THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/repertoiredestra2829unse

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

TOME VINGT-HUITIÈME
(3e de la 6e Série)

1er FASCICULE

MARSEILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Cie
IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
RUE SAINT-FERRÉOL, 57.

1866

A NOS CORRESPONDANTS

Ce fascicule, dont l'impression fut commencée dès le mois de janvier 1866, n'est livré au public que dans les derniers jours de l'année 1872.

Nous devons aux Sociétés savantes qni nous envoient leurs annales avec une exactitude dont nous les remercions sincèrement, quelques mots d'explication.

Ce fascicule devait renfermer le *Polyptichum Caroli I*, dont l'impression avait été votée le 5 octobre 1864 ; mais, arrêtée à la fois par les frais considérables que nécessitait sa publication et par des retards inexplicables dans la correction des épreuves, notre Société décida, le 1er avril 1869, qu'on suspendrait le travail si, dans un délai de quinze jours, il ne pouvait être repris comme elle l'entendait.

Les difficultés n'ayant pu être levées, le *Polyptichum* fut interrompu à la sixième feuille et le fascicule laissé de côté.

Désireuse de combler cette lacune fâcheuse dans la suite de ses publications, la Société nous a spécialement chargé de rechercher dans ses archives les mémoires datant de 1865 qui pourraient, sans faire disparate, remplacer le *Polyptichum* et de les faire imprimer au plus tôt, pour couper court aux réclamations que nous recevions journellement.

Notre tâche a été facile ; nous n'avons eu en quelque sorte qu'à ouvrir une ou deux liasses et à détacher les mémoires qu'on trouvera ici. C'est, croyons-nous, prouver suffisamment que les archives de notre Société renferment de nombreux et intéressants ouvrages que la modicité seule de nos resssources pécuniaires nous empêche de publier.

Marseille, le 20 novembre 1872

Le Secrétaire général *par intérim*,
ALFRED SAUREL.

NOTA. — Les pièces justificatives faisant suite à l'*Hôpital Saint-Esprit*, de M. Mortreuil, se trouveront dans le XXXVe volume du *Répertoire*, actuellement sous presse.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire ceux de ses travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les Auteurs.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du docteur Sélim-Ernest MAURIN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL *par interim*.

TOME VINGT-HUITIÈME

(3me de la 6me Série.)

MARSEILLE.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ARNAUD, CAYER ET Ce

57, rue Saint-Ferréol, 57.

—

1866

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

Mort de P.-M. ROUX.

Pierre-Martin ROUX, Docteur en médecine, Commandeur et décoré de divers ordres, Secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille depuis 37 ans, est décédé le 25 octobre 1864, après une courte maladie, à l'instant où songeait à couronner par une douce retraite une vie des mieux remplies.

La Société de statistique voulant honorer, d'une manière spéciale, la mémoire de l'homme de bien, qui a été si longtemps la cause de sa prospérité, a décidé que l'on imprimerait en tête du Répertoire le discours prononcé sur la tombe de Pierre-Martin ROUX, par M. Mortreuil, président, au nom de la Compagnie.

Messieurs,

Je n'aurais jamais pensé que ce serait à moi que toucherait la triste et douloureuse mission de rendre à notre ami, un dernier et pieux hommage. Quoique déjà des prodromes alarmants eussent fait craindre pour sa santé, ces premiers avertissements de l'âge n'avaient eu aucune suite et Roux s'était senti assez fort pour assister encore une fois à ces réunions périodiques d'hommes d'intelligence, à ces Congrès scientifiques, où sa place était si bien marquée. Mais la nature en a disposé autrement, elle n'a laissé à notre digne et regretté collègue un instant de repos. que pour frapper un coup plus terrible et moins attendu. Il a succombé au moment où il venait d'accomplir un de ces devoirs religieux qui font la consolation des âmes pieuses. Nous tous qui entourons

cette tombe, nous faisons en lui une perte irréparable et c'est surtout la Société de statistique, dont je suis en ce moment l'interprète, qui ressentira plus vivement le vide que sa mort a faite dans nos rangs. Secrétaire-perpétuel de la Société de statistique peu après sa fondation, c'est-à-dire depuis 1827, je puis dire hautement que c'est surtout par son initiative qu'elle a grandi ; il en était l'âme qui vivifie, la pensée qui donne l'impulsion, et pendant cette longue postulation, vous ne l'avez pas trouvé un seul jour ni en retard ni en défaut. Gardien scrupuleux des traditions de la Société, il en réglait et résumait les travaux avec une diligence et un discernement qui avaient donné à notre association un des premiers rangs dans les académies de province, et si aujourd'hui la Société de statistique possède un recueil de mémoires qui rivalise avec ceux des Sociétés savantes qui ont le plus produit, c'est à ses soins persévérants que nous le devons, j'ajouterai à ses généreux sacrifices, car il n'épargnait ni le temps, ni l'argent lorsqu'il s'agissait de mettre en lumière les travaux collectifs ou individuels des membres de la Compagnie.

Mais il y avait en lui des qualités bien autrement précieuses que celles des dons de l'intelligence, de cet amour du travail, qui n'est en réalité que de l'égoïsme épuré; il y avait en lui cette bonté de cœur, ce caractère toujours égal, cette bonté affable et bienveillante qui ne sauraient s'acquérir et sont le propre des âmes d'élite.

Dans cette commune destinée, où viennent s'engloutir pèle et mèle, jeunesse, beauté, talents, grandeurs, n'est-ce pas la plus douce, la plus réelle de toutes les consolations, qu'à ce moment de séparation éternelle, toutes les voix soient unanimes pour dire, ce fut un homme juste, vertueux, ami du bien, soutien du malheur.

Tel fut celui que nous pleurons tous; tel il vivra dans notre souvenir.

Trois autres discours ont été prononcés au nom de l'académie par M. Laforêt, de la Société de médecine par M. Jubiot, du Comité médical par M. Gouzian.

La foule compacte qui assistait aux funérailles de l'homme actif et bienfaisant dont nous déplorons amèrement la perte, s'est retirée silencieuse et recueillie, elle se demandait comment un seul homme a pu entreprendre et mener à bonne fin tant d'excellentes choses !

MÉTÉOROLOGIE.

Nous avons adopté une disposition nouvelle des tableaux météorologiques mensuels, qui facilitera les recherches en présentant sur une seule page tous les documents contenus jusqu'ici sur le recto et sur le verso.

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	753,85	+8° 3	+7° 1	753,10	+8° 4	+9° 5	753,20	+8° 4	+8° 2	N.-O.ass fo
2	751,50	8, 3	+5, 8	751,70	8, 3	+2, 7	751,90	7, 8	—1, 9	N.-O.fort.
3	753,60	6, 9	—5, 9	754,50	6, 4	—3, 4	754,90	5, 6	—4, 3	N.-O.b frais
4	758,95	5, 3	—6, 9	759,75	5, 3	—3, 9	761,30	5, 0	—3, 1	N.
5	763,30	4, 4	—5, 6	764,05	4, 3	+1, 7	763,30	4, 3	+1, 1	E.
6	762,50	3, 8	+1, 7	762,25	4, 0	6, 5	761,50	4, 1	4, 9	E.
7	761,80	3, 8	0, 7	762,30	3, 8	7, 3	762,30	4, 1	5, 7	E.
8	761,85	4, 1	6, 0	761,60	4, 3	9, 1	761,65	4, 5	6, 8	E.fort
9	760,35	4, 7	7, 5	760,60	5, 2	11, 9	760,70	5, 3	9, 9	S.-E.ass.for
10	761,00	5, 4	6, 8	761,50	5, 5	11, 7	762,00	6, 0	9, 7	E.
11	763,15	6, 1	5, 7	763,50	6, 1	11, 4	764,10	6, 3	9, 1	E.
12	766,80	6, 4	4, 6	767,50	6, 4	9, 8	767,50	6, 6	6, 9	Variable.
13	767,10	6, 5	1, 2	766,45	6, 5	7, 5	765,70	6, 6	7, 6	Variable.
14	765,15	6, 4	4, 9	765,20	6, 4	10, 3	764,65	6, 5	9, 0	Variable.
15	763 85	6, 4	—0, 3	763,80	6, 4	4, 7	764,00	6, 5	5, 8	N.
16	764,40	6, 3	+2, 6	764,90	6, 3	10, 7	766,75	6, 8	6, 7	E.
17	769,05	6, 3	3, 4	769,10	6, 3	4, 3	768,30	6, 3	3, 7	S.-E b bris
18	767,95	6, 3	3, 8	768,15	6, 3	4, 9	768,25	6, 3	5, 3	E.b.brise.
19	769,95	6, 0	0, 3	770,25	6, 1	6, 3	770,05	6, 1	6, 3	Variable.
20	770,05	5, 8	0, 3	769,15	5, 8	6, 3	768,60	5, 8	5, 7	N.
21	769,05	5, 5	1, 1	769,25	5, 5	8, 7	768,65	5, 6	7, 6	E.
22	767,95	5, 5	3, 3	768,40	5, 6	9, 0	767,80	5, 8	8, 2	N.-O.
23	768,90	5, 8	2, 8	768,55	5, 9	11, 0	768,55	6, 2	9, 8	S.-E.
24	768,65	6, 3	9, 1	768,45	6, 3	10, 5	767,15	6, 6	9, 7	N.-O,b.frais
25	766,15	6, 8	8, 2	766,60	7, 1	10, 5	767,80	7, 3	11, 0	N.-O.
26	769,55	7, 4	7, 3	769,85	7, 5	12, 2	769,35	8, 1	10, 9	Variable.
27	769,55	8, 2	8, 7	769,65	8, 2	13, 0	768,75	8, 3	10. 7	Variable.
28	765,70	8, 4	7, 2	764,35	8, 4	10, 7	761,65	8, 8	12, 1	N.-O.
29	760,20	8, 8	6, 4	757,65	8, 9	9, 7	757,40	8, 9	7, 9	N.-O.ass.fo
30	761,25	8, 5	3, 8	763,60	8, 5	9, 4	764,95	8, 6	8, 6	N.-O.
31	767,70	8, 4	2, 4	767,65	8, 4	7, 9	767,10	8, 3	7, 2	O.
Moy.	764,22	+6° 36	+3° 36	764,31	+6, 40	+7, 84	764,19	+6, 50	+6, 67	

Résultats

Plus grande élévation du baromètre . . . . . 769,95 le 19 à 10 h. du soi
Moindre *idem* . . . . . 750,49 le 2 à 7 h. du matin
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 764,31
Plus grand degré de chaleur . . . . . + 13, 5 le 28 à maxima.
Moindre *idem* . . . . . — 6, 9 le 4 à 7 h du matin
Température moyenne du mois . . . . . + 5,90
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . . 0, 0 / la nuit . . . . . 0, 0 } Total. 0mm, 0

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
Nuageux, quelques éclairs par intervalle à l'Est, à 10 h. du soir.		
dem.		
Couvert, neige cette nuit, neige à gros flocons à 7 h. du matin et dans la matinée, et un peu midi.		
Nuageux.		
Serein, brouillards épais.		
Quelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
Serein.		
Quelques nuages.		
Quelques éclaircies.		
Serein.		
Très-nuageux, brouillards.		
Serein, brouillards.		
dem, brouillards.		
Quelques éclaircies, brouillards.		
Serein. brouillards.		
Très-nuageux, brouillards.		
Couvert.		
dem.		
Serein, brouillards.		
dem, brouillards.		
Quelques nuages, brouillards.		
Serein, brouillards.		
Très-nuageux, brouillards.		
Nuageux.		
Quelques nuages.		
Quelques légers nuages, brouillards.		
Presque tout couvert, quelques gouttes vers 2 h. du soir, brouillards.		
Quelques nuages.		
Quelques légers nuages mais fort rares.		
Quelques nuages, brouillards.		
Très-nuageux, brouillards.		
Total des millimètres.		

Généraux.

Nombre de jours	de pluie.	0
	entièrement couverts	3
	très-nuageux	7
	nuageux	4
	sereins	9
	de gros vent (E., 1 | N.-E., 1). . . .	2
	de brume ou de brouillards	17
	de tonnerre.	0

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	768,10	+8, 0	+2° 3	767,50	+8, 0	+7° 9	767,45	+8° 0	+7° 9	N.
2	767,25	7, 6	2, 7	766,50	7, 6	10, 3	766,95	7, 8	8, 2	O.
3	767,95	7, 6	5, 2	767,50	7, 6	10, 7	766,20	7, 8	9, 7	Variable.
4	762,50	7, 5	2, 4	760,65	7, 6	10, 5	758,40	7, 9	9, 2	N.-O.ass.f
5	753,95	7, 3	2, 1	753,00	7, 3	3, 5	750,75	7, 3	6, 8	N.-O.ass.f
6	750,05	6, 8	0, 9	750,90	6, 6	—0, 3	751,45	6, 5	0, 7	N.-O.fort.
7	754,80	6, 3	—1, 3	754,60	6, 1	+2, 0	753,85	6, 0	1, 7	N.-O.b.fra
8	751,50	5, 3	—2, 3	749,75	5, 3	0, 4	750,25	5, 1	—0, 3	N.-O.fort.
9	748,00	4, 3	—5, 1	747,60	4, 3	0, 7	747,50	4, 3	+1, 3	N.-O.b.fra
10	749,30	3, 5	—5, 8	748,15	3, 5	3, 7	745,20	3, 5	1, 4	Variable.
11	742,75	3, 4	+2, 1	747,50	3, 4	4, 0	749,60	3, 4	2, 7	N.-O fort.
12	756,55	3, 3	0, 2	758,30	3, 3	6, 0	760,45	3, 4	6, 7	N.-O.ass f
13	763,75	3, 5	6, 3	766,25	3, 7	9, 7	767,20	4, 2	9, 5	N.-O.
14	768 03	4, 3	3, 3	767,90	4, 4	10, 9	768,30	5, 2	10, 4	S.-E.
15	768,10	5, 3	6, 3	767,90	5, 3	13, 2	766,30	5, 7	11, 5	Variable.
16	763,45	6, 3	9, 0	761,90	6, 3	12, 0	759,50	6, 8	10, 1	N.-O
17	755,15	7, 0	8, 9	754,05	7, 3	13, 0	753,90	7, 4	9, 7	N -O.fort.
18	752,65	7, 3	2, 9	762,30	7, 3	6, 7	751,75	7, 3	5, 6	N.-O.fort.
19	752,15	6, 8	—1, 5	751,70	6, 8	6, 8	751,70	6, 9	1, 8	N.
20	745,90	6, 6	+5, 0	742,85	6, 6	5, 3	739,40	6, 8	7, 6	E.très-fort.
21	739,25	7, 1	6, 4	745,60	7, 1	6, 0	749,60	7, 0	5, 7	S.-E.
22	753,75	6, 8	3, 7	753,75	6, 8	11, 7	752,60	7, 2	10, 1	E.
23	750,30	7, 3	11, 5	751,70	7, 4	14, 0	752,70	7, 9	13, 5	E.ass.fort.
24	756,00	8, 4	10, 9	756,65	9, 0	14, 1	755,85	9, 2	12, 6	S.-E.ass fo
25	756,55	9, 3	10, 2	756,95	9, 4	12, 5	756,50	10, 0	12, 2	S.-E.ass.fo
26	756,80	10, 2	10, 8	756,60	10, 3	15, 2	755,60	10, 4	13, 5	S.-E.b.bris
27	755,30	10, 4	11, 0	756,05	10, 8	14, 4	755,70	11, 1	12, 2	S.-E.
28	753,65	10, 9	11, 2	752,10	11, 0	12, 4	750,40	11, 2	12, 5	S.-E.b.bris
29	750,65	11, 0	9, 7	751,05	11, 2	12, 2	751,70	11, 2	12, 3	O.
	755,66	+6, 88	+4, 45	756,12	+6, 94	+8, 61	755,41	+7, 12	+7, 82	

Résultat

Plus grande élévation du baromètre.	768,67 le 13 à 10 h. du soi	
Moindre *idem*.	737,08 le 20 à 10 h. du so	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	756,66	
Plus grand degré de chaleur.	+ 15, 3 le 26 à maxima.	
Moindre *idem*.	— 5, 8 le 10 à minima	
Température moyenne du mois	+ 6,76.	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	14, 6	Total. 37,4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	22, 8	

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
Nuageux, brouillards.		
Quelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
Quelques nuages, brouillards.		
Idem.		
Couvert, un peu de neige à midi.		
Idem, vers les 7 h. 1/2 du matin neige; elle n'a pas discontinué de tomber toute la matinée.		0,15
Quelques nuages.		
Quelques légers nuages mais fort rares.		
Serein.		
Très-nuageux, neige à gros flocons, elle a commencé de tomber de 4 h. 1/2 à 5 h. du soir, pluie et neige fondue dans la soirée, brouillards.	3,49	
Nuageux, un peu de pluie à 7 h. du matin.		0,52
Quelques légers nuages.		
Nuageux, brouillards.		
Quelques légers nuages, brouillards.		
Très-nuageux.		
Presque tout couvert, brouillards épais.		
Quelques légers nuages mais fort rares.		
Serein.		
Nuageux, orage, quelques coups de tonnerre vers les 4 h. du soir, et pluie, neige et grésil vers les 4 h. 1/4 du soir, il en tombe encore à 5 h.		2,54
Couvert, pluie vers les 11 h. du matin et à midi et un peu par intervalle dans la soirée.	1,71	3,35
Idem, pluie cette nuit et à 7 h. du matin et à 10 h. du soir.	10,53	1,03
Idem, pluie cette nuit et à 10 h. du soir.	1,83	
Idem, pluie cette nuit, quelques gouttes à 10 h. du soir.	2,99	
Idem, pluie cette nuit, quelques gouttes vers les 5 h. 1/2 du soir.	1,50	
Idem, pluie dans la matinée et à midi et dans l'après-midi, quelques gouttes par intervalle dans la soirée.		5,61
Presque tout couvert.		
Quelques éclairs, un peu de pluie cette nuit et un peu par intervalle dans la matinée.	0,68	0,48
Couvert, quelques gouttes vers 6 h. 1/2 du matin, pluie dans la matinée, et un peu par intervalle dans la soirée.		0,93
Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0,10	
Total des millimètres.	22,83	14,61

Généraux.

Nombre de jours	de pluie.	13
	entièrement couverts.	9
	très-nuageux	5
	nuageux	5
	sereins.	2
	de gros vent (E., 1 | N.-O. 5).	6
	de brume ou de brouillards. . . .	7
	de tonnerre.	1

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	758.20	+11° 0	+6° 9	759,50	+11° 1	+12° 3	758,60	+11° 1	+11° 5	N.-O,b.fra
2	756,50	10, 7	11, 2	756,70	11, 0	14, 9	757,05	11, 0	14, 2	Variable.
3	758,00	11, 1	8, 9	758,05	11, 2	16, 7	757,30	11, 3	13, 7	S.-E.
4	757,25	11, 3	10, 6	756,65	11, 4	17, 2	755,15	11, 5	15, 1	E.b.brise.
5	750,50	11, 8	13, 7	745 60	12, 0	16, 7	744,20	12, 3	15, 7	E. très fo
6	750,00	12, 5	12, 2	752,75	12, 5	14, 2	753,30	12, 5	14, 0	N.-O.b. frai
7	754,50	12, 5	12, 2	754,75	12, 6	16, 4	754,00	12, 9	14, 2	S.-E. fort.
8	753,40	13, 1	13, 2	753,60	13, 2	17, 1	752,10	13, 3	14, 7	S.-E. fort.
9	749,05	13, 3	14, 5	749,35	13, 3	15, 1	749,30	13, 3	13, 8	S.-E. très fo
10	754,60	13, 3	11, 2	757,60	13, 3	14, 0	758,70	13, 3	14, 2	N.-O.b. fra
11	763,65	13, 3	6, 7	764,55	13, 3	12, 2	764,10	13, 2	12, 3	O.
12	766,50	12, 6	7, 4	766,05	12, 6	13, 3	764,70	12, 6	13, 7	N.-O.ass fo
13	766,40	12, 3	5, 9	766,75	12, 3	13, 3	766,25	12, 3	13, 7	N -O.
14	765,30	12, 3	10, 2	764,05	12, 3	16, 1	762,35	12, 3	14, 3	N.
15	759,05	12, 3	11, 3	758,75	12, 3	16, 7	757,00	12, 3	16, 4	N.-O.
16	756,00	12, 3	9, 9	755.60	12, 3	18, 0	753,95	12, 4	16, 7	N -O.
17	755,45	12, 4	9, 0	757,00	12, 5	14, 8	757,00	12, 6	14, 3	Variable.
18	758,25	12, 6	10, 0	757,45	12, 6	15, 0	755,75	12, 5	13, 0	S.-E.ass.fo
19	754,25	12, 4	10, 0	753,60	12, 4	15, 4	752,30	12, 4	14, 4	S -E.ass. fo
20	751,30	12, 4	11, 7	751,20	12, 4	15, 8	749,30	12, 4	14, 2	E. fort
21	746,55	12, 5	11, 7	746,70	12, 8	15, 0	747,00	13, 0	13, 7	E. fort.
22	748,45	12, 8	11, 7	748,55	12, 9	16, 7	747,60	13, 1	14, 7	S.-E. ass.fo
23	748,55	13, 0	11, 5	749,40	13, 1	14, 9	749,20	13, 3	14, 7	S.-E b bris
24	751,45	13, 2	8, 7	751,70	13, 3	14, 7	750,90	13, 3	15, 9	Variable.
25	754,55	13, 3	11, 1	754,85	13, 3	17, 1	753,85	13, 4	15, 8	S.-E.b.bris
26	751,90	13, 3	10, 1	750,70	13, 4	13, 3	748,85	13, 4	13, 0	O. b. frais.
27	740,30	13, 3	10, 2	738,20	13, 3	8, 7	734,80	13, 2	9, 7	E. b. brise.
28	737,60	12, 6	7, 5	739,15	12, 3	8, 2	740,65	12, 3	9, 2	N.-O. tr.vi
29	741,95	11, 5	7, 1	741,45	11, 5	9, 5	741,95	11, 5	9, 7	N.-O fort.
30	746,15	10, 8	5, 2	748,60	10, 8	9, 3	749,20	10, 6	10, 1	N.-O.fort.
31	754,25	10, 3	7, 2	756,20	10, 3	11, 0	757,30	10, 3	12, 1	N.-O.fort.
Moy.	753,55	+12° 33	+9° 96	753,71	+12° 38	+14° 31	753,03	+12° 42	+13° 63	

Résultat

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 765,23 le 13 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 733,24 le 27 à 5 h. h. du s
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 753,71
Plus grand degré de chaleur . . . . . + 18, 6 le 16 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . — 3, 6 le 30 à minima
Température moyenne du mois . . . . . + 12,05
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . . 10, 4 / la nuit . . . . . 33, 2 } Total. 43mm. 6

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
uelques légers nuages mais fort rares.		
rès-nuageux.		
uelques nuages, brouillards.		
lem.		
ouvert, pluie à 5 heures du soir, à 10 heures dans la soirée.		0,92
uageux, pluie cette nuit.	13,20	
lem.		
rès-nuageux.		
ouvert.		
uageux.		
erein.		
lem.		
uageux, brouillards.		
resque tout couvert, brouillards.		
rès-nuageux.		
uelques nuages, brouillards.		
erein, brouillards.		
uelques nuages.		
uageux.		
uelques éclaircies.		
lem, pluie cette nuit et quelques gouttes à 7 heures du matin.	3,27	
rès-nuageux, quelques gouttes vers 8 heures du soir.		
uelques éclaircies, pluie à 7 heures du matin.		0,52
elques légers nuages, mais fort rares, éclairs par intervalles dans la soirée, brouillards.		
uageux, brouillards.		
rès-nuageux, orage cette nuit, pluie, éclairs et tonnerre.	7,17	
ouvert, un peu de pluie cette nuit, pluie toute la matinée et dans l'après-midi et toute la soirée.	0,63	8,39
res-nuageux, pluie cette nuit.	8,94	
em, un peu de pluie vers 10 h, du matin et quelques gouttes dans l'après-midi et quelques éclairs par intervalles dans la soirée.		0,59
ageux, quelques gouttes vers 7 h. 1/2 du soir et quelques éclairs par intervalles au Sud à 10 heures du soir.		
erein.		
Total des millimètres.	33,21	10,42

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	8
	entièrement couverts	3
	très-nuageux	11
	nuageux	7
	sereins	4
	de gros vent (E., 3 | S.-E., 3 | N.-O., 4)	10
	de brume ou de brouillards	7
	de tonnerre.	1

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	761,05	+10° 3	+6° 7	760,85	+10° 3	+13° 7	760,20	+10° 3	+13° 7	N.-O.ass.fo
2	760,05	10, 4	10, 9	759,65	10, 5	14, 2	758,40	11, 0	15, 2	N.-O fort.
3	759,30	10, 8	9, 1	759,45	10, 9	13, 9	758,80	11, 2	14, 3	N.-O.fort.
4	761,15	11, 2	9, 0	761,15	11, 3	16, 3	759,80	11, 3	14, 7	Variable.
5	758,60	11, 5	13, 2	757,05	12, 1	18, 1	756,45	12, 3	18, 0	N.-O. t.-fo
6	759,00	12, 3	11. 3	758,75	12, 3	16, 6	758,00	12, 5	16, 9	N.-O.ass.fo
7	757,90	12, 4	9, 0	757,70	12, 5	15, 7	756,05	12, 9	16, 0	N.-O.b.fra
8	757,75	12, 7	7, 0	759,85	12, 7	10, 7	760,00	12, 5	9, 2	N.-E.
9	757,95	12, 2	4, 0	756,65	12, 1	11, 5	754,70	12, 1	14, 4	N.-O.b.fra
10	754,25	11, 8	8, 1	756,45	12, 1	14, 7	756,45	12, 2	14, 1	Variable.
11	756,00	12, 0	9, 8	754,90	12, 1	15, 8	753,80	12, 3	15, 5	O.
12	755,80	12, 3	11, 3	757,45	12, 3	16, 3	757,30	12, 5	16, 2	Variable.
13	757,85	12, 7	10, 5	757,20	13, 0	17, 7	756,00	13, 2	16, 5	S.
14	755 05	13, 2	11, 2	754,55	13, 3	17, 0	754,55	13, 3	16, 2	S.-O.
15	754,75	13, 3	12, 0	755,15	13, 4	17, 8	754,25	13, 5	15, 9	S.-E.
16	755,15	13, 6	12, 1	755,35	13, 9	16, 3	754,85	14, 1	16, 3	S.-O. b. fra
17	756,70	14, 2	14, 0	757,00	14, 3	16, 5	756,80	14, 3	16, 9	N.-O. b. fr
18	759,20	14, 2	8, 7	759,30	14, 3	17, 5	759,60	14, 3	17, 0	S.-O. b. fra
19	761,00	14, 3	14, 5	760,60	14, 4	20, 3	759,75	14, 5	19, 4	E. fort.
20	759,75	14, 5	13, 7	759,80	14, 9	17, 7	758,80	15, 0	16, 2	Variable.
21	757,50	15, 1	11, 6	756,40	15, 1	18, 1	755,50	15, 1	15, 9	S.-O .b.fra
22	757,10	15, 1	11, 8	758,80	15, 1	17, 8	759,85	15, 1	16, 7	S.-E. fort
23	763,85	15, 0	13, 1	764.30	15, 1	18, 5	763,30	15, 1	16, 7	S.-E.ass fo
24	762,75	15, 1	13, 9	761,45	15, 2	19, 7	760,75	15, 3	17, 8	S.-E.ass.fo
25	762,05	15, 3	16. 5	762,45	15, 4	22, 7	761,90	15, 8	19, 5	S.-E. ass.f
26	762,90	15, 6	16, 4	762.90	15, 9	22, 5	762,85	16, 2	19, 9	S.-E.
27	763,10	16, 2	15, 0	762.65	16, 3	18, 9	761,70	16, 3	19, 5	O. bon fra
28	759,65	16, 3	15, 9	759,50	16, 5	20, 7	758,05	16, 8	18, 4	O. ass. fo
29	757,85	16, 6	15, 0	757,30	16, 8	18, 0	756,10	16, 8	17, 4	N.-O fort.
30	757,45	16, 3	11, 2	757,65	16, 3	17, 2	757,10	16, 5	19, 1	N.-O.b.fra
	758,75	+13° 56	+11° 55	758,75	+13° 68	+17° 08	758,06	+13° 81	+16° 45	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 762,44 le 23 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 752,21 le 11 à 10 h. du s
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 758,75
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 23, 1 le 25 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 2, 7 le 9 à minima.
Température moyenne du mois . . . . . + 13,89.
Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 0, 0 / la nuit. . . . . 0, 0 } Total. 0, 0.

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
uelques nuages, brouillards.		
uelques légers nuages.		
rès-nuageux		
uageux, brouillards.		
dem.		
dem.		
uelques légers nuages.		
ouvert, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
uelques légers nuages, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
erein, brouillards.		
uelques légers nuages, brouillards.		
dem, brouillards.		
uageux, brouillards.		
uelques nuages, grondement lointain du tonnerre à 9 heures du soir, au N.-O. brouillards.		
uelques éclaircies, brouillards épais.		
uelques légers nuages, brouillards.		
uageux.		
erein, brouillards.		
dem, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uelques légers nuages..		
dem, brouillards.		
dem.		
dem.		
dem.		
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
erein.		
Total des millimètres.		

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	0
	entièrement couverts.	1
	très-nuageux	2
	nuageux	5
	sereins.	4
	de gros vent (E., 1 | S.-E., 1 | N.-O, 4)	6
	de brume ou de brouillards.	15
	de tonnerre.	1

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	759,30	+16° 3	+13° 7	758,90	+16° 3	+20° 1	758,60	+16° 4	+18° 4	N.-O.ass fo
2	760,90	16, 3	12, 1	760,95	16, 3	18, 9	758,90	16, 3	21, 1	N.-O.b. frai
3	756,35	16, 3	16, 6	754,25	16, 4	22, 6	754,20	17, 0	20, 9	N.-O. fort.
4	755,75	16, 8	15, 5	756,35	16, 8	18, 7	756,70	17, 0	20, 3	N.-O. fort.
5	758,50	17, 0	14, 5	758 25	17, 1	20, 7	758,25	17, 3	17, 5	N -O.
6	760,75	17, 1	15, 0	761,65	17, 3	19, 4	760,55	17, 3	17, 3	S.-E. fort.
7	759,50	17, 0	15, 1	759,45	17, 3	21, 5	758,20	17, 4	19, 5	S.-E.ass.for
8	755,15	17, 3	18, 5	754,20	17, 4	22, 8	754,05	17, 4	20, 1	E.
9	753,00	17, 9	20, 2	755,40	18, 2	21, 7	755,60	18, 3	20, 5	S.-E.
10	756,60	18, 3	16, 5	756,05	18, 4	20, 2	755,45	18, 4	19, 2	O. b. frais.
11	765,90	18, 4	15, 2	755,75	18, 4	21, 7	754,70	18, 5	21, 0	S.-O.b bris
12	753,75	18, 5	17, 0	755,45	18, 4	15, 1	755,15	18, 3	13, 5	N.-O.b.frai
13	756,20	18, 0	14, 8	757,15	18, 0	19, 9	757,25	18, 1	20, 3	N.-O fort.
14	758,05	18, 0	17, 5	757,40	18, 2	21, 6	756,90	18, 2	21, 7	N.-O.ass fo
15	759,10	18, 2	16, 1	759,55	18, 3	21, 1	758,90	18, 3	21, 7	Variable.
16	761,20	18, 3	17, 0	761.85	18, 4	22, 3	761,20	18, 5	21, 9	S.-O.
17	762,10	18, 5	18, 2	762,55	18, 8	23, 9	762,55	18, 9	23, 6	S -O.b.bris
18	763,25	19, 0	19, 5	762,85	19, 2	24, 1	761,60	19, 3	25, 4	O
19	760,75	19, 5	20, 5	760,85	20, 0	23, 2	759,50	20, 2	22, 5	Variable.
20	759,90	20, 3	20, 4	759,30	20, 3	24, 7	758,45	20, 6	26, 1	S.-O.
21	758,70	20, 7	20, 0	758,05	20, 9	23, 7	756,20	21, 1	22, 2	S.-O.
22	755,90	20, 8	15, 6	756,30	20, 8	22, 6	755,85	21, 0	22, 5	N.-O.ass.for
23	757,65	20, 8	17, 3	757,25	20, 8	23, 6	755,90	20, 9	24, 6	N.-O.
24	755,15	20, 7	17, 3	755,70	20, 8	20, 4	754,75	20, 8	22, 8	N.-O.ass.fo
25	758,05	20, 8	19, 4	758,65	20, 9	21, 2	757,30	21, 1	22, 9	Variable.
26	754,50	20, 8	18, 8	753,00	20, 9	23, 2	750,85	20, 9	21, 8	S.
27	750,15	20, 5	14, 3	748,85	20, 3	18, 7	751,45	20, 3	19, 9	N.-O. t.-for
28	756,05	19, 7	13, 1	756,45	19, 7	20, 2	756,15	19, 7	22, 3	N.-O. ass.fo
29	759,15	19, 3	16, 2	759,80	19, 5	22, 0	759,15	19, 6	20, 7	O.
30	759,50	19, 5	18, 3	759,60	19, 8	23, 5	759,30	19, 8	22, 6	O.
31	759,50	19, 7	20, 5	759,85	19, 8	21, 2	758,30	20, 0	23, 2	S.-E. fort.
Moy.	758,08	+18° 72	16° 93	757,80	+18° 83	+21° 44	757,16	+18° 94	+21° 23	

Résultat

Plus grande élévation du baromètre.	761,21	le 17 à 10 h. h. du s
Moindre *idem*.	746,40	le 27 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	758,08	
Plus grand degré de chaleur	+ 26, 8	le 20 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 10, 5	le 1er à minima
Température moyenne du mois	+ 18,62	
Quantité d'eau tombée pendant { le jour	14, 8	Total. 14mm. 9
Quantité d'eau tombée pendant { la nuit	0, 1	

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
erein.		
uelques légers nuages.		
uageux.		
uelques légers nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
lem.		
dem.		
ouvert, quelques gouttes vers 8 heures.		
uelques nuages.		
uageux.		
uelques nuages, éclairs à l'ouest de 9 h. à 10 h. du soir, brouillards.		
uelques éclaircies, orage, eclairs et tonnerre et forte pluie de 7 h. à 8 h. 1/2 du matin.		14,66
rès-nuageux.		
Nuageux.		
lem, un peu de pluie vers les 7 h. du soir, et un peu par intervalle dans la soirée, brouillards.		0,14
lem, grondement de tonnerre de 6 h. à 7 h, du soir, éclairs au Sud-Est à 9 h. du soir, un peu de pluie cette nuit.	0,11	
uelques nuages, brouillards.		
uelques légers nuages, mais fort rares, éclairs et tonnerre de 9 h. à 10 h. du soir, brouillards.		
dem.		
dem, brouillards.		
dem, brouillards.		
dem.		
erein.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uelques nuages, brouillards.		
dem, brouillards.		
erein.		
dem.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
Nuageux, brouillards.		
ouvert, quelques gouttes à midi.		
Total des millimètres.	0,11	14,80

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	3
	entièrement couverts	2
	très-nuageux	2
	nuageux	6
	sereins	4
	de gros vent (S.-E.,2 | N.-O., 4). . . .	6
	de brume ou de brouillards	10
	de tonnerre.	3

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	757,75	+20° 2	+21° 3	757,15	+20° 3	+24° 7	756,05	+20° 6	+22° 7	S.-E. fort.
2	754,80	20, 6	20, 5	752,00	20, 6	18, 5	753,15	20, 7	18, 5	E.ass.fort.
3	758,10	20, 4	17, 5	758,15	20, 5	21, 9	757,25	20, 5	20, 5	N.-O.b.fra
4	758,30	20, 3	19, 5	759,05	20, 4	23, 0	759,45	20, 6	23, 0	S.-E.b bri
5	760,75	20, 4	21, 5	761,10	20, 5	26, 7	759,30	20, 8	25, 5	S.-E. ass.f
6	759,65	20, 8	20, 5	760,30	21, 0	25, 4	758,40	21, 3	23, 0	O.
7	758,35	21, 3	19, 7	759,30	21, 4	23, 7	759,40	21, 4	22, 2	S.-O
8	759,00	21, 3	18, 9	758,55	21, 3	22, 7	757,85	21, 3	22, 9	N.-O fort.
9	758,20	21, 3	18, 6	758,05	21, 3	21, 7	758,25	21, 3	16, 7	N.-O.ass.f
10	757,60	20, 8	16, 0	757,70	20, 5	18, 9	757,25	20, 4	21, 6	N -O.fort.
11	756,20	20, 2	17, 2	755,20	20, 2	21, 7	754,80	20, 3	22, 7	N.-O.ass f
12	755,00	20, 2	17, 7	756,25	20, 3	22, 2	754,90	20, 3	23, 7	Variable.
13	755,00	20, 3	17, 7	754,55	20, 3	24, 4	753,25	20, 3	25, 7	S.-E.b.bri
14	753 55	20, 4	21, 2	752,65	20, 7	24, 7	753,00	20, 9	20, 9	S.-E. fort
15	755,45	20, 9	18, 0	756 45	20 9	21, 3	755,70	20, 9	22, 1	N.-O.ass f
16	760,35	20, 5	17, 5	760,75	20, 5	19, 9	760,45	20, 8	24, 2	N.-O.ass.f
17	763,85	20, 7	19, 6	763,05	20, 8	23, 7	762,10	21, 1	23, 7	N.-O.fort.
18	764,25	20, 8	20, 0	763,80	21, 1	25, 2	762,60	21, 3	27, 7	N -O.ass.f
19	763,85	21, 3	20, 7	763,45	21, 5	25, 4	762,35	22, 0	25, 6	N.-O. ass.f
20	763,10	21, 5	19, 4	763,90	22, 0	27, 0	763,55	22, 1	27, 4	O.
21	763,30	22, 3	21, 7	762,65	22, 3	26, 0	760,25	22, 5	28, 9	N.-O.ass.f
22	762,05	22, 8	22, 8	761,75	23, 1	27, 7	761,20	23, 4	27, 2	N.-O.ass.f
23	763,05	23, 3	21, 6	763,25	23, 5	22, 7	762,75	23, 5	24, 9	Variable.
24	763,25	23, 4	21, 2	763,50	23, 5	25, 8	763,10	23, 6	25, 7	N.-O.ass.f
25	763,65	23, 3	18, 1	763,15	23, 3	24, 7	762,10	23, 3	27, 0	N.-O.ass.f
26	761,65	23, 3	20, 6	760,45	23, 3	25, 9	758,50	23, 3	22, 9	O. b. frais
27	757,90	23, 3	21, 2	757,00	23, 4	22, 2	756,10	23, 3	22, 5	N.-O.fort.
28	759,45	22, 4	16, 6	759,90	22, 3	19, 9	759,50	23, 3	20, 6	N.-O.fort.
29	763,30	21, 9	17, 6	762,80	21, 9	22, 5	761,15	22, 1	22, 3	N.-O.ass.f
30	761,30	21, 4	18, 2	760,20	21, 4	23, 0	759,10	21, 9	23, 9	N.-O.ass.f
Moy.	759,74	+21 39	+19° 43	759,54	+21° 47	+23° 44	758,76	+21° 61	+23° 54	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 761,69 le 18 à 7 heures du
Moindre *idem*. . . . . 749,49 le 2 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 759,74
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 29, 7 le 21 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 14, 1 le 10 à minima.
Température moyenne du mois . . . . . + 21,25.
Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 33 8 } Total. 37, 2.
{ la nuit. . . . . 3, 4 }

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
rès-nuageux.		
ouvert, pluie à midi et vers les 2 heures du soir.		32,07
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
ageux, un peu de pluie vers les 3 h. du soir, et pluie vers 8 h. et à 10 h. du soir, brouillards		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.	1,57	
rès-nuageux, un peu de pluie à 7 heures du matin.		0,17
uelques légers nuages..		
uageux, pluie à 5 heures du soir.		0,88
lem.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uageux, brouillards.		
uelques éclaircies, pluie cette nuit, et un peu vers les 6 heures du matin.	1,17	
lem, un peu de pluie vers les 6 heures 1/4 du soir.		0,66
uageux, un peu de pluie cette nuit.	0,67	
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
erein, brouillards.		
uageux.		
erein.		
lem.		
lem.		
uelques nuages, brouillards.		
uelques légers nuages.		
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uageux.		
rès-nuageux.		
Total des millimètres.	3,41	33,78

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	7
	entièrement couverts.	1
	très-nuageux	5
	nuageux	7
	sereins.	4
	de gros vent (S.-E., 2 ; N.-O, 5). . . .	7
	de brume ou de brouillards.	5
	de tonnerre.	0

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	758,30	+21° 6	+20° 5	757,45	+21° 7	+24° 7	756,50	+22° 0	+25° 7	N.-O. ass.f
2	757,60	21, 4	17, 1	758,50	21, 6	22, 4	757,50	21, 8	22, 0	O.
3	758,25	21, 6	19, 6	758,95	21, 8	21, 8	758,50	21, 9	23, 5	O
4	758,70	21, 8	20, 1	758,85	21, 9	22, 4	757,85	21, 9	23, 9	N.-O. fort.
5	760,70	21, 5	17, 6	760,60	21, 6	23, 0	759,70	21, 7	23, 0	O.
6	759,85	21, 7	19, 3	759,45	21, 8	24, 7	758,70	21, 9	21, 5	N.-O. b. fr
7	759,20	21, 7	20, 5	758,85	22, 0	25, 5	758,40	22, 1	28, 4	N.-O,b.fra
8	756,30	22, 2	19, 0	758,90	22, 2	25, 2	758,05	22, 3	28, 3	O.
9	757,60	22, 3	20, 5	756,45	22, 3	27, 2	754,95	22, 8	26, 2	O.
10	756,75	22, 5	23, 6	757,05	23, 1	26. 5	756,65	23, 2	27, 4	E.
11	759,50	23, 3	24, 0	760,20	23, 5	27, 7	759,80	24, 2	27, 7	S.-E. fort.
12	759,55	24, 1	22, 5	759,85	24, 2	27, 2	757,45	24, 4	28, 2	S.-E.
13	757,00	24, 4	23, 5	757,05	24, 5	25, 9	756,50	24, 5	25, 2	S.-O.
14	758,75	24, 5	22, 6	758,70	24, 7	27, 2	758,55	24, 8	25, 1	O. bon fra
15	760,60	24, 8	23, 8	760,90	24, 9	27, 4	760,70	25, 1	27, 7	S.
16	762,40	25, 0	23, 7	762,75	25, 2	27, 5	762,55	24, 3	25, 7	S.-E. b. br
17	763,60	25, 3	23, 3	762,45	25, 3	25, 7	760,90	25, 3	25, 9	S.-E. b. br
18	760,65	25, 3	23, 0	759,95	25, 3	28, 3	759,00	25, 4	26, 1	O. bon frai
19	760,00	25, 3	22, 0	759,30	25, 2	25, 7	758,15	25, 2	27, 2	N.-O. fort.
20	759,30	24, 6	21, 1	759,70	24, 9	27, 6	759,10	25, 2	28, 2	O.
21	759,60	25, 1	22, 2	759,90	25, 3	27, 6	759,10	25, 3	25, 3	O.
22	759,90	25, 3	23, 3	760,00	25, 3	27, 5	758,55	25, 3	24, 6	O. assez fo
23	759,90	25, 2	22, 6	759,20	25, 2	27, 3	757,65	25, 3	28, 6	N.-O. ass.f
24	759,75	25, 3	24, 5	760,50	25, 3	27, 2	759,80	25, 5	27, 3	O.
25	760,05	25, 4	20, 0	759,75	25, 4	23, 7	758,70	25, 5	25, 4	O.
26	758,35	25, 4	22, 7	758,15	25, 5	28, 1	757,10	25, 5	26, 2	O. bon frai
27	758,50	25, 4	22, 6	758,80	25, 5	28, 9	758,70	25, 5	27, 5	S.-O.
28	759,55	25, 5	23, 5	760,65	25, 8	25, 5	760,25	26, 0	27, 8	S.-O.
29	760,60	26, 1	25, 1	760,85	26, 2	27, 8	760,65	26, 3	28, 7	Variable.
30	763,30	26, 3	24, 3	763,60	26, 3	30, 5	763,15	26, 3	30, 4	S.
31	765,20	26, 4	26, 0	766,15	26, 5	29, 2	765,15	26, 5	29, 6	S.-O.
Moy.	759,76	+24° 08	+22° 07	759,79	+24° 20	+26° 36	758,98	+24° 33	+26° 40	

Résultat

Plus grande élévation du baromètre.	762,88	le 31 à midi.
Moindre *idem*.	752,17	le 9 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	759,79	
Plus grand degré de chaleur	+ 31, 2	le 30 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 15, 4	le 2 à minima
Température moyenne du mois	+ 24,00	
Quantité d'eau tombée pendant { le jour	0, 0	Total. 0mm,0
Quantité d'eau tombée pendant { la nuit	0, 0	

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
uelques nuages.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
uageux, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
erein.		
uelques nuages.		
erein.		
dem.		
uelques nuages.		
uelques éclaircies, quelques gouttes par intervalle dans l'après-midi, brouillards.		
uelques nuages.		
dem, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
erein.		
dem, brouillards.		
uelques légers nuages, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
uelques légers nuages.		
erein.		
dem, brouillards.		
uelques légers nuages, brouillards.		
uageux.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
erein, brouillards.		
uageux, brouillards épais de 4 heures à 11 heures du matin, à 7 heures on ne voit pas les bâtiments dans le port.		
erein, brouillards.		
dem.		
uelques nuages, brouillards.		
dem.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
dem.		
Total des millimètres.		

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	0
	entièrement couverts	0
	très-nuageux	1
	nuageux	3
	sereins	10
	de gros vent (S.-E.,1 | N.-O., 2). . . .	3
	de brume ou de brouillards	14
	de tonnerre.	0

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	764,85	+26° 5	+24° 5	764,65	+27° 0	+28° 7	763,45	+27° 0	+28° 2	S.-O.
2	761,40	26, 8	24, 5	760,60	27, 1	28, 7	758,90	27, 2	27, 0	S.-O.
3	759,15	26, 8	21, 5	759,70	26, 3	28, 7	759,60	26, 5	27, 2	S.-O b. fra
4	761,90	26, 3	22, 5	763,15	26, 5	29, 0	763,00	26, 5	25, 7	S.-O.
5	764,15	26, 5	23, 4	764,60	26, 8	26, 0	763,55	27, 1	23, 5	S.-O b bri
6	763,45	26, 7	24, 3	763,05	27, 0	27, 0	761,75	27, 2	27, 8	S.-O.b.bris
7	760,05	26, 9	25, 2	759,20	27, 2	30, 6	757,45	27, 2	27, 3	O.
8	759,00	26, 7	24, 5	758,95	27, 0	30, 2	757,95	27, 2	26, 9	O.b.brise.
9	760,50	27, 0	24, 3	760,90	27, 2	27, 9	760,45	27, 2	28, 2	S.-O.b.bri
10	760,70	27, 1	25, 2	760,20	27, 0	25, 2	758,90	27, 0	26, 7	N -O.ass.f
11	760,70	25, 9	18, 0	760,05	25, 5	19, 9	758,25	25, 3	31, 3	N.-O. t.-f
12	764,65	25, 0	17, 2	765,10	25, 0	23, 7	764,35	25, 0	23, 2	O.
13	762,75	24, 4	17, 0	762,45	24, 4	22, 2	762 00	24, 4	22, 2	S.-O.
14	760,65	24, 2	18, 2	759,10	24, 2	23, 7	757,75	24, 2	24, 4	Variable.
15	761,05	23, 6	19, 7	761,10	23, 7	22, 5	760,70	23, 8	21, 8	O.
16	761,00	23, 5	19, 3	761,50	23, 6	26, 1	760,60	23, 7	23, 5	S.-O.
17	759,10	23, 6	20, 1	758,40	23, 9	24, 2	757,05	24, 0	24, 2	S.-O.
18	756,15	23, 6	21, 7	756,75	23, 9	24, 7	755,45	24, 0	25, 4	Variable.
19	754,55	23, 9	22, 1	754,20	24, 0	26, 9	753,00	24, 3	25, 7	S.-E. ass.f
20	754,50	24, 3	23, 7	756,30	24, 4	24, 6	756,20	24, 5	23, 8	O. b. frais
21	759,15	24, 4	20, 5	759,60	24, 5	26, 5	760,35	24, 5	26, 5	S.-O.
22	759,80	24, 4	24, 2	759,45	24, 8	30, 0	757,75	25, 1	28, 4	E.ass.fort.
23	754,30	25, 2	26, 4	754,45	25, 4	27, 2	753,25	25, 4	26, 1	S.-E. ass.f
24	757,20	25, 3	21, 1	759,20	24, 7	20, 2	759,40	24, 4	20, 6	N.-O.fort.
25	763,30	23, 3	15, 2	762,85	23, 3	19, 5	762,85	23, 3	19, 9	N -O.fort.
26	763,70	22, 5	14, 3	763,15	22, 5	20, 7	762,55	22, 4	21, 7	N.-O.ass.f
27	763,15	21, 3	14, 3	763,30	21, 8	19, 4	762,65	21, 7	19, 1	N.-O.ass.f
28	764,30	21, 3	17, 1	764,50	21, 4	21, 9	764,05	21, 4	21, 2	S.-O. b. fr
29	764,85	21, 3	16, 8	765,45	21, 4	22, 8	764,75	21, 4	21, 3	S.-E.ass.f
30	765,30	21, 3	16, 5	765,40	21, 3	23, 0	764,65	21, 3	22, 0	S.
31	765,85	21, 4	17, 5	765,90	21, 4	22, 7	765,25	21, 4	21, 8	S.-O. b. fr
Moy.	761,01	+24° 55	+20° 67	761,07	+24° 66	+24° 98	760,26	+24° 70	+24° 44	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 763,26 le 31 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 750,05 le 19 à 5 h. du soi
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 761,07
Plus grand degré de chaleur . . . . . + 31, 6 le 22 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 13, 4 le 26 à minima
Température moyenne du mois . . . . . + 22,51
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . . 0, 0 / la nuit . . . . . 0, 0 } Total. 0mm,0

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
erein, brouillards.		
uelques nuages, brouillards.		
dem.		
uelques légers nuages.		
erein.		
uelques nuages, quelques éclairs par intervalle vers le Nord-Ouest à 10 heures du soir.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
rein à 4 heures du matin, quelques éclairs dans l'Est, ciel beau à Marseille.		
lem, brouillards.		
uageux.		
erein.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
lem, brouillards.		
erein, brouillards.		
lem, brouillards.		
dem.		
dem, brouillards		
uelques éclaircies, quelques gouttes vers 3 heures 1/4 du soir, brouillards.		
uageux, éclairs vers le Nord-Ouest dans la soirée et pendant la nuit, brouillards.		
dem.		
erein, brouillards épais.		
uelques nuages, brouillards.		
uageux.		
erein.		
dem.		
lem. éclairs à 11 heures du soir et pendant la nuit, lueurs vagues d'abord, puis mieux déterminées à l'Est à 3 heures du matin le 27.		
dem.		
rès-nuageux.		
uelques légers nuages mais fort rares.		
dem.		
erein.		
Total des millimètres.		

énéraux.

ombre de jours	de pluie.	0
	entièrement couverts.	0
	très-nuageux	2
	nuageux	4
	sereins.	15
	de gros vent, N.-O.	3
	de brume ou de brouillards.	12
	de tonnerre.	0

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	766,15	+21° 4	+17° 5	764,45	+21° 5	+23° 5	763,80	+21° 6	+22° 9	S.-O., b.f
2	763,90	21, 8	21, 0	762,90	22, 0	22, 5	761,25	22, 1	22, 9	O
3	760,00	22, 1	18, 6	759,70	22, 3	22, 1	758,20	22, 3	21, 2	O. bon fr
4	757,40	22, 1	18, 5	757,15	22, 2	22, 2	757,20	22, 1	21, 4	N.-O.fort
5	760,50	21, 3	16, 5	761,40	21, 4	21, 5	761,55	21, 4	22. 7	N.-O. for
6	763,10	21, 3	20, 6	762,65	21, 6	24. 2	761,90	21, 9	23. 8	N.-O. ass.
7	763,05	21, 8	19, 7	763,70	21. 9	23, 2	763,30	22, 1	21, 9	O.
8	762,35	21, 8	19, 0	763,70	22, 1	22, 2	763,35	22, 1	21, 2	Variable.
9	765,30	22, 1	18, 8	765,30	22, 3	23, 3	764,25	22, 3	22, 2	Variable.
10	764,60	22, 3	19, 5	764,05	22, 3	23, 0	762,70	22, 4	23, 2	S.-O., b.fr
11	761,45	22, 4	20, 0	760,90	22, 6	24, 7	759,55	22, 7	23, 9	S.-E.
12	759,40	22, 5	15, 8	759,60	22, 4	18, 7	759,00	22, 3	17, 8	N.-O.b.fr
13	758,25	21, 3	13, 6	758,30	21, 3	18, 2	758,60	21, 3	18, 3	N.-O fort
14	760,25	20, 7	13, 2	760,30	20, 8	19, 5	760,05	20. 8	17. 8	N.-O.
15	760,05	20, 5	17, 7	760,50	20, 6	22, 9	759,75	20, 8	21, 2	S.-E. fort
16	759,25	20, 8	20, 7	759,00	21, 0	22, 2	756,75	21, 0	21, 0	S.-E. for
17	755,50	20, 9	20, 7	755,30	21, 2	25, 2	754,70	21, 3	24, 2	E. fort
18	757,75	21, 3	18, 2	757,90	21, 3	21, 8	757,45	21, 3	19, 0	O.
19	758,55	21, 3	14, 5	759,00	21, 3	19, 3	758,45	21, 3	19. 2	N.-O
20	759,25	20, 6	15, 3	758,65	20, 5	18. 4	757,85	20, 4	17, 7	N.-O. fort
21	759,00	20, 0	13, 0	758,60	20, 0	19, 4	758,10	20, 0	21, 9	N.-O.b. fr
22	759,35	19, 8	14, 5	759,75	19, 8	20, 2	759,90	20, 0	20, 4	O.
23	760,85	19, 8	18, 0	761,20	20, 1	22, 3	761,05	20, 1	21, 8	N.-O.ass.
24	763,00	20, 0	16, 0	763,70	20, 1	21, 4	763,30	20, 2	20, 5	O.
25	764,50	20, 0	16, 6	765,05	20, 1	21, 9	764,50	20, 2	20, 4	O.
26	765,35	20, 2	16, 4	765,60	20, 3	23, 1	764,65	20, 3	20, 7	Variable.
27	764,55	20, 3	15, 2	764,45	20, 4	22, 4	764,30	20, 4	21, 2	S.-E. fort
28	766,25	20, 4	17, 0	766,55	20, 4	20, 9	765,70	20, 4	19, 8	S.-O.
29	765,20	20, 3	15, 8	763,90	20, 3	20, 0	761,85	20, 3	19, 2	O. bon fr
30	758,70	20, 3	16, 1	757,40	20, 3	21. 9	755,55	20, 3	20, 2	N.-O.b.fr
Moy.	761,41	+21° 05	+17° 27	761,36	+21° 15	+21° 76	760,62	+21° 19	+20° 99	

Résult

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 764.03 le 28 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 752,11 le 17 à 5 heures d
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 761,41
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26, 8 le 17 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 12, 1 le 21 à minima.
Température moyenne du mois . . . . . + 20,02.
Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 1, 1 / la nuit. . . . . 4, 6 } Total. 5mm,7.

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
elques légers nuages, mais fort rares ; de 11 heures à 2 heures, dans la nuit du 1 au 2. éclairs nombreux et coups de tonnerre lointains, brouillards.		
uvert, un peu de pluie avant 7 heures du matin et un peu vers 11 heures 1/2 du matin ; de 7 heures à 10 heures du soir, éclairs nombreux.		0,17
ès-nuageux, brouillards.		
ageux, à 9 heures du soir éclairs fréquents à l'Est et au Sud-Est ; les éclairs sont devenus diffus pendant la soirée en gagnant du côté du Sud-Est.		
ielques légers nuages mais fort rares.		
em.		
em, brouillards		
rein, brouillards.		
em, brouillards.		
em, brouillards.		
iageux.		
ivert, pluie cette nuit depuis le 11 vers les 11 heures du soir et pluie à 7 heures du matin.	3,38	0,91
ielques légers nuages mais fort rares.		
rein.		
iageux.		
ielques éclaircies.		
ielques nuages.		
elques éclaircies ; du 17, éclairs vers les 10 heures du soir et pluie vers 11 heures du soir.	1,19	
iageux, brouillards.		
em.		
ielques légers nuages mais fort rares.		
em, brouillards.		
ielques légers nuages.		
ielques nuages, brouillards.		
ielques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
em, brouillards.		
ielques nuages, brouillards.		
ielques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
em, brouillards.		
ielques nuages.		
Total des millimètres.	4,57	1,08

énéraux.

nbre de jours	de pluie.	3
	entièrement couverts	2
	très-nuageux	3
	nuageux	5
	sereins	4
	de gros vent (E., 1 | S.-E., 3 | N.-O., 4).	8
	de brume ou de brouillards	14
	de tonnerre.	1

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	755,25	+20° 3	+14° 9	755,55	+20° 3	+20° 4	755,75	+20° 3	+21° 2	O.
2	757,15	20, 3	17, 7	757,30	20, 4	21, 9	757,00	20, 4	21, 2	S.-E. ass.
3	756,60	20, 5	17, 4	757,50	20, 5	19, 7	757,60	20, 5	19, 4	S.-E. b. b
4	756,70	20, 3	16, 8	756,65	20, 3	15, 7	757,65	20, 1	14, 4	S.-E. fort.
5	757,05	19, 7	14, 3	757,90	19, 4	15, 8	757,60	19, 4	15, 3	E.ass.fort
6	758,70	19, 0	12, 5	759,45	18, 8	16, 5	759,70	18, 8	16, 3	O.
7	761,10	18, 4	14, 2	761,70	18, 4	15, 7	761,00	18, 3	15, 7	N.-O.
8	761,40	18, 1	11, 9	761,15	18, 1	16, 8	760,00	18, 1	16, 4	Variable.
9	759,25	17, 4	11, 9	758,80	17, 4	17, 1	758,00	17, 4	16, 6	Variable.
10	757,05	17, 3	12, 0	756,75	17, 3	15, 2	756,65	17, 3	15, 7	N.-O.b.fra
11	759,00	17, 0	10, 9	760,20	17, 0	16, 3	759,60	17, 0	15, 9	N.-O.
12	758,35	16, 3	11, 7	760,25	16, 3	17, 0	760,00	16, 3	16, 3	N.-O.
13	758,70	16, 3	10, 5	758,35	16, 3	16, 2	757,20	16, 3	15, 7	Variable.
14	756,50	16, 1	10, 5	756,25	16, 1	15, 6	755,50	16, 1	15, 3	N.-O b.fr
15	755,30	15, 6	9, 8	754,95	15, 5	16, 5	754,65	15, 5	14, 8	N.-O.ass.
16	758,15	15, 3	9, 5	759,70	15, 4	16, 5	759,75	15, 4	16, 4	Variable.
17	761,15	15, 3	12, 1	761,45	15, 4	18, 2	760,40	15, 4	17, 4	S.-E. ass.
18	760,05	15, 6	15, 2	760,15	15, 8	18, 5	759,10	15, 8	17, 7	S.-E.ass.
19	755,05	16, 3	16, 4	754,50	16, 3	18, 7	752,65	16, 3	17, 5	E. fort.
20	749,55	17, 0	17, 4	750,30	17, 3	16, 0	750,45	17, 3	15, 7	Variable.
21	751,50	17, 2	12, 8	751,75	17, 2	17, 1	750,55	17, 2	16, 2	Variable.
22	750,75	17, 0	13, 8	750,30	17, 0	17, 7	747,50	17, 1	17, 5	S.-E. fort.
23	752,65	17, 1	12, 8	753,25	17, 1	16, 9	752,45	17, 1	16, 2	Variable.
24	747,55	17, 0	16, 7	749,80	17, 1	17, 7	750,05	17, 1	18, 0	N.-O,b.fr
25	749,05	16, 9	15, 9	747,25	17, 0	16, 5	746,90	17, 2	17, 8	S.-E.très-
26	742,00	17, 3	18, 7	740,05	17, 3	18, 4	744,20	17, 3	16, 3	S.-E. très
27	750,70	17, 1	12, 2	750,95	17, 2	17, 4	749,30	17, 2	16, 6	S.-E.ass.f
28	745,60	17, 0	16, 2	745,45	17, 0	17, 6	744,45	17, 0	15, 3	S.-E. fort
29	744,75	16, 7	12, 2	745,70	16, 6	15, 0	746,55	16, 6	15, 4	Variable.
30	751,50	16, 4	12, 0	753,00	16, 3	15, 4	754,55	16, 3	15, 7	N.-O.ass.
31	758,80	16, 0	9, 7	760,55	16, 0	14, 0	761,45	16, 0	13, 8	S.-O.
Moy.	754,74	+17° 35	+13° 57	755,06	+17° 36	+17° 04	754,78	+17° 36	+16° 57	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre.	760,56	le 31 à 10 h. du s
Moindre *idem*.	737,98	le 26 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	755,06	
Plus grand degré de chaleur	+ 24, 9	le 2 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 9, 0	le 16 à minima.
Température moyenne du mois	+ 15,88	
Quantité d'eau tombée pendant { le jour	161, 3	} Total. 264mm,0
Quantité d'eau tombée pendant { la nuit	102, 7	} Total. 264mm,0

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
ıelques nuages, brouillards.		
ıageux. éclairs à l'Ouest dans la soirée.		
esque tout couvert, éclairs, tonnerre et pluie cette nuit; pluie à 7 heures du matin, éclairs et tonnerre par intervalle: la pluie a cessé vers les 10 heures du matin.	6,26	13,97
ıuvert, pluie à 9 heures du matin et à midi.		3,16
em, pluie dans la matinée.		3,13
em, pluie cette nuit et quelques gouttes vers les 8 h. du matin, brouillards.	1,92	
ès-nuageux.		
rein.		
uelques nuages.		
lem, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
uelques éclaircies, brouillards.		
erein, brouillards.		
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
erein, brouillards épais.		
uelques légers nuages, brouillards.		
uelques éclaircies.		
ouvert, un peu de pluie vers les 10 heures du matin.		
ıelques éclaircies, uu peu de pluie cette nuit, éclairs diffus dans la soirée de 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2, peu nombreux au Sud, et pluie à 10 heures.	0,17	
ıuvert, pluie cette nuit et toute la matinée; vers les 11 heures très violente averse pendant 3/4 d'heure environ; pluie dans l'après-midi.	9,23	47,56
ıelques éclaircies, pluie cette nuit et vers 4 heures 1/4 du soir, éclairs diffus au Sud pendant la soirée à partir de 8 heures 1/2 gagnant du Sud-Est et de l'Est, brouillards.	5,74	1,10
em. pluie toute la journée depuis vers les 11 heures du matin, coups de vent du Sud à 8 heures du soir.		25,40
Iuageux, pluie cette nuit.	1,89	
lem, un peu de pluie cette nuit.	0,52	
ouvert, pluie dans la matinée, à midi, dans l'après-midi et à 10 h. du soir.		21,65
em, pluie cette nuit, dans la matinée, dans l'après-midi et par intervalle dans la soirée.	12,71	32,51
ıageux, le 27 dans la soirée éclairs nombreux à partir de 7 heures du soir de Sud à Ouest, tonnerre éloigné à 9 h., orage dans la nuit, un coup de tonnerre très fort à 2 h. après minuit.	6,32	
ıuvert, pluie toute la journée, vers 5 heures du soir forte averse, pluie à 10 heures du soir.	19,80	12,79
uelques nuages, pluie cette nuit, brouillards.	38,17	
dem.		
Iuageux, brouillards.		
Total des millimètres.	102,73	161,27

énéraux.

Iombre de jours	de pluie.	15
	entièrement couverts.	8
	très-nuageux	7
	nuageux	5
	sereins.	3
	de gros vent (E. 1 | S.-E. 5). . . .	6
	de brume ou de brouillards.	12
	de tonnerre.	3

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENT
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	762,50	+15° 6	+13° 7	762,60	+15° 5	+17° 7	762,10	+15° 6	+16° 4	S.-E.
2	760,50	15, 5	14, 2	759,50	15, 6	17, 4	758,00	15, 6	15, 5	S.-E.ass
3	758,15	15, 6	15, 2	759,40	15, 6	15, 8	759,30	15, 8	15, 7	E.
4	761,00	15, 7	12, 9	761,45	15, 7	17, 7	761,20	15, 7	15, 9	Variable
5	762,20	15, 6	14, 9	761,10	15, 8	18, 4	760,00	15, 8	16, 5	S.-E.
6	753,90	15, 5	7, 2	750,65	15, 3	10, 2	749,90	14, 9	8, 4	N.-O. ass
7	755,25	14, 5	4, 1	757,15	14, 4	6, 6	757,60	13, 8	8, 0	N.-O.b.f
8	756,40	13, 5	6, 0	756,20	13, 3	10, 8	755,15	13, 3	10, 9	N.-O.b.f
9	753,75	12, 8	7, 0	753,90	12, 8	10, 0	753,65	12, 6	10, 0	N.
10	755,45	12, 4	9, 8	755,75	12, 3	13, 3	755,30	12, 3	11, 1	Variable.
11	753,55	12, 3	10, 0	755,10	12, 3	10, 7	754,65	12, 4	11, 4	E.
12	755,45	12, 3	9, 9	756,45	12, 3	12, 8	755,90	12, 3	12, 1	S.-E.
13	756,50	12, 0	8, 0	756,50	12, 0	12, 0	754,75	12, 0	11, 5	S.-E.
14	749,05	12, 0	12, 2	744,85	12, 0	14, 7	742,50	12. 4	14, 5	Variable.
15	743,65	12, 3	12, 3	743,70	12, 3	12, 6	743,65	12, 3	12, 7	N.-O.ass.
16	745,05	12, 3	10, 3	746,25	12, 3	13, 1	747,30	12, 3	13, 1	N.-O.ass.
17	752,10	12, 3	9, 2	753,75	12, 3	12, 3	754,55	12, 3	12, 2	N.-O.b.fr
18	754,75	12, 2	9, 8	755,15	12, 2	12, 0	756,15	12, 1	11, 0	N.-O.b. fr
19	756,15	11, 6	9, 2	757,85	11, 5	11, 0	757,90	11, 6	11, 5	N.-O.fort
20	756,70	11, 6	9, 8	756,50	11, 5	12, 2	757,15	11, 5	10, 6	S.-E.
21	757,45	11, 3	7, 5	756,70	11, 3	12, 5	756,20	11, 3	12, 2	N.-O.ass.
22	758,90	11, 3	7, 5	759,75	11, 3	10, 7	759,75	11, 1	12, 1	N.-O.b. f
23	760,35	11, 1	10, 9	759,50	11, 1	13, 0	758,00	11, 1	12, 5	N.-O
24	750,30	11, 3	13, 6	748,00	11, 3	14, 0	747,95	11, 5	10, 0	Variable.
25	747,65	11, 3	6, 5	749,00	11, 3	10, 5	750,00	11, 3	10, 1	S.-E.
26	748,90	11, 3	11, 5	746,85	11, 3	13, 7	747,70	11, 3	12, 0	O.
27	752,75	11, 1	8, 2	754,25	11, 1	10, 0	757,15	10, 8	9, 8	N.-O. t.-f
28	760,65	10, 4	6, 2	761,45	10, 3	10, 0	762,15	10, 4	10, 0	N.-O. b. fr
29	764,15	10, 3	6, 5	763,60	10, 3	11, 6	763,30	10, 3	10, 2	N.-O.ass.
30	763,20	9, 8	5, 7	763,00	9, 8	9, 0	763,15	9, 8	9, 0	N.-O.b. fr
Moy.	755,55	+12° 56	+ 9° 66	755,53	+12° 54	+12° 55	755,41	+12° 52	+11° 90	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 762,94 le 30 à 10 h. du s
Moindre *idem*. . . . . 741,01 le 14 à 5 h. du so
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 755,55
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 19, 1 le 1 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 4, 1 le 7 à 7 h. du ma
Température moyenne du mois . . . . . + 11,47
Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 31, 1 / la nuit. . . . . 105, 6 } Total. 136mm,7.

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
ıelques éclaircies.		
m, pluie cette nuit, et dans l'après-midi, de 4 heures à 8 heures du soir, éclairs et tonnerre ıvec pluie abondante.	4,91	3,22
sque tout couvert, pluie cette nuit ; avant 4 heures du matin, éclairs et tonnerre plus éloignés suivis de pluie dans la matinée.	37,38	9,92
ıelques éclaircies, brouillards.		
m, pluie cette nuit et à 7 heures du matin, un peu vers les 10 heures 1/2 du matin, brouillards.	4,95	2,69
ıgeux, pluie à 10 heures du soir depuis vers les 5 heures 1/2 du soir.	6,89	
›uvert.		
ès-nuageux.		
ıelques éclaircies, brouillards.		
m, un peu de pluie dans l'après-midi, éclairs et tonnerre de 6 à 9 heures du soir (éloignés et dans le Sud); pendant la nuit du 10 au 11, pluie, tonnerre lointain, brouillards.		0,48
ıvert, pluie toute la nuit et dans la matinée ; quelques éclairs au Sud-Sud-Est à 7 h. du soir.	39,27	3,05
s nuageux, pluie cette nuit, pluie vers les 8 heures 1/2 du soir, brouillards.	3,39	
ıelques légers nuages.	3,78	
ès-nuageux, un peu de pluie vers les 8 heures du soir.		
em.	1,11	
ıageux.		
ıelques nuages.		
elques éclaircies, un peu de pluie vers les 1 heure à 2 heures du soir, brouillards.		0,62
rein.		
›uvert, un peu de pluie dans la matinée, et pluie dans l'après-midi.		6,10
ıelques nuages.		
em.		
ıelques éclaircies.		
›uvert, pluie à midi, un peu à 5 heures du soir et un peu dans la soirée.		1,41
elques éclaircies; coups de tonnerre pendant une averse à 11 heures 1/2 du matin; pluie à midi et vers les 2 heures 1/2 du soir, et par intervalles dans la soirée.	1,86	2,13
em, pluie dans la matinée.	2,09	1,48
uelques légers nuages mais fort rares.		
ıelques nuages.		
ès-nuageux.		
rein.		
Total des millimètres.	105,63	31,10

énéraux.

›mbre de jours	de pluie.	14
	entièrement couverts	4
	très-nuageux	16
	nuageux	2
	sereins	2
	de gros vent (N.-O.).	2
	de brume ou de brouillards	6
	de tonnerre.	5

DATES.	7 HEURES DU MATIN.			MIDI.			5 HEURES DU SOIR.			VENTS.
	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	Baromètre	Thermomètre du barom	Thermomètre Extérieur	
	mm			mm			mm			
1	764,05	+ 9° 6	+ 6° 5	763,70	+ 9° 5	+11° 0	762,90	+ 9° 5	+ 8° 3	N.-O.
2	761,40	9, 3	5, 1	762,05	9, 3	9, 0	761,50	9, 3	6, 4	N.-O.b.fra
3	763,05	8, 8	3, 6	763,85	8, 6	7, 8	764,60	8, 8	7, 7	N.-O b.fra
4	766,20	8, 4	5, 3	766,75	8, 4	10, 2	766,80	8, 4	9, 1	Variable.
5	765,05	8, 3	4, 7	764,55	8, 3	10, 1	764,35	8, 3	7, 5	S.-E.
6	766,20	8, 3	6, 0	765,75	8, 3	10, 5	765,00	8, 4	9, 4	S.-E. ass.f
7	763,65	8, 3	6, 0	762,65	8, 3	11, 1	761,30	8, 4	10, 1	E.
8	760,05	8, 4	6, 3	759,90	8, 4	11, 0	759,50	8, 4	10, 1	E.
9	759,55	8, 5	6, 5	759,85	8, 5	11, 9	759,10	9, 1	11, 0	S.-E. b. br
10	758,60	9, 1	10, 0	758,60	9, 3	12, 0	758,35	9, 5	11, 2	S.-E. fort.
11	759,80	9, 6	10, 9	760,05	9, 6	11, 8	759,50	10, 0	11, 9	S.-E. fort.
12	758,30	10, 3	12, 1	757,45	10, 3	13, 1	755,05	10, 3	12, 8	S.-E.ass.fo
13	749,75	10, 6	12, 0	750,00	10, 8	13, 5	749 50	10, 9	11, 8	S.-E. b. br
14	746,45	11, 0	11, 5	745,15	11, 2	13, 5	744,40	11, 2	13, 1	S.-E. très f
15	743,75	11, 3	9, 5	744,60	11, 3	12, 5	745,25	11, 3	11, 1	S.-E.
16	747,35	11, 3	9, 0	748,60	11, 3	9, 5	749,85	11, 2	8, 1	N.-O.
17	753,30	10, 6	4, 0	754,00	10, 4	8, 1	754,15	10, 4	8, 0	N.-O.
18	751,75	10, 3	8, 3	752,50	10, 3	9, 5	752,75	10, 3	9, 3	S.-E.b.bri
19	754,20	9, 9	5, 8	758,65	9, 8	8, 1	761,10	9, 8	8, 8	N.-O,b.fra
20	763,90	9, 5	5, 9	764,00	9, 4	9, 8	762,50	9, 4	9, 8	N.-O.
21	758,30	9, 3	5, 8	757,40	9, 3	8, 4	757,15	9, 3	7, 9	N.-O.
22	756,00	8, 9	4, 1	753,75	8, 8	7, 5	752,00	8, 8	6, 0	N.-O. b.fr
23	754,05	8, 4	2, 2	754,50	8, 3	6, 0	756,25	8, 3	4, 0	N.-O. b. fr
24	760,50	7, 8	3, 2	760,70	7, 8	5, 8	760,35	7, 7	6, 8	E.
25	760,85	7, 6	3, 8	760,10	7, 5	8, 1	759,60	7, 4	7, 0	E.
26	757,35	7, 3	5, 0	756,40	7, 3	8, 6	755,15	7, 3	9, 3	N.-O.
27	750,85	7, 3	11, 0	751,00	7, 3	12, 7	751,30	7, 4	5, 1	E.ass.fort
28	756,15	7, 3	6, 2	756,40	7, 3	7, 3	756,40	7, 3	2, 0	N.-O. b. fr
29	759,40	7, 2	2, 6	760,85	7, 1	6, 1	761,50	7, 2	7, 9	Variable.
30	761,10	6, 8	5, 0	760,25	6, 8	10, 6	759,00	7, 0	9, 6	S.-E.
31	755,70	7, 0	6, 8	754,10	7, 0	9, 3	752,30	7, 2	8, 4	E.
Moy.	757,64	+ 8° 92	+ 6° 61	757,68	+ 8° 90	+ 9° 82	757,37	+ 8° 96	+ 8° 70	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 767,71 le 4 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 742,39 le 15 à 7 h. du ma
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 757,68
Plus grand degré de chaleur . . . . . + 14, 1 le 12 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 1, 4 le 29 à minima
Température moyenne du mois . . . . . + 8,37
Quantité d'eau tombée pendant { le jour . . . . . 26, 8 / la nuit . . . . . 101, 9 } Total. 128mm,7

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	mm
uageux, brouillards.		
uelques nuages.		
rein.		
em, brouillards.		
em.		
em, brouillards.		
uelques légers nuages, brouillards.		
em, brouillards.		
uageux, un peu de pluie dans la soirée, brouillards.		
ouvert, pluie dans l'après-midi, à 5 heures du soir et à 10 heures du soir.	0,40	2,17
em, pluie cette nuit, à 7 h. du matin et toute la matinée, pluie par intervalles dans la soirée.	7,68	3,26
lem, un peu de pluie cette nuit, et un peu par intervalles dans la matinée.	0,74	1,81
rès-nuageux, pluie et gros vent du Sud-Est cette nuit.	12,10	
uvert, pluie cette nuit, à 7 heures du matin, un peu dans la matinée et un peu par intervalles dans l'après-midi, et pluie toute la soirée.	2,40	0,29
rès-nuageux, pluie toute la nuit et par intervalles de 2 à 3 heures du soir.	46,82	1,78
uageux, brouillards épais, on ne voit pas la mer.		
rès-nuageux, un peu de pluie dans la soirée vers les 8 heures 1/2, brouillards.		
uvert, pluie cette nuit, et dans la matinée il y a eu une bonne averse vers les 11 heures 1/4, pluie à midi et un peu dans la soirée.	2,92	4,61
uelques légers nuages mais fort rares.	0,50	
uelques éclaircies, quelques gouttes vers les 7 heures du soir, brouillards.		
rès-nuageux.		
uageux.		
uelques nuages.		
uelques éclaircies, pluie cette nuit, et, à 7 heures du matin, brouillards épais, on ne voit pas la mer.	4,44	0,59
uageux, brouillards.		
ouvert, pluie par intervalle dans la soirée, et, à 10 heures, brouillards.		
dem, pluie cette nuit, dans la matinée, dans l'après-midi et toute la soirée.	11,79	8,31
uageux, pluie cette nuit.	12,11	
uelques légers nuages mais fort rares, brouillards.		
uelques nuages, brouillards.		
ouvert, quelques gouttes par intervalles dans la matinée, pluie dans l'après-midi et un peu par intervalles dans la soirée, brouillards.		3,93
Total des millimètres.	101,90	26,75

généraux.

Nombre de jours	de pluie.	12
	entièrement couverts.	8
	très-nuageux	6
	nuageux	6
	sereins.	4
	de gros vent (S.-E.).	3
	de brume ou de brouillards.	15
	de tonnerre.	0

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE DE M. ALFRED SAUREL

INTITULÉ *FOSSÆ MARIANÆ*

PAR

M. MORTREUIL

Toutes les recherches qui se rattachent à l'expédition de Caïus Marius en Provence, ont pour nous un grand intérêt, car elles tendent à élucider les premiers points de notre histoire locale. Aussi, il faut le dire, le grand capitaine a laissé tant de traces sur le sol de la Provence, que partout son nom existe comme un souvenir vivant de ses combats et de ses victoires. Ici c'est une montagne, gigantesque trophée de la déroute de ses ennemis; plus bas c'est un champ tout entier où gisent les ossements des hordes barbares qu'il a vaincues; partout des travaux qui marquent le point où il a campé, le lieu où il s'est arrêté, le séjour plus ou moins prolongé de ses compagnons d'armes. On ne s'étonne donc point si la plupart des érudits se sont arrêtés à constater, à étudier les divers faits de cette grande et glorieuse expédition romaine. M. Alfred Saurel est de ce nombre ; il s'est attaché à déterminer ce qu'il faut entendre par *fosses de Marius* et le but que le chef militaire s'est proposé dans l'exécution de ce travail.

Se dégageant des données fournies par les recherches

antérieures et des résultats trop controuvés de ses prédécesseurs, M. Saurel, par une étude approfondie et persévérante des lieux, a pu se rendre un compte fidèle de l'état où se trouvaient les vastes lagunes et les amas d'eaux formés par les atterrissements du Rhône à l'époque de l'invasion.

Un premier résultat, que nous croyons à l'abri de toute controverse et définitivement acquis à la science, c'est d'avoir déterminé la nature et la situation des travaux accomplis par Marius au milieu des étangs qui avoisinent le village de Fos, travaux connus depuis des siècles sous le nom de *Fossæ Marianæ*. En rapprochant les textes anciens de la configuration actuelle du sol, on demeure convaincu avec M. Saurel, que le fossé de Marius avait pour but de relier et de rendre navigables le bras oriental du Rhône et le golfe de Fos à travers les marécages formés par les étangs de Ligagnau et de Galéjon; que cette œuvre fut entreprise et menée à fin plutôt dans l'intérêt du commerce marseillais que pour les besoins réels de l'armée romaine. Nous ajouterons même, pour compléter les preuves déjà fournies par M. Saurel, qu'au VIIIe siècle, les Marseillais prélevaient encore des droits de douane et de navigation sur les navires faisant route à travers les étangs de Fos et que ce privilége n'a dû cesser que lorsque les ensablements accumulés par les eaux ont fait renoncer à cette voie de communication entre la Méditerranée et le bassin du Rhône.

Ces études devaient conduire l'auteur à des découvertes et à des résultats non moins importants : à déterminer la destination de l'œuvre connue sous le nom de *Chaussée de Marius* et à sa direction, depuis l'embouchure de l'étang de Galéjon où venaient aboutir les *Fossæ Marianæ* jusqu'à Marignane, par Martigues et le long de l'étang de Bolmon. Cette chaussée était une vraie voie romaine.

La partie de cette voie, que les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* et d'autres avec eux, avaient prise pour un aqueduc, était au contraire un viaduc destiné à franchir toute la partie marécageuse et impraticable entre le golfe de Fos et l'étang d'Engrenier, facilement envahie par les flots de la mer.

Enfin, c'est pour la première fois, croyons-nous, que la castramétation de l'armée romaine, jusqu'ici indécise, a été délimitée d'une manière précise, en ayant égard aux vestiges de travaux destinés à relier entre eux les trois camps de Marius et à la configuration des lieux occupés par les divers corps d'armée et aux traces qu'ils ont laissées de leur séjour.

En résumant ainsi les conclusions diverses du mémoire de M. Saurel, nous nous sommes abstenu de reproduire ou de discuter les preuves qu'il invoque à l'appui de ses déductions, puisque ce n'aurait été que pour en constater avec lui l'évidence et la force. Nous le félicitons sincèrement d'être entré dans une nouvelle voie, d'avoir surtout étudié et composé sur les lieux mêmes et, comme il le dit, *le décamètre à la main*, les textes des historiens et des géographes anciens, d'avoir fouillé ce sol si fécond en vieux souvenirs et que le génie de Rome s'assimila si promptement, que, dès les premiers siècles, on l'appela *une autre Italie*. C'est par ce moyen sûr, que les études archéologiques peuvent s'affranchir de la routine et des redites et acquérir la certitude nécessaire à leur développement. Les résultats nouveaux que M. Saurel vient d'obtenir doivent nous faire désirer que la méthode qu'il a mise en œuvre soit pratiquée par ceux qui, comme lui, se livreront à la reconstitution de notre vieille histoire. Nous nous plaisons ici à lui donner le témoignage de notre vive satisfaction.

RAPPORT

SUR

UNE BROCHURE DE M. L'ABBÉ J.-J. CAYOL

INTITULÉE

HISTOIRE DU QUARTIER DE SAINT-LOUP

Banlieue de Marseille

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Vous avez reçu il y a quelque temps de M. l'abbé J.-J. Cayol, professeur de philosophie au Collége catholique du Sacré-Cœur de Marseille, un petit volume orné de 12 dessins dus au crayon de M. Cabasson.

Ce travail, qui a pour titre *Histoire du quartier de Saint-Loup, banlieue de Marseille,* vous a été remis, afin d'en faire un rapport à notre Société de Statistique.

Nous allons tâcher de vous donner un aperçu aussi complet que possible du travail que vous avez bien voulu nous confier, et nous comptons sur votre bienveillante attention qui sera captivée, plutôt par l'intérêt qui s'attache au Mémoire de M. l'abbé Cayol, que par l'interprète

que vous avez choisi pour vous en donner l'analyse. Votre rapporteur réclame donc toute votre indulgence.

L'ouvrage dont nous allons vous entretenir débute par une préface qui nous apprend que M. l'abbé Cayol s'est livré à des études consciencieuses pour rechercher les pièces authentiques relatives aux ruines d'un antique couvent qui existait autrefois dans le quartier de Saint-Loup. Assez heureux pour se procurer des documents inédits, il a été poussé à faire l'histoire de tout ce quartier, et pour donner plus d'attrait à son volume, il a eu recours à M. Cabasson, dont vous connaissez tous les fusains, qui a bien voulu lithographier lui-même, à la plume, douze des principaux monuments ou sites du quartier. Nous devons donc des remerciements à M. Cabasson.

CHAPITRE I.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE DU QUARTIER.

L'auteur nous apprend, dans ce premier chapitre, que le quartier de Saint-Loup est situé à 3 kilomètres au sud-est de Marseille; qu'il est limité au nord par le quartier de Saint-Pierre et celui de la Pomme; à l'est, par Saint-Marcel; au sud, par les collines de Sainte-Marguerite, et à l'ouest, par la Capelette et Sainte-Marguerite; qu'il a près de 3 kilomètres de l'est à l'ouest et 2 kilomètres du nord au sud.

L'Huveaune sépare ce quartier de la Pomme, au nord-est, et le traverse en coulant vers le sud-ouest. Une branche du canal de Marseille le traverse, en passant près des col-

lines. C'est vous dire que ce quartier est complètement arrosé.

Sept moulins à farine et plusieurs scieries de bois sont mues par les eaux des divers biez qui sillonnent cet espace.

Disons, en passant, que le vallon dit communément de *Valbarelle* s'appelle *Barelle*, nom d'une ancien possesseur, et qu'au milieu de la gorge qui sépare ce vallon de celui dit de *Piscatoris*, l'on trouve les restes d'une ancienne bergerie avec habitation pour le berger et four à pain.

L'on voit à 20 mètres environ au sud-est de la bergerie la base d'un oratoire qui était en bon état à la fin du siècle dernier.

Au sud du vallon de Valbarelle, vous arrivez dans le vallon de *Vesque* et non de l'*Evêque*, comme on le dit vulgairement. M. Vesque était un propriétaire du XVIIIe siècle qui, venant de la Basse-Egypte, pensait pouvoir introduire dans ce lieu la culture du riz. Cet essai fut infructueux.

Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails qui pullulent dans ce chapitre. Nous passerons sous silence mille récits intéressants, pour vous dire que l'histoire du quartier de Saint-Loup commence en l'an 840 de notre ère.

On l'appelait dans le principe *Centhis* qui, traduit en provençal, donna *San-this* puis *San-thyrse*. Ce dernier nom se rapporte à deux anciens martyrs de la Gaule.

La partie sud-est du terroir s'appelait *Cairon* et la partie sud-ouest *Centrones*. On retrouve ce nom pour la première fois dans les chartes de l'année 1040; de *Centrones* l'on fit *Centron*, puis *San-Tron*.

Le nom de Saint-Tronc se trouve pour la première fois dans une pièce de l'an 1361. Il n'existe pas de saint connu sous le nom de saint *Tronc*, mais un qui porte le nom de saint *Troud*. Il paraîtrait que le nom de Saint-Tronc

aurait pour origine le pied de la Sainte Croix à laquelle était dédiée une chapelle.

CHAPITRE II

ORIGINE DU COUVENT DE SAINT-TRONC ET DE LA CHAPELLE DE SAINTE-CROIX.

C'est le 24 juin 840 que les religieux de Saint-Victor de Marseille acquirent au quartier de Saint-Tronc une maison et des terres. Un couvent de religieuses y fut fondé; il existait encore en 1240, de même qu'une petite chapelle dont on voit les ruines sur la colline de Sainte-Croix. L'auteur appuie son dire snr des preuves incontestables.

La chapelle de Sainte-Croix est située sur une colline très escarpée, élevée d'environ 310 mètres au-dessus du niveau de la mer et non *au-dessous*, comme le fait dire une faute typographique. Elle est environ à un kilomètre du couvent de Saint-Tronc. Elle a 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et 2 de hauteur, en dessous de la voûte. Cette chapelle n'avait point de mur vers le nord, ce qui prouve qu'elle était construite de façon qu'on pût entendre la messe de tous les points nord de la colline. En principe, cette chapelle n'avait que 3 mètres de long, juste la place de l'autel; on y ajouta plus tard 2 mètres de longueur.

Cette chapelle s'appelait Sainte-Croix, parce qu'elle n'avait pour tout ornement qu'un Christ. D'autres pensent que ce nom lui a été donné, parce qu'elle était placée sur une espèce de calvaire.

Le 3 du mois de mai était l'époque où il s'y rendait un grand concours de peuple : ce qui est affirmé par l'auteur du *Calendrier Spirituel*, année 1713.

M. l'abbé Cayol ne peut préciser l'époque de la fondation de cette chapelle, mais l'on sait positivement qu'elle était en bon état en 1645.

CHAPITRE III

SAINT-THYRSE. — CHAPELLE DE SAINT-CYR.

Il résulte d'une charte de Saint-Victor qu'en l'an 1057, un nommé Pierre, prêtre du village de Saint-Marcel, donna à cette abbaye dont il faisait partie, une carterée de vigne limitée par celle qu'on avait achetée de *Borelly de Saint-Thyrse* : c'est la première fois que ce nom est connu. Il est question, dans le même siècle, d'une voie publique allant du port de Marseille à l'église de *Saint-Thyrse*. Il existait donc, d'après l'auteur du travail que nous analysons, dans le milieu du XIe siècle, une chapelle à Saint-Loup.

Saint-Cyr, en provençal *San-Cery*, est une montagne élevée d'environ 662 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il paraît exister sur cette montagne un trou dont on n'a jamais pu sonder la profondeur. La tradition prétend que l'eau du Grand-Puits de Marseille vient du fond de ce trou ; à preuve qu'un berger qui y avait laissé tomber son bâton, le retrouva dans le Grand-Puits. Nous vous donnons cette légende sous toutes réserves.

L'on trouve à quelques mètres de ce trou, les restes

d'une petite chapelle qui était encore debout au commencement de ce siècle, puisque M. Jean Sibon en a vu la voûte et un tableau faisant le fond de la chapelle, il y a de cela 57 ans. Cette chapelle était en tout semblable à celle de Sainte-Croix ; mais elle en diffère par une grotte qui forme crypte et qui a 10 mètres de profondeur sur 3 de largeur. Dans le fond, se trouve une excavation pleine d'eau à laquelle l'on attribuait la vertu de guérir la teigne.

En 1165, Pierre Second étant évêque de Marseille, l'église de Saint-Thyrse devint un prieuré de la Major.

Vous trouverez dans ce chapitre l'histoire complète de l'église de Saint-Thyrse.

Permettez-nous de vous rapporter un fait qui vous prouvera que l'industrie de la meunerie, en 1294, était loin d'avoir pris l'extension qu'elle a aujourd'hui ; car il y eut à cette époque une telle sécheresse dans le terroir de Marseille, que toutes les sources de l'Huveaune tarirent tout à fait. Les boulangers envoyaient moudre le blé à Aubagne et à Gémenos; car il y avait si peu d'eau qu'à peine en huit jours et quelquefois en quinze, ils ne pouvaient moudre qu'une charge de grains.

Si pareil malheur nous arrivait aujourd'hui, grâce aux inventions modernes, nous trouverions toujours assez d'eau dans la mer pour alimenter nos machines à vapeur, et partant, nous moudrions tranquillement notre blé; même, le cas échéant, nous boirions de l'eau de mer rendue potable par les procédés usités depuis plusieurs années à bord des navires, ce qui prouve qu'en dépit de certains esprits trop étroits, l'homme marche toujours vers le progrès.

CHAPITRE IV

ORIGINE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-LOUP ET DE LA CHAPELLE DE SAINT-TRONC.

Au commencement du XVIe siècle, la chapelle de Saint-Thyrse se trouvant trop petite pour la population, l'on en bâtit une autre plus grande au sud de la première et quelques arceaux réunirent les deux constructions. Cette nouvelle église existait encore en 1787.

La fondation de l'ancienne église de Saint-Loup date, dit l'auteur, du premier quart du XVIe siècle. Ce vocable se trouve pour la première fois à la date du 31 mars 1531.

En l'année 1645, l'on disait encore la messe dans la chapelle de Sainte-Croix ; mais les habitants du quartier de Saint-Tronc réclamèrent de l'évêque de Marseille la permission d'ériger une chapelle au pied de la colline; elle avait 10 mètres de longueur sur 5 de large et ne recevait de jour que par la porte d'entrée. Elle sert aujourd'hui de remise.

CHAPITRE V

SAINT-LOUP, SUCCURSALE DE SAINT-MARTIN.

L'église de Saint-Loup était succursale de Saint-Martin, en 1681, ainsi que le constate le registre de cette paroisse déposé à l'état civil de Marseille.

Messire Manuelly, vicaire de Saint-Martin, est le premier desservant de Saint-Loup dont on trouve le nom, à la date de 1694. L'on ne faisait ni baptême ni mariage à cette époque dans cette église; ils avaient lieu à Saint-Martin. Mais en 1701, l'on commença à tenir des registres constatant les sépultures et les mariages du quartier. La population, à cette époque, si l'on en juge par les actes de décès, devait s'élever à 800 âmes environ.

En 1715, il y eut six mariages dans la paroisse.

Le 23 juillet 1711, l'évêque de Marseille manda messire Louis Cabrol pour aller examiner la chapelle rurale de Sainte-Croix, dite de *Saint-Tronc*. On la trouva réparée, et l'autorisation d'y dire la messe fut donnée, à la condition qu'elle serait dite après le prône; qui se terminait à Saint-Loup, à huit heures en été et à neuf heures en hiver.

De 1717 à 1732, l'on ne trouve que deux actes de mariage.

Nous nous écarterions des limites qui sont imposées à ce rapport, si nous voulions vous entretenir de toutes les parties intéressantes contenues dans ce chapitre.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence qu'en 1777, le chemin d'Aubagne à Marseille avait 4 mètres de largeur, faisait beaucoup de détours et n'était point entretenu, ce qui faisait que, pour conduire une charrette de Marseille à Saint-Loup, on était obligé de la tenir de chaqne côté avec des cordes pour qu'elle ne versât pas. L'on a fait depuis une route que vous connaissez tous et qui est digne de notre époque de progrès. Le jour où nous verrons la vapeur conduire nos omnibus et nos charrettes dans ce lieu, au moyen de locomobiles à vapeur allant sur nos grandes routes, l'on comprendra que l'esprit humain peut revendiquer ses droits et ses priviléges sur la nature et la matière qui sont complétement à ses ordres.

En 1787, l'ancienne chapelle de Saint-Thyrse, nef septentrionale de l'église de Saint-Loup, menaçant ruine, l'on

fut obligé, pendant ce temps, de dire la messe dans un autre endroit.

L'on démolit l'ancienne église, sauf le chœur, qui fut conservé ; celle qui existe de nos jours fut élevée sur l'emplacement de l'autre.

Disons que le maître-autel de la nouvelle église avait appartenu à la chapelle de Saint-Hommebon, à Marseille. M. Forcat, propriétaire de la campagne qui appartient aujourd'hui aux héritiers de M. Wulfran Puget, l'acheta pendant la Terreur au prix de 18 francs et en fit cadeau à l'église de Saint-Loup, où il fut définitivement placé en 1801.

La gloire est en marbre blanc avec des anges qui soutiennent la couronne au-dessus de la croix ; le tout est d'un beau travail.

Passons sur les détails intéressants qui sont consignés dans l'ouvrage de M. l'abbé Cayol ; mais constatons un fait qui ne vous étonnera pas de la part d'un officier français.

C'etait pendant la république ; un régiment de soldats venant de Toulon fut caserné dans l'église de Saint-Loup et y coucha.

Dès que le régiment fut réuni, le colonel leur dit : « Soldats ! vous vous rappellerez cette nuit que vous êtes dans la maison de Dieu. » Bons exemples que ne suivent pas toujours les soldats étrangers !

CHAPITRE VI

SAINT-LOUP ÉRIGÉ EN PAROISSE

L'église de Saint-Loup fut ouverte au culte public au mois d'avril 1801, deux mois et demi environ avant la signature du concordat.

M. Avril, ancien desservant de Saint-Pierre, fut le premier qui exerça son ministère, à cette époque. Dès le 1er janvier 1804, M. Avril prit le titre de recteur, preuve que cette église avait les droits de paroisse, quoique elle n'ait reçu canoniquement ce titre qu'en 1808.

Nous passons sous silence la nomenclature des recteurs qui ont dirigé cette paroisse depuis cette époque jusqu'en 1825 ; mais n'oublions pas de mentionner le nom de M. Hermitte, simple instituteur, qui pendant toute son existence s'est devoué à l'instruction des garçons et des filles de cette paroisse, comprenant ainsi les devoirs d'un instituteur selon le cœur de Dieu.

CHAPITRE VII

RÉGÉNÉRATION RELIGIEUSE DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUP ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER.

En 1825, Monseigneur Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille, confia à deux missionnaires lazaristes la mission de régénérer la paroisse de Saint-Loup.

Ces messieurs restèrent peu de temps, obligés qu'ils étaient de partir pour les missions étrangères; mais M. l'abbé Abbat (1), qui fut placé dans cette paroisse en 1825, changea en peu de temps la face des affaires spirituelles. Des congrégations furent établies; un clocher qui existe encore aujourd'hui fut bâti, une cloche achetée et cette dernière fut bénie de la main de Monseigneur Charles-Fortuné de Mazenod, qui administra, le même jour, le sacrement de la confirmation aux enfants de la paroisse.

Jugez de l'émotion que dut éprouver le village de Saint-Loup, lorsque, pour la première fois, il vit un évêque dans son église !

Notons qu'en 1827, un charretier de Saint-Loup, nommé Baltazar, fut le premier à transporter les voyageurs de Saint-Loup à Marseille et *vice versa*.

Le chœur actuel de l'église de Saint-Loup a été reconstruit en 1828. Il possède un tableau très ancien attribué à Van Moll, l'un des élèves les plus distingués de Rubens.

Disons que la Société de Saint-Martin, qui existait dans ce pays depuis 1846, fut érigée en Société de prévoyance et de secours mutuels en 1847.

C'est le 7 juin 1849, jour de la Fête-Dieu, que les eaux de la Durance ont coulé pour la première fois sur le terroir de Saint-Loup. Inutile de dire qu'elles y furent reçues comme un bienfait.

L'établissement des omnibus de Saint-Tronc par la Compagnie lyonnaise a eu lieu le 9 avril 1855.

Voulait-on, en 1860, se rendre du village au petit

(1) M. l'abbé Abbat fut transféré le 14 août 1831 à la paroisse Saint-Joseph, intra-muros, dont il a été le premier recteur, et il est décédé le 14 août 1866, après avoir construit cette église; il était chanoine honoraire de la cathédrale de Marseille, et administra la paroisse de Saint-Joseph pendant 35 ans. Sa mort fut un deuil public pour ses ouailles.

chemin de Marseille, l'on était obligé de traverser l'Huveaune à gué, ou de faire 4 kilomètres de plus en passant par la Capelette; mais à cette époque, les propriétaires de Saint-Loup, aidés par la commune, firent construire un pont sur l'Huveaune.

Le 9 avril 1861, la traverse de la *Blanco Vieillo*, devenue boulevard, fut assignée comme limite de l'octroi de Marseille.

Nous en passons, et des meilleurs, pour vous obliger à lire cette interessante relation.

Le livre de M. l'abbé J.-J. Cayol mérite de fixer l'attention de la Société de Statistique de Marseille, et si vous approuviez nos conclusions tendant à décerner une mention honorable à son auteur, vous auriez prouvé une fois de plus que notre Compagnie sait rendre justice aux travailleurs.

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE DE M. KOTHEN

INTITULÉ *BORGHINI*

PAR

M. F. LAUGIER

Au nom d'une Commission composée de MM. Flavard, Blancard et Laugier, je viens rendre compte du travail envoyé par M. Kothen, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif.

Il arrive parfois qu'une espèce de célébrité s'attache à la mémoire de certaines personnes qui, vu leur remarquable nullité, ne se seraient jamais doutées qu'un jour leur nom pût être prononcé. Certainement, il y a des célébrités de tous les genres : les lettres, les armes, les bonnes et les mauvaises actions rendent illustres; mais pour arriver à la postérité, il n'est pas toujours nécessaire d'enfanter des volumes, de créer ou de détruire des royaumes, ni d'incendier des monuments, comme Erostrate qui brûla le temple de Diane afin que l'histoire parlât à jamais de lui; il suffit seulement d'une difformité ou d'une excentricité

quelconque pour arriver à voir figurer son nom dans les ouvrages.

Le personnage qui nous occupe en ce moment se serait bien passé de l'espèce de célébrité dont son nom a été entouré; il n'a été illustre en quoi que ce soit; au contraire, c'était une sorte d'idiot qui n'a dû le bruit que l'on a fait autour de lui qu'à une infirmité, nous pourrions même dire à une extravagance de la nature. Nous voulons parler de Borghini ou Borduni, à qui notre honorable et savant candidat, M. Kothen, vient de consacrer une intéressante notice.

« Cet homme ne fut, comme le dit M. Kothen, ni un savant, ni un littérateur, ni un artiste, encore moins un homme utile qui rendit des services à sa patrie; ce qui l'a rendu ainsi célèbre et lui a valu l'honneur d'une mention parmi les hommes remarquables de son pays, ce fut uniquement la grosseur démesurée de sa tête. »

Les savants qui ont visité notre ville au XVIIe siècle n'ont pas dédaigné de le mentionner au nombre des curiosités dignes d'être signalées, et l'auteur cite Justus Zinzerlingius, qui publia au commencement du XVIIe siècle un récit de ses voyages en France, en Belgique, etc., lorsqu'arrivé à ce qui concerne Marseille, après en avoir décrit les monuments, il assure avoir vu : « *un homme de quarante-cinq ans environ*, dont la tête, d'une monstrueuse grosseur, présentait une circonférence de quatre pieds, et dont le poids était évalué à soixante-dix livres, il était du reste de très petite taille et d'une telle maigreur que l'on eût dit qu'il n'avait que la peau et les os ; il ne pouvait marcher à cause du poids énorme de sa tête ; sa voix était faible plus même que celle d'une femme. »

Voilà, certes un étrange personnage et on ne doit pas

s'étonner de ce que les voyageurs curieux et savants l'aient signalé comme étant digne d'être remarqué.

Le savant médecin Spon, passant à Marseille soixante-cinq ans après Zinzerlingius, pour aller en voyage en Italie et dans le Levant, ne manque pas non plus de parler de cette tête *prodigieusement grosse,* dit-il, *que l'on conserve dans le couvent de l'Observance.* Et après avoir donné, d'après les renseignements des religieux, son nom et sa taille, il décrit la forme de la tête et n'oublie pas de mentionner le dicton devenu proverbe qui courait alors dans la ville : « Tu n'as pas plus de sens que Borduni, » ce qui voulait assez dire que si la tête était grosse l'esprit en était petit.

Le crâne était resté bien longtemps dans le couvent de l'Observance et, de nos jours, les personnes âgées qui ont habité Marseille pendant leur enfance, se souviennent encore de l'avoir vue, exposée dans la chapelle, à une certaine époque de l'année, sur le bassin des âmes du Purgatoire. En 1790, il fut transporté, comme curiosité, dans le musée de la ville.

M. Kothen fait une remarque très judicieuse relativement à ce que dit Grosson, qui donne à Borghini la qualification de notaire ; qu'il fût fils de notaire, cela est parfaitement acceptable, mais notaire lui-même avec une pareille infirmité, comment aurait-il pu remplir cette fonction, surtout ne pouvant se remuer et étant à peu près insensé? Aussi il cite ce qu'en avaient dit Spon et Millin : « *C'est une espèce d'imbécile qui confirmait le proverbe : grosso testo paou dé sen.* » Si on lui appliquait pareille épithète, c'est qu'il la justifiait.

M. Kothen a eu une très bonne idée de faire revivre. dans sa notice, ce personnage tout à fait local. On éprouve toujours un sentiment de plaisir et de satisfaction quand on lit quelque chose se rapportant à quoi que ce soit du

passé ; il est toujours bon de savoir et de se remémorer. Bien des personnes, visitant le Cabinet d'histoire naturelle de notre ville, passent indifférentes ou à peu près devant cette énorme tête de Borghini, et cependant elles la regarderaient avec bien plus d'intérêt si elles connaissaient quelques détails sur l'individu qui en a été affligé.

M. Van Kothen est d'ailleurs avantageusement connu de tous les archéologues par sa savante notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor, et par sa monographie de Notre-Dame-du-Rouet. Votre Commission vous propose d'accepter un candidat aussi distingué, qui joint à la science un vrai talent de littérateur.

NOTE

SUR

QUELQUES MAISONS MONUMENTALES

DE MARSEILLE

Lorsque, vers le milieu du XVIIIe siècle, les échevins accordèrent l'autorisation de construire les maisons qui forment aujourd'hui les côtés couchant du cours Saint-Louis et midi de la Cannebière, ils imposèrent sagement à tous les acquéreurs de ces terrains, l'obligation de faire suivre à la façade un plan d'élévation orthographique, paraphé par eux, le 8 octobre 1743.

Cette servitude fut imposée, le 21 janvier 1751, par le bureau de l'agrandissement, au sieur Garoute, acquéreur des terrains sur lesquels il édifia cette maison qui a été occupée jusqu'à ce dernier moment par l'*hôtel des Empereurs* et qui porte aujourd'hui le n° 5 sur la Cannebière.

Les conditions imposées par l'autorité municipale du siècle dernier furent exactement accomplies, et Marseille leur dut les façades du cours Saint-Louis et de la Cannebière ; ces façades, quoique non signées d'une illustration architecturale, ont été longtemps presque le seul monu-

ment que Marseille était à même de nous offrir ; peu de villes en France peuvent du reste montrer des façades de maisons bourgeoises du XVIIIe siècle supérieures à celles du cours Saint-Louis et de la Cannebière, pas même Paris.

La *Revue*, dans laquelle nous avons hardiment pillé ces renseignements, leur préfère la façade de l'île levant du cours Saint-Louis, l'île *Chavinot* ; l'auteur, excellent juge en pareille matière, doit faire autorité, et si ce n'était notre profonde nullité dans la science de l'architecture, nous n'oserions même dire que nous avons, nous, toujours préféré ces façades si indûment attribuées à Puget et que la *Revue* a restituées à leur véritable auteur, le bien ignoré Jérôme Bourre.

Pendant plus d'un siècle, la servitude imposée par la ville et dans son intérêt, a toujours été religieusement respectée, même sous le régime de 93. Mais les municipalités se succèdent et ne se ressemblent pas toujours.

Lorsque la ville a dû revendre à M. Pichaud la partie sud de l'île Chavinot, elle a pensé probablement qu'à Marseille, l'architecture du XVIIIe siècle n'était plus à la hauteur des progrès de sa voirie actuelle, et pour que tous pussent bien juger du mérite des deux époques, en vendant l'extrémité de ces îlots, l'administration s'est bien gardée de suivre les traditions du bureau de l'agrandissement, d'imposer à l'acquéreur l'obligation de suivre pour sa façade le plan du dernier siècle ; nous ne savons si elle a laissé libre carrière au génie de l'acquéréur, ou si elle a fourni le plan d'élévation de la façade actuelle.

Mais chacun peut aujourd'hui, les termes de comparaison ayant été juxtaposés, prononcer en toute connaissance de cause, sur le mérite architectural des façades construites à Marseille, pendant le XVIIIe et le XIXe siècle.

Ce qui a été fait pour un côté du cours Saint-Louis, il paraît qu'on va le faire pour l'île de la Cannebière ; au

moment où nous écrivons cette note, les maçons, les architectes voulons-nous dire, sont en train de *moderniser* la façade de la maison, rue Cannebière, n° 5.

Que vont-ils faire? Nous ne saurions le dire ; mais ce que l'annotateur en exercice doit constater, pour le dû de sa charge, c'est que le propriétaire de cet immeuble paraît, jusqu'à ce jour, ne pas avoir été astreint à suivre pour les réparations de sa façade le plan d'élévation orthographique paraphé par les échevins, le 8 octobre 1743.

BORGHINI OU BORDUNI

PAR

M. Charles KOTHEN

Parmi les nombreux personnages dont Achard a donné des notices dans son volumineux *Dictionnaire des hommes illustres de Provence et du Comtat-Venaissin*, il en est un dont le nom est répété à Marseille presque proverbialement par tout le monde, et pourtant ce ne fut ni un savant, ni un littérateur, ni un artiste, encore moins un homme utile qui rendit des services à sa patrie. Ce qui l'a rendu ainsi célèbre et lui a valu l'honneur d'une mention parmi les hommes remarquables de son pays, ce fut uniquement la grosseur démesurée de sa tête. Ainsi, tandis que l'on a oublié le nom de la plupart de ceux qui sont mentionnés dans ce *Dictionnaire* et qui honorèrent la Provence par leur savoir, leur génie, leurs talents dans la guerre ou dans les beaux-arts, qui se dévouèrent au salut de leurs concitoyens, au milieu des fléaux dévastateurs, le souvenir d'un imbécile a été conservé parce qu'il avait une tête un peu plus grosse que celle des autres hommes. Tant est bizarre la renommée ! Aussi le visiteur qui parcourt les salles si exiguës de notre Musée d'histoire naturelle, voit souvent la foule se porter vers une vitrine où, au milieu de momies et de squelettes savamment étiquetés, elle distingue un crâne d'une grosseur monstrueuse, placé sur un piédestal en marbre, et le fait remarquer

aux autres visiteurs. Nul besoin de lire l'étiquette placée au-dessous, sur le socle. Tout le monde sait que c'est la tête de Borghini. Ce nom est devenu vulgaire, proverbial en quelque sorte. Mais quel était ce Borghini? En quel temps vivait-il? C'est ce que peu de personnes pourraient dire et je dois avouer en commençant cette notice que je n'ai rien trouvé de précis sur cet individu. Mais en rassemblant des fragments de divers auteurs, en comparant les dates et les faits, j'ai tâché de donner une date et de former une note la moins incomplète qu'il m'a été possible.

Et d'abord, l'auteur le plus ancien que je sache, qui en ait parlé est (1) *Justus Zinzerlingius*, qui, sous le pseudonyme de *Jodocus Sincerus*, publia, au commencement du XVIIe siècle, en langue latine, une sorte de voyage en France, en Belgique sous le titre d'*Itinerarium Galliæ*. Dans ce curieux ouvrage, l'auteur arrive à Marseille et après avoir décrit la Cathédrale, Saint-Victor, la Porte-Réale, dont il donne les inscriptions, et autres monuments (2), assure avoir *vu* : « Un homme de quarante-cinq ans environ, dont la tête d'une monstrueuse grosseur présentait une circonférence de quatre pieds et dont le poids était évalué à soixante-dix livres. Il était, du reste, de très petite taille et d'une telle maigreur que l'on eût dit qu'il n'avait que la peau et les os. Il ne pouvait marcher

(1) V. Lelong, 1719, n° 789.

L'exemplaire que j'ai entre les mains est d'Amsterdam, MDCXLIX. Il est orné de 22 vues de villes entre lesquelles se trouve une vue très curieuse de Marseille. Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions à Paris, Lyon, Amsterdam, etc. Il vient d'être traduit en français.

(2) Voici le texte : *Vidimus virum 45 circiter annorum, monstruosi et enormis capitis. Quatuor pedes rotunditas ejus æquabat. Pondus 70 librarum credebatur. Minimæ ceterum staturæ erat et macilentus adèo ut ossa cute tantum texta putasses. Incedere præ nimio capitis pondere non poterat. Loquebatur sed debili et plusquam fœminina voce.*

à cause du poids énorme de sa tête. Sa voix était très faible, plus même que celle d'une femme. »

Cet homme, notre voyageur ne le nomme pas ; mais je crois qu'il est impossible de prendre le change sur son identité et que l'on peut hardiment prononcer son nom, surtout après avoir lu la relation d'un autre auteur.

Spon, savant médecin de Lyon, connu par plusieurs ouvrages d'érudition, partant pour un voyage scientifique dans l'Italie et dans le Levant, passa à Marseille en 1675. Après avoir brièvement parlé de ce qu'il vit de curieux dans notre ville, il continue ainsi (1) :

« J'aime mieux vous entretenir d'une tête prodigieusement grosse que l'on conserve dans le couvent de l'Observance (2). C'étoit la tête d'un nommé Borduni, fils d'un notaire de Marseille. Il mourut il y a environ soixante ans, âgé de cinquante. Des religieux de ce couvent qui l'ont vu, m'ont assuré qu'il n'avoit pas plus de quatre pieds de haut, et néanmoins sa tête en a trois de tour sur les côtez et moins d'un pied de hauteur. Les os, à force de s'élargir, étoient devenus fort minces et entr'ouverts de la largeur d'un écu à l'endroit où la sagitalle se rencontre avec la coronale qu'on appelle aussi la fontanelle et au derrière de la tête à l'occipitale. Bien qu'il eût beaucoup de cervelle, il n'en avoit pas plus d'esprit pour cela; et c'etoit un proverbe qui couroit dans Marseille : « Tu n'as pas plus de sens que Borduni. » Quand il devint âgé, il ne pouvait plus soutenir sa tête sans l'appuyer sur un cous-

(1) *Voyages d'Italie, de Dalmatie*, etc., par Jacob Spon et G. Wheler. — La Haye, 1724, 2 v. 12 grav. v. t. I, p. 14.

(2) On sait que ce couvent fut fondé en 1432 (Ruffi II. 69) près de l'anse de l'Ourse. Cette église ne fut consacrée qu'en 1542. La construction d'un nouveau temple dont la première pierre fut bénie par Belsunce le 23 août 1746, fut arrêtée par la révolution de 1793. De hauts murs non encore récrépis, qu'on voyait encore il y a peu de temps, ont servi de base à l'établissement d'un vaste domaine.

sin. Il avoit été enterré à l'Observance, et comme l'on creusoit dans leur cimetière, il y a quelques années, on y trouva ce crâne qu'on a depuis conservé par rareté. »

On voit que le récit des deux voyageurs est conforme en tout point. Le voyageur allemand dont la relation a été imprimée pour la première fois en 1612, dut visiter notre ville, en 1610. Il y vit Borghini qui avait alors quarante-cinq ans environ. Spon, en 1675, vit le crâne de cet individu mort depuis soixante ans environ, c'est-à-dire vers 1615, à l'âge de cinquante ans. Borghini était donc né vers 1565. Le docteur lyonnais appuie son dire du témoignage de religieux qui l'avaient connu et qui lui donnèrent sur cet individu les détails insérés dans sa relation. Ainsi, je ne crois pas que l'on puisse établir le moindre doute là-dessus. Du reste, Spon remarquera que ce ne fut que le hasard des fouilles qui fit trouver ce crâne anormal que l'on conserva par *rareté* et qu'on montrait aux curieux. On peut donc croire que le souvenir de cet individu et de la monstruosité qui l'avait fait remarquer, ne s'était conservé que par le dicton proverbial, cité par Spon, et qui fut rappelé par la découverte du crâne de celui qui en était l'objet.

Nous n'en trouvons, dans cet intervalle, nulle mention dans les récits des voyageurs qui visitèrent Marseille. Ainsi (1) Monconys qui, dans la volumineuse et curieuse relation de ses voyages, n'est pas sobre de détails de tout genre, surtout pour les histoires de sorcellerie, ce qui regarde l'histoire naturelle et les recettes médicinales, est complètement muet là-dessus. Pourtant quand il passa à Marseille en 1646 et qu'il visita le couvent de l'Observance, le 5 octobre de cette année, il nota soigneusement

(1) *Journal des voyages* de M. Monconys, conseiller du Roy et lieutenant criminel au siége présidial de Lyon.
Lyon, MDCLXV, 3 vol. in-4°, fig.

la place du tombeau de Libertat qu'il y avait vu. Il ajoute même : « Je pris au jardin du *strimonium*..... » Monconys veut parler probablement du *datura stramonium*. Je cite ce détail pour montrer que l'auteur prend note des plus petites particularités. Il n'aurait pas oublié de mentionner ce crâne qui l'aurait vivement intéressé et sur lequel il eût fait une savante dissertation.

Achard, comme je l'ai déjà observé, consacre à Borduni ou Borghini un assez long article. Ce qu'il en dit est du reste presque entièrement conforme au récit de Spon. Ce sont les mêmes faits, presque les mêmes mots. Mais, en qualité de docteur en médecine, il veut, lui aussi, expliquer les causes de la conformation désordonnée de cette tête. « On attribue cette extension des os du crâne à un hydrocéphale qui dut se former entre les membranes du cerveau et qui en fit dilater les os. »

Grosson ne pouvait laisser ce nom en oubli dans ses almanachs de Marseille. On le trouve en effet, dès la première année (1770), à l'article du couvent de l'Observance, puis à celui des curiosités de la ville ; la même indication est répétée un grand nombre de fois.

Remarquons seulement que Spon et Achard disent que ce malheureux, affligé d'une telle infirmité, était fils d'un notaire, tandis que Grosson le fait notaire lui-même. Outre que ce nom ne se trouve pas dans la liste si peu exacte et si incomplète des notaires que Grosson nous a donnée, ni même dans celle dressée récemment par la Chambre des notaires, je ne puis croire qu'il ait rempli lui-même cette fonction. Nous n'avons qu'à rappeler le proverbe cité par Spon et répété par Millin dans l'article qu'il consacre à Borduni dans son voyage dans les départements du midi :

« C'étoit une espèce d'imbécile qui confirmait le proverbe : grosse tête peu de sens. Le peuple de Marseille dit

généralement en parlant d'un idiot : *A pas mai de sen que Borduni* (1). » Ces observations, confirmées par tous ceux qui en ont parlé, m'empêchent de croire qu'on eût confié à ce personnage une charge aussi importante que celle de notaire.

Constatons encore le nom imposé par le peuple à une des crêtes de la montagne de *Marsio-Veiré* qui ceint notre territoire vers le sud. Cette pointe arrondie dont la silhouette présente de loin une certaine analogie avec celle d'une tête colossale, vue de profil et posée horizontalement, est nommée *Tête-de-Borghini*.

Nos grand'mères nous ont même raconté que les pères de l'Observance plaçaient au dessus du bassin des âmes du purgatoire, pour la fête de la Commémoration des trépassés, ce crâne énorme qui jetait l'effroi dans leur jeune imagination et dont elles n'osaient s'approcher.

Ajoutons enfin que lorsqu'en 1790, une Commission fut formée pour faire un choix de livres, objets d'art et d'histoire naturelle pris dans les collections de divers couvents, ce fameux crâne fit partie de ceux destinés à former un Muséum (2). C'est là que Millin put l'observer lors de son passage à Marseille, en juin 1804. Depuis cette époque, il a dû suivre les différentes phases que ce dépôt

(1) T. III.

(2) Voici les dimensions du crâne mesurées par le docteur Valentin, de l'Académie de Marseille.

	Pieds	Pouces	Lignes
Circonférence horizontale.....	2	9	»
Id. d'avant en arrière.....	2	6	6
Id. transversale derrière les apophyses mastoïdes.....	2	5	6
Id. en passant devant les apophyses.	2	5	»
Diamètre antero-postérieur.....	»	10	8
Id. transversal.....	»	10	»
Id. perpendiculaire.....	»	8	3

(Notes prises sur le socle qui supporte ce crâne)

a subies depuis sa fondation définitive par le vote du Conseil du département en 1819. On sait qu'après avoir été transporté successivement en divers locaux, ce Muséum occupe aujourd'hui celui construit pour la loge des *Ecossais*. Il est à peine besoin de signaler combien ce local est peu propre à cette destination. Le défaut d'espace et la mauvaise disposition des salles, dont plusieurs ont dû être étançonnées, faisaient désirer depuis longtemps qu'on pût affecter une place plus convenable à ces riches collections. Nous sommes enfin à la veille de voir se réaliser ce vœu de tous les amis des arts et des sciences. Déjà nous voyons s'élever sur le plateau de Longchamp un vrai palais des beaux-arts, digne de l'opulente Marseille, dans lequel, au milieu d'un jardin émaillé de fleurs, de cascades, de statues, de portiques aux élégantes colonnes, se trouveront réunies les collections de peinture, de sculpture et d'histoire naturelle, dans des salles vastes et convenablement ornées.

Là, du moins, ces riches collections de tableaux et d'histoire naturelle, disposées avec goût et avec ordre, dans le jour le plus favorable, sans être entassées les unes sur les autres, comme dans la chapelle des Bernardines, pourront être livrées à l'admiration et aux études des savants, des curieux et des amateurs.

CONDITION

DES TERRES ET DES PERSONNES

DANS LES DOMAINES

DU TERRITOIRE DE L'ÉTANG DE BERRE

Au XIVe siècle (1)

PAR

M. Félix BLANC

INTRODUCTION

De tous les innombrables revenus que fournissait le comté de Provence au roi de Jérusalem et de Sicile, comte d'Anjou, comte de Provence et de Forcalquier, ceux de l'étang de Berre et des domaines environnants étaient les plus multipliés et les plus divers. En effet, outre les redevances et les droits acquittés habituellement par les tenanciers de tous les domaines du comté, l'étang de Berre donnait lieu à une juridiction des eaux et des pêcheries très étendue, et l'exploitation du sel que pro-

(1) Voir les registres de la Cour des Comptes de Provence conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Se B 2, nos 221, 222, 223).

duisait cet étang devenait pour la gabelle des comtes de Provence la source de droits nombreux et de revenus considérables. La juridiction des eaux de l'étang de Berre régissait aussi le port de Bouc, qui était mis en communication avec l'étang de Berre par un canal et un autre petit étang. Il existait une relation intime de commerce entre le port de Bouc et le territoire de l'étang de Berre. A un mouvement d'arrivages de navires dans le port de Bouc, à un déchargement de marchandises, correspondait un mouvement de charrois sur le territoire de l'étang de Berre ; par conséquent, la perception des droits d'entrée dans le port et des droits de déchargement des navires était suivie de l'acquittement des péages et des droits de vente des marchandises dans tout le territoire de l'étang de Berre. Cette corrélation était réciproque et se reproduisait dans le cas d'arrivage, dans le port de Bouc, de produits du terroir de l'étang de Berre, destinés au chargement qui ne pouvait être effectué qu'à la condition du paiement de certains droits que venaient accroître les droits de sortie des navires du port.

DOMAINES DE TERRE FERME

Etat des terres et des personnes. — Les domaines de terre ferme du territoire de l'étang de Berre se composaient : 1° de fiefs nobles, terres concédées par le comte de Provence aux seigneurs ses vassaux ; 2° de fiefs roturiers ou ruraux, terres ou métairies cédées à titre onéreux à des acquéreurs non nobles ; 3° de terres serviles possédées par des serfs et des colons ou manants, vilains.

I° Fiefs nobles

Dénombrement des fiefs. — Au XIVe siècle, les fiefs nobles du territoire de l'étang de Berre étaient :

Au sud de l'étang de Berre : La seigneurie de Châteauneuf, *Castrum novum.*

La vicomté de Martigue, *Marticum*, dont le prince de Melphé était usufruitier.

A l'est : La baronie de Berre, *Berra.*

La seigneurie de Rognac, *Rosignacum.*

La seigneurie de Vitrolles, *Vitrola.*

Au nord : La seigneurie de Lançon, *Lanso*, *Alanso.*

Au nord-ouest : La seigneurie d'Entressen, *Entresins*, *Trensins.*

A l'ouest : La seigneurie d'Istres, *Istria.*

Droits féodaux. — Les seigneurs qui tenaient en fiefs du comte de Provence les domaines du territoire de l'étang de Berre, et qui avaient acquitté envers lui le droit d'inféodation en lui rendant hommage, étaient astreints aux redevances et obligations féodales :

1° *Host et chevauchée.* — Ils étaient tenus au service militaire, qui était de quarante ou soixante jours, et devaient se rendre à l'appel de leur suzerain avec des hommes d'armes et munis d'armes et de vivres, pour l'accompagner à la guerre. Manquer au service militaire, lorsqu'on était convoqué par le suzerain, était un cas de forfaiture qui entraînait la confiscation du fief et la punition corporelle du vassal.

2° *Justice.* — Ils devaient assister en justice le comte de Provence.

3° *Aides.* — Ils payaient des aides, soit en argent, soit en nature, ordinairement à Pâques et à la Saint-Michel. Lorsque le comte de Provence était prisonnier, mariait sa fille, armait son fils chevalier, les vassaux payaient une aide extraordinaire. Il en était de même dans le cas de joyeux avénement.

4° *Chasse.* — Le comte de Provence se réservait la chasse sur les terres de ses vassaux.

5° *Gardes.* — Les pupilles ne pouvaient se marier sans l'autorisation de leur seigneur suzerain qui avait la tutelle ou garde noble de leurs domaines.

6° *Relief.* — Le droit de relief se payait à chaque mutation soit de seigneur suzerain, soit de seigneur vassal usufruitier du fief concédé. Le droit de relief, en Provence, s'appelait acapte et arrière-acapte ou réacapte. Il y avait arrière-acapte ou réacapte, lorsqu'il y avait mutation du seigneur suzerain, et simplement acapte à la mutation du vassal possesseur du fief.

II. Fiefs roturiers.

Les fiefs roturiers étaient les terres possédées par les tenanciers non nobles, les bourgeois *(personæ ignobiles)*, et soumises à une multitude de charges, d'impositions et de tailles.

Dénombrement des tenues roturières. — Les fiefs roturiers du territoire de l'étang de Berre étaient :

Au nord de l'étang : Les terres de Sainte-Croix, *Santa-Crux.*

Les terres de Miramas, *Miramacius.*

Au sud : Les terres des Ferrières, *Ferreriæ.*

Les terres de Jonquières, *Jonqueriæ.*
Les terres de Tressières, *Tresseriæ.*
Les terres de Massave, *Massava.*
Les terres de Monlansin, *Monslansinum.*
Les terres de Pierremale, *Petramala.*
Les terres de Cabres, *Cabræ.*
Les terres de Balcayrol, *Balcayrol.*
Les terres de Gast, *Vastum.*
Les terres de Marignane, *Marignana.*
A l'est : Les terres de la Romainquette.
A l'ouest : Les terres de Plan Fossan, *Plan Fossam.*

DROITS D'INFÉODATION

Les tenures roturières étaient inféodées aux possesseurs aussi bien que les fiefs nobles étaient inféodés aux seigneurs. Mais le droit d'inféodation des fiefs nobles consistait dans l'hommage prêté par le vassal à son suzerain, tandis que le droit d'inféodation des tenures roturières n'était autre que le prix de la cession faite au tenancier non noble par le seigneur suzerain. Comme il y avait différentes sortes de concessions, il y avait aussi plusieurs espèces de droits d'inféodation.

1° *Vente.* — Les concessionnaires de tenures roturières, à titre d'achat, payaient une somme d'argent pour prix de l'acquisition. Ils avaient droit de pleine propriété sur la terre qu'ils avaient achetée et pouvaient l'aliéner; mais dans le cas d'aliénation, ils payaient au seigneur suzerain une sorte de droit de relief appelé lods et vente,

laudemium. Le seigneur suzerain avait un droit de reprise et pouvait rentrer dans la pleine propriété et l'usufruit de la terre vendue en remettant au possesseur le prix de la vente primitive.

2° *Location*. — Les terres étaient louées pour un temps déterminé, à titre de fermage ou de bail à ferme. Le possesseur payait chaque année une rente fixe en argent ou acquittait une redevance en nature. Les terres étaient aussi concédées en fermage à moitié fruits ou colonat partiaire, et alors le possesseur donnait la moitié des récoltes annuelles. Dans la Provence, le fermage à moitié fruits s'appelait fâcherie, *facheria*.

3° *Censive*. — Les possesseurs qui tenaient une terre en censive acquittaient une redevance annuelle appelée cens, dont la valeur ne représentait point l'intérêt de la location, et qui était plutôt le signe de la dépendance de la terre du censitaire.

4° *Emphytéose*. — L'emphytéose était un bail de location et d'usufruit à long terme, depuis dix ans jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf, et embrassait généralement trois générations de tenanciers qui se transmettaient la tenure par héritage ; de là vient qu'on disait : emphytéose perpétuelle. En Provence, l'emphytéose s'appelait aussi acapt, *acapitum*. Losqu'il y avait mutation d'emphytéote par mort, par mariage, par aliénation, par cession, par échange, par institution d'héritier ou de légataire, un droit de mutation appelé acapte était payé au seigneur de la terre ; lorsqu'il y avait mutation de seigneur de la terre, le droit de mutation payé au nouveau seigneur s'appelait arrière-acapte, *reacapitum*.

Au XIVe siècle, la plupart des terres situées au sud et au sud-est de l'étang de Berre et avoisinant la vicomté de

Martigue étaient tenues en emphytéoses. On trouve dans les registres de la Cour des Comptes de Provence du milieu du XIVe siècle le dénombrement de ces emphytéoses ainsi qu'il suit :

La terre du portalier de Berre.
La terre d'Estoire.
La terre des Tressières.
La terre d'Autiste.
La terre de l'entrée de Plan-Fossan
La terre de Pohan.
La terre de Tallaran.
La terre de Curton.
La terre de Dellion.
La terre de Massave.
La terre du chemin de Ralhet.
La terre du val Candet.
La terre du côté de Lèbre.
La terre de la Romainquette.
La terre de la Maroude.
La terre du val Morave.
La terre des Plains.

IIIe Tenures serviles.

Servitude personnelle. — Les serfs et les colons ou manants étaient les hommes de corps de leur seigneur, de *plenière poeste*. Ils se trouvaient vis-à-vis de lui dans une étroite sujétion. Ils ne pouvaient disposer de leur pécule. Ils étaient frappés de nombreuses incapacités civiles : ils ne pouvaient ni hériter, ni contracter, ni aliéner, ni posséder en propre.

Servitude réelle. — Des concessions de terres étaient

faites aux colons et serfs ; mais ils les possédaient à titre de servitude. Ils étaient attachés au fonds de terre par des liens indissolubles; ils ne pouvaient le quitter; ils étaient vendus avec lui. Ils étaient usufruitiers de leurs tenures, mais sans avoir aucun droit de propriété et sans pouvoir les aliéner. Les enfants suivaient la condition des parents.

Obligations envers le seigneur. — Les colons et les serfs du territoire de l'étang de Berre étaient soumis à des impositions personnelles et à des impositions foncières.

Impositions personnelles, Chevages. — Les colons et les serfs acquittaient un impôt par tête appelé chevage, qui n'était autre que la capitation romaine des Mérovingiens et des Carlovingiens. On ne payait le chevage qu'après la majorité.

Impositions foncières. — Les colons et les serfs étaient astreints à des redevances, à des droits, à des cens, à des corvées :

1° *Redevances.* — Ils payaient une redevance annuelle fixe, en argent ou en nature, comme fermage du domaine;

Une redevance en vin, *canonica ;* un certain nombre de muids de glands ou de faînes, de froment, de seigle, le dixième des porcs; plus ordinairement, un certain nombre de muids de vin ou une somme d'argent.

2° *Droits.* — Ils payaient : un droit de possession des champs, *agrarium ;*

Droit de pâturage, *pastio;*

Droit de mener les porcs dans la forêt, *glandaticum;*

Droit de fauchaison, *herbaticum*, tous les trois ans ;

Droit d'usage dans les forêts, *lignaritia ;*

Tributs et taxes de guerre, *hostilitium, carnaticum.*

3° *Cens.* — Cens annuel remplaçant l'obligation de

moissonner les blés des domaines seigneuriaux, *augustaticum ;*

Cens en bardeaux.

4° *Corvées.* — Journées de travail avec des bœufs ou avec les mains, *dies ;*

Services, labour des terres seigneuriales, *rigæ*, *curvadæ ;*

Travail consistant à couper les arbres dans les bois, *caplim ;*

Charrois, *carroperæ ;*

Charrois du mois de mai, *magisca ;*

Charrois de blé et de vin, *angaria*, *vinericia ;*

Main d'œuvre, *manopera ;* travaux consistant à réparer les bâtiments, les clôtures ; à faire les récoltes, le pain et le vin ; à effectuer les transports ; à cultiver les vignes et à faire des services manuels dans les vignes, *banni ;*

Garde ou guet pour les propriétés contre les malfaiteus, *wacta ;*

Obligation de couper et de charrier une certaine quantité de bois ou de payer une certaine somme d'argent.

Fixité des redevances des colons. — Au XIVe siècle, la distinction entre la condition des colons et celle des serfs subsistait encore. Les redevances des colons étaient fixes ; elles étaient déterminées pour chaque domaine et le seigneur ne pouvait les augmenter. Les serfs, au contraire, étaient taillables et corvéables à merci.

DROITS DE SOUVERAINETÉ

Les tenanciers non nobles, les colons et les serfs, en outre des redevances foncières, étaient soumis à des im-

positions, à des taxes personnelles et réelles, c'est-à-dire, portant sur les personnes et sur les marchandises.

Impositions personnelles. — Fouage. — Le fouage se payait par feu ou ménage. L'énumération des affouagés était faite par rue et par maison.

Impositions réelles sur les biens et les marchandises, Cens. — Toutes les tenures étaient soumises à des cens annuels qui se payaient ordinairement à la fête de Noël, à la Pentecôte, au mois d'août.

Cens des hôtelleries. — Les hôteliers, pour pouvoir exercer librement leur métier, étaient obligés d'acquitter un cens annuel, sorte de patente.

Droits de garde des vignes.

Tasques, impôts fonciers sur les terres.

Tailles, impôts extraordinaires qui se payaient ordinairement à la Saint-Michel et à Pâques.

Taxe sur la viande. — Des droits étaient perçus sur les ventes de viande.

Droits de pesage de la graine de vermillon. — Un droit proportionnel au poids de la quantité vendue était perçu sur les ventes de graines de garance.

Péages. — On acquittait les péages pour les transports de denrées et de marchandises et pour le passage des bestiaux à l'entrée et à la sortie des routes, des ponts et des domaines seigneuriaux.

Droits de gîte et d'hébergement. — Ces droits étaient proportionnels à la contenance des tenures et représentaient les frais de voyage du comte de Provence.

Droits d'encan et de criée. — Toutes les ventes aux enchères donnaient lieu à un droit qui devait être acquitté par celui qui faisait faire la vente. Ce droit était d'un quart par florin.

Amendes. — Les amendes prononcées par le Parlement d'Aix, contre les parties qui succombaient en justice, constituaient une source abondante de revenus pour le comte de Provence. Les amendes les plus fréquentes étaient celles contre les débiteurs qui avaient différé de payer leurs dettes, les *latæ*, et celles pour dégâts faits aux récoltes, *telæ*.

Droits sur la vente des laines.

Droits sur la vente des produits des amandiers.

Droits sur la vente des huiles.

Droits de quinzième sur les récoltes.

Gélines, poules données en cens.

ETANG DE BERRE

La juridiction des eaux de l'étang de Berne comprenait les pêcheries et les salines.

Pêcheries. — Les pêcheries de l'étang de Berre étaient tenues en fiefs nobles ou en fiefs roturiers. Les pêcheries de la partie de l'étang qui avoisinait la seigneurie étaient inféodées au seigneur de Berre qui payait un droit d'usage au comte de Provence. Les pêcheries de Martigues étaient possédées en tenures roturières à titre de louage ou de

censive. Les baillis du comte de Provence veillaient à ce qu'aucun tenancier non usufruitier à titre onéreux des droits de pêche ne pût pêcher dans l'étang. Les délits de pêche étaient punis d'une amende de cinquante livres royaux et de la confiscation de la barque et des autres engins de pêche.

Bourdigues. — Les bourdigues étaient des réservoirs à poisson, pratiqués sur les bords de l'étang de Berre, et alimentés par les eaux de cet étang au moyen de petits canaux dont l'issue pouvait être fermée à volonté par des barrages. Plusieurs de ces bourdigues étaient tenues en fiefs nobles. Ainsi les bourdigues d'Angassiez et de Séguret avaient été inféodées à l'archevêque d'Arles ; les bourdigues de l'île de Martigues étaient inféodées aux Dames religieuses de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix, aux religieuses de Saint-Zacharie d'Aix, aux Observantins de Notre-Dame-de-Beauregard, près Tarascon. Les autres bourdigues, entre autres la grande bourdigue ou Bourdigolle-Roy, étaient possédées en tenures roturières, louées ou acensées, données à emphytéose. Outre le prix de location et le cens, les tenanciers étaient obligés d'acquitter un droit d'usage et d'exploitation, *expletivum*, *espleitiu*, chaque fois qu'ils retiraient des poissons des réservoirs.

Salines. — L'exploitation du sel de l'étang de Berre était anssi louée ou acensée à des tenanciers non nobles. Les usufruitiers des salines étaient astreints à porter aux greniers à sel de Berre tout le sel qu'ils faisaient dans l'étang ; ils ne pouvaient le vendre qu'en présence des gabelliers, *gabelloti*, et des contrôleurs des gabelles, en se servant des mesures de la gabelle et en acquittant un droit de gabelle. Les délits en matière de gabelle étaient notifiés aux maîtres rationaux de la Cour des comptes de Provence, lorsqu'ils faisaient la visite des gabelles ; ils procé-

daient à l'information par témoignage et prononçaient des amendes contre les délinquants.

PORT DE BOUC

Les différents droits de navigation qui s'acquittaient dans le port de Bouc étaient fort nombreux. Les plus importants étaient :

Droits de chargement des navires ;

Droits de déchargement des navires.

Chevages.—Tout passager débarquant d'un navire dans le port de Bouc ou s'embarquant, acquittait un droit personnel de passage appelé chevage. Les marchands qui payaient déjà un droit pour le transport de leurs marchandises étaient exemptés de cette imposition personnelle, qui était ordinairement d'un florin par passager.

Droits sur les marchandises chargées ou déchargées.

Droits de cadenage. — *Jura catenæ*, droit de chaîne ou droits d'entrée des navires dans le port et droits de sortie des navires du port. Un droit était payé pour pouvoir franchir librement la chaîne qui fermait l'entrée du port.

Parmi les arrivages les plus fréquents, on remarquait ceux de la *grande compagnie de navigation des Allemands et de la compagnie de Biscaye.*

Droits d'ancrage.

MODE DE PERCEPTION DES DROITS

Les redevances des différents tenanciers du territoire de l'étang de Berre, étaient perçues la plupart du temps directement par le comte de Provence, au moyen des clavaires ou trésoriers des sénéchaussées et baronies qui centralisaient les recettes versées dans leurs caisses par les collecteurs. Les receveurs des seigneuries, qui les tenaient des mains des clavaires, rendaient tous les ans leurs comptes à la Cour des comptes de Provence. D'autres fois, certains droits étaient affermés. Les locataires fermiers de ces droits payaient aux clavaires un fermage annuel et devenaient usufruitiers des droits qu'ils percevaient à leurs risques et périls.

DES MONNAIES

DE

CONSTANTIN-LE-GRAND

RELATIVES A LA PROVENCE

PAR

M. PENON

Peu de règnes ont assisté à une révolution plus radicale que celui de Constantin le Grand.

Le christianisme, après avoir lutté pendant plusieurs siècles contre les persécutions et les hérésies, s'assit enfin avec ce prince sur le trône des Césars.

Ce n'est point l'histoire de Constantin que je veux écrire. Il n'entre point dans mes vues de rechercher ici quelles furent les causes de la conversion de ce prince à la religion de la croix ni quels en ont été les résultats. Je viens donner seulement quelques notes sur les monnaies de cet empereur, relatives à notre pays.

Constance Chlore avait eu les Gaules sous son gouvernement. Après sa mort, son fils Constantin succéda à sa puissance et successivement, par ses guerres heureuses contre ses divers collègues, il devint seul maître du vaste Empire romain.

Forcé par diverses circonstances de quitter Rome, où le meurtre de son fils Crispus et la protection qu'il donnait ouvertement au christianisme l'avaient rendu odieux, il alla fonder sur les bords du Bosphore une rivale à la ville éternelle.

Dans l'espace de trois ans, la nouvelle capitale fut édifiée et, du nom de son fondateur, reçut celui de Constantinople.

Constantin n'avait jamais oublié les Gaules, de nombreux monuments en rendent témoignage.

Sous son règne, plusieurs ateliers monétaires furent en vigueur dans ce berceau de sa puissance. Arles, sa ville de prédilection, ne fut point oubliée.

Je ne m'occuperai que de cet atelier qui concerne particulièrement la Provence.

Quelques numismates ont voulu trouver des médailles frappées à Arles au nom de Probus et de quelques-uns de ses successeurs. Il est pourtant certain que les premières monnaies sorties des ateliers de la Rome des Gaules ont été émises par ordre de Constantin.

Hélène, mère de ce prince, après avoir été répudiée par Constance Chlore, était rentrée dans la vie privée ; mais lorsque son fils eut été déclaré empereur, il rappela cette princesse, la décora du titre d'Auguste et fit battre des monnaies en son nom et à son effigie. On en trouve sortant des ateliers d'Arles.

Ces ateliers fonctionnèrent régulièrement jusqu'aux approches de la chute de l'Empire d'Occident, l'empereur Zénon ayant fait cession de ces pays à Odoacre en 480.

Aussi, depuis Constantin, trouve-t-on des médailles émises par ses ateliers au nom de presque tous les empereurs d'Occident, et même de plusieurs de leurs collègues d'Orient, soit que, par suite de révolutions, cette partie de notre Provence leur eût été momentanément soumise,

soit par un échange de procédés fréquents dans ce temps-là entre deux ou plusieurs empereurs qui, dans les ateliers de leur juridiction respective, frappaient souvent des monnaies au nom et à l'effigie de leurs collègues.

Il est possible qu'après la cession de la ville et du territoire d'Arles, faite par Zénon à Odoacre, les ateliers de cette ville aient continué l'émission des espèces au nom des nouveaux possesseurs, les divers princes barbares de l'invasion ; mais ces monnaies, toutes petites, sont le plus souvent privées des marques du lieu où elles ont été frappées et l'on ne peut jusqu'ici former à cet égard que de simples conjectures.

On trouve cependant des médailles portant la marque des ateliers de Provence frappées au nom de Justin et à celui de Maurice Tibère. Ce sont des sous d'or (*solidi*) et des tiers de sou (*trientes*) avec le différent des ateliers de Marseille et Arles.

Justin et Maurice n'ayant jamais eu ou pu avoir des prétentions à ces droits régaliens dans la Provence, alors détachée de l'Empire, ces pièces avaient excité au plus haut degré la curiosité des savants. On en donna enfin une explication, jusqu'ici reconnue satisfaisante et généralement adoptée. Elle est due aux recherches ingénieuses de M. Bonami, académicien et archéologue distingué du siècle dernier.

Voici l'exposé sommaire des raisons qu'il donne à l'appui de son opinion sur ces curieuses monnaies. Ceux qui seraient désireux d'en lire les détails, les trouveront dans le tome XXXIIIe *des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* et dans le Xe tome de l'*Histoire* de cette Académie.

D'après ce savant académicien, ce qui au reste est généralement reconnu, les premiers rois mérovingiens ne relevèrent jamais que de Dieu et de leur épée.

Les insignes de patrice et de consul envoyés par Anastase à Clovis ne prouvent rien contre cette assertion. Si l'empereur en décora le roi franc, c'est qu'il affectait par des présents ou des honneurs de s'ériger en protecteur vis à vis de lui. Si Clovis les accepta, c'était pour paraître, non aux yeux de ses sujets, mais à ceux des peuples conquis, revêtu d'une puissance qu'ils n'avaient pas encore désappris de craindre et de respecter ; mais, qu'on ne l'oublie pas : tandis que les divers peuples de l'invasion, Ostrogoths, Wisigoths, Bourguignons, se servant de la monnaie d'or de l'Empire, ne frappaient que celles d'argent et de bronze, et encore le plus souvent au nom et à l'effigie de l'empereur, se réservant seulement le revers des monnaies pour leur nom, dissimulé même presque toujours sous les formes hiéroglyphiques d'un monogramme, tandis qu'ils reconnaissaient ainsi la suprématie de l'Empire, les rois francs seuls, ces fiers Sicambres, osaient émettre des monnaies d'or à leur effigie et en leur propre nom. Ce droit, toujours, mais à cette époque surtout, était regardé comme le premier des attributs de la souveraineté et de l'indépendance.

Plusieurs savants n'étant pas bien persuadés de cette indépendance de notre pays à cette époque avaient cité précisément à l'appui de leurs doutes quelques-unes des pièces dont il est ici question, qui, frappées au nom de l'empereur Maurice à Marseille et Arles, alors que ces villes ne lui appartenaient pas, leur paraissaient être des monuments de la suprématie de l'Empire et de notre vassalité.

En réponse à ces objections qui pouvaient sembler sérieuses, M. Bonami avait dû rechercher un personnage qui, ayant des prétentions à faire valoir sur ces pays, eût pu en entreprendre la conquête avec le secours de Maurice, personnage qui, « conduit par les vaisseaux de l'Empereur

sur les côtes de Provence, eût débuté par des conquêtes rapides dans le royaume et s'y fût attribué tous les droits du pouvoir suprême, entre autres celui de battre monnaie, dont il aurait usé pour rendre une sorte d'hommage à son bienfaiteur, par reconnaissance et peut-être en vertu d'un traité secret (1). »

Or, ce personnage, ce protégé de Maurice, le savant académicien l'avait trouvé dans Gondowald, fils naturel de Clotaire Ier qui, « soutenu par un parti considérable, causa pendant quelque temps des alarmes assez vives à Gontran, roi de Bourgogne. »

Gondowald était né dans les Gaules ; son éducation fut celle des fils de roi. Clotaire refusa pourtant de le reconnaître, et le jeune prince se réfugia auprès de Childebert, roi de Paris. Celui-ci le reçut et le garda tant que durèrent ses démêlés avec Clotaire ; mais plus tard, il le livra à ce terrible roi qui se contenta cependant de le faire raser.

Clotaire, en mourant, avait laissé pour héritier ses quatre fils, Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert.

Charibert, roi de Paris, n'avait point d'enfant. Il rappela Gondowald à sa cour et le traita comme son futur héritier, mais les frères de Charibert ne l'entendirent point ainsi et le forcèrent à leur livrer le malheureux fils méconnu de Clotaire. Ils le gardèrent prisonnier à Cologne.

Gondowald parvint à s'échapper et se réfugia auprès de Narsès, cet eunuque illustre qui achevait alors en Italie l'œuvre de Bélisaire.

Reçu depuis avec distinction à la cour de Constantinople, il y vécut sous Justinien, Justin II, Tibère, Constantin et Maurice Tibère.

Ce dernier empereur faisait alors la guerre aux Lombards. Voulant empêcher l'intervention des Francs en

(1) *Hist. de l'Acad. des inscrip. et belles lettres*, t. x.

faveur de ses ennemis, il leur donna de l'occupation en lançant Gondowald sur leurs terres, appuyant ses prétentions de son influence, le faisant débarquer à Marseille par ses vaisseaux, l'aidant des finances de l'Empire.

Gondowald, en voie de conquêtes, fit frapper des monnaies dans les diverses villes qui se soumettaient à sa puissance ; mais, soit par reconnaissance des services rendus, soit par suite d'une obligation contractée, il émettait ses monnaies au nom de Maurice.

C'est ainsi que M. Bonami explique l'existence de médailles, au nom de l'empereur d'Orient, frappées à Marseille et Arles, villes dans lesquelles l'Auguste de Constantinople ne pouvait posséder ce droit régalien.

On voit combien cette explication de l'érudit académicien était ingénieuse et satisfaisante.

Cependant, notre musée vient de s'enrichir, par les soins de M. Carpentin, son conservateur honoraire, d'une pièce portant aussi le différent d'Arles, mais émise au nom de Justin.

Sous Justin, aucune tentative effective de Gondowald n'a pu avoir lieu, s'il est vrai, comme l'affirment les divers historiens qui ont parlé de ce prince, que ce n'est qu'en 583 qu'il débarqua à Marseille.

Que dire alors, en présence de cette précieuse médaille qui semble devoir détruire l'échafaudage que M. Bonami n'avait élevé que grâce au nom de Maurice que portaient les espèces connues ?

Pourra-t-on expliquer un fait qui paraît si anormal ?

Peut-être, si l'on peut prouver que, bien que frappée au nom de Justin, cette pièce peut encore être attribuée à Gondowald, quoique son expédition n'ait eu lieu que sous le deuxième successeur de ce prince.

Je dirai plus ; peut-être pourra-t-on démontrer que

cette pièce, au nom de Justin, a été postérieure à celles émises au nom de Maurice.

Mais ce n'est pas moi qui pourrai le dire; car, je ne veux ni ne dois empiéter sur les droits de M. Carpentin. Ce savant confrère étudiera la pièce en question et je ne doute pas qu'il n'en donne une explication claire et satisfaisante. Je n'ai voulu en parler ici qu'en ce qu'elle a rapport à l'atelier d'Arles.

Au reste, grâce au zèle et à l'initiative de M. le commandant Carpentin, toujours infatigable lorsqu'il s'agit d'enrichir notre collection provinciale; grâce aussi à la bienveillance généreuse et éclairée des magistrats qui depuis quelque temps se succèdent dans notre édilité, le musée a vu commencer et verra, je l'espère, s'enrichir journellement la suite des monnaies romaines sortant des ateliers d'Arles. Déjà quatorze noms de souverains figurent dans cette nomenclature (1) et nul doute que cette série n'obtienne bientôt un rang très honorable dans le cabinet de Marseille, devenu si riche en monnaies relatives à notre bien-aimée Provence.

(1) Les Empereurs ou Césars représentés dans les cartons du musée relatifs aux ateliers d'Arles sont les suivants :

1. Licinius I. — 2. Constantinus 1er. — 3. Crispus. — 4. Constantinus II. — 5. Constans I. — 6. Constantius II. — 7. Magnentius. — 8. Decentius. — 9. Constantinus III. — 10. Avitus. — 11. Majorianus. — 12. Julius Nepos. — 13. Justinus II. — 14. Mauricius Tiberius.

DISSERTATION

SUR

L'ANCIENNE TOPOGRAPHIE DE MARSEILLE

A SON ORIGINE

ET AU TEMPS DU SIÉGE DE CETTE VILLE PAR JULES CÉSAR

PAR

M. Alfred VERDILLON

—

Depuis près de trois siècles, l'ancienne topographie de Marseille a été l'objet des recherches et des travaux des savants de tous les pays, et on ne cesse encore de s'en occuper aujourd'hui.

Mais sur cette question si difficile à résoudre, les avis ont été longtemps partagés et il ne pouvait en être autrement, à cause de l'éloignement d'événements qui se sont passés vingt-quatre siècles avant nous, de l'obscurité de certains textes anciens diversement et souvent faussement interprétés et de l'absence de tout monument matériel qui nous remette sur la trace de sa fondation.

Tandis que les uns croient que la première colonie pho-

céenne s'est établie d'abord sur la côte ouest ; qu'elle a eu pour port l'anse de la Fontaine-du-Roi ou celle de la Joliette ; que la mer a envahi une grande partie de la ville primitive ; que le port actuel (l'ancien port) n'était qu'un marais sans issue, nettoyé plus tard, dans sa passe au moins, de main d'homme ; qu'ils placent la citadelle sur les bords de la mer entre la Tourette et la Major (1) ; d'autres, au contraire, ont cru que notre port actuel a été le premier occupé par les Phocéens ; que leur ville a été établie sur l'emplacement où nous voyons encore nos anciens quartiers, c'est-à-dire sur le versant sud des collines qui regardent le port (2) ; et, quant à la citadelle, les uns l'ont placée sur la colline des Moulins (3), d'autres à l'Observatoire (4).

Il serait trop long de rapporter toutes les suppositions auxquelles ont donné lieu la question qui nous occupe ; nous n'indiquons que les principales, celles qui sont le plus connues.

La première opinion a été généralement adoptée. Discutée par de savants académiciens au commencement de ce siècle et principalement par M. Vincent Martin, suivie par les auteurs de la *Statistique* et des ouvrages les plus connus (5), elle est devenue si populaire aujourd'hui, que ce serait presque une hérésie que de tenter d'y toucher. Aussi n'est-ce point sans une vive appréhension que nous nous sommes décidé à nous poser en adversaire d'hommes aussi éminents et aussi érudits que ceux qui l'ont émise ou adoptée, et auxquels la science d'ailleurs est

(1) Raymond de Solliers, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, Augustin Fabre, Boudin, Grosson, Papon, Bayle.

(2) Pietrus Heindrech. Ruffi, Cary.

(3) Grosson.

(4) Bayle.

(5) Augustin Fabre, Boudin, Hermès, Bayle.

redevable de travaux importants ; mais l'approbation de plusieurs de nos amis, MM. Segond-Cresp, Laugier, Penon, Saurel, Bouillon-Landais, Augier et autres, nous a encouragé à livrer notre travail à la publicité.

Nous n'avons point la prétention de préciser les limites exactes des premiers remparts de Marseille, ni de ceux qui l'entouraient à l'époque du siége de Jules César, nous ne pouvons que les indiquer approximativement ; quant aux enceintes postérieures, nous laissons à d'autres le soin de s'en occuper (1).

Le seul but que nous nous proposons est de prouver :

1° Que l'établissement des Phocéens a eu lieu dans l'enceinte de notre ancienne ville, notamment dans la partie qui fut plus tard la ville vice-comtale ;

2° Que la Citadelle n'était point près de la Major, comme on l'a avancé ;

3° Que l'Arsenal était dans les murs de la ville ;

4° Que les premiers habitants n'ont point eu d'autre port que l'ancien port actuel, appelé par eux Lacydon ;

5° Qu'ils n'ont pu s'établir sur un autre point que sur le rivage de ce même port (2).

Un assez grand nombre d'auteurs anciens, tant géographes qu'historiens, nous ont parlé de Marseille ; presque tous ont vécu à la même époque, sous le règne d'Auguste, et tous nous en laissent la même description ; César seul en diffère sur un point, et quoique venu cinquante ans plus tôt, il n'y a pas à présumer que pendant ce laps de temps la ville ait changé de place. C'est l'interprétation de

(1) Il existe un plan de 1630 qui donne assez exactement l'enceinte de Marseille avant 1666.

(2) Voir le plan qui accompagne ce mémoire.

ce passage de César, qui a donné lieu à tant de suppositions, dont quelques-unes sont véritablement si absurdes que nous n'avons pas pris la peine de les citer.

Nous allons exposer d'abord les textes de tous les auteurs qui ont parlé de la topographie de Marseille ; puis, au moyen d'un système que nous croyons n'avoir point encore été émis, et qui nous a été suggéré par les grands travaux publics qui ont eu lieu dans ces dernières années, et une étude approfondie de cette question, il nous sera facile de faire concorder la description de César avec les auteurs venus après lui et qui bien qu'on en ait pu dire, en diffèrent fort peu (1).

Strabon, le premier; le plus estimé des géographes de l'antiquité, nous fait de Marseille la description suivante :

« Marseille est une fondation des Phocéens ; elle est « située sur un lieu pierreux ; son port se trouve au- « dessous du rocher qui est en forme d'amphithéâtre et « regarde le midi (2). »

Denys Périégète, autre géographe, qui vivait, dit-on, à la même époque, nous dit dans un vers assez laconique :

« Marseille est étendue le long d'un port curviligne », ou plutôt , ainsi que l'explique son commentateur Eustathe, *dans lequel peuvent se mouvoir les navires* (3).

(1) Pendant que nous écrivions ces lignes, MM. Penon, conservateur, et Augier, sous-conservateur du Musée des antiques, d'abord opposés à nos idées, se basant sur les découvertes faites dans la percée de la rue Impériale, ont émis un système à peu près semblable au nôtre, que M. Augier a reproduit dans un magnifique plan en relief.

(2) Κατίσμα δ'ἐστὶ Φωκαιέων ἡ Μασσαλία, κεῖται δ'ἐπὶ Χωρίου Πετρόδους ὑποπέπτωκε δ'αὐτῆς ὁ λιμὴν θεατροειδεῖ πέτρᾳ βλεπούσῃ πρὸς νότον.... (Edition Panthéon, page 148, ligne 45.) Nous nous servirons toujours de cette édition, parce qu'elle est la plus facile à consulter, les lignes se trouvant numérotées.

(3) .... ἔνθα τε γαῖα
Μασσαλίη τετάνυσται ἐπίστροφον ὅρμον ἔχουσα.

Pomponius Mela dit :

..... « Et l'Halycidon, port des Marseillais, et Marseille « se trouve dans ce port. Cette ville a été fondée par les « Phocéens (1). »

Justin, qui a analysé plutôt qu'abrégé Trogue Pompée, nous parle de Marseille en ces termes :

« Marseille est située dans un golfe écarté et comme « dans un coin de la mer (2). »

Trogue Pompée est une grande autorité, parce qu'il était Voconce, et a dû par conséquent connaître mieux que qui que ce soit une ville, où il avait certainement passé plusieurs fois et qu'il avait peut-être même habitée (3).

Le rhéteur Eumène, trois siècles plus tard, dans son panégyrique de Constantin, nous a laissé cette phrase :

« Marseille, ainsi que je l'ai ouï dire, est élevée dans une « mer profonde (ou plutôt dans le fond de la mer). Elle « est munie d'un port très sûr, dans lequel la Méditerra- « née entre par une embouchure étroite. Elle tient à la « terre par un isthme de 1500 pas de largeur, lequel est

Eustathe expliquant ce mot ἐπίστροφον, nous dit : καὶ ὅτι ὅρμον ἡ Μασσαλία ἔχει ἐπίστρεφον, ὅ ἔστι περιφερῆ, περίδρομον καὶ καμπύλον ἢ οὗ ἐπιστρέφονται οἱ νοτιλλόμενοι. « Et le port de Marseille est tortueux, c'est à dire, rond, en forme de cercle ou curviligne, ou plutôt, dans lequel les navigateurs peuvent faire des évolutions. »

(1) ... *Et Halycidon, Massiliensium portus et in eo Massilia. Hæc a Phocibus oriunda.*

(2) *Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis, in remoto sinu, veluti in angulo maris.* Nous observerons que *sinus* ne veut pas dire un golfe, comme on l'entend en géographie, mais en général tout enfoncement pouvant s'appliquer à ce que nous appelons une anse ; la signification vraie de *sinus* est pli.

(3) On a plusieurs fois voulu douter de la véracité de Justin ; c'est à tort, au moins dans ce cas-ci. Justin n'a fait que répéter la description de Trogue Pompée qui ne peut s'être trompé, et il n'avait aucun intérêt à la dénaturer. Quant à ce qu'il dit, que Marseille est près des bouches du Rhône, cela est exact relativement à Rome. Elle n'en est d'ailleurs qu'à 40 kilomètres.

« fortifié par un mur muni d'un grand nombre de « tours (1). »

Enfin, Festus Avienus nous dit :

« Marseille est une presqu'île (2). »

Voici maintenant ce qu'on lit dans les Commentaires de César :

« Marseille est baignée *presque* de trois côtés par la « mer ; le quatrième côté donne accès du côté de la terre, « et encore la partie de cet espace qui touche la citadelle, « fortifiée par la nature du lieu et une vallée profonde, en « rend l'attaque difficile (3). »

(1) *Massilia, ut audio, in profundum mare proeminens et munissimo accinta portu, in quem angusto aditu Mediterraneus refluit sinus, solis M. D. passibus terræ coheret qua firmissimus et turribus frequentissimus murus opponitur.*

On objectera que notre plan ne donne que 800 ou 900 mètres, au lieu de 1,200, qui font 1,500 pas romains. A cela, nous répondrons : 1° qu'Eumène n'est ni un géographe ni un géomètre ; qu'il ne connaissait pas Marseille, puisqu'il dit *ut audio,* et que n'étant qu'un rhéteur, il n'y avait pour lui aucune importance à préciser le nombre de pas ; 2° que si, en ligne droite, notre plan n'indique que 850 mètres environ, géométriquement, c'est à dire à vol d'oiseau, en tenant compte du contour et des hauteurs, on arrive à avoir environ 1,100 mètres ; 3° enfin qu'Eumène ne dit pas que les pas dont il parle sont des pas romains ou des pas ordinaires d'homme, qui ne font que 75 centimètres environ, ce qui ferait 1,100 mètres.

(2) *Civitas pene insula est.*

(3) *Massilia enim* fere *ex tribus oppidi partibus mari alluitur. Reliqua quarta est quæ aditum habeat a terra. Hujus quoque spatii, pars ea quæ ad arcem pertinet, loci natura et valle altissima, longam et difficilem habet oppugnationem.*

Quelques personnes traduisent ces mots *quæ ad arcem pertinet* par la partie où est située la citadelle. D'autres pensent qu'il faut lire dans le texte, au lieu de *valle altissima*, *vallo altissimo*, par opposition à *natura loci.* — Ces deux versions ne changent rien à notre système et pourraient plutôt l'appuyer que lui être contraires ; mais nous nous en tenons au texte tel qu'on l'explique communément.

Nous soulignons à dessein les mots *fere*, *presque*, parce que la plupart du temps on n'en tient pas compte et on dit que César a écrit que Marseille était baignée de trois côtés : ce qui est bien différent.

En portant la moindre attention à la configuration des terrains qu'occupent aujourd'hui les quartiers compris entre le Cours et la Cannebière, et la rue des Auffiers, de la Pyramide, du Grand-Puits jusqu'à l'église de Saint-Martin, on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette partie de la ville n'a jamais été qu'un bas-fond, entouré de hauteurs de toute part, excepté du côté du port et du sud et qui a dû recevoir les eaux venant de l'est, eaux qui étaient peut-être plus considérables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Nous ne sommes pas les premiers à avoir eu cette pensée, la *Statistique* désigne le Cours comme couvert de marais (1) et on a toujours cru, jusqu'aujourd'hui, que le ruisseau du Jarret venait se jeter dans la Cannebière. Ce dernier point est une erreur ; Jarret a toujours coulé dans son lit actuel (2) ; mais il est possible qu'un ruisseau quelconque soit venu jusque là, et il paraît peu probable que les Phocéens se soient établis dans un endroit entièrement privé d'eau douce. Quoi qu'il en soit, il est certain que les rues des Auffiers et de la Pyramide ne sont que de 1 m. 50 à 3 m. au-dessus du niveau de la marée moyenne (3) celle du Grand-Puits a 4 mètres dans la partie la plus haute. Tous ces quartiers sont bâtis sur pilotis et les maisons n'ont point de caves à cause du peu d'élévation du terrain au-dessus de la mer. Nous pouvons affirmer que, dans la reconstruction de toutes les maisons qui y sont situées, on a trouvé l'eau presque à fleur de terre

(1) *Statistique*, t. II, p. 210, Bayle.

(2) Il est reconnu aujourd'hui que Jarret n'a pu arriver à Marseille. et les titres les plus anciens en font foi Notre ami, M. Meynier, l'auteur des *Chemins de Marseille*, a été le premier à signaler cette ancienne erreur. M. Bouillon-Landais a appuyé cette opinion de preuves historiques. Elle est aussi soutenue par M. Paul Croset, qui s'est occupé d'une manière toute spéciale des eaux de Marseille et de Jarret en particulier et par notre honorable collègue M. Segond-Cresp.

(3) Il y a un mètre environ de la marée moyenne à la marée haute.

et que les pilotis s'enfoncent à une grande profondeur. Enfin les travaux du grand égout venant de la place Castellane à Arenc, nous donnent la certitude que ces quartiers ont été sous l'eau dans un temps éloigné.

En effet, le haut de la Cannebière est à 4 m. 38 au-dessus du niveau de la mer et le haut du Cours à 8 mètres. Le canal, entre la porte de Rome et l'origine de la rue d'Aix, a été creusé dans l'endroit le plus bas, c'est-à-dire, à la Cannebière à 3 m. 50 au-dessous du sol actuel; partout on n'a trouvé que des terrains transportés à des époques plus ou moins éloignées, sans arriver au fond. Sous la rue d'Aix, on a fait un souterrain, et il a été constaté qu'entre la rue des Dominicaines et le bas de la rue d'Aix, on avait fait un énorme remblai dont la puissance n'était pas moindre de 12 mètres. Or, ce point est à peu près à cette même hauteur du niveau de la mer. Au-delà de la rue des Dominicaines on est entré dans le terrain vierge (1).

Voilà, croyons-nous, assez de preuves de ce que nous avançons que ces quartiers étaient un bas-fond couvert d'eau. Ce n'est plus aujourd'hui une supposition, c'est une certitude. Ces eaux étaient-elles marécageuses ou vives? Tout semble prouver qu'elles n'étaient autre chose que la continuation de l'anse du port et formaient une plage s'étendant vers le sud. Les eaux douces, qui pouvaient s'y rendre, étant en trop petite quantité et la pente qui les y amenait très forte de quelque côté qu'elles vinssent excepté du midi, il est évident que, dans la partie dont nous parlons, c'est-à-dire depuis la Cannebière environ jusqu'à Saint-Martin, il n'y avait point d'eau stagnante, et s'il y avait des marécages, ce n'a pu être que dans la partie située entre la rue de Rome et le quai du Canal, jusque vers

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Gassend, membre do l'Académie, ingénieur qui a dirigé ces travaux.

les rues Grignan et Montgrand et se rétrécissant par les ramifications de la Vierge-de-la-Garde, d'un côté, et de la Plaine de l'autre, à partir du Canal, en suivant les sinuosités que font ces deux collines.

Voilà donc ce troisième côté de la mer, qui a tant tourmenté l'esprit des savants.

A ces preuves, nous ajouterons la découverte d'un vieux navire, faite en creusant les fondations d'une maison à la rue Impériale, près l'église des Augustins, et les pierres d'anciens quais qui se dirigeaient vers le côté de la rue des Auffiers.

Ainsi s'accordent tous les auteurs anciens : César, Eumène, Avienus, Strabon, Pomponius Mela, Denys le géographe et Justin.

Enfin, pour peu qu'on veuille réfléchir sur le passage de César, que nous avons déjà cité, on comprendra facilement, qu'en faisant de la situation de Marseille le tableau qu'il en a laissé, il n'a eu d'autre but que de nous montrer la difficulté du siége qu'il allait entreprendre, difficulté qui n'eût point existé, si la ville avait eu accès du côté du levant. Le siége eût-il alors été aussi pénible qu'il le fut? Quelle nécessité de cette chaussée de 80 pieds de haut pour atteindre le bas des murailles et de tant de travaux qu'il eût été facile d'épargner, en attaquant la ville de côté?

Si la ville grecque a gardé son autonomie (1) ou pour mieux dire son administration particulière, jusqu'à la domination des comtes de la première famille d'Anjou, et que conséquemment elle ait été remplacée par la ville vicecomtale, on devra reconnaître que, lorsque César en fit le

(1) Nous n'entendons pas par *autonomie* le droit de paix et de guerre ou de battre monnaie, mais la simple administration intérieure.

siége, Marseille était renfermée dans l'enceinte de cette dernière, ou à peu près. Les auteurs de la *Statistique* ont soutenu cette thèse (1) qui a été contestée plusieurs fois et récemment encore par d'éminents écrivains.

On ne nie plus aujourd'hui que César et ses successeurs aient laissé leur autonomie aux Marseillais. Cela résulte clairement de ses Commentaires (2), d'un passage de Florus, très explicite (3), et d'un autre de Strabon, plus précis encore (4).

Ce que l'on prétend contester, c'est que cette autonomie se soit prolongée au-delà du IIIe siècle (5); mais on n'apporte aucune preuve à l'appui de cette opinion; nous pourrions donc nous dispenser d'y répondre; néanmoins nous allons essayer de démontrer qu'elle n'a jamais cessé d'exister et qu'elle a pu seulement être interrompue momentanément (6).

(1) T. II, p. 273.

(2) *Cæsar magis eos pro nomine et vetustate quam pro meritis in se civitatis conservans.* (*De bello civili*, l. II.)

(3) *Mox dedentibus sese oblata omnia præter quam potiorem omnibus habebant libertatem*, l. IV. Il est à remarquer que Florus vivait plus de deux siècles après César.

(4) Καὶ ὁ Καῖσαρ δε καὶ οἱ μετ' ἐκεῖνον ἡγεμόνες πρὸς τὰς ἐν τῷ πολέμῳ γενηθείσας ἁμαρσίας ἐμετρίασαν, μεμνημένοι τῆς φιλίας, καὶ τὴν αυτονομίαν ἐφύλαξαν, ἣν ἐξ ἀρχῆς εἶχεν ἡ πόλις, ὥστε μὴ ὑπακούειν τῶν εἰς τὴν ἐπαρχίαν πεμπομένων στρατηγῶν μήτε αὐτὴν μήτε τοὺς ὑπηκόους. César lui-même et ceux qui ont commandé après lui, oubliant les griefs contre les Marseillais durant la guerre, ne se ressouvenant qne de leur amitié, conservèrent l'autonomie qu'avait toujours eue la ville depuis le commencement, de manière que ni la ville ni ses sujets ne fussent contraints d'obéir aux généraux que l'on envoyait dans cette province. (Strabon, l. IV, p. 150, ligne 31.)

(5) Augustin Fabre, *Essai sur les enceintes de Marseille.*

(6) On a avancé comme preuve contre l'autonomie de Marseille que les actes de saint Victor portent qu'il fut traduit devant deux préfets et que, par conséquent, il devait y avoir deux préfets romains à Marseille, un pour chaque ville. Cela est absurde et démontrerait le contraire de ce que l'on veut prouver; mais nous ferons remarquer que lorsque saint Victor fut condamné, Maximien était à Marseille et avait

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* nous cite plusieurs inscriptions du IIIe siècle, portant le mot AVTONOMOI (1).

Au Ve siècle, le pape Zozime adresse une lettre au *Clergé, au Sénat* et *au peuple marseillais* (2).

On sait que, dès la fin du IVe siècle, les empereurs cherchèrent à se débarrasser de l'administration, et qu'au Ve, dans les Gaules et la Grande-Bretagne, ils cessèrent de s'en occuper (3); c'est même de cette époque que datent les municipalités dans le Midi. Si donc, pendant que la puissance romaine était le plus despotique, Marseille a pu conserver son autonomie, quelle raison de croire que pendant la décadence de l'Empire, alors que celui-ci abandonnait l'administration de ses sujets et que les villes toutes romaines se gouvernaient elles-mêmes, cette autonomie ait pu disparaître?

Enfin Agathias semble ne nous laisser aucun doute, car il nous dit expressément : « (Marseille) de grecque est « devenu aujourd'hui barbare », ce qui prouverait qu'elle n'a jamais été romaine (4).

Nous croyons donc qu'il est difficile de ne pas admettre l'autonomie de Marseille jusqu'au Ve siècle.

Du VIe au XIe siècle que s'est-il passé? Cette autonomie, ou, pour parler plus correctement, cette liberté d'administration intérieure a-t-elle été laissée à Marseille? Il

avec lui les cohortes prétoriennes qui accompagnaient toujours l'empereur et étaient les exécuteurs de ses ordres. Il y avait souvent deux préfets dans ces cohortes. (Adam, *Antiquités romaines*, t. I, p. 220.) C'est sans doute devant ces magistrats que fut traduit saint Victor en qualité de militaire.

(1) *Statistique*, t. II, p. 276.

(2) *Clericis, ordini et populo Massiliensi* (*Gallia Christiana*, t. I); Belsunce, t. I, p. 123; *Ordo, senatus curia* (Ducange, *Glossaire de B l*).

(3) Guizot, *Civilisation en Europe et en France;* Chateaubriand, *Etudes historiques; Codex*, LV, § 8 et le *Code théodosien*.

(4) Καὶ νῦν ἐξ Ἑλληνίδος ἐστι βαρβαρίκη (Agath. in Corp. Bys., t, III, f° 10).

ne nous reste, il est vrai, aucun document de cette époque de barbarie; mais c'est la croyance générale des savants qui s'en sont occupés, et les auteurs de la *Statistique* et M. Augustin Fabre n'y mettent aucun doute (1).

Avant de passer aux preuves, nous devons établir d'abord que la ville de Marseille fut toujours divisée en deux parties, la ville proprement dite, *Urbs* ou *civitas Massiliæ*, soit la basse ville qui fut plus tard la vice-comtale, et la ville romaine, appelée ville haute, *villa superior*, qui fut subdivisée dans les siècles suivants en ville *Episcopale* et ville de la Prévôté et de l'œuvre, *villa Episcopalis Turrium* et *villa præposituræ et operæ sedis ;* car, après tout, l'important pour nous est de constater la séparation de la ville basse ou grecque avec la ville haute ou romaine (2).

Nous devons mentionner d'abord la séparation matérielle qui existait entre les deux villes. Cette séparation a été attaquée, il est vrai, mais sans motifs plausibles ; car, il est impossible de la nier, en présence de plusieurs actes du moyen-âge : nous nous bornons à en citer deux; l'enquête faite au commencement de l'année 1164, au sujet des droits de l'Église, porte que la ville supérieure est entourée de murs et de fossés (3). Une sentence rendue en 1163, par Pierre, évêque de Marseille, dans un différend entre les chanoines des Accoules et les Dames de Saint-Sauveur, nous apprend qu'il existait des *murs anciens* qui

(1) *Statistique des B.-du-Rh.*, t. II; Augustin Fabre, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 188 et 230. — Il est vrai que ce dernier a changé d'opinion dans son *Essai sur les enceintes de Marseille*, mais sans en donner de raisons.

(2) Il est remarquable qu'en parlant des diverses parties de la ville, tous les actes du moyen-âge donnent la qualification de *urbs* ou *civitas* à la ville basse et de *villa* aux deux autres, ce qui semble indiquer qu'elles n'étaient que des annexes à la principale.

(3) *Villam superiorem sicut vallo et muris cingitur.*

séparaient les deux villes et une porte *Parpillum*, faisant communiquer les deux villes (1).

On nous opposera l'arbitrage de 1219, qui semblerait indiquer que la séparation matérielle n'avait jamais existé, puisqu'il fallut y avoir recours pour délimiter les deux villes ; mais cela ne détruit en rien notre assertion, appuyée sur des titres écrits ; car les murs déjà vieux, d'ailleurs, *vetus vallum*, peuvent avoir existé un demi-siècle auparavant et être tombés à cette époque.

Il ne faut pas oublier que les vicomtes, qui, au XIIe siècle, possédaient la ville basse, étaient tous endettés et ruinés par des prodigalités faites sans discernement; que d'ailleurs ils étaient très nombreux ; si nous ne nous trompons, cinq branches tenaient alors la vicomté dans l'indivision, ce qui fut cause que le plus grand désordre dut s'établir dans leurs affaires, et comme ils n'avaient aucun intérêt à relever les murs de séparation des deux villes, il est plus que probable qu'ils les laissèrent venir en ruines et que l'on s'empara de l'emplacement des remparts pour y bâtir des maisons. Comme les vicomtes n'étaient plus les maîtres de Marseille à l'époque de la délimitation, d'après cet acte il paraîtrait que la communauté de la ville basse avait empiété sur les terrains de la ville haute. Au reste, ce qui se passa alors a dû aussi se passer entre les particuliers de domaines directs. Ainsi, nous avons vu des campagnes composées de plusieurs pièces de terre, les unes dépendant de Saint-Victor, d'autres du Chapitre, d'autres des Hospices. Ces campagnes , partagées de nouveau sans avoir égard à leurs directes, ont donné lieu à des sentences arbitrales semblables à celle-ci.

(1) *Et inde tendit per vetus vallum ad aliud portale de Parpillum et a portale rectâ lineâ usque ad vallum de Rocca Barbara.* Il est à remarquer que ces murs sont indiqués comme vieux, ce qui fait présumer qu'ils étaient construits depuis plusieurs siècles.

Ce furent les Visigoths et les Bourguignons qui occupèrent le plus longtemps nos provinces, pendant les premières invasions des Barbares, et sous leur domination, le régime municipal, on le sait, ne fut pas interrompu, il fut même favorisé.

Si, sous les Francs, nous voyons la ville gouvernée par des patrices ou des comtes, nous voyons aussi que Marseille était séparée en deux villes jusqu'au VIe siècle, lors des démêlés de saint Théodore avec Gondran. Grégoire de Tours nous dit que Childebert avait cédé une moitié de la ville à Gondran, et que Dynamius écrit à Gondran que s'il voulait avoir la partie de la ville appartenant à l'évêque, le seul moyen était de l'en chasser.

Sous les vicomtes, il n'est pas douteux que la ville basse avait des immunités qui paralysaient le pouvoir seigneurial. Au commencement du XIIe siècle, nous voyons la communauté traiter en son nom avec Pise et Gênes, recevoir des priviléges importants des rois de Jérusalem, ses consuls figurer comme témoins dans un acte passé entre les seigneurs de Marseille, les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean (1). Enfin, en 1211, ses syndics ou consuls racheter les droits des vicomtes. L'existence de notre communauté, à cette époque, n'est-elle pas une preuve de son ancienneté et de la continuation de l'administration particulière et municipale existant du temps des Romains ; car certainement les vicomtes ne la créèrent pas? Et si elle s'était formée pendant leur domination, ils n'auraient pas manqué de l'en empêcher ; ils étaient assez puissants pour cela, si ce n'est à la fin, au moins dans le temps de leur splendeur, au commencement du XIIe siècle, où nous venons de le voir, elle se posa en partie contractante avec les villes d'Italie.

(1) *Etudes historiques sur les trois cités de Marseille*, par M. Mortreuil, lues à l'Académie de Marseille.

Mais, nous dira-t-on, la séparation des deux villes date-t-elle de la domination romaine? Rien de précis ne l'indique, il est vrai; cependant, tout semble confirmer cette hypothèse.

Il est probable que les Romains, en laissant leur autonomie aux Marseillais, ne purent renoncer aux avantages de la position géographique de la ville. César dit qu'il y laissa deux légions, que la *Statistique* et M. Augustin Fabre nous donnent comme les premiers habitants de la ville haute séparée entièrement de la ville grecque et ayant une administration à part.

Une autre considération plus sérieuse est celle qui résulte du pouvoir administratif de l'évêque. Il n'est pas besoin de rappeler que la puissance ecclésiastique se substitua, pendant le moyen-âge, aux divisions territoriales opérées sous l'administration romaine. Or, il est certain que les évêques n'eurent jamais l'administration de la ville basse, tandis qu'ils eurent toujours celle de la ville haute.

Toutes ces considérations font présumer que ces deux villes ont toujours été indépendantes et que la ville grecque avait son administration à part de celle des Romains (1).

(1) Nous pourrions invoquer les actes de Saint-Victor, mais la double interprétation dont est passible le passage qui a rapport à notre sujet, nous engage à le donner en note seulement. En voici le texte : *Unde et romanæ potentiæ meruit in occiduis partibus quasi propria sedes.* On peut traduire : « Ce qui fit qu'elle mérita de devenir dans sa partie occidentale comme le siége propre de la puissance romaine. » C'est ainsi que l'a entendu M. Mortreuil dans l'étude historique que nous venons de citer. La suite de cette phrase semblerait donner raison à cette opinion ; car immédiatement après, les actes disent : *Quare et romanorum numinum studiosa cultrix et sacrilegorum superstitionum acerrima et ferocissima defensatrix habebatur.* — Cependant on peut interpréter la première phrase : « Ce qui fit qu'elle mérita de devenir le siége de la puissance romaine dans les parties occidentales (de l'empire). »

Une question nouvelle a été traitée, il y a peu de temps, par un de nos collègues les plus érudits. Cette question nous intéresse d'autant plns, qu'elle est diamétralement opposée à la thèse que nous soutenons, à savoir : que la ville grecque a été la même que la vice-comtale (1).

Du fait que la division de Marseille en trois villes, la vice-comtale, l'épiscopale et prévôtale, ayant chacune une administration différente, s'est reproduite dans diverses villes du Midi, qui étaient cependant sous la domination romaine, notamment la capitale de notre province, peut-il en résulter qu'il n'est pas certain que la ville vice-comtale ait remplacé la ville phocéenne? Nous ne pensons pas que ce soit rigoureusement nécessaire. Cette division peut avoir eu des époques et des causes différentes dans les villes romaines que dans la nôtre. Nous n'avons pas à examiner ce qui s'est passé chez nos voisins ; mais il est évident pour nous qu'ici, tout au moins, elle n'a pas été l'objet d'une volonté spontanée des parties ; comme celle qui pourrait résulter de trois acquéreurs qui se divisent un fond de terre acheté en commun, ou celle d'un conquérant qui partage une province entre trois de ses compagnons.

Le fait de trois administrations fonctionnant en même temps à Marseille, chacune dans une partie différente de la ville, n'est pas discutable. Le point principal pour nous est de rechercher surtout quels sont les rapports qui ont existé entre elles et la manière dont elles se sont formées.

Il est certain qu'à l'époque de la décadence de l'empire

C'est l'avis de M. l'abbé Albanès. Néanmoins, nous pensons que, comme Marseille ne fut jamais la capitale des Romains dans les Gaules, on peut sans inconvénient adopter la première version qui vient à l'appui de notre opinion. Nous laissons au lecteur la faculté de choisir celle de ces deux versions qu'il voudra.

(1) M. Mortreuil, *Etudes historiques sur les trois cités de Marseille.*

romain, les évêques héritèrent d'une partie de la puissance administrative et qu'ils exercèrent de grands pouvoirs du Vᵉ au Xᵉ siècle (1). Cela résulte clairement des lois de cette époque (2), et ces pouvoirs s'étendirent au point que toute l'administration passa dans leurs mains. Il arriva à Marseille ce qui eut lieu dans toutes les autres villes; mais avec cette différence, que la ville grecque ayant conservé son administration particulière jusqu'à cette époque, les évêques dûrent exercer leur pouvoir sur la partie seulement soumise aux Romains. Plusieurs documents semblent nous l'indiquer.

1° La construction du château Babon par l'évêque de ce nom, vers la fin du VIIIᵉ siècle (3), dans la partie qui a toujours été attribuée à l'évêque ;

2° La lettre qu'écrit Dyamius à Gondran, disant : « qu'il n'était pas en son pouvoir d'avoir la portion que l'évêque tenait, et que le seul moyen était de le chasser (4) ; »

3° La déclaration des principaux habitants de la ville haute, qui avaient voulu se soustraire, sous Pierre de Montlaur, à sa domination, en 1219. Elle dit expressément : « Que ce pouvoir, dans cette partie de la ville, remontait à la plus haute antiquité et à des temps dont « on avait perdu la mémoire (5). »

Quant à la séparation de la ville épiscopale des Tours (6)

(1) Guizot, *Civilisation en Europe*, 7ᵉ leçon.

(2) *Codex*, l. I, t. IV, *De episcopali audientia.*

(3) La construction du château Babon par l'évêque de ce nom n'est point certaine. C'est seulement une probabilité, Ruffi croit qu'il fut bâti par les premiers vicomtes.

(4) Ruffi ajoute : « Nous pouvons juger par là que l'évêque était seigneur temporel d'une partie de la ville. »

(5) *Et antecessorum vestrorum et ipsius ecclesiæ antecessorum dominatione ac juridictione temporali* ab antiquissimis temporibus in tantum *quod ejusdem* principii memoria non existit. Belsunce, t. II, p. 93.

(6) *Villa episcopalis turrium.*

d'avec celle du prévôt (1), ce que nous en savons par les actes de cette époque, à partir du XIe siècle jusqu'au XIVe, où cet état de choses cesse définitivement d'exister, par l'achat que fit la reine Jeanne, de la juridiction de cette dernière, nous fait penser que celle-ci ne fut qu'une dépendance de celle de l'évêque, bien qu'elle soit souvent désignée par *Allodium Sanctæ Mariæ.*

Observons d'abord que les anciens actes, en parlant de ces deux parties séparément, appellent la première, *villa episcopalis turrium*, et la seconde, *villa præposituræ* et *operæ sedis*, et lorsqu'il s'agit des deux villes prises ensemble, *villa superior* ou *villa episcopalis* (2); c'est là déjà un indice certain que ces deux parties ne faisaient qu'une même ville sous l'administration supérieure de l'évêque.

Une infinité d'actes nous font connaître que le Chapitre n'agissait jamais seul; toutes les transactions, tous les échanges de biens se font au nom de l'evêque (3). C'est à l'évêque que Raymond Béranger confirme tous les biens de l'église majeure; c'est à l'évêque et au Chapitre que les vicomtes rendent hommage pour le château Babon, qui dépendait de ce dernier (4). Lorsqu'en 1163, le prévôt et les chanoines veulent se rendre indépendants, un jugement des évêques de Carpentras et de Toulon ordonne que le prévôt jurera fidelité et obéissance à l'évêque (5), et peu

(1) *Villa proposturæ et operæ sedis.*

(2) Ruffi. t. I, p. 144. Confirmation par l'empereur Frédéric des biens de l'Eglise, en 1164. — Acte de vente de la ville supérieure à Charles d'Anjou (1363).

(3) Il serait trop long de les citer tous; nous nous bornons à rappeler un acte d'acquisition, par le Chapitre, d'une terre, en 1117, signé par l'évêque; l'acte de délimitation entre la ville supérieure et l'inférieure; le jugement de l'archevêque d'Aix entre les villes basse et haute, où l'évêque est toujours représenté comme partie.

(4) Ruffi, t. II, p. 301.

(5) *Item mandaverunt quod præpositus qui in præfatâ ecclesiâ institueretur fidelitatem et obedientiam super sancta evangelia promitteret.* Belsunce, t. I, p. 482.

de temps après, un autre jugement des évêques de Carpentras et d'Antibes décide que le prévôt et les chanoines auront la libre administration de leurs biens, sous la surveillance de l'évêque cependant (1-2).

Enfin, une des preuves les plus convaincantes est la juridiction. En effet, le juge de la ville prévôtale était subalterne de celui de l'évêque, et celui-ci jugeait seul les appellations en dernier ressort et était juge souverain de tous les habitants de la ville supérieure; aussi, lorsque Benoît d'Alignano remit à Charles d'Anjou la ville supérieure (c'est-à-dire l'épiscopale et celle du Chapitre), il lui céda la juridiction *mere*, *mixte* et *impère*, c'est-à-dire, la haute justice (3). Et si Charles Ier n'acheta pas la juridiction du prévôt, c'est qu'il n'y avait pas d'avantage pour lui, puisqu'elle était inférieure à celle de l'évêque, pas plus qu'il ne lui convint d'acheter la basse et moyenne justice de le ville des Tours, que les évêques avaient vendue à des particuliers (4-5).

Le conseil de la ville prévôtale avait un pouvoir si restreint, que lorsqu'il s'agissait des affaires communes aux deux parties de la ville supérieure, il était obligé de se réunir à celui de la ville des Tours, et comme les membres de celui-ci étaient en nombre double à peu près du

(1) *Et canonici obedientiam quam ei promiserunt secundum tenorem cujusdam scripti teneant... liberam autem administrationem domûs ipsius canonicæ, præposito consilio tamen Episcopi adjudicavimus.*

(2) En 1235, décision de l'évêque de Nîmes et de l'archidiacre de Magdelone par laquelle les chanoines se soumettent en tout à l'évêque.

(3) Ruffi, t, I. p. 145, t. II, p. 231.

(4) Ruffi; Belsunce, t. II, p. 138.

(5) Il paraît que les chanoines étaient fort embarrassés de cette juridiction, puisqu'ils l'avaient mise aux enchères avant l'achat qu'en fit la reine Jeanne et que personne ne s'était présenté. Belsunce, t. II, p. 418 (Acte de cession à la reine Jeanne). *A nullâ personâ potuerit dictum capitulum invenire quod tantum, etc...*

premier, c'était en réalité la ville épiscopale qui gouvernait les affaires de la ville haute (1).

Quand et comment s'est formée cette division ? C'est ce qu'il est impossible de connaître; mais on peut supposer que ce ne fut pas avant le XIe siècle, puisque le premier qui prend le titre de prévôt est un chanoine nommé André, en 1060 (2). Nous ne pensons pas, cependant, que ce fut avant le XIIe siècle, puisque en 1117, le Chapitre n'avait point de manse séparée de l'évêque (3); mais cette division a dû avoir lieu lorsqu'on sépara les manses et dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre cette époque et celle où les chanoines veulent se soustraire à la domination de l'évêque. Pendant ce temps, les prévôts, choisis parmi la haute noblesse, durent chercher à se rendre indépendants; mais nous venons de voir qu'ils ne purent y réussir.

On nous représente le château Babon comme la preuve de la seigneurie du Chapitre. Soit que ce château eût été bâti par l'évêque de ce nom, ce qui est incertain, soit qu'il l'ait été par les vicomtes, il n'est pas douteux que ceux-ci l'occupèrent sous la dépendance, contestée cependant, du Chapitre, et qu'ils le vendirent ou cédèrent, à divers titres, à celui-ci en 1215 ou 1217, époque où les vicomtes vendirent aux habitants de la ville basse tous leurs droits sur elle (4).

Enfin, les observations archéologiques viennent à l'appui de la thèse que nous soutenons. La ville vice-comtale ne nous offre, il est vrai, actuellement aucun vestige de monument grec; mais si nous en croyons Grosson, et il n'y a aucun doute à émettre sur les faits qu'il avance, toutes

(1) Ruffi, t. I. p. 146.

(2) Acte de donation de l'église des Accoules à l'abbaye de Saint-Sauveur. Belsunce, t. I, p. 416.

(3) Belsunce, t. I, p. 438.

(4) Ruffi, t. II, p. 301; Belsunce, t. II, p. 107.

les antiquités grecques qui se sont trouvées à Marseille, l'ont été dans cette partie de la ville (1). C'est aussi là que l'on a trouvé les stèles informes qui remontent certainement aux temps les plus reculés, et dans le XVIIe siècle, la statue de Minerve et les fondations d'un édifice que l'on présume avoir été le temple de cette divinité (2).

Mais dans la ville haute, nous avons les caves de Saint-Sauveur, construction évidemment romaine, dont nous regrettons sincèrement la perte ; une infinité de médailles romaines, d'inscriptions latines, de sarcophages qui ne peuvent être que romains ou gallo-romains (3). Dans les jardins de la prévôté, des marbres et des vestiges de toute sorte, des chapitaux corinthiens et composites, très bien travaillés, au dire de Grosson, des colonnes de granit, etc., toutes choses qui n'ont pu être sûrement l'œuvre des Grecs d'Ionie (4-5).

Tout concourt donc à nous faire trouver l'ancienne cité phocéenne dans la ville des vicomtes. C'est par consé-

(1) Grosson était très peu versé dans l'archéologie. Ii a pris souvent des objets purement romains ou gallo-romains pour grecs, èt même des objets du moyen-âge. Il faut donc étudier avec soin les objets et monuments dont il nous parle et les classer selon leur origine.

(2) Ruffi, p. 315 ; Grosson.

(3) Grosson ; *Massiliographie ;* Ruffi.

(4) Ruffi, p. 312 ; Grosson.

(5) On sait que les Grecs ne connaissaient guère que les ordres dorique et ionique, et que celui-ci ornait le temple de Diane d'Ephèse. Callimaque, l'inventeur supposé de l'ordre corinthien, a vécu 150 ans après la fondation de Marseille et son chapiteau ne dut pas certainement avoir la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Plusieurs savants croient même que son invention par ce sculpteur est une fable; nous sommes assez de cet avis. Les Grecs, d'ailleurs, usèrent peu de cet ordre avant le siècle d'Auguste. Quant au composite, inutile de dire qu'il est tout romain et qu'il ne fut employé que plus tard. Le premier exemple de cet ordre est le temple dédié à Auguste et Rome à Milasso. Le granit n'était employé que par ces derniers ; il n'y a pas d'exemple de monument grec en cette pierre.

quent dans celle-ci que nous devons chercher la ville assiégée par César.

La *Statistique* nous a donné les limites de cette enceinte, que nous croyons à peu près exacte.

LA CITADELLE

Il paraîtrait étonnant que l'on se soit obstiné à supposer la citadelle dans la partie de Marseille située entre la place de Lenche et la Joliette, situation des plus déplorables, nous dirons même impossible, si l'on n'attribuait cette opinion au besoin de soutenir la tradition religieuse qui veut que la Major ait été le temple de Diane, et l'abbaye de Saint-Sauveur, ou l'église des Accoules, le temple d'Apollon (1), et aussi au peu de connaissance archéo-

(1) Nous n'avons jamais compris l'importance que l'on pouvait mettre à faire remplacer les temples par des églises, et nous ne voyons pas ce que la religion peut avoir à y gagner. Quant à nous, il nous semble plus honorable pour elle de croire que la Major a été la plus ancienne église de Marseille, *Ecclesia Sanctæ Mariæ* ou *nostræ dominæ antiquæ sedis* (Ruffi), qu'elle fut la cathédrale d'Orésius, et que la première construction remonte à Constantin qui fit bâtir des églises dans toutes les grandes villes et les dota avec les biens qui avaient appartenu aux temples paiens. Cet empereur laissa subsister les temples qui furent rouverts sous Julien, mais ne les convertit point en églises. A cette époque, la plus grande partie des populations était encore paienne, surtout dans l'Occident. Il est impossible que la Major, ayant été le premier temple chrétien, ait succédé à celui de Diane qui ne fut probablement démoli que plus tard, les Marseillais tenant beaucoup à la déesse qu'ils avaient prise pour patronne. Ce ne fut que sous Constance que, dans certaines villes d'Orient, on convertit quelques temples païens en églises, et encore Julien les rendit à leur ancien culte. Le renversement des temples ou leur changement de culte ne date que de Théodose, et même à cette époque, ce ne fut que dans l'Orient qu'il eut lieu. A Rome même, bien longtemps après

logique des siècles qui nous ont précédés. Elle n'est fondée sur aucun document historique et ne repose pas même sur certaines données générales qui peuvent quelquefois rendre une hypothèse probable. La plupart de ceux qui l'ont émise ou adoptée n'ont point cherché à la démontrer, ni indiqué sur quels motifs ils s'appuyaient (1-2).

On sait ce qu'étaient les citadelles des anciens, appelées *acra* par les Grecs, et *arx* par les Romains (3); toutes étaient, selon la signification de ce mot, sur le point culminant de la ville et le plus propre à sa défense.

C'est là un principe du génie militaire qui a existé de tout temps; citer celles qui se trouvaient dans cette position, c'est les citer toutes, et nous n'en trouvons aucune située dans un bas-fond. Il est avéré, en outre, que les temples des dieux tutélaires étaient sur le lieu le plus élevé et renfermés dans la citadelle (4); chez les Grecs surtout, c'é-

cette époque, les églises remplacèrent les temples des idoles; presque tous ces changements eurent lieu du Ve au VIIIe siècle et plus tard encore. La fameuse rotonde au Panthéon ne reçut la destination chrétienne qu'en 608 (Nibbi).

On nous oppose la tradition. Mais de quand date-t-elle? Nous avons été si souvent trompés par de semblables traditions, telles que celles de la porte Joliette, du Château-Joli et autres, qui n'ont pas eu plus de valeur. que nons croyons que l'on ne peut y ajouter aucune foi, lorsque, surtout, elle est en opposition avec toute vraisemblance.

(1) Il est curieux de voir dans Grosson comment il prétend défendre cette opinion.

(2) Un auteur moderne (Bayle), qui a exposé un système sur la topographie marseillaise au temps de César, directement opposé au nôtre, combat comme nous cette opinion, qui, déjà, avait eu, d'après Grosson, des adversaires dans le siècle passé.

(3) Ἄκρα en grec, veut dire hauteur et ce n'est que par extension que ce mot est appliqué à citadelle. — *Arx*, d'après Priscien et Isidore de Séville, viendrait de *ab arcendo*; d'autres le font dériver d'*acra*.

(4) Champollion Fijeac, *Traité d'archéologie*.

tait une règle générale, et quand cela ne serait pas, Strabon dit expressément que les temples de Diane et d'Apollon se trouvaient dans celle de Marseille. Enfin, si nous cherchons quelle a été la surface de ces enceintes, nous les trouvons toutes renfermées dans un petit espace. La circonférence de la colline du Capitole était de 4,400 pieds romains (1,300 mètres environ) (1) ; celle de Sparte, 1,200 mètres; celle d'Athènes, 2,400 pieds (800 mètres) (2).

Il y a bien loin de ces conditions, dans lesquelles nous trouvons les citadelles des anciens, à celles que l'on voudrait donner à la citadelle de Marseille et au temple de Diane. Celui-ci aurait été placé dans l'endroit le plus bas de la ville (9 mètres au-dessus du niveau de la mer), et la citadelle dans l'endroit le moins propice pour la défense et le plus exposé à l'attaque des ennemis (3). Elle aurait été d'une grandeur démesurée (4). Nous ne voyons pas pourquoi les Phocéens auraient dérogé aux usages de leur temps, qui d'ailleurs sont conformes à la plus saine raison, au plus simple bon sens et aux règles les plus élémentaires de l'art militaire (5).

C'est donc sur les hauteurs de la ville que nous devons chercher l'emplacement de la citadelle.

(1) Nibbi.

(2) Chateaubriand, *Itinéraire*.

(3) Les citadelles des anciens n'étaient autre chose que des enceintes mieux placées et plus fortifiées que le reste de la ville où se réfugiaient les guerriers encore valides après la prise de la ville et n'avaient pas l'emploi des forts d'aujourd'hui. Or, la citadelle de la *Statistique* et de M. Fabre et autres aurait été dominée de tous côtés et abimée à coups de pierre seulement.

(4) Elle aurait eu plus de 2,250 mètres.

(5) Un auteur a dit que cette citadelle devait servir à la défense de la ville du côté de la mer; c'est sans doute par plaisanterie. Il oubliait que les anciens n'avaient ni vaisseaux à trois ponts, ni canons à la Paixhang, ni obusiers, et qu'une simple muraille suffisait pour empêcher un débarquement.

Marseille est dominée par deux collines, la butte des Moulins et celle des Carmes. La première est située à 41 mètres 30 centimètres au-dessus du niveau de la mer. Le plus haut point de la deuxième est à 39 mètres 10 centimètres; c'est une différence de 2 mètres tout-à-fait insignifiante. Toutes deux sont très escarpées du côté qui donnait en dehors de la ville, et l'étaient beaucoup plus alors qu'aujourd'hui, surtout celle des Carmes, comme on a pu s'en convaincre par les fouilles faites au nord de cette dernière, qui ont fait voir des remblais considérables ; il nous faut donc choisir entre ces deux points. Malheureusement les anciens auteurs sont peu explicites et se bornent à signaler l'existence d'une citadelle. Strabon nous dit qu'elle renferme les temples de Diane et d'Apollon (1). César nous dit seulement que la partie qui la touche, ou, selon quelques-uns, qu'elle occupe, est défendue par la nature du lieu et une vallée profonde (ou bien par un mur très élevé), ce qui rend l'attaque longue et difficile (2). Il nous importe peu que l'on adopte l'une ou l'autre de ces versions; car ces deux collines sont toutes deux escarpées, et se trouvant très rapprochées, on peut, sans contredire César, adopter l'une ou l'autre de ces positions. D'un autre côté, rien n'empêche de penser qne *Vallo altissimo* ne puisse s'entendre du mur qui allait de la citadelle à la mer. Enfin Lucain nous donne une explication qui paraît devoir nous mettre sur la voie de trouver

(1) Ενδὲ τῇ ἄκρα τὸ ἐφέσιον ἵδρυται καὶ τὸ τοῦ δελφινίου ἀπόλλωνος ἱερὸν τούτο μὲν κοινὸν Ἰώνων ἁπάντων τὸ δὲ ἐφέσιον τῆς Ἀρτέμιδος ἐστί νεὼς τῆς ἐφεσίας. (Strabon, p. 148, ligne 49.) Remarquons que Strabon se sert du mot ἄκρα que nous avons déjà dit signifier hauteur et non de φρούριον qui signifie forteresse dans un sens plus étendu.

(2) *Reliqua parta est quœ aditum habeat à terrâ hujus quoque spatii pars ea quœ ad arcem pertinet loci naturâ et valle altissimâ munita, longam et difficilem habet oppugnationem* (*De bello civili*, l. II). Voir la note de la page 5.

cet emplacement ; cela nous oblige à une digression que nous aurions voulu éviter, à savoir : dans quel lieu était placé le camp de César lors du siége. Voici ce que nous lisons dans Lucain (1) :

« Non loin des murs s'élève un mamelon, dont le som-
« met forme, en s'élargissant, un petit plateau ; cette
« éminence, qu'on peut fortifier d'une longue enceinte,
« paraît à César très favorable au campement. La partie de
« la ville la plus voisine du camp est une citadelle éle-
« vée, dont la hauteur est égale à celle du mamelon. Au
« milieu s'abaisse une vallée. César est séduit par le gi-
« gantesque projet de réunir les deux collines par une
« vaste chaussée ; mais, d'abord, pour bloquer entière-
« ment la ville du côté de la terre, il ouvre une tranchée
« et la conduit du haut de son camp à la mer. Ce fossé
« ferme la campagne aux assiégés et lenr coupe les eaux,
« les vivres et les fourrages, et le gazon s'élève en cré-
« neaux épais sur les angles du boulevard (2-3).

(1) Quoique Lucain soit un poète, il est reconnu que la *Pharsale* est plutôt une histoire en vers qu'un poème. Il vivait d'ailleurs à une époque où les souvenirs des faits qu'il raconte étaient encore tout récents chez les Romains.

(2) Haud procul a muris tumulus surgentis in altum
Telluris, parvum diffuso vertice campum
Explicat ; hæc patiens longo munimine cingi
Visa duci rupes, tutisque aptissima castris.
Proxima pars urbis celsam consurgit in arcem.
Par tumulo, mediisque sedent convallibus arva.
Tùm res immenso placuit statura laboro,
Aggere diversas vasto committere colles.
Sed prius, ut totam, quà terrâ cingitur, urbem
Clauderet, a summis perduxit ad æquora castris
Longum Cæsar opus, fontesque et pabula campi
Amplexus fossâ, densas tollentia pinnas
Cespitibus, crudaque exstruxit bracchia terræ.
(*Pharsale*, l. III, vers 375.)

(3) On nous dira peut-être que cette description n'est pas conforme

En comparant ce passage avec les Commentaires de César, on ne peut établir le camp de ce dernier que sur les hauteurs du cimetière et de la gare. Elles sont de 40 à 50 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, un peu plus haut, en certains endroits, que le point de la colline des Carmes le plus rapproché de cette position. De là, il pouvait voir, comme il le dit lui-même, ce qui se passait dans la ville (1), dont il n'était éloigné que de 400 mètres. Sa tranchée pouvait se reconnaître encore il y a quelques années dans les fossés qui allaient de la rue du Bon-Pasteur à la mer, au-dessous du boulevard des Dames, et la chaussée traversait le plateau de la porte d'Aix, ou à peu près. Ce plateau était plus bas de 27 mètres que le cimetière, et de 15 environ que la plate-forme sur laquelle était établie la citadelle, ce qui formait une véritable vallée que Lucain d'ailleurs ne nous présente pas comme très profonde (2-3).

Nul autre point ne peut convenir à la réunion de toutes les circonstances dont parlent ces deux auteurs, relativement à l'emplacement du camp ; car si César l'eût établi sur les hauteurs du Lazaret ou de Saint-Lazare : 1° il n'eût pu voir ce qui se passait dans la ville qui se trouvait en entier du côté du midi, et masquée par conséquent au

à celle de César ; dans tous les cas, elle s'en éloigne fort peu et ne le contredit pas et il serait très facile de faire concorder ces deux descriptions. Elle a été suivie d'ailleurs par Ruffi.

(1) *Facile erat ex castris Tribonii prospicere in urbem* (*De bello civili*, l. II).

(2) L'*Hermès marseillais* croit qu'une chaussée de 500 mètres a existé sur une grande partie de la rue d'Aix et que les fossés du boulevard des Dames étaient faits de main d'homme.

(3) 80 pieds romains font 23 mètres 50, hauteur moyenne de la vallée qui sépare les Grands Carmes du cimetière et que donne César à sa chaussée.

nord par les hauteurs des Moulins et des Carmes (1) ; 2° la chaussée de 80 pieds dont parlent César et Lucain n'aurait pas été nécessaire, ou elle aurait dû être beaucoup plus élevée ; la vallée qui sépare ces hauteurs de la ville étant beaucoup plus profonde ; 3° la tranchée qui allait du camp à la mer n'aurait pu exister (2) ; 5° il eût laissé libre toute communication avec les assiégés; 6° enfin, il eût été trop éloigné de la ville, surtout à Saint-Lazare (3).

Ainsi donc si, comme la chose paraît vraisemblable, le camp de César était sur les hauteurs du cimetière, et que l'attaque ait eu lieu contre la citadelle, il est certain qne celle-ci était située sur la hauteur des Carmes ; mais plnsieurs autres raisons viennent corroborer notre supposition.

(1) Plusieurs personnes pensent que la ville pouvait avoir été bâtie sur les deux versants telle qu'elle l'est aujourd'hui, et que, par conséquent, du Lazaret, on pouvait apercevoir la ville ; mais ce n'aurait été, dans tous les cas, qu'une partie très minime, et César ne se serait pas servi de ces expressions et n'aurait pas dit ce qui suit dans son texte.

Il est à remarquer d'ailleurs que, pendant tout le moyen-âge, la plupart des terrains du côté de la Major étaient des jardins, les érudits marseillais le savent bien.

Enfin, les Romains ne connaissaient pas les lunettes d'approche qui auraient été nécessaires pour voir, de Saint-Lazare, les habitants de la ville.

(2) On prétend aussi que la tranchée aurait pu se diriger du Lazaret à la porte d'Aix ; mais outre que les terrains dans cet endroit se trouvent fermes, puisqu'à 1 mètre 50 centimètres on a trouvé le terrain vierge lors des fondations de l'Arc-de-Triomphe, cette tranchée n'aurait pas eu besoin d'aller jusqu'à la mer, car il ne faut pas oublier que les travaux que nous avons cités prouvent que de la rue des Dominicaines à la mer le rocher était presque à pic.

(3) Les anciens établissaient leurs camps le plus près possible des villes assiégées, parce qu'ils n'avaient pas à craindre le canon, et le point que nous indiquons est la hauteur la plus rapprochée de la ville et la vallée qui l'en sépare la moins profonde.

D'abord, le plateau de la butte des Moulins est évidemment trop petit ; il a à peine 400 mètres de tour, et il est trop escarpé de tous les côtés pour que la citadelle ait pu s'étendre sur ses bords. Puis, sa position rendait à peu près inutile, pour la défense de la ville, toutes les fortifications qu'on aurait pu y faire.

Sur la colline des Carmes, le périmètre passant par les rues des Grands-Carmes, du Vieux-Palais, Petite-Roquebarbe, Festons-Rouges et Foie-de-Bœuf, se soutient par une hauteur de 31 à 39 mètres et offre une ligne d'environ 700 mètres de circuit, c'est-à-dire une superficie double de celle des Moulins et à peu près égale à la surface de la citadelle d'Athènes. Cet espace est donc parfaitement suffisant.

Comme position défensive, il ne pouvait être mieux choisi, se trouvant entre la Joliette et Saint-Martin, seul endroit par où l'on pût communiquer avec la terre et où arrivait la route des Gaules (1).

Le château de Roquebarbe, bâti par les évêques sur le même emplacement, n'a-t-il pas peut-être remplacé, en partie au moins, la citadelle phocéenne ? Car il est assez ordinaire de voir les mêmes lieux qui servirent de défense aux anciens servir encore aux générations qui les ont suivis, surtout pendant le moyen âge, où le système de guerre n'avait point changé.

Enfin, le souterrain découvert pendant les derniers travaux, que l'on croit un aqueduc, mais que l'on n'a pas

(1) C'est à tort que l'on croit que la route des Gaules passait le long de la mer et que la porte de la Joliette était la porte de France. On sait que cette porte n'existait que depuis Louis XIV, et ceux qui l'ont cru ancienne n'ont pas lu Ruffi, qui dit expressément qu'elle a été faite de son temps. Le nom de rue Française, donné à la rue de l'Evêché, était aussi moderne. La véritable route des Gaules était la rue du Bon-Pasteur ou la rue Malaval. On croit aujourd'hui que c'est cette dernière ; toutes deux sont près de la colline des Carmes.

assez étudié, ne serait-il pas un de ces passages souterrains, si communs, qui menaient de la ville à la citadelle (1) ?

L'ARSENAL

Lors même que César et Strabon ne l'eussent pas constaté, il est certain qu'il a existé un arsenal à Marseille; mais ces auteurs ne nous disent rien qui puisse nous mettre sur la voie de sa situation (2).

Plusieurs suppositions ont été émises. Nous croyons que l'on doit rejeter de prime abord celle qui le place au Pharo. Elle est trop facile à réfuter (3). D'autres croient qu'il était dans l'emplacement de celui qui existait avant 1784, oubliant que son établissement n'a eu lieu que sous

(1) On a voulu donner pour preuve de l'existence du temple de Diane à la Major, et conséquemment de la citadelle dans cette partie, la latitude donnée à ce temple par Pythéas, reconnue exacte par le baron de Zach. On a oublié que, pour établir un point, il faut connaître non-seulement la latitude, mais encore la longitude ; qu'il faut aussi déterminer la seconde (la seconde du degré), tandis qu'on a établi seulement la minute, et encore que chaque seconde est distante l'une de l'autre de 30 mètres 85 centimètres. Notre emplacement d'ailleurs se trouve sous la latitude indiquée par le baron de Zach.

(2) Voici le texte de Strabon : Εἰσὶ δὲ καὶ νεώσοικοι παρ' αὐτοῖς καὶ ὁπλοθήκη. πρότερον δὲ καὶ πλοίων εὐπορία καὶ ὅπλων καὶ ὀργάνων τῶν τε πρὸς τὰς ναυτιλίας χρησίμων καὶ τῶν πρὸς πολιορκίας.... Les Marseillais possèdent des chantiers maritimes et un arsenal. On y voyait autrefois une grande quantité de navires, d'armes et de machines, tant pour la navigation que propres au siége des villes (Strabon, l. IV, p. 149, ligne 34).

César s'exprime ainsi : *C. Trebonius legatus qui ad oppugnationem Massiliœ relictus erat, duabus ex partibus aggerem, vineas turresque ad oppidum agere instituit, una erat proxima portui et navalibus (De bello civiti*, l. II, ch, 1er).

(3) *Statistique.*

Louis XIII, et qu'une partie était occupée par les salines, tandis que l'autre servait de chantier de construction au commerce de Marseille, et était, au temps de César, couvert par les eaux. Peut-on raisonnablement le placer soit à Saint-Victor (1), soit dans l'endroit où Ruffi nous dit qu'il existait un ancien arsenal que le roi Robert avait ordonné de réparer et qui était entre les salines et ce monastère? Nous ne le pensons pas (2-3).

Si l'on se rend bien compte de la position de Marseille au temps qui nous occupe, quoique sa puissance fût assez considérable (4), on ne peut douter cependant que le besoin de concentrer tous leurs établissements dans une même enceinte ne se fût point fait sentir à ses habitants. L'arsenal surtout, qui renfermait tous leurs moyens de défense ; et ici le bon sens et la simple raison viennent à l'appui de notre opinion. Il n'est pas douteux que, si l'arsenal eût été dans une des localités que nous venons d'indiquer, ils eussent éprouvé des peines immenses pour transporter leurs machines et leurs armes, par mer et á travers leurs murs, ne pouvant le faire par terre, puisque César occupait le seul point par où la ville pouvait communiquer au continent. Ce travail de chaque jour n'eût point été tenable. Mais il est plus certain encore que les généraux romains, sans s'occuper du siége de la ville, eussent incontinent détruit l'arsenal, ôtant ainsi aux Marseillais les moyens de se défendre, et la chose eût été d'autant plus facile que l'enceinte ne pouvait être grande;

(1) *Hermès marseillais*.

(2) Ruffi, t. II.

(3) Nous ne parlons pas du système présenté par Bayle qui est insoutenable. Il le place entre la rue de Radeau et la Cannebière. Cependant il est d'avis, comme nous, qu'il devait être dans l'enceinte.

(4) Cette puissance était moins forte qu'on ne le suppose communément. Elle venait de l'appui de Rome, mais la république devait être fort riche.

dominé de tous côtés, et offrant trois parties vulnérables, il n'eût pu être susceptible de défense. On a avancé que César attaqua l'arsenal séparément de la ville (1), c'est une erreur ; César n'a jamais dit cela ; mais que Trébonius attaqua la ville du côté des chantiers maritimes, d'où nous devons conclure que ces chantiers touchaient à la ville, ou étaient dans la ville. Telles sont les raisons qui nous font rejeter les opinions que nous venons de rapporter (2).

Grosson met l'arsenal à la place de Lenche ; nous pensons qu'il est dans le vrai ; car, outre les raisons qu'il donne, il y en a d'autres qui militent en faveur de cet emplacement (3).

Cet auteur s'appuie sur l'existence d'une vieille fonderie et d'un ancien arsenal, qui furent démolis lorsqu'on fit la place de Lenche (4). Cette raison, sans être une preuve irréfragable, peut cependant donner du poids à son opinion, en partant du principe, assez souvent vrai, que les établissements publics se perpétuent, ou plutôt se perpétuaient jadis, sur les mêmes lieux.

En donnant pour limites à l'arsenal, au nord, les rues Jean-Galland et Puits-Baussenque ; au levant, la rue de

(1) *Statistique.*

(2) Les chantiers de construction et l'arsenal des armes de terre étaient-ils un même établissement ou se trouvaient-ils séparés ? C'est là une question difficile à résoudre. Les expressions de Strabon sembleraient indiquer qu'il y avait deux établissemeuts : νεώσοικοι καὶ ὁπλοθήκη, des chantiers de construction et un arsenal... mais il ajoute que cet arsenal renfermait tout ce qu'il fallait pour la navigation et pour les siéges : ce qui fait présumer qu'il n'y en avait qu'un seul ou qu'ils se touchaient. C'est le système que nous adoptons. Cependant, si l'on voulait les séparer, on pourait, comme l'a fait M. Augier dans son plan en relief, mettre les chantiers de construction entre les Augustins et le Cours, vers l'endroit où a été trouvé le navire dont nous avons parlé et laisser l'arsenal là où nous le mettons.

(3) Grosson.

(4) Ruffi, t. II, p. 299.

Radeau, le port au sud, et la mer au couchant; nous avons une superficie de 50,000 mètres égale à peu près à celle de l'arsenal des galères de France. La ligne qui bordait l'eau se trouve d'une étendue de 350 mètres, ce qui est plus que suffisant pour abriter un plus grand nombre de galères que n'en eurent jamais les Marseillais (1).

Comme position, cet emplacement était le plus convenable. Inattaquable du côté de la mer, de la ville et du port, son seul point vulnérable était réduit à 200 mètres environ du côté du nord.

Trébonius, en attaquant ce côté qui était le plus faible, aurait donc fait preuve d'habileté (2).

C'est sur une partie de cet établissement que furent construites par les Romains, les caves de Saint-Sauveur, le fameux *Castrum julii* (Château joli), à l'existence duquel nous croyons cependant fort peu, et plus tard le château Babon. Toutes ces constructions dénotent qu'à l'époque où elles eurent lieu, ces terrains n'étaient point occupés par les habitations marseillaises; et que soit César, soit les Romains, qui ont construit les caves de Saint-Sauveur, se sont établis hors de l'enceinte de la ville autonome; car l'arsenal et la citadelle qui furent livrés aux Romains ne faisaient point partie de cette dernière sous leur domination.

Nous croyons avoir démontré, et en cela nous sommes d'accord avec les auteurs de la *Statistique*, que la ville du temps de César occupait le même emplacement que la

(1) On observera que nous faisons passer la limite de l'arsenal sur le point culminant au nord, comme moins exposé aux attaques de l'ennemi.

(2) Il serait d'ailleurs très difficile de placer autre part cette attaque de Trébonius, car il est bien certain que César n'a pu attaquer la ville qne du côté de la porte d'Aix et de celui que nous indiquons, les autres étant couverts par les eaux.

vice-comtale ; que l'on peut concilier facilement tous les auteurs qui ont parlé de notre ville avec ce que nous en a laissé César, qui au premier abord paraît contredire les autres. Enfin, si nous n'avons pas prouvé par des autorités ou des témoignages authentiques ce que nous avançons au sujet de la citadelle et de l'arsenal, nous avons du moins indiqué par les conjectures les plus plausibles et en nous appuyant sur les règles et les usages des anciens, les positions qu'ils ont dû occuper.

PREMIER ETABLISSEMENT DES PHOCÉENS

La question de la situation de la ville au temps de César étant résolue, il est certain que c'est dans cette partie que nous devons chercher celle du premier établissement des Phocéens.

Y a-t-il eu deux émigrations des habitants de Phocée? Nous croyons que cette question a été résolue dans un sens affirmatif (1). Dans tous les cas, il est certain que Marseille a été agrandie depuis sa fondation jusqu'au temps de César.

Si, en arrivant sur les côtes de Provence, les Phocéens n'eurent qu'à se louer de l'hospitalité de certains de leurs voisins, il est indubitable aussi qu'ils eurent à se prémunir contre les incursions des populations environnantes, gens féroces et barbares qui auraient bientôt mis à néant la petite colonie, si celle-ci ne se fût gardée avec toute la

(1) Cary, dans sa *Dissertation sur la fondation de Marseille*, a, ce nous semble, assez bien prouvé qu'il y avait eu deux migrations de Phocéens : l'une, la première année de la 45e olympiade (599 avant Jésus-Christ) ; l'autre, en la 60e olympiade, 60 ans après.

Cette opinion a été émise avant lui par Nicolas Viguier et plus tard par Larcher.

sagacité que lui donnait la supériorité de la civilisation sur ses ennemis. C'est pourquoi nous croyons devoir placer ce premier établissement dans l'endroit le plus susceptible de défense, et où les navires pussent être près des habitations. Cet endroit nous ne croyons pas qu'on puisse le trouver plus favorable qu'entre les Augustins et la rue Bonneterie (1).

En effet, si, selon le système que nous présentons et que nous croyons fondé, les eaux s'étendaient de la rue des Auffiers jusqu'à Saint-Martin, les nouveaux habitants se trouvaient déjà abrités de deux côtés par les eaux ; le troisième, la colline des Carmes, très escarpé, put être facilement mis à l'abri par quelques travaux, en supposant qu'ils n'y eussent pas établi leur citadelle dès leur arrivée ; il ne restait donc que le côté du couchant qui exigeait seulement un mur d'environ 300 mètres, et par cela même en rendait la défense très facile.

La position qui est entre la rue de Radeau et la rue Bonneterie, que l'on pourrait nous opposer, n'offre point les mêmes avantages et aurait présenté beaucoup moins de sécurité aux arrivants. Ce n'est que lors de la deuxième migration des Phocéens, ou plus tard peut-être, que l'enceinte s'est agrandie dans cette direction.

D'après ce que nous venons d'exposer, nous pensons que la première enceinte de Marseille a pu commencer à la rue des Auffiers en suivant celles de la Pierre-qui-Rage, des Graffins ou de la Pyramide, du Grand-Puits, passer au-devant de Saint-Martin, la rue des Pénitents-Bleus,

(1) Si nous donnons pour limites à ce côté de la ville naissante les rues Bonneterie et Négrel, c'est que, d'après Papon et Grosson, il paraîtrait qu'on a trouvé à diverses époques des restes de remparts dans ces deux rues, et quoique nous n'ayons que ces deux autorités, nous ne croyons pas qu'on puisse douter du fait qu'ils avancent, ces deux auteurs étant assez ordinairement véridiques.

traverser le domaine des Présentines jusqu'à la rue du Vieux-Palais et longer celles des Grands-Carmes, Négrel et Bonneterie.

L'enceinte, au temps de César, se reliait à la première à la hauteur de la rue Foie-de-Bœuf, traversait l'île entre les rues de l'Oratoire et de la Fontaine-Neuve, suivait la rue des Belles-Ecuelles jusqu'à la butte des Moulins qu'elle contournait et passait à la rue de l'Observatoire, à la place de Lenche, d'où elle se dirigeait vers le port par la rue de Radeau. Elle joignait à l'angle nord-est de cette place, l'arsenal dont le mur allait jusqu'à la mer, du côté de l'ouest. Cette enceinte, passant par la crête de toutes les collines sur lesquelles était bâtie la ville, nous donne la *vallis altissima* de César ; car, depuis les Carmes jusqu'à la jonction avec l'arsenal, tout le versant nord formait une véritable vallée, ainsi que l'on peut s'en convaincre en examinant les coupes transversales de différents points que nous avons jointes à notre plan (1).

Nous avons dit que notre opinion était que les eaux s'avançaient beaucoup plus dans les terres et croyons

(1) On nous dira que cette vallée n'était pas très profonde, mais il faut remarquer qu'elle l'était assez pour empêcher le siége de la ville de ce côté ; c'est ce que César a voulu dire.

Nous suivons la version *valle altissima*, parce qu'elle est le plus généralement admise et que toutes les éditions portent ce texte ; mais si l'on veut qu'il y ait erreur et que César ait écrit originairement *vallo altissimo*, ainsi que nous l'avons déjà dit, par opposition à *a naturâ loci*, cela pourrait s'entendre des remparts élevés depuis les moulins jusqu'au port ou jusqu'à la Tourette.

Pour bien comprendre notre description, il faut avoir sous les yeux nos deux plans n°s 1 et 2. Le premier est le plan de Marseille avec toutes les rues comprises dans l'enceinte de 1666, sur lequel sont tracés les enceintes et les espaces que nous donnons aux eaux. Le deuxième est le plan de la topographie physique. Nous y avons tracé l'enceinte de Marseille telle que nous la comprenons, ainsi que les opérations de Jules César, selon notre travail et les coupes de toutes les hauteurs sur lesquelles la ville est bâtie.

avoir prouvé notre assertion sur des faits irrécusables. Nous avons donné les limites qu'elles ont pu avoir, c'est-à-dire les rues des Auffiers, Pierre-qui-Rage, de la Pyramide, du Grand-Puits tournant à Saint-Martin vers le Cours, le bas des rues Tapis-Vert, Thubaneau, de l'Arbre et Noailles jusqu'à la rue d'Aubagne, le bas de la rue de Rome embrassant tous ces quartiers entre cette dernière rue et le Canal, en suivant vers le sud les sinuosités des ramifications de la Vierge-de-la-Garde et de la Plaine (1-2).

(1) Nous ne pouvons fixer au juste les points où s'arrêtaient les eaux, surtout du côté du sud ; mais nous croyons nous en être peu écarté de tous les autres côtés, et les côtes des hauteurs du terrain que l'on trouvera sur nos plans suffiront pour prouver ce que nous avançons.

(2) Une observation que l'on pourra peut-être nous présenter est celle que la ville aurait été bien petite, puisqu'elle aurait eu seulement 3,000 mètres de tour, en y comprenant l'arsenal et la citadelle. Strabon nous dit, il est vrai, que la ville était grande; mais c'est relativement aux autres villes et à part Rome, Carthage et les villes d'Asie ou d'Egypte qu'on nous représente comme immenses, toutes celles des anciens étaient petites. Jérusalem, dont Danville nous a fait connaître l'enceinte exacte au temps de sa plus grande splendeur, n'avait, en y comprenant son temple, ses palais et sa citadelle, qu'environ 4,800 mètres. Observons ensuite que, du temps de Strabon, la ville s'était agrandie de la partie occupée par les Romains. Lucain nous représente l'enceinte de Marseille comme petite : « Mænibus exiguis alieno in littore tuti (l. III, v. 341). » — Il n'est pas probable que Marseille fût une bien grande ville. D'abord, elle avait envoyé une infinité de colonies partout et sa population ne put s'accroître, pendant les 550 ans qui séparent sa fondation du siége de César, d'une manière si considérable qu'elle pût suffire à fournir des habitants à toutes ses colonies et à s'agrandir considérablement. Nous ne croyons pas que la population fût de plus de 50 à 60,000 âmes, car elle fut soumise avec 15 à 18,000 hommes au plus, et elle avait pris à sa solde les Albiciens. — Papon donne à la ville la même étendue que nous.

Les Marseillais n'eurent jamais d'autre port que celui que nous nommons aujourd'hui l'ancien port.

On a émis plusieurs fois l'opinion que les premiers fondateurs de Marseille ne se sont pas établis dans le port actuel; qu'ils ont eu d'abord pour abriter leurs vaisseaux l'anse de la Fontaine-du-Roi (1) ou celle de la Joliette (2). On a dit encore qu'après la prise de Marseille par César, les Romains s'emparèrent de ce dernier port et qu'on laissa aux Marseillais celui que nous avons aujourd'hui appelé et qui était Lacydon par les anciens (3-4).

Nous pouvons affirmer qu'il n'en fut rien, et que ces deux sentiments proviennent d'erreurs manifestes et sont nés de l'imagination de certains 'auteurs qui ont été suivis aveuglément par les autres. Nous ferons voir dans notre dernière partie, l'impossibilité matérielle de ce fait; pour le moment, nous ne nous occuperons que d'en démontrer la fausseté historique.

C'est, croyons-nous, Raymond de Soliers qui est l'auteur de la première de ces opinions, du moins, c'est le plus ancien dont nous ayons connaissance, et il ne cite aucun de ses devanciers; cela nous fait croire que c'est

(1) *Statistique;* Aug. Fabre; Boudin.

(2) Raymond de Soliers.

(3) *Statistique;* Aug. Fabre; Boudin; V. Martin.

(4) On croit que les Marseillais appelaient leur port *Lacydon.* Pomponius Mela le nomme *Halycidon*, ἁλυκίδες, *salines.* Eustathe, *Lacydon* : ἀγαθὸς γὰρ εἰς μασσαλιώταις λιμὴν ὁ λακύδων. Une médaille très bien conservée porte le mot de λακύδων. Grosson croit que c'est un nom d'homme. D'autres croient qu'il vient de λακκος qu'ils traduisent par *lac,* mais λακκός veut dire *fosse* et non *lac.* Nous hasardons l'étymologie de λακυθὸς ou ληκυθὸς, *vase à cou resserré,* parce que l'embouchure du port est très étroite. Peut-être vient-il de la racine λάσκω, *déchirer.*

à son imagination que nous devons cette erreur. Il est évident que cet écrivain, qui d'ailleurs était instruit pour son temps, s'est égaré de la manière la plus grossière (1) ; mais Ruffi qui vivait dans le siècle suivant, et auquel nous devons plus de confiance, rejetait son opinion comme une exception à la croyance générale (2).

M. V. Martin et les auteurs de la *Statistique* l'ont fait revivre au commencement de ce siècle; ils ont, de plus, émis celle que les Romains se servaient du port de la Joliette (3). M. Martin assure que cette anse est le port dont parle Strabon, lorsqu'il nous dit, en décrivant la côte depuis le Var jusqu'à Marseille : « Quant aux ports, celui qui est près du mouillage des vaisseaux est digne de remarque, ainsi que celui des Marseillais (4). » Si M. V. Martin et ceux qui l'ont copié eussent jeté les yeux sur les vingt-cinq lignes qui précèdent ce passage, ils y auraient vu que le mouillage des vaisseaux n'était point l'Estaque, comme ils le supposent, qui, soit dit en passant, a toujours

(1) Raymond de Soliers, traduction de Labro, page 71. Voici ses expressions : « Quant au port, à la naissance de cette cité si renommée, il fut en une plage que Pomponius Mela, en quelque endroit de son livre, nomme *Halycidon*, Eustatius Lacydon. Aujourd'hui, retenant le premier nom, on le nomme *Harenc*, mot tiré des salins que les Grecs appelaient *Halycides*. Antoninus l'appelle *Carner* ou *Carum*, car les navires venaient aborder et mouiller l'ancre vers cette partie du septentrion et la nommait-on *Porta gallica* ou *gauloise*, etc » Il est évident que cet auteur confond tout; qu'il a très mal interprété Eustathe, qui ne parle que d'un seul port et qu'il n'a pas remarqué qu'en parlant de *Carum* ou *Incarum* (Carry), l'*Itinéraire* d'Antonin le met à 12 milles de Marseille.

(2) Ruffi, t. I, p. 5.

(3) Vincent Martin, *Statistique*, suivis par Aug. Fabre, Boudin, etc.

(4) Strabon, page 153, ligne 33 : Τῶν δὲ λιμένων ὁ μὲν κατὰ τὸν ναύσταθμον ἀξιόλογος καὶ ὁ τῶν μασσαλιωτῶν. Κατὰ n'a jamais voulu dire *près*, surtout avant un adjectif, mais il veut dire *à*, *dans*, *par*. Coray, dans la grande traduction in-4° de cet auteur, traduit : *Quant aux ports*, ceux de *Forum Julium* et de *Marseille* sont considérables. Et il est dans le vrai.

été un mauvais mouillage, surtout pour des galères (1) ; mais Fréjus, mouillage des vaisseaux de César Auguste (2). On sait en effet que ce fut à Fréjus qu'Octave envoya les galères prises à Actium et que ce port fut toujours regardé comme la clé de la mer dans les Gaules par les Romains (3), ce qui semblerait indiquer qu'il fut remarquable (4) ; tandis qu'un port comme celui de la Joliette qui, même avec l'agrandissement que lui donne M. Martin, n'est que d'une superficie de 36,000 mètres, et dans une fâcheuse position, n'aurait jamais pu passer auprès d'un géographe tel que Strabon, pour un port remarquable et encore moins être comparé à celui des Marseillais (5).

Aussi les auteurs de la traduction de Strabon, publiée en 1805 et imprimée à l'imprimerie impériale, MM. Dutheil, Coray, Letronne et Gosselin, c'est-à-dire les premiers hellénistes de notre époque, n'ont-ils pas hésité à attri-

(1) On a trop souvent le tort d'assimiler les agissements des anciens aux nôtres. Dans ce cas-ci, par exemple, on suppose qu'ils laissaient leurs flottes au mouillage, comme nous ; mais une galère n'était ni un trois-ponts, ni même un brick de guerre. Si les galères des empereurs romains eussent mouillé à l'Estaque, elles n'eussent pas été longtemps en sûreté.

(2) Voici ce que dit Strabon, page 152, ligne 51 : Ἡ δ'ἐπὶ τὸν οὔαρον ποταμὸν καὶ τοὺς ταύτῃ λίγυας τάς τε τῶν μασσαλιωτῶν ἔχεις πόλεις ταυροέντιον καί ὀλβίαν καὶ Ἀντιπόλιν καὶ Νίκαιαν καὶ τὸ ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, ὅ καλοῦσι φορὸν Ἰούλιον. Ἵδρυται δὲ τοῦτο μεταξὺ τῆς ὀλβίας καὶ τῆς Ἀντιπόλεως διέχον Μασσαλίας εἰς ἑξακοσίους σταδίους... La côte qui s'étend depuis le fleuve du Var et la Ligurie est bordée de villes marseillaises ; Tauroentum, Olbia, Antipolis, Nicea et la station des vaisseaux de César Auguste appelée *Forum Julium*, distant de Marseille de 600 stades et située entre Olbia et Antipolis (600 stades font 20 lieues), distance de Fréjus à Marseille.

(3) Tacite, *Annales*, l. II, n. 5. Vitellius y met garnison, de peur que la flotte ne s'en empare, *Hist.*, l II, n° 15. Valerius Paulinus la reprend sur Vespasien. Elle était regardée alors comme la clef de cette mer, *Hist.* l. III, n. 43. — Pline l'appelle *classica*, l. IV.

(4) Les ruines que nous voyons encore l'indiquent assez.

(5) Le port de Marseille (ancien) a environ 280,000 mètres, et encore est-il bien diminué depuis cette époque.

buer cette expression de *remarquable* au port de Fréjus (1), comme nous venons de le voir.

Il est évident que si Strabon avait voulu donner cette épithète au port de la Joliette, il l'eût simplement indiqué comme un second port de Marseille (2). Et pourquoi ni Denys, ni Mela, ni les autres auteurs qui vivaient à cette époque, ni Eumène, venu 300 ans après, n'en ont-ils point parlé ? Il paraît surprenant que le fait d'une ville placée entre deux ports remarquables ait échappé à la perspicacité de tant d'écrivains ; car ce n'était point une chose ordinaire, à cette époque surtout, où l'on ne faisait pas des ports aussi facilement qu'aujourd'hui.

On a parlé de titres, d'actes du moyen-âge, qui nous prouvent que ce port était aussi fréquenté que celui de la ville-basse (3). C'est sur ces mêmes actes que nous allons nous appuyer pour prouver que la Joliette n'a été qu'un très mauvais port, très petit, d'un usage très limité, et qui a servi deux siècles au plus.

Le premier acte et le plus ancien qui nous parle de ce port est une transaction entre l'évêque de Marseille, Bertrand (4), selon les uns, Raymond selon d'autres (5) et Pons de Peynier, vicomte de Marseille. Dans cette transaction, Pons de Peynier et sa femme remettent à l'évêque le port gaulois, afin qu'il en jouisse comme son prédécesseur l'évêque Pons, frère de Geoffroy, en a joui, et comme lui-

(1) C'est Coray, fameux helléniste et grec lui-même, qui a traduit ce passage. Sa version mérite la préférence à celle de M. Martin qui n'avait lu peut-être Strabon que dans Casaubon ou dans quelque traduction inexacte.

(2) Pourquoi Strabon aurait-il été chercher l'Estaque qui est à trois lieues de Marseille et de la Joliette, pour désigner ce dernier port qui est à quelques centaines de mètres de la ville ? C'est par manque de réflexion qu'on a avancé une pareille supposition.

(3) Vincent Martin, *Discours de réception à l'Académie*.

(4) Ruffi.

(5) Belsunce.

même, Raymond, en a joui plus librement après Pons, et ils accordent à l'évêque le droit que tous les habitants de sa ville puissent se servir du grand port qui est entre la ville et le monastère, sans être visités, ni molestés, etc. (1).

Cette transaction est datée de 1121. Elle nous indique que ce port était petit et encore qu'il était depuis peu possédé par les évêques, ayant été apporté à leur domaine par Pons II, fils de Guillaume II, vicomte de Marseille ; ce qui nous fait croire que, d'abord propriété des vicomtes, il vint en héritage à cet évêque et, par un de ces arrangements ou donations si fréquents dans cet âge, il demeura ainsi une dépendance de la ville épiscopale (2).

Nous avons encore quatre actes de cette époque qui nous parlent de ce port ; ils sont à peu près identiques entre eux ; nous ne les citerons qu'en note. Nous observerons seulement que tous, en parlant du port du midi, l'appelent le port ancien ; tous aussi parlent de l'autorisation accordée aux habitants de la ville de l'évêque de se servir de l'ancien port, droit que les vicomtes leur retiraient souvent pour vexer le clergé et surtout l'évêque avec lesquels ils eurent des démêlés à cette époque (3).

(1) *Dimittentes ei portum gallicanum situm in allodio sanctæ Mariæ sicut antecessor ejus Pontius episcopus frater Gaufridi de Massiliâ et sicut Raymundus post Pontium melius et liberius habuit et tenuit, et in* portu majori *qui situs est inter monasterium et civitatem concedun episcopo ut sui homines, etc.*

(2) Il est évident que si ce port eût appartenu à l'évêque avant Pons II, Raymond aurait fait valoir cette possession ; s'il ne remonte pas plus haut, c'est que Pons en était le premier possesseur. Pons mourut en 1073. C'est donc au milieu du XIe siècle que les évêques furent mis en jouissance de ce port. Entre Raymond et Pons, il y a eu plusieurs évêques dont la transaction ne parle pas, ce qui semble indiquer que Pons était l'auteur de l'apport au domaine de l'évêque de cette propriété.

(3) Transaction entre les vicomtes de Marseille et l'évêque en 1150 : *Imprimis dimittimus et laudamus ecclesiæ sanctæ Mariæ et præfato episcopo et successoribus suis portum de portâ gallicâ situm in allodio*

Il résulte de ces actes :

1° Que ce port n'était pas en usage depuis longtemps, et qu'il était petit, puisque, par opposition, on appelle l'autre le port ancien et le grand port (1).

2° Qu'il n'était pas sûr; car, quand bien même la simple inspection des lieux n'en convaincrait pas, les évêques n'auraient point mis tant de ténacité à exiger le droit d'embarquer et de débarquer dans le port ancien, s'ils avaient pu s'en passer.

Enfin, aussitôt que les deux villes sont réunies sous la puissance des comtes de Provence et même longtemps avant, ce port tombe dans l'oubli le plus complet (2).

sanctæ Mariæ et in portu antiquo, *laudamus quod homines ecclesiæ qui habitant vel habitaturi sunt in suâ parte Massiliæ nihil tribuunt.*

Bulle d'Anastase IV : ... *Portum de portâ gallicâ et quidquid habes in portu antiquo qui est inter monasterium et civitatem, III, Calendas Januarii MCLIII,*

Confirmation par Frédéric des priviléges de l'évêque de Marseille : ... *portum de portâ gallicâ et ut omnes ibidem cargantes et decargantes sint securi in omni tempore in* portu antiquo *qui est inter monasterium et civitatem, quod tu et homines tui, etc.*

Le dernier acte est une sentence rendue par l'évêque de Toulon et le prévôt d'Aix que nous ne citerons pas ; elle est dans le même sens et du 16 octobre 1165.

(1) Ce port avait si peu d'importance qu'Eustathe, qui vivait à cette époque, (au XIIe siècle), n'en parle même pas, tandis qu'il cite le *Lacydon*, le port des Marseillais, comme bon : ἀγαθὸς γὰρ τοῖς Μασσαλιώταις λιμὴν ὁ Λακύδων. Il est certain que les Marseillais ayant dans ce temps-là de grandes relations avec le Levant, si le port de la Joliette y eût été connu comme aussi important que l'ancien, ainsi qu'on veut le faire croire, Eustathe en aurait parlé.

(2) Il paraît que l'on appelait *port*, à cette époque, la plus mince crique où l'on pouvait abriter les bateaux de pêcheurs. La bulle d'Anastase IV parle aussi de deux ports appartenant à l'évêque de Marseille : *portus de Baneriis et portus Leonius*, dont on ne retrouve plus la trace nulle part. Ce devait être ce que nous appelons des *calanques* de la côte qui ont changé de nom.

La ville de l'évêque n'était pas habitée par des négociants; sa marine ne se composait que de quelques pêcheurs qui ont continué à habiter ces quartiers.

Quant à l'étymologie de Joliette, que l'on fait venir de *statio Julii,* il est inconcevable que des hommes sérieux aient pu s'y arrêter. Ce nom est de création moderne et n'a pas deux cents ans; il fut donné au port et à la porte qui y conduisait quelque temps après la construction de cette dernière, sans qu'on puisse en connaître la cause. Cette anse ne s'est jamais appelée dans les actes anciens que *portus de portâ Gallicâ*, d'où l'on a fait Portegalle (1). Nous ne trouvons nulle part, ni dans la *Massaliographie*, ni dans Raymond de Soliers, ni dans Ruffi, celui de Joliette, et quant à celui de *statio Julii*, cette étymologie est sortie de l'imagination de M. Vincent Martin, que les auteurs qui ont suivi ont copié sans discernement.

Les Phocéens ont-ils pu s'établir autre part que dans le port actuel? Telle est la dernière question que nous allons essayer de résoudre.

Nous avons cité tous les auteurs qui ont parlé de Marseille; nous avons vu que tous, depuis Strabon jusqu'à Eumène et Festus, donnaient la même position à la ville et à son port. On a eu la prétention d'écrire : « Ces auteurs, venus 600 ans après sa fondation, n'ont bien pu connaître les lieux où elle a été établie (2). » Sera-ce vous,

(1) Pendant les siècles qui nous ont précédés, et, croyons-nous, jusqu'à la construction du Lazaret, cet endroit servait de voirie. Plus tard, elle fut transportée du côté du Pharo ; mais la voirie avait conservé le nom de *Portegalle*, et on disait encore au commencement de ce siècle : « On porte cet animal *à Portegalle* », pour dire qu'on le portait à la voirie.

(2) Aug. Fabre, *Essai sur les premières enceintes de Marseille* ; Bayle.

venus 2400 après, qui en saurez davantage? Si ces anciens se sont trompés, citez les autorités sur lesquelles vous vous appuyez pour relever leurs erreurs? Mais ces auteurs étaient bien instruits, ils voyageaient beaucoup, avaient, outre la tradition, des documents historiques qui ne nous sont pas parvenus, tel que le livre d'Aristote sur la république de Marseille et autres dont nous ignorons les titres; plusieurs avaient pu voir par eux-mêmes notre pays et y prendre les informations qui leur étaient nécessaires. Quant à nous, nous pensons, au contraire, que l'on doit avoir d'autant plus de confiance en eux, qu'il n'y a non-seulement aucun motif de mettre en doute ce qu'ils avancent, mais encore que leur accord et leur description, conformes à l'état actuel de la ville et du port, sont une preuve de la vérité de leur récit.

L'inspection des lieux, l'archéologie, l'histoire et le raisonnement le plus simple, se réunissent pour nous prouver que les premiers habitants de Marseille n'ont pu s'établir autre part que dans le port actuel.

Lorsque les Phocéens, soit sur les indications de Tarquin l'Ancien, soit, ce qui est plus probable, après avoir exploré nos côtes, vinrent y former une colonie, ils n'avaient qu'un but et ce but était d'avoir une position commode et sûre tant pour leurs navires que pour eux-mêmes, un lieu favorable à leur commerce maritime, à leur piraterie, si l'on veut, car c'était aussi une branche de leur industrie, dit-on; nulle autre considération ne pouvait les séduire. Ce qu'ils cherchaient ils le trouvèrent à Marseille; mais dans Marseille telle que nous venons de la décrire et dans le port actuel, et cette position était si admirable qu'elle fut choisie soixante ans après, par la deuxième migration des Phocéens.

Est-ce bien ce qu'ils auraient trouvé s'ils se fussent établis, comme on l'a avancé, sur la côte ouest; s'ils avaient

pris pour port l'anse de la Fontaine-du-Roi ou celle de la Joliette? On aura beau changer la nature des lieux, on ne parviendra jamais à persuader l'homme intelligent qui voudra prendre la peine d'étudier la question la carte à la main ; pour lui la chose est évidemment impossible.

En effet, comme position de port, l'anse de la Fontaine-du-Roi est exposée aux vents impétueux du nord-ouest, celle de la Joliette à recevoir les grandes mers du sud-ouest qu'à peine aujourd'hui peuvent contenir les énormes digues des nouveaux ports. Or, les Phocéens étaient des marins habiles et consommés, les plus expérimentés peut-être du monde d'alors ; ils connaissaient assez le danger de ces deux anses pour y abriter leurs navires même temporairement (1).

Quelle situation que celle où l'on place les premières habitations des Phocéens ! Le moindre des inconvénients eût été l'exposition aux grands vents du nord-ouest ; mais à qui persuadera-t-on que des marins arrivant dans un pays barbare, qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement, venant y fonder un établissement de commerce entièrement maritime, aient pu se séparer de leurs vaisseaux, leur seul bien, le seul instrument de leur fortune et de leur puissance future, leur seule ressource en cas de malheur, que des ennemis auraient pu détruire soit par le feu, soit de toute autre manière? Ce serait là le comble de l'ineptie. C'est cependant ce qui aurait eu lieu dans l'hypothèse que l'on propose. Ce serait peut-être la seule fois qu'un fait pareil se fût présenté dans les annales de fondations de ports de mer.

Le creusement de la passe du bassin n'est pas plus

(1) On nous objectera peut-être que les vaisseaux des Phocéens étaient des barques que l'on tirait à terre. Hérodote nous dit, au contraire, qu'ils furent les premiers à se servir de longs vaisseaux à 50 rames, l. 1, ch. 162.

admissible. Cette opération, qui a pu être pratiquée à peine de nos jours où nous avons des moyens d'exécution bien autres que les anciens, surtout dans ce genre de travaux, eût demandé une puissance telle que l'on ne peut présumer celle d'une colonie naissante, quelque nombreuse qu'elle pût être, sortie d'une ville qui n'était pas considérable elle-même, et un laps de temps que sa situation ne lui permettait pas d'employer à des travaux de longue haleine, travaux d'ailleurs qui n'auraient pas échappé à l'attention de tous les anciens qui ont parlé de Marseille. La seule inspection des lieux suffit à l'homme le moins versé dans la géologie pour se convaincre que cette passe n'est qu'une déchirure naturelle produite par un de ces cataclysmes qui ont bouleversé nos côtes dans un temps très éloigné et anté-historique, soit lorsque les eaux de cette partie du bassin qui nous environne cherchèrent un écoulement, soit encore lors de la formation des îles qui bordent la côte (1).

Si, comme on l'affirme contre toute probabilité, les Phocéens eussent débarqué sur la côte ouest et que la ville eût existé du temps de César sur ces terrains que l'on fait se prolonger indéfiniment dans la mer, il n'est point douteux que lorsque Strabon, Denys, Pomponius Mela, Trogue Pompée qui ont écrit cinquante ans après, cette partie de la ville n'avait point disparu, et cependant,

(1) On dira que les anciens ont fait des ouvrages plus extraordinaires que nous, tels que les Pyramides et autres monuments égyptiens, avec des moyens bien moindres que les nôtres, ou pour mieux dire que nous ignorons ; mais d'abord ces nations étaient autrement puissantes que nos fondateurs, surtout en esclaves. Ensuite, les travaux sous-marins étaient presque inconnus aux anciens. Enfin, la passe du port de Marseille n'est pas et n'a jamais été vaseuse ou sablonneuse. On reconnaît partout le rocher, depuis celui qu'on appelait *Mangevin*, à côté du fort Saint-Jean, jusqu'à celui où était situé le Pilon et ceux qui joignent celui-ci à Saint-Nicolas.

non-seulement aucun d'eux ne fait allusion à ce côté de la ville ; tous au contraire nous la représentent telle que nous l'indiquons et la voyons aujourd'hui. Que si, au contraire, pendant cet espace de cinquante ans, la ville avait changé de place, le fait eût été assez grave pour être mentionné par quelqu'un d'eux tout au moins.

Si l'on a égard à ce que nous avons déjà dit de l'existence des monuments romains dans la partie ouest et des objets d'origine grecque du côté du sud ; si le temple de Minerve a été à la rue des Consuls et que Catumandus y ait déposé son offrande deux ans après la fondation de Marseille, ainsi que le dit Justin, on aura une preuve de plus de ce que nous avançons que la ville a toujours été là où nous la mettons et non dans des terrains imaginaires (1).

Comment, dans le système contraire au nôtre, expliquer l'autonomie laissée aux Marseillais par César ? On ne la nie plus aujourd'hui. D'un autre côté, il est avéré, tout le monde en convient, que les Romains ont habité la partie ouest et qu'ils y ont vécu sous leurs lois. Or, si elle eût existé sur le rivage ouest lorsque César vint attaquer la ville, il aurait dû déposséder les anciens habitants et s'emparer de la partie de la ville qui aurait subi la domination romaine, et alors il n'aurait laissé son autonomie qu'à une partie, ce qui n'est pas admissible. Il aurait pu le faire, il est vrai ; non-seulement rien ne nous autorise à la croire ; mais encore lui-même et les auteurs qui sont

(1) Cette histoire de Catumandus est mise en doute et même traitée de fable par beaucoup de savants ; cependant, en écartant ce qui est trop surnaturel, rien ne s'oppose à ce que le fait ait pu avoir lieu ainsi qu'on l'explique, c'est à dire que les Marseillais firent un pont d'or à ce roi qui imagina envers ses soldats le moyen mystérieux dont nous parle Justin, chose qui n'a rien d'étonnant pour cette époque. Au reste, nous tenons fort peu à ce fait, dont nous n'avons pas besoin pour soutenir nos assertions.

venus après lui ne nous disent pas un mot qui y fasse allusion et il n'eût point rempli son but qui était de s'attirer la reconnaissance des habitants. Enfin, s'il eût divisé la ville, il aurait eu au moins le bon sens de prendre la meilleure portion qui, certes, n'était pas celle dont il s'agit. En soutenant qu'une partie de la ville phocéenne a existé sur les terrains enlevés par la mer, on est donc obligé de nier l'autonomie et la possession de la partie ouest par les Romains, deux faits trop avérés.

Enfin, il suffit d'examiner la carte pour s'apercevoir que la restitution que donne M. V. Martin, au rivage emporté par la mer, n'atteint point le but qu'il se propose, et qu'il faudrait dans ce cas, comme l'a indiqué M. Bayle, supposer aussi que les eaux se sont retirées de l'anse de la Joliette, où elles devaient, d'après lui, aller jusqu'à la tour Sainte-Paule. C'est-à-dire un double bouleversement complet de la côte pour parvenir à avoir une presqu'île et encore, comment avec cela expliquer le texte de César, dont l'intention évidente n'a pu être, ainsi que nous l'avons dit, autre que celle de nous faire connaître la difficulté du siége de la ville.

La question de l'envahissement par la mer des terrains sur la côte ouest, est aujourd'hui très controversée. Les uns pensent qu'il a été très considérable ; d'autres affirment qu'il n'a jamais eu lieu. Tous les écrivains du siècle passé et la plus grande partie de ceux du commencement du nôtre, sont du premier avis. Il en est qui sont persuadés que l'on a vu dans la mer des vestiges de maisons en ruine, des puits, des murs, etc. A. Fabre va plus loin et affirme que certaines rues, dont on a retrouvé les noms, couvraient cette partie du sol envahie par la mer (1). Nous ne pensons pas qu'il se trouve dans l'eau les vestiges que l'on a cru y voir ; il aurait fallu

(1) *Essai sur les enceintes de Marseille.*

pour cela un affaissement du sol, et encore, depuis l'époque où cet affaissement aurait eu lieu, la mer les aurait rongés ou recouverts de toute sorte d'herbes ou de sable, de manière à ne pas les reconnaître. Quant aux rues que M. Fabre croit y avoir existé, les erreurs de cet écrivain, d'ailleurs très estimable, dans la plus grande partie de ses ouvrages, ne sont pas faites pour nous donner une grande confiance dans ses assertions. M. l'abbé Albanès, dont personne ne peut contester la science historique du moyen-âge, qui a lu tous les actes et titres relatifs à la cathédrale depuis le onzième siècle, pense, au contraire, que rien n'a été changé dans la situation des environs de la Major et qu'ils ont toujours été, depuis lors, tels qu'ils sont aujourd'hui, ou du moins que nous les avons vus avant la création des nouveaux ports. Nous devons avouer que la science de M. l'abbé Albanès, qui a toujours étudié sérieusement, est pour nous d'un plus grand poids que celle de la plupart des écrivains qui ont traité cette question un peu trop légèrement et de parti pris. Au reste, M. Albanès n'est pas le seul de ce sentiment et beaucoup de personnes le partagent.

Quoiqu'il soit très indifférent à notre système, que les eaux aient envahi les terrains de l'ouest, nous nous permettrons cependant d'exprimer notre opinion.

Il est certain que M. Martin a tellement exagéré cet envahissement, que M. Toulousan, qui a adopté toutes ses idées, a été forcé d'en réduire beaucoup la surface (1). D'un autre côté, tout en admettant avec M. l'abbé Albanès, que la situation des lieux environnant la cathédrale n'a pas changé, il est impossible de nier que depuis la côte jusqu'au rocher appelé l'Estéou, et principalement près de l'anse de l'Ourse, en s'avançant vers celle de la Joliette, le rivage n'ait subi des altérations produites par la violence

(2) Voir la carte de la *Statistique* et notre plan.

de la mer. Que ces changements soient plus anciens que le XIe siècle, ou qu'ils aient continué depuis, c'est ce que nous ne pouvons pas connaître. Seulement, ce qui nous paraît certain, c'est qu'ils ont été beaucoup moins sensibles que l'on ne le suppose et surtout moins considérables. Nous allons tâcher de les déterminer selon nos idées.

A partir du fort Saint-Jean jusqu'à l'ancien Lazaret, la côte est exposée en plein aux vents du N.-O. On sait très bien que ces vents, quoique très impétueux, ne remuent la mer qu'à la surface. Ce qui peut occasionner des ébranlements, c'est la grosse mer, la mer du S.-O., c'est incontestable. Si l'on jette les yeux sur une carte quelconque de nos côtes, on se convaincra aisément que la partie située entre le fort Saint-Jean et la Major est assez abritée par la pointe sud du Pharo, pour empêcher des dégâts considérables sur ces bords; car la ligne que forme le rhumb de vent à partir de ce rocher vient aboutir au nord de l'anse de l'Ourse. Il s'ensuivrait donc que ce serait à partir de ce dernier endroit que l'on pourrait calculer les envahissements de la mer; mais il faut tenir compte du remous, ce qui fait que l'on peut estimer qu'ils ont commencé un peu avant la Major, et nous avons cru pouvoir les tracer ainsi sur notre plan. Quant à l'effet produit par les courants, on sait qu'ils vont de l'est à l'ouest et par conséquent, ils n'ont pu avoir aucune action sur ce rivage. On doit aussi avoir égard à la qualité du terrain et au fond actuel de la mer et c'est sur ces bases que nous avons établi notre tracé. On ne peut mettre en doute que cette action de la mer n'ait été très lente et n'ait eu lieu que sur un rivage inhabité.

Nous avons suivi ici l'opinion commune que nous ont transmise les auteurs grecs et latins, la fondation de Marseille par les Phocéens. Plusieurs savants de notre époque, M. l'abbé Bargès, entre autres, ont soutenu que la ville avait été fondée par les Phéniciens. La question nous paraît

trop obscure encore pour être décidée en l'état des documents historiques qui tous s'accordent à reconnaître les Phocéens comme les fondateurs de Marseille. Nous ne discuterons pas ce point, ce qui nous mènerait trop loin et hors de notre sujet (1).

Quoi qu'il en soit, que les fondateurs de la ville aient été Phocéens ou Phéniciens, ils n'ont rien changé à la situation des lieux, et pas plus les uns que les autres, n'ont été assez puissants pour cela.

Nous savons que notre travail n'est pas à l'abri de toute critique ; mais nous serions heureux s'il pouvait seulement servir à éclaircir quelques points de notre ancienne topographie si souvent et si longtemps controversée avec peu d'intelligence et donner l'occasion à ceux qui s'en occuperont après nous, de déterminer la vraie position dans laquelle notre ville a eu son berceau.

(1) Nous sommes fâché d'être obligé de dire que le mémoire de notre savant et ancien ami n'est point fait pour nous persuader. Nous reconnaissons certainement ses bonnes intentions de donner à notre ville une origine plus ancienne encore que celle que nous a laissée l'histoire, mais il est souvent dans l'erreur et ses raisonnements sont peu logiques.

N° 1.

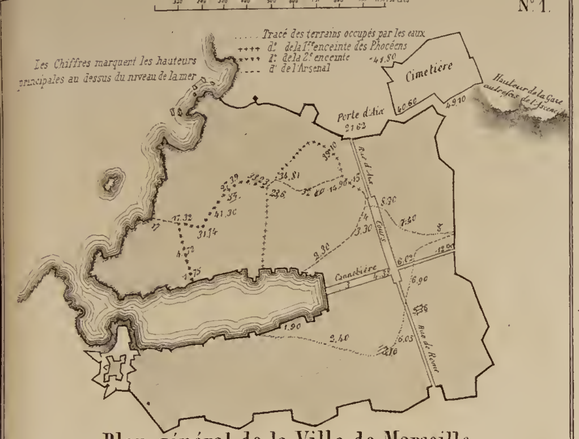

Plan général de la Ville de Marseille
avant l'exécution des travaux des nouveaux ports et suivant l'Inceinte de 1666.

N° 2

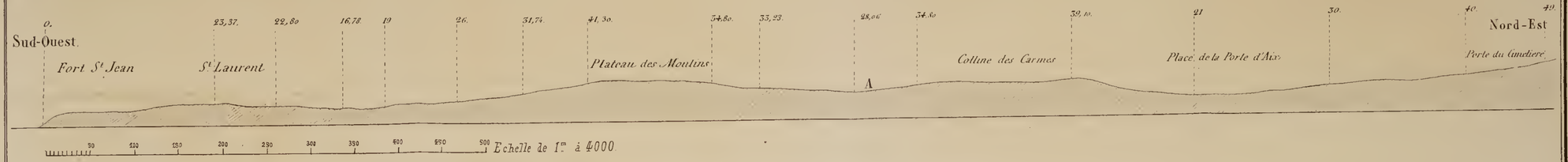

Coupe longitudinale des hauteurs de la Ville, depuis le Fort St Jean jusques à la Porte du Cimetière.

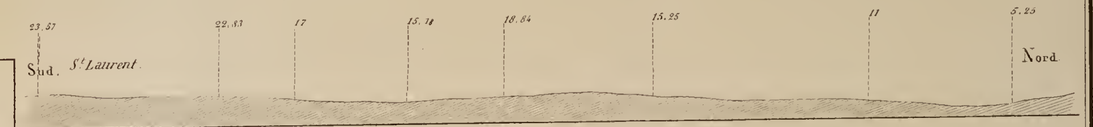

Coupe transversale des Hauteurs depuis St Laurent jusqu'à la Joliette.

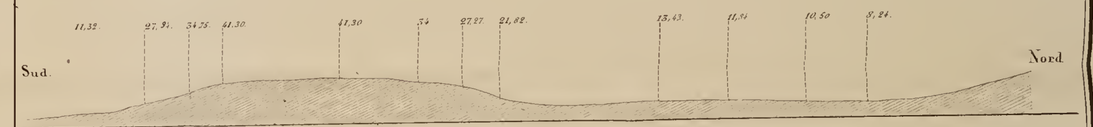

Coupe transversale de la Colline des Moulins du Nord au Sud.

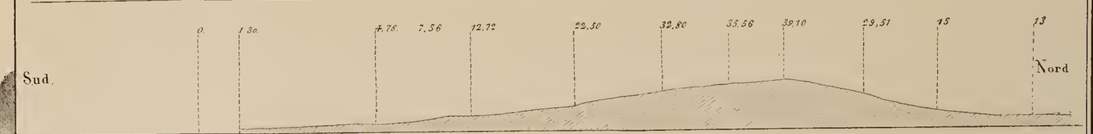

Coupe transversale de la Colline des Carmes du Nord au Sud.

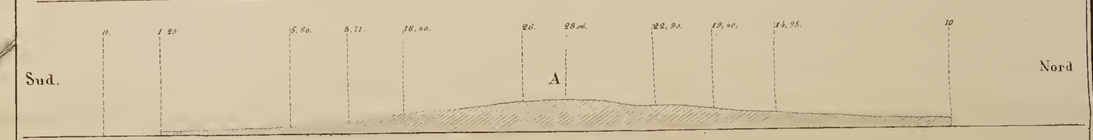

Coupe transversale du Nord au Sud prise au point A de la Coupe longitudinale [le plus bas]

COUPE DES HAUTEURS SUR LES QUELLES EST BATIE LA VILLE
DE
MARSEILLE.

TOPOGRAPHIE PHYSIQUE
DE
MARSEILLE
à son Origine et au temps de Jules César.
pour servir à la Dissertation sur ce sujet.

Dressé par A. VERDILLON

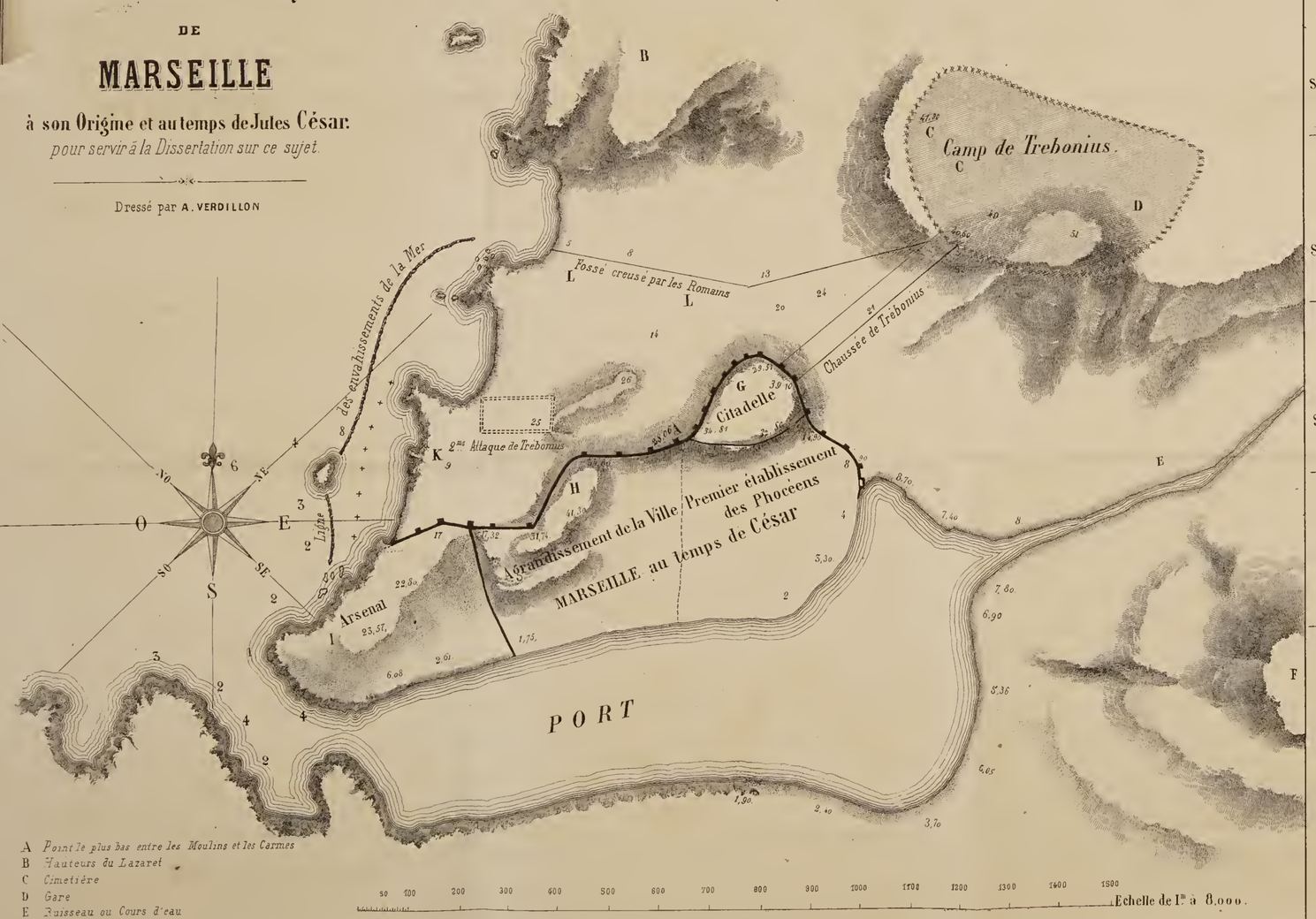

A Point le plus bas entre les Moulins et les Carmes
B Hauteurs du Lazaret
C Cimetière
D Gare
E Ruisseau ou Cours d'eau
F Hauteurs de la Plaine
G Les Carmes
H Les Moulins
I St Laurent
K La Major
L Vallée dont parle Cesar, qui rendait l'attaque difficile

Les Chiffres penchés indiquent les Hauteurs au dessus de la marée moyenne.
Les Chiffres droits indiquent les Sondes en Brasses de cinq pieds
+ Indiquent les Récifs

N° 3.

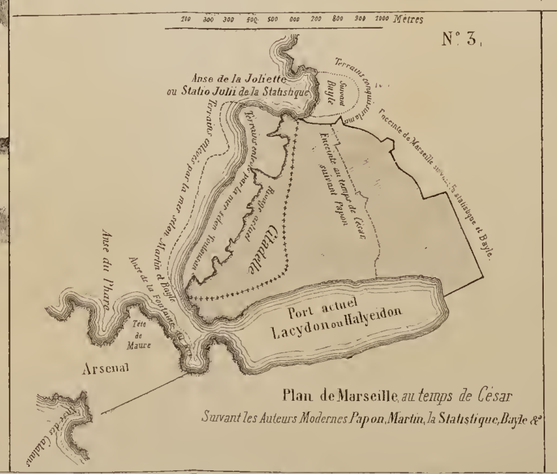

N° 4.

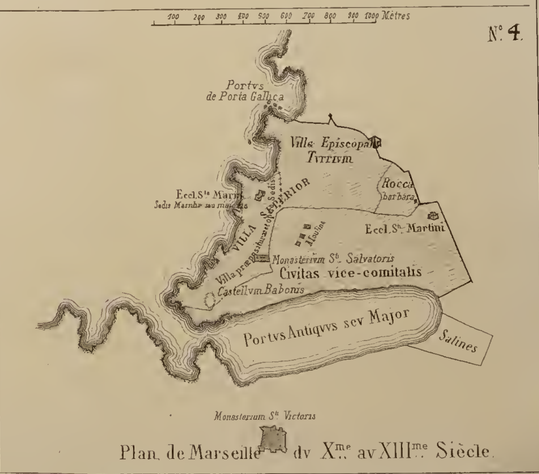

L'HOPITAL SAINT-ESPRIT

DE MARSEILLE

—

SES ORIGINES

SA PREMIÈRE ADMINISTRATION INTÉRIEURE

PAR

M. J.-A.-B. MORTREUIL

AVANT-PROPOS

—

La fondation des établissements publics destinés à venir au secours des classes pauvres et laborieuses, à soulager leurs maux, améliorer leur condition, joue un rôle considérable pendant cette époque du moyen-âge où se manifeste le réveil des communes, où se constitue le tiers-état.

Rechercher, organiser les moyens d'adoucir les rigueurs de l'infortune est une pensée généreuse et féconde qui a dû naître et se réaliser avec les idées de liberté qui ont amené l'émancipation de la bourgeoisie. On retrouve, dans la réalisation de ces actes, l'expression d'un même besoin, les symptômes d'un même travail social. Fondations pieuses, règlements municipaux tendaient au

même but, à mettre en action et à protéger la partie la plus nombreuse, la plus méritante et la plus productive de la population. Aussi, je m'explique très bien pourquoi les archives hospitalières ont été maintes fois signalées à l'attention des hommes d'étude, comme devant offrir des ressources précieuses pour la connaissance de nos vieilles et libérales institutions nationales.

Ainsi, tout en recherchant les origines de l'hôpital Saint-Esprit de Marseille et en sauvant de l'oubli les noms des pieux personnages qui ont doté la cité de l'une de ses plus anciennes maisons hospitalières, nous verrons quelle part plus ou moins importante ont prise, dans le mouvement général d'émancipation que je viens d'indiquer, les fondateurs de cet établissement et jusqu'à quel point ils se sont trouvés mêlés aux agitations politiques de la cité.

Ce point de notre histoire locale est loin d'avoir été élucidé par les travaux antérieurs. Ruffi ne l'a abordé que d'une manière sommaire et paraît n'avoir eu, sur la fondation de l'hôpital Saint-Esprit, aucune idée bien arrêtée; on le reconnaît à ses hésitations. La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, en intervertissant l'ordre chronologique des faits, a jeté sur la question d'origine une déplorable confusion. M. Augustin Fabre, qui a consacré à l'histoire de nos établissements de bienfaisance deux volumes, fruit de recherches considérables, a effleuré à peine ce sujet important, faute d'avoir eu connaissance des documents originaux qui s'y rattachent.

J'ai été assez heureux pour retrouver ceux-ci en majeure partie dans les archives municipales, confondus pêle-mêle avec d'autres actes de plusieurs provenances. J'ai pu dès lors remonter avec certitude jusqu'au berceau de l'assistance publique marseillaise et reconstituer l'histoire de ses premiers temps, d'après des documents d'une incontestable authenticité.

Et à cet égard, qu'on me permette quelques observations préliminaires.

Dans les travaux où l'étude et la discussion des textes occupent la première place, il n'est pas sans importance de constater l'état des sources mises en œuvre. L'art de la critique trouve dans cet exposé le double avantage de connaître, dès le début, jusqu'à quelle limite précise les recherches ont été poussées et le degré de certitude que présentent les résultats obtenus.

Il est, ici, d'autant moins déplacé qu'il nous édifie sur la valeur de titres qui vont être explorés pour la première fois.

L'hôpital Saint-Esprit possédait vers la fin du siècle dernier des archives importantes par le nombre et la nature des actes que le temps y avait accumulés. Les fondations pieuses dont il avait été doté dès l'origine, les legs de toute espèce qui lui avaient été faits pendant près de huit siècles y avaient rassemblé les titres les plus intéressants, tant au point de vue des possessions territoriales et de l'état des familles que de l'histoire et de l'archéologie locales. Mais je ne sais précisément à quelle époque toutes les chartes isolées avaient été distraites de leur dépôt naturel et transportées ailleurs. On pouvait cependant se rendre compte de l'état primitif de ces archives au moyen d'un ancien inventaire qui s'était heureusement conservé avec les registres principaux.

Cet inventaire intitulé *Libre del trésaur*, daté de janvier 1399 (1400 N. S.), avait été dressé pendant le rectorat de Guillaume de Cavaillon et de Isnard Ricau, conseillers municipaux.

Le notaire Laurent Aycardi, chargé de ce travail long et minutieux, s'en était acquitté avec autant d'exactitude que d'intelligence. Chaque pièce avait été soigneusement décrite et classée. Des analyses en langue provençale, trans-

crites au dos de chaque charte, indiquaient sommairement son objet, et, aujourd'hui, ces courts résumés peuvent au besoin suppléer en partie aux actes originaux qui ont disparu (1).

Qu'étaient devenues les chartes dont cet inventaire attestait l'existence? Dans quel nouveau local avaient-elles été transférées? L'exploration des archives déposées dans les combles de la mairie me mit bientôt à même de résoudre cette double question.

Ces archives, dont il n'existe à l'heure qu'il est aucun inventaire officiel, pillées et dispersées, dit-on, à diverses reprises, dont il est impossible de constater aujourd'hui l'état primitif et les pertes successives, avaient reçu probablement, lors du décret sur la centralisation des archives, un grand nombre de documents complètement étrangers à l'administration municipale. Dans cette agglomération

(1) L'inventaire de Laurent Aicardi porte l'inscription suivante :
« *Libre del trésaur,* 1399.
« *Jesus Christus. — Ave gratia plena.*
« *En nom de Dieu sia e de la gloriosa Verges Maria mayre siena,* « *amen. Lan dé lencarnatien corrent M. CCC. norantanov, del mes de* « *jenoyer. Estantz Rectors del hospital des pauvres de crist de sant* « *Sperit de la Cieutat de Mass. los honorables sans homes sen Guilhem* « *de Cavalhon e sen Isnart Ricau de la dicha cieutat, fon comensat* « *aquest libre appelat lo Thesaur del dich hospital, contenent totas las* « *cartas, instrumens e cautelas del dich hospital, aynsins con son testa-* « *mens, codicils, inventaris, donations, remissions, transactions, comp-* « *tas de censas, reconoyssensas e autras diversas cartas apartenents al* « *dich hospital. E senhadas al dors de cascuna per letra e per nombre,* « *e pausadas en bassacs de tela per la forma denfran scricha. E quascun* « *dels ditz basacs es senhat per letra. Lo qual cartolari hai scrich et* « *fach escrieure jeu Laurens Aycart, notari del dich hospital* »

Les chartes étaient réparties dans un certain nombre de sacs, étiquetés et marqués d'une lettre de l'alphabet ; chaque charte dépendant d'un sac portait un numéro d'ordre et une courte notice en provençal qui indiquait sommairement son contenu. Aucun arrangement particulier, méthodique ou chronologique, n'avait été suivi dans la classification; les titres les plus anciens, au lieu d'être rangés sous la lettre A, étaient contenus dans les sacs B. à I.

de titres où se trouvait confondue la majeure partie des titres du clergé, des corps religieux et des divers hospices, je devais retrouver les chartes égarées de l'hôpital Saint-Esprit. Il me fut facile de reconstituer pièce à pièce, sauf quelques lacunes, les anciennes archives dont la trace était perdue. Les indications fournies par l'inventaire précité se prêtaient merveilleusement à cette tâche. Les cotes, une lettre et un numéro d'ordre correspondant à la classification suivie dans le *Livre du trésor* ne me laissèrent aucun doute sur la provenance originaire de ces parchemins, et, par un heureux hasard, quelques-unes des chartes qui ont survécu jettent un jour tout nouveau sur les premiers actes qui amenèrent la fondation de l'établissement auquel elles ont appartenu.

Je m'arrêterai plus spécialement à deux de ces pièces, parce que j'aurai fréquemment occasion d'invoquer leur autorité dans le cours de mon exposé.

Le premier de ces deux actes, écrit sur parchemin, est à la date du 17 des calendes de décembre (15 novembre) 1235. Il offre un exemple de ce genre de preuves qu'on appelait dans l'ancienne procédure *enquête à futur,* sorte de constatation judiciaire faite de provision, sagement bannie de notre législation moderne. Dans cette enquête, plusieurs témoins comparaissent devant Guilhem Sart, notaire délégué par Bertrand Bruni, d'Apt, juge de la cour épiscopale de Marseille, pour déposer au sujet du droit de sépulture que revendiquait l'hôpital ; droit qui, pour le dire en passant, fut, à cause des redevances qui y étaient attachées, la source de nombreuses contestations entre le Chapitre de la Major et les corps religieux. A cette occasion, quelques-uns des comparaissants rappellent, dans leurs dépositions, les origines de l'hôpital, en déterminent l'époque, désignent les noms de ses fondateurs, des premiers titulaires attachés à son administration et four-

nissent ainsi le moyen de reconstituer en toute vérité l'histoire primitive de l'établissement. Cet acte, malheureusement défectueux dans plusieurs de ses parties, n'a été mis à profit par aucun de ceux qui ont écrit sur l'assistance publique à Marseille. Toutes les fois que j'aurai occasion de le citer, je le désignerai sous le titre d'*Enquête de* 1235.

Le deuxième acte, également transcrit sur parchemin, est une sentence arbitrale, à la date du 18 des calendes de novembre (13 octobre) 1249. Il règle les rapports de suzeraineté que le droit féodal avait établis entre le monastère Saint-Sauveur et l'hôpital Saint-Esprit qui se trouvait compris dans le fief du couvent. Ce compromis rappelle nécessairement les noms de toutes les parties intervenantes et nous initie par conséquent dans l'administration intérieure de l'hospice au milieu du XIIIe siècle. Cette charte est rongée en plusieurs endroits; une partie du coin supérieur à droite a été enlevée, mais il est facile de restituer les passages mutilés.

Les archives de Saint-Sauveur, celles des Accoules, déposées aujourd'hui à la Préfecture, renferment quelques pièces importantes relatives à l'hôpital, entre autres un compromis du 12 novembre 1203, encore sur le droit de sépulture, qui rapporte les noms et qualités des parties contractantes; la bulle du pape Honorius III du 12 octobre 1216, qui classe l'hôpital du Saint-Esprit au nombre des dépendances de Saint-Sauveur : toutes pièces dont, jusqu'ici, il n'avait été fait aucun usage.

Enfin les anciens registres des notaires, source tout à fait négligée jusqu'à présent, m'ont fourni des renseignements du plus haut intérêt : je citerai en première ligne ceux de Laurent Aycardi, l'intelligent rédacteur du *Livre trésor*, notaire de l'hopital pendant la majeure partie de sa postulation, dont les minutes peuvent être considérées

comme le journal administratif de l'hospice, pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

Mais comme les renseignements transmis par ces derniers actes se réfèrent à des faits d'une importance moins générale, je m'y arrêterai seulement à mesure qu'ils se présenteront. Il me suffit de les avoir sommairement signalés, sans entrer à leur égard dans des détails plus circonstanciés.

Je n'ai pas poussé mon exposé beaucoup au-delà du XIIIe siècle ; il était inutile de refaire ce que M. Augustin Fabre a plus particulièrement fait connaître. Je ferai remarquer toutefois que lorsque cet auteur a parlé (tome I, page 122) du classement des titres et papiers de l'hôpital fait par Laurent Aycardi, il en a fixé la date à 1499, sans s'apercevoir que ce travail correspondait à la classification du *Livre trésor* de 1399, et qu'il a commis une inadvertance tout aussi grave (page 331) au sujet du registre de recettes et dépenses de 1398-1399, auquel il a attribué la date de 1498; de sorte que tous les faits et renseignements empruntés à ces sources dans le cours de son ouvrage, et ils sont assez nombreux, doivent être avancés de cent ans. (Voyez, entre autres, pages 52, 58, 108, 121, 122, 196, 277 391.)

J'ai fait suivre mon travail d'un certain nombre de documents inédits; ce sera le principal et même unique intérêt que présentera cette publication. On pourra y recourir de prime abord et se dispenser ainsi de lire tous les préliminaires dont je les ai fait précéder.

I

Fondateurs de l'Hôpital Saint-Esprit.

D'aprés les témoignages historiques, frère Guy ou maître Guy (*frater, magister Guido*), quatrième fils de Guillaume, fils de Sibille, seigneur de Montpellier, ayant fondé près de cette ville une maison hospitalière destinée à recevoir les malades dans l'indigence et les voyageurs sans asile, s'adjoignit pour le seconder quelques personnes pieuses et charitables et réalisa ainsi la première pensée de l'ordre des chanoines réguliers du Saint-Esprit (1).

Après avoir établi la règle de la naissante institution, son premier soin fut d'en propager les bienfaits.

Le pape Innocent III dont il implora l'assistance et qui l'accueillit avec empressement, adressa, le 22 mars 1198, une bulle apostolique à tous les évêques et prélats de la chrétienté et les exhorta à laisser toute liberté au nouvel ordre pour fonder des hospices dans leurs diocèses. Par une seconde bulle du jour suivant, personnellement adressée à Guy et à ses confrères, il déclara prendre sous sa protection spéciale les maisons déjà établies et les assu-

(1) Voy. Gariel, *Series pressulum Magalonensium*, p. 260. — *Histoire de Montpellier*, 2e partie, par Degrefeuille, pag. 217 et 321. — *Histoire de Languedoc* par les Bénédictins, tom. IV, pag. 270 et 329 de l'éd. in-8°. — *Gui de Montpellier*, fondateur de l'ordre du Saint-Esprit, par Mgr Poulinier; Montpellier, 1870, in-8°.

jétit à celle qui désormais devait être considérée comme le chef-lieu de l'ordre, à celle de Montpellier (1).

Dans l'énumération des succursales déjà existantes, celle de Marseille se trouve nommément désignée et classée au nombre des dépendances de l'établissement principal de Guy. L'hôpital de Marseille serait donc l'une des premières fondations qui se rattacheraient à l'institution de l'ordre régulier des chanoines du Saint-Esprit.

Cette conséquence, qui doit paraître si naturelle, se trouve contredite d'une manière formelle par des documents bien autrement explicites et qui donnent à la maison de Marseille une toute autre origine.

Vers la fin du XIIe siècle, alors que la puissance des seigneurs féodaux s'était considérablement affaiblie, par suite des démembrements incessants de leurs domaines et des nombreuses donations dont ils avaient gratifié les églises et les monastères, on vit se former dans le midi de la France une association plus politique que religieuse, qui, sous le titre de *Confrérie du Saint-Esprit*, ne tarda pas à étendre ses ramifications dans toute la Provence.

Quoique sa charte officielle ne date qne du mois d'avril 1212, de fait, elle était constituée depuis plusieurs années (2).

Si l'on étudie avec attention son origine, ses statuts, les actes politiques qui signalè ent son existence, on demeure

(1) *Innocentii epistolæ*, éd. Baluze. Paris, 1682, in-fol., lib. I, epist. 95 et 97, pag. 52 et 53. — Les maisons déjà fondées étaient alors à Montpellier, Marseille, Milhau, Clap de Male-Vieille, Mesols, Saint-Julien de Brioude, Bréjac, Largentière, Troye et Rome. Je les cite dans l'ordre où elles sont rappelées par la seconde bulle.

(2) Cette charte qui se trouve aux archives du Chapitre de la Major, *Livre jaune*, fol. 16, v°, a été publiée avec quelques inexactitudes par Don Martène dans *Thesaurus novus anecdotorum*, tom IV, pag. 165. — Voy. *Gallia Christiana*, tom. III, pag. 1154. — Papon, *Hist. de Provence*, tom. II, pag. 339.

convaincu que son organisation n'eut aucun rapport avec celle de l'ordre régulier du même nom. Son but principal fut l'émancipation communale; ses moyens, le rachat des droits féodaux perçus par les seigneurs, l'établissement d'une justice indépendante et surtout le droit de réunion libre, en dehors de toute sujétion et surveillance seigneuriales (1). Des traces nombreuses de cet état de choses se sont conservées dans le nom qui désigne les maisons communes de plusieurs localités de la Provence connues sous le titre de *Maison du Saint-Esprit* et qui rappelle évidemment cette origine (2).

La confrérie du Saint-Esprit était une association (*confratria jurata*, *conjuratio*), essentiellement laïque, dont les membres se recrutaient et agissaient librement, qui n'étaient liés par aucun des vœux que prononçaient ceux des corps réguliers, auxquels il suffisait, pour être affiliés, de faire acte d'adhésion aux statuts établis et jurés.

Au contraire, l'ordre du Saint-Esprit n'était composé que d'un nombre assez restreint de membres tous soumis à une règle commune (*regalarem vitam professi*); ils portaient un costume particulier et uniforme qui les distinguait entre tous et les faisait reconnaître (3).

Ces préliminaires établis, il va nous être facile de démontrer que c'est à une confrérie municipale et non pas à

(1) Voy. sur les confréries en général, *Récits des temps mérovingiens* par Aug. Thierry, chap. V, tom. I, pag. 192 et 217 et suivant, éd. 1846, in-12. — *Histoire des premiers développements du Tiers-État* par l'Eglise et les associations, par E. Semichon. Paris, 1857, in-8°.

(2) A la Cadière : *Domus S. Spiritus*, 1371. — *Mayson de la confrayrie de Sant Esperit*, 1537. Au Castelet : *Ostal de Sant Esperit*, Mag. Giraud. *Dict. topog. du canton du Bausset.*

(3) Voy. *Bullarium ordinis et militiæ Sancti Spiritus apud Montempessulanum sub regula sancti Augustini*. Paris, 1630, in-4°. — Discours par Olivier de la Trau, 1629, in-4°. — *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, par Nicolas Gautier, 1633, in-12. — Heliot, *Histoire des Ordres Monastiques*, 1714, tom. II, pag. 195 et suiv., in-4°.

une corporation religieuse ou chevaleresque que l'hôpital de Marseille doit sa fondation.

Un généreux citoyen de Marseille, appelé Hospinel, membre de la confrérie du Saint-Esprit, concourut des premiers à la fondation de l'établissement en question, en donnant à l'œuvre nouvelle l'emplacement nécessaire à la construction de ses édifices. L'acte de donation, à la date de décembre 1188, eut lieu avec l'intervention de l'abbesse de Saint-Sauveur, qui avait la directe seigneuriale de la partie de la cité où devait être construit l'établissement projeté.

Quelques jours après, ce même Hospinel, agissant conjointement avec Bertrand Sard, Guillaume de Nice, Guirald de Garrigis et Bertrand Boutier, membres de la même confrérie et procureurs de l'hôpital, acquéraient du même couvent de Saint-Sauveur une maison au prix de quarante sous pour compléter leur œuvre, et, au mois de janvier 1189, Barral des Baux, seigneur et vicomte de Marseille, comme témoignage d'intérêt et de protection accordé à l'institution naissante, créait en sa faveur un droit exclusif de sortie le long de la voie publique, sur laquelle devaient être assis les bâtiments de l'hôpital. Or, en quelle qualité agissaient ceux dont l'initiative venait de doter la cité d'une maison hospitalière? Les actes qui constatent le concours apporté à leur œuvre ne laissent aucun doute à cet égard, tous appartenaient à la confrérie laïque du Saint-Esprit et étaient étrangers à l'ordre régulier du même nom.

Dans un autre acte de novembre 1189, qui se rattache évidemment aux travaux de construction de l'hôpital, Guirald de Garrigis, dont il vient d'être question, n'est point qualifié de chanoine de l'ordre. Enfin dans l'enquête de 1235, au nombre des témoins entendus, figure une sœur de l'hôpital, Giborgua Lamberte, qui attribue for-

mellement la fondation même de l'établissement marseillais à son père Pierre Giraud et à Pierre Assaud, membres de la confrérie du Saint-Esprit; témoignage corroboré par la déposition d'un autre témoin, Guillaume Chandelier, qui n'avait à citer que le second comme fondateur.

Rien ne constate, dans tous ces préliminaires, l'intervention directe ou indirecte de frère Guy. Pour peu qu'il eût pris part à la fondation de notre hospice, son nom, comme chef d'ordre, aurait certainement figuré dans les divers actes qui avaient précédé ou accompagné la mise à exécution de l'œuvre charitable.

Comment se fait-il, cependant, que le pape Innocent III, dans un acte d'une autorité aussi imposante qu'une bulle apostolique, attribue à frère Guy l'honneur de la fondation marseillaise? Ce fut le résultat d'une erreur involontaire, qui devint plus tard le prétexte de prétentions dont l'insuccès confirme notre manière de voir.

L'identité de nom qui désignait à la fois la confrérie provençale et l'ordre hospitalier, que quelques titres appellent également *fraternitas* et *confratria*, donna lieu à quelque méprise, et ce fut sans doute par ce motif que l'établissement de Marseille fut énuméré, mais à tort, dans les actes d'Innocent III, concurremment avec les fondations incontestables de la maison de Montpellier. Aussi, dans les bulles successives de Jean XXII, Innocent VI, Urbain V et Alexandre VI, qui confirment de nouveau les priviléges de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit et qui font l'énumération de ses possessions, la maison de Marseille n'y figure en aucune façon (1).

(1) Ces bulles font partie des archives de la mairie de Marseille, d'après un *vidimus* du 10 juin 1529. Elles sont transcrites sur un immense rouleau de parchemin de 0m90c de large sur plus de deux mètres de long, au requis de frère Simon Gaudilis, précepteur du Saint-Esprit, de la ville de Draguignan, agissant au nom de l'Ordre

Aussi, est-ce toujours avec avantage que notre hôpital a repoussé les prétentions à la suprématie, soulevées à diverses reprises par la maison de Montpellier comme chef d'ordre (1). Au XVIe siècle, eut lieu une nouvelle et non moins inutile tentative ; l'ordre hospitalier du Saint-Esprit échoua dans ses poursuites à participer à la nomination et à l'investiture des dignitaires de la maison de Marseille, et à rompre la longue tradition qui rattachait son origine au régime municipal de la cité. Vainement, lors de la réception du frère Michel Mathieu, dont nous parlerons plus bas, il fut déclaré, dans l'acte dressé à cette occasion, que l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille dépendait de l'hôpital Saint-Esprit de Montpellier de l'ordre *in Saxia*, dont le chef-lieu est à Rome. Ce fut là un acte isolé qu'on ne saurait admettre comme formule ordinaire de la réception des frères *donats*. Il existe dans les registres notariaux, d'autres engagements professionnels, qui ne font aucune mention des maisons de Montpellier ou de Rome.

Il faut remarquer encore que, dès son origine, l'administration de l'Hôtel-Dieu s'est trouvée placée sous la surveillance spéciale et immédiate du Conseil de la cité; qu'une de ses salles a été pendant longtemps affectée aux réunions du Conseil municipal (2); tandis que les fonda-

tout entier. Ce n'est pas sans motif que ces actes apostoliques se trouvent dans nos archives communales. Leur transcription se rattache évidemment au procès agité vers le commencement du XVIe siècle par lequel l'ordre du Saint-Esprit renouvela, sans aboutir, ses anciennes prétentions.

(1) Voy. au sujet des discussions que firent naître les réclamations de l'Ordre de Montpellier; *De capite Sacri ordinis Sancti spiritus dissertatio, in qua ortus, progressusque ordinis totius, acspeciatim Romanœ domus amplitudo. prœrogativum jus et œconomia disseruntur, scrips. Petrus Saulnier Gallus, Romanœ domus professus.* Lugduni, 1649, in-4°.

(2) Le Conseil municipal occupa le palais du roi, comte de Provence, jusqu'en 1348. A cette époque, il changea de résidence, vu l'état

tions hospitalières, dues à des ordres religieux, telles que celles des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Saint-Antoine, de Saint-Jacques-des-Épées, qui avaient des succursales à Marseille, étaient complètement en dehors de la surveillance municipale et n'ont pas cessé d'être gouvernées par leurs chefs hiérarchiques. Cette remarque s'applique, bien entendu, à tous les établissements fondés

de vètusté de l'édifice et fut se fixer à l'hôpital Saint-Esprit. Mais déjà, et dans le cours du XIIIe siècle, plusieurs délibérations avaient été prises dans ce local. Je citerai celle du 17 kal. févr. 1255, dans laquelle le Conseil général de la cité donna au Conseil secret les pouvoirs nécessaires pour faire alliance avec Alphonse, roi de Castille.

Le 16 kal. de janvier 1256, une délibération fut prise dans une des salles de l'hôpital pour constituer Bernard Gasq, en sa qualité de syndic, afin de compromettre à frère Laurens, pénitencier du pape, sur les différends que la ville de Marseille avait avec Barral des Baux.

Mais, à partir de 1348, le Conseil municipal tient régulièrement ses séances dans le même local. M. Augustin Fabre a fixé cette prise de possession au 24 février; elle eut, au contraire, lieu quelques mois auparavant. La date adoptée par l'auteur de l'*Histoire des Hôpitaux* est le résultat d'une singulière méprise.

« Le 24 février 1348, dit-il, le Conseil municipal s'assembla dans « une des salles de cet hôpital et continua d'y siéger jusqu'au 28 août « de la même année. Ce jour-là, il tint encore, nous ne savons par « quel motif, une séance dans l'ancien lieu de ses réunions, et, le 24 « septembre suivant, il alla siéger derechef à l'hôpital et s'y fixa « définitivement. »

Il est très facile de se rendre raison de ce qui a tant embarrassé M. A. Fabre. Le relieur qui a été chargé d'assembler les cahiers où sont transcrites les délibérations du Conseil de l'exercice 1348-1349, a complètement interverti l'ordre des cahiers. Sans doute, le relieur ignorait que l'année commençait alors au 25 mars, et au lieu de placer le cahier de février à la fin de l'année, il l'a mis au commencement. De cette interversion, il résulte que le Conseil paraît siéger tantôt à l'Hôtel-de-ville, tantôt à l'hôpital; mais en rétablissant les délibérations dans leur véritable ordre chronologique, toute irrégularité disparaît. Le Conseil municipal siége dans la salle verte du palais du roi *(in aula viridi palatii reginalis)* jusqu'au 19 septembre, et, à partir du 23 septembre, il s'assemble sans interruption dans l'hôpital du Saint-Esprit jusqu'en 1480, époque à laquelle la communauté fit bâtir l'Hôtel-de-Ville sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui.

par l'Ordre du Saint-Esprit ; ils n'ont pas cessé d'être exclusivement régis par les statuts de cet Ordre (1).

Aussi, lorsque, en 1475, le commandeur Bérenguier Girons demanda à la ville d'unir l'hôpital de Marseille à la commanderie de Montpellier, le conseil de la communauté s'opposa fortement à cette réunion, sur le fondement inébranlable, dit Ruffi (2), que cet hôpital n'a jamais appartenu à celui de Montpellier, mais bien à la ville de Marseille, qui en a toujours eu la surveillance et la direction.

En résumé, j'ai suffisamment démontré que la *Confrérie du Saint-Esprit*, tout en dirigeant le mouvement politique qui devait amener la reconstitution du régime municipal, fonda divers établissements de charité pour recevoir les pauvres malades et infirmes. Presque simultanément elle établissait à Aix, La Cadière, Six-Fours et dans d'autres localités de la Provence, des maisons hospitalières qui ont conservé jusqu'à nos jours le titre de l'association fondatrice (3). Nous allons voir de nouvelles preuves se présenter à nous et confirmer cette opinion, qui nous paraît à l'abri de toute contestation.

(1) En 1498, l'ordre du Saint-Esprit avait trente-deux maisons qui étaient toutes gouvernées par ses statuts particuliers. Ces maisons sont énumérées dans la bulle d'Alexandre VI, 2 des kal. d'avril, an 6e de son pontificat; celle de Marseille n'y est pas comprise.

(2) *Hist. de Marseille*, tom. II, pag. 93.

(3) Voy. Mémoire de Fauris-Saint-Vincent, sur *l'ancienne cité d'Aix*. Paris, 1812, in-8°, pag. 25-26. — *Archives paroissiales de la Cadière*, par M. Mag. Giraud.

II

Epoque et actes de la fondation.

Voici comment, d'après les actes connus, on peut coordonner la série des faits qui donnèrent naissance à l'hôpital de Marseille.

Nous avons déjà vu qu'au mois de janvier 1189, Barral des Baux, alors seigneur et vicomte de Marseille, accorda aux *Frères de la confrérie et Procureurs de l'hôpital Saint-Esprit* l'exemption de toute servitude sur les édifices de l'hospice nouvellement fondé. Il rappelle, à cette occasion, que cette fondation avait eu lieu dans une maison récemment acquise de l'abbesse de Saint-Sauveur, au prix de quarante sous.

D'un autre côté, nous savons par le *Livre-Trésor* qu'un des frères, nommé Hospinel, donna, à la même époque, un emplacement à bâtir pour aider à la fondation du même hôpital. La notice succincte, consignée dans l'inventaire, dit que cette donation eut lieu avec le consentement de l'abbesse et du couvent de Saint-Sauveur, et ce fut là, sans doute, l'origine de la redevance annuelle de quinze sous payés à ce monastère, comme nous le trouvons mentionné dans divers actes et, entre autres, dans les livres de dépenses de l'hôpital.

Evidemment, il y eut là deux actes bien distincts : la donation d'Hospinel ne doit pas se confondre avec l'acquisition faite moyennant un prix déterminé. Il faut nécessairement admettre que, avant toute chose, les fon-

dateurs, Pierre Giraud et Pierre Assaud, ainsi qu'ils sont désignés dans l'*Enquête de* 1235, achetèrent une maison déjà construite ; que le nouvel établissement ayant été bientôt reconnu insuffisant pour contenir les pauvres qui venaient y demander asile, Hospinel, autre membre de la confrérie du Saint-Esprit, donna le terrain nécessaire à l'agrandissement projeté (1). Un peu plus tard, mais antérieurement à 1249, l'hôpital s'accrut encore, par suite de nouvelles adjonctions ; celles-ci n'étaient plus soumises à la directe de l'abbaye de Saint-Sauveur et furent formellement reconnues comme franches de toute redevance dans la transaction qui eut lieu cette année entre l'hôpital et le monastère.

Tâchons maintenant de préciser l'époque où eut lieu cette fondation.

Ruffi, qui a consacré une partie notable du second volume de son *Histoire de Marseille* à celle des établissements de bienfaisance, parle, à deux reprises différentes, de la fondation de l'hôpital Saint-Esprit. Il dit une première fois (page 91) : « Le plus ancien des hôpitaux qui « existent encore est l'hôpital du Saint-Esprit, qui fut « fondé sur la fin du XIIe siècle, » et il cite en marge l'année 1188. Dans un autre endroit (page 235), il indique l'année 1180 comme étant celle où eut lieu la fondation de ce même établissement. La Commission des Hospices, dans son compte-rendu administratif de 1855 (tableau 16), a pris un terme moyen en fixant à 1185 l'origine de l'Hôtel-Dieu ; tandis que la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, M. A. Fabre et la Commission des Hospices elle-

(4) Cet Hospinel avait, à ce qu'il paraît, d'autres possessions non loin de l'hôpital, outre celle dont il fit abandon à l'hospice, puisqu'en 1222, sa fille Huga possédait une maison provenant sans doute de la succession de son père, également servile à la directe d'Ermeline, abbesse de Saint-Sauveur (Archives de Saint-Sauveur : *Registre des censes*, liasse n° 11.

même, dans une publication plus ancienne, adoptent l'année 1188.

L'année 1185 est tout-à-fait arbitraire et ne repose sur aucune donnée certaine ; restent les deux limites extrêmes, 1180 ou 1188, qui, seules, pourraient être mises en discussion, si toutes les circonstances ne se réunissaient en faveur de cette dernière.

En effet, dans l'enquête de 1235, Guillelme, sœur donate, interrogée sur l'époque de la fondation, répond qu'il y a plus de quarante-cinq ans, c'est-à-dire un peu avant 1190. Le même acte nous apprend qu'en 1235, Pierre Giraud était mort depuis plus de vingt ans, après être resté dans l'hospice une même période de temps, ce qui confirme pleinement la donnée précédente et nous reporte, par un autre calcul, à la même année 1190.

Nous savons, d'un autre côté, que la fondation ne peut être postérieure à 1188 ; par conséquent, l'établissement primitif, dû à Pierre Giraud et à Pierre Assaud, devança de quelques mois seulement l'accroissement résultant de la donation d'Hospiñel, qu'on a pu prendre, lors de la rédaction du *Livre-Trésor*, pour l'origine même de l'hôpital, à cause du peu de temps qui s'était écoulé entre les deux actes.

Quant à la date de 1180, adoptée en dernier lieu par Ruffi, elle ne peut résulter que d'une fausse interprétation de l'enquête de 1235 ; je ne puis admettre de motif plausible pour soutenir cette opinion, que rien n'appuie et qui ne peut, en aucun cas, infirmer les résultats obtenus par les rapprochements ci-dessus indiqués.

Toutefois, il ne saurait échapper qu'il y a dans tout ceci un fait dont il est difficile au premier abord de se rendre compte. On ne peut contester à Pierre Giraud et à Pierre Assaud l'honneur d'avoir jeté les premières bases de l'hôpital de Marseille et de s'être dévoués pendant plu-

sieurs années au service de l'établissement qu'ils avaient fondé. Comment se fait-il, cependant, que leurs noms et celui de lenrs associés à la création de cette œuvre ne soient pas mentionnés parmi ceux des Frères du Saint-Esprit qui, presque en même temps, obtiennent du vicomte Barral un privilége important. Ce point serait, en effet, fort obscur si l'organisation intérieure de l'hôpital et ses rapports avec la municipalité marseillaise nous étaient moins connus.

III

Rapports entre l'Hospice et la Municipalité.

Les liens qui rattachaient la maison hospitalière du Saint-Esprit à la commune de Marseille sont attestés par la surveillance directe et constante que le Conseil de ville n'a cessé d'exercer sur elle dès son origine. Chaque année, au mois de novembre, à la clôture de l'exercice municipal, et lors du renouvellement périodique de ce Conseil, deux de ses membres étaient spécialement délégués pour présider à l'administration de l'hôpital et à la défense de ses droits et prérogatives. Ces conseillers, désignés sous le titre de gardes ou recteurs du Saint-Esprit *(custodes — rectores Sancti Spiritus)*, intervenaient dans tous les actes qui pouvaient intéresser l'œuvre placée sous leur surveillance. Ils étaient établis, par la délibéra-

tion qui les nommait, *super gubernatione regimine et directione hospitalis — super rectoriam domus et membrorum hospitalis*. En cette qualité, ils interviennent dans les transactions et autres contrats ; ils procèdent à la réception des frères donats ; ils sollicitent du pouvoir épiscopal la remise des droits canoniques prélevés sur les libéralités entre-vifs ou testamentaires ; ils passent les procurations, donnent les immeubles à bail, poursuivent l'exécution des testaments, adoptent les enfants de l'hospice, aliènent les biens fonds ; en un mot, font tous les actes et exercent tous les droits qui se rattachent aux fonctions administratives dont ils sont investis.

Cette délégation spéciale faite aux recteurs n'empêchait pas le Conseil municipal lui-même d'intervenir dans certains cas où les droits fonciers de l'hospice se trouvaient engagés. Dans ces circonstances plus graves, l'assemblée communale réglait ces intérêts par des délibérations générales ; par exemple, lorsqu'il s'agissait de compromettre à des arbitres sur les différends qui ressortissaient aux diverses juridictions établies ou d'aliéner des propriétés que leurs redevances rendaient onéreuses à l'hospice.

Cette intervention des Conseils municipaux dans les actes d'aliénation qui intéressent les établissements de bienfaisance s'est maintenue, de siècle en siècle, jusqu'à nos jours. L'on sait que la délibération municipale est une des formalités substantielles qui doivent accompagner les ventes des biens hospitaliers.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, dans les temps plus anciens, lors des luttes que la bourgeoisie eut à soutenir pour reconquérir ses prérogatives et pendant les essais successifs qui furent tentés pour y arriver, le mode de surveillance varia avec l'expression du pouvoir populaire et en suivit les modifications.

L'élection des deux conseillers municipaux ne se fit

annuellement qu'à partir du moment où l'administration de la cité, définitivement constituée, fonctionna d'une manière régulière.

Dès le début, les recteurs de l'hôpital furent des membres mêmes de la grande confrérie du Saint-Esprit, qui, sous le titre de *Procuratores hospitalis*, se trouvèrent les surveillants naturels de leur œuvre. Cet état de choses est attesté par l'Enquête de 1235, dans laquelle les témoins rappellent les faits antérieurs qui se sont accomplis au temps de la confrérie *(tempore confratriœ)*. Le privilége de Barral des Baux, daté de janvier 1188, est en effet accordé à l'hôpital en la personne de ses recteurs ou procurateurs. Ceux-ci étaient tous membres de la confrérie du Saint-Esprit, qui représentait également le pouvoir communal, déjà recounu et existant dans la cité vicecomtale. Il ne faut pas confondre, en effet, le titre dont ils étaient revêtus avec celui des simples frères du Saint-Esprit, attachés au service intérieur de la maison, véritables servants dévoués à l'œuvre hospitalière, qui formaient une communauté religieuse sous le même vocable.

Ainsi s'explique ponrquoi le vicomte Barral, dans l'acte de concession déjà mentionné, s'adresse à ceux qni étaient à ce moment les représentants du droit municipal, comme cela eut lieu définitivement à partir de 1212, lorsque le pouvoir féodal fut complètement évincé par la bourgeoisie. Dans les deux cas, ce fut la confrérie du Saint-Esprit qui exerça les actions de la municipalité. Il était sans opportunité de faire mention de Pierre Giraud et de ses confrères dans des actes où il s'agissait d'objets étrangers au régime intérieur de la maison auquel ils étaient plus spécialement attachés.

VI

Premiers recteurs de l'Hôpital Saint-Esprit.

Les premiers et plus anciens recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit dont les noms nous soient connus étaient : Bertrand Sard, Hospinel, Guillaume de Nice, Guirald de Garrigis et Bertrand Boutier. Ils portent le double titre de *fratres confratrie* et de *procuratores spitalis Sancti Spiritus*. Ils étaient tous citoyens de Marseille, affiliés à la grande confrérie du Saint-Esprit et appartenaient aux premières familles de la cité.

Voici quelques particularités que nous avons recueillies sur leur compte ; elles confirmeront et feront mieux connaître ce que nous venons de dire sur le caractère public dont ils étaient revêtus.

Deux ans après la fondation de l'hôpital Saint-Esprit, Bertrand Sard prenait part à la troisième croisade, de concert avec dix-sept autres Marseillais qui s'engagèrent avec lui dans cette expédition. Ce fut en reconnaissance des services que nos concitoyens avaient rendus, que Guy, huitième roi de Jérusalem, accorda à la commune de Marseille le privilége de faire le commerce en franchise dans toute l'étendue de son royaume (1).

Hospinel, dont nous avons déjà eu occasion de parler, comme le premier bienfaiteur de l'hospice, était témoin, en 1186, dans l'acte de vente d'une maison appartenant à

(1) Acte aux *Archives municipales*, publié par Ruffi, pag. 71-72 de l'édition de 1646, sauf quelques omissions.

Ansaldinus Mutius (1) et, en 1208, dans l'acte d'aliénation d'un emplacement à bâtir *(area)* situé près du château Babon, faite à Hugues Béroard, par le prévôt du Chapitre (2).

Guirald de Garrigis assistait à la transaction passée en 1201 entre Roncelin, vicomte de Marseille et le Chapitre de la Major (3) et à l'acte de concession d'un enclos près le plan Fourniguier, faite le 4 juin 1204, aux hospitaliers du Saint-Sépulcre.

Ces circonstances sont dignes d'être relevées ; le fait d'avoir prêté son témoignage dans un acte qui intéressait des personnages d'un rang elévé, n'est pas sans importance. Ceux qui ont parcouru les actes anciens, savent qu'on choisissait les témoins instrumentaires parmi ceux qui, par leur position et la considération dont ils jouissaient, pouvaient donner plus d'autorité aux accords des parties.

Guillaume de Nice était, en 1183, propriétaire d'une maison placée sur les limites de la juridiction du monastère de Saint-Sauveur, du côté de la mer (4).

Quant à Bertrand Boutier, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur son compte ; mais tout nous porte à croire qu'il était, comme ses confrères, issu d'une des meilleures maisons de la cité et l'un des représentants de la bourgeoisie dans le municipe.

De 1212 à 1220, les annales de la confrérie du Saint-Esprit nous donnent les noms des recteurs de l'association. Pendant cette période, l'administration de l'hôpital se fond dans celle de la cité ; les recteurs, sous la direction d'un viguier, cumulent les fonctions hospitalières et

(1) Acte de janvier 1186. Archives de Saint-Sauveur, n° 3 des chartes.

(2) Acte aux archives du Chapitre, n° 1 *ter*. des chartes.

(3) Archives du Chapitre. *Livre jaune*, fol. 4, v°. — Cartul. de Saint-Victor, tom. II, pag. 460.

(4) Archives du Chapitre. *Livre jaune*, fol. 3, r°.

municipales, et leur nombre, qui ne paraît pas légalement déterminé, varie de dix à deux. Nous nous dispenserons de donner leur nomenclature, qui se rattache d'une manière plus spéciale à l'histoire municipale, et où leurs actes seraient plus convenablement placés.

Mais, en 1221, un changement notable s'opère dans le régime communal ; le viguier est remplacé par un podestat étranger ,assisté d'un Conseil municipal et des chefs de métiers ; deux syndics sont plus spécialement chargés d'exercer les droits de la commune. Dès ce moment, deux recteurs du Saint-Esprit, choisis dans ce Conseil, lors de son renouvellement, président à l'administration de l'hôpital, et leurs fonctions se maintiennent pendant de longues années, même après les modifications que la constitution municipale a de nouveau subies.

Toutefois, par suite de l'absence de documents, il faut descendre jusqu'à 1249 pour retrouver des noms de recteurs agissant en vertu de ce nouvel ordre de choses. C'est lors de la transaction qui eut lieu entre le monastère Saint-Sauveur et l'hôpital, dans laquelle on voit intervenir Pierre Bertrand, Pierre Martin et Abilia, conseillers du corps de communauté, délégués à la garde de la maison du Saint-Esprit (1).

Puis nous retrouvons, à des intervalles plus ou moins éloignés :

Antérieurement à 1252, Guillaume d'Outre-mer (2) ;

En 1275, Hugues de Fagis et Hugues Chabas ;

En 1278, Hugues Audouard, chevalier *(miles)*, et Guilhem Fabian, marchand *(mercator)* (3) ;

(1) *Presentibus et consentientibus Petro Bertrando Cancellerio, Petro Martino, Abilia, officialibus comunis Massilie, qui custodiam dicti hospitalis et domus et rerum ejusdem dicebant habere. — Archives municipales :* chartes.

(2) Acte du 16 cal. janvier (17 décembre) 1852.

(3) Procuration des ides de juillet de 1278, aux écritures de Guillaume Faraudy (Me de Gasquet).

En 1289, le même Guilhem Fabian, et Aycard Durand, cordier *(cannabassier)* (1) ;

En 1294, Stève Ferrier, et Guilhem Motet (2) ;

En 1299, Pons Durand, et André Papayran (3) ;

En 1300, Olivier de la Mer, et Raynaud Barthomieu (4) ;

En 1305, Pons Durand, fabricant de chandelles, et Etienne de Saint-Paul (5).

C'est après cette série, fort incomplète comme on le voit, que nous arrivons en 1306 au rectorat de Marcel Catalan et de Pierre-Guillaume Viadier, que M. Augustin Fabre signale comme les plus anciens qu'il ait découverts et qu'il a défigurés sous les noms de *Cacata* et *Viadi* (6).

V

Régime intérieur de l'Hôpital.

Le service intérieur de l'hôpital était dévolu aux soins d'une communauté que les textes latins appellent *conventus* et les Provençaux *lo covent.*

(1) *Livre-Trésor*, charte H. XVI. aux archives municipales.

(2) *Livre-Trésor*, charte H. XXXI, aux arch. munic.

(3) Acte du 13 calendes, août 1299 (Arch. municipales).

(4) *Livre-Trésor*, charte G. XLVII, aux archives municipales.

(5) Acte du 5 des calendes de février 1305, contenant donation, par Jean Lombard d'Aubagne et Cécile sa femme, de tous leurs biens aux recteurs de l'hôpital Saint-Esprit ; en reconnaissance de quoi, ils sont constitués administrateurs de l'hôpital d'Aubagne. Aux écritures de Barthélemy de Salinis (Me de Gasquet).

(6) Tom. I, pag. 61.— Voy. plus bas, note 40.

Cette communauté se composait d'un nombre indéterminé de membres qui prenaient le nom de *frères* ou *donats (fratres, donati)*, dirigée par un chef qui portait le titre de *précepteur* ou *commandeur (preceptor, commendator)*. Aucun document ne nous renseigne sur le point de savoir à quel ordre religieux cette communauté était affiliée, quelle règle elle avait adoptée. Nous avons déjà donné les motifs qui nous portaient à croire qu'elle ne dépendait point de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier ; nous rappellerons qu'elle n'avait ni les insignes, ni le costume de cet ordre. Ses insignes nous sont connus par divers actes et nous ont été transmis par les armoiries de l'hôpital, c'était la croix double de Lorraine; l'ordre du Saint-Esprit avait adopté la croix à douze pointes. Le costume de ses membres était un surcot *(gardacos)* de drap bleu foncé (1) que les hospitaliers du Saint-Esprit portaient de couleur noire bordé de bleu.

L'organisation de cette communauté présentait cependant une grande analogie avec celle des ordres similaires qui s'établirent vers la même époque et surtout de celui du Saint-Esprit, qui, dit Heliot, a d'abord été mixte, c'est-à-dire de personnes ecclésiastiques faisant profession de la vie religieuse et de personnes laïques qui ne faisaient que des vœux simples.

Les précepteurs ou commandeurs étaient élus par la communauté. Leurs fonctions étaient à vie. Les droits et prérogatives afférents à leur dignité sont assez multiples et mal définis. C'est le précepteur nouvellement élu qui reçoit l'investiture féodale de la maison; il excerce les actions

(1) *Avem pagat a fraire Johan commandaire per II canas et II palms de blau davichon XXVII sols. — Item avem pagat per un ters de blau eseur de narbona VIII sols et VI den. de rials. — Item per I capion de blau IIII sols. — Item per II, palms 1/2 de carmelin, III sols et 1 den. — Somo XLII sols et VIII den.* Registre des recettes et dépenses de 1306, semaine 51e.

judiciaires, soit conjointement avec les recteurs, soit avec leur assistance, comme dans la transaction de 1246, soit en son seul et privé nom, comme dans l'*Enquête* de 1235, dans la citation du 9 de février 1300. Quelques précepteurs sont engagés dans les ordres sacrés, mais je ne crois pas que ce fut là une des conditions essentielles de leur nomination.

Les frères et sœurs donats qui composaient l'ensemble de la communauté avaient dans leurs attributions spéciales le service des malades et la surveillance du matériel. Leurs vœux étaient perpétuels; ils entraînaient engagement personnel et délaissement des biens, obligation de se dévouer, avec obéissance et fidélité, à l'accomplissement de tous les devoirs de l'œuvre, sauf les restrictions et réserves qui pouvaient être formellement stipulées à l'instant de la prestation du serment professionnel, d'après une formule consignée sur un registre spécial. Les gens mariés aussi bien que les célibataires pouvaient être admis au nombre des donats ; les vœux ne brisaient pas la vie conjugale. Bien plus, un frère et une sœur donats, libres de tous liens, pouvaient s'unir en mariage avec le consentement des recteurs.

Au nombre des admissions eut lieu, le 19 novembre 1532, celle de Michel Mathieu, carme, qui en prêtant serment de ses nouveaux vœux, quitte le costume religieux de son ordre pour revêtir celui de l'hôpital; le commandeur Robert Huet lui donne l'habit orné d'une croix double blanche, et la cérémonie se termine par le chant du *Veni Creator*. — Ruffi, a publié (tome II, page 93) la formule latine du serment prêté à cette occasion, mais il a placé par erreur cet acte en 1520. Il est à la date de 1532, aux minutes d'Antoine Flotte (aujourd'hui Syffrein Blanc).

La nourriture, le vêtement et la chaussure du précepteur et des frères étaient à la charge de l'établissement,

comme le constatent les registres de comptabilité; mais il ne leur était alloué aucun émolument.

L'hôpital ne soldait que des serviteurs qui ne s'engageaient qu'à terme et qui ne prononçaient pas de vœux. C'étaient eux qui étaient chargés des services subalternes. Ils étaient désignés sous le nom de *mesages (nuncii)*, appellation commune aux gens de travail.

Pierre Giraud et Pierre Assaud, quoique fondateurs de l'hôpital, n'en furent point commandeurs. Soit esprit d'humilité, soit sentiment d'abnégation personnelle, ils n'acceptèrent dans l'établissement qu'ils avaient créé, d'autre titre que celui de simples frères. *L'Enquête* de 1235 nous a conservé le souvenir de quelques-uns des Donats qui concoururent avec eux à l'installatton de l'œuvre hospitalière. C'étaient Bernard Boutier, mort en 1214; Hugues Martin, en 1215; Cascaveou; deux époux dont le mari, Michel Frénier, mourut en 1226; Petronille, morte en 1213; un prêtre, Raymond, qui, après avoir été chapelain d'une dame noble appelée Beatrix Dodona, consacra ses derniers jours au service des malades et que l'hôpital perdit en 1223; un autre prêtre appelé Nicolas, mort vers le même temps. Quant à Pierre Giraud, il décéda un peu avant 1215; son associé Pierre Assaud l'avait précédé dans la tombe de quelques années.

Nous ignorons quel a été le premier commandeur de notre Hôtel-Dieu. C'est en 1203 seulement que l'existence de ce dignitaire nous est révélée par le compromis intervenu la même année entre le monastère Saint-Sauveur et l'hôpital; ce commandeur était un prêtre, appelé Radulphe, qui prend dans cet acte le titre de *Preceptor hospitalis Sancti Spiritus*. Deux faits importants signalent son administration : la construction d'une chapelle annexée à l'hospice et l'établissement d'un cimetière spécialement destiné à l'inhumation des personnes décédées dans l'hô-

pital. Jusques alors, le service religieux avait été célébré dans l'église des Accoules; les sacrements avaient été administrés par un des vicaires de cette paroisse et la sépulture des frères ou des malades avait été interdite hors du cimetière contigu à l'église. Par ce compromis, passé le douze novembre, Guillaume de Sainte-Marie et Guillaume Auriol, arbitres choisis par les parties, concédèrent à l'hôpital le droit de sépulture, mais seulement dans l'enceinte du nouveau cimetière; quant à la prohibition d'administrer les sacrements, elle ne fut point levée par la sentence arbitrale. C'est probablement à cette contestation que se rattache une bulle du pape Innocent III, qui accordait à l'hôpital le privilége d'avoir une chapelle, un chapelain et un cimetière (1).

En 1211, Hugues de Baux, seigneur et vicomte de Marseille, déclara prendre sous sa protection et sauvegarde les frères, confrères et serviteurs de la maison du Saint-Esprit, toutes ses dépendances, les animaux et les objets attachés à son service et à son exploitation; cette sauvegarde était le dernier acte de suzeraineté que devaient exercer sur l'hôpital les descendants de l'ancienne et puissante famille des vicomtes de Marseille; car, quelques mois après, en avril 1212, la confrérie du Saint-Esprit était définitivement constituée et érigée en institution communale. Bientôt elle se rendait maîtresse, par des acquisitions successives, de tous les droits de ses anciens seigneurs. L'hôpital ne fut point oublié dans la charte de cette corporation : un article de ses statuts portait que le jour qui serait adopté pour honorer la mémoire et célébrer le service commémoratif des associés décédés, la nourriture des pau-

(1) Aux archives de Saint-Sauveur : liasse n° 10. D'après un *vidimus* du 13 des kal. de novembre 1256, par Raymon Dagrimon, notaire.

vres, tant en bonne santé que malades, serait fournie aux frais de la confrérie (1).

L'année suivante, les recteurs du Saint-Esprit eurent encore à intervenir dans l'œuvre hospitalière ; mais la charte qui contenait les détails des dispositions qui furent prises à cette occasion, a disparu ; il n'en reste qu'un sommaire écourté, dont le désespérant laconisme ne laisse pas même la ressource des conjectures (2).

En 1216, le domaine direct de l'hôpital du Saint-Esprit semble éprouver une modification; car le pape Honorius III, le même qui avait placé cette maison sous la dépendance de l'ordre de Montpellier, la donna, par sa bulle du 4 des ides d'octobre, au monastère de Saint-Sauveur. Cette concession, renouvelée trente ans plus tard par le pape Innocent IV (8 kal. novembre 1246), ne paraît avoir affecté ni l'administration, ni le régime intérieur de l'hôpital; les titres nouveaux n'ont eu d'autre conséquence que de modifier, ou peut-être de confirmer l'exercice du droit seigneurial et les formes d'investiture, comme cela résulte d'actes postérieurs.

Le second commandeur qui soit connu porte le nom de Pierre. Il succéda à Rudulphe, vers 1215. Nous n'avons à signaler aucun acte particulier qui se rattache à son administration. Deux frères appelés, l'un Bertrand, mort en

(1) *Item statuimus quod singulis annis una die statuta, faciamus celebrari divina officia pro vivis et defunctis confratribus et pro omnibus fidelibus defunctis ab omnibus sacerdotibus qui in civitate fuerint, et comedant pauperes hospitalis Sancti Spiritus sani et infirmi sufficienter de elemosinis confratrie. — Statuts de la confrérie du Saint-Esprit : Livre jaune du Chapitre*, fol. 16, v°.

(2) *Una carta presa scricha e sagellada dal sagel de confrayria de Sant Sperit de Massellha lan MCCXIII. a VIII. idus martii, contenent una confession facha per los rectores de la dicha confrayria qual era adonces.* Livre-Trésor I X. Il est bien à regretter qu'aucun des sceaux de la confrérie du Saint-Esprit ne se soit conservé ; la connaissance d'un pareil monument de sphragistique éclaircirait bien des question.

1233; l'autre, Hugues Marron, mort en novembre 1235; deux sœurs, Giborgua Lamberte, fille de Pierre Giraud, et Guillelma, donnèrent des soins à l'hôpital, sous sa direction. Lui-même n'existait plus en 1233. C'est à l'occasion de son décès que se renouvelèrent les discussions relatives au droit de sépulture, qui, en fait, furent tranchées en faveur de l'hospice; Pierre fut conduit à sa dernière demeure par un prêtre attaché à l'évêché, sur l'ordre de Benoît d'Alignano, évêque de Marseille, après le refus dans lequel persistèrent Jean Joseph et les clercs des Accoules, de l'inhumer autre part que dans le cimetière de leur église.

Frère Durand, désigné indifféremment dans les actes sous le titre de commandeur ou précepteur, devint, à la mort de Pierre, le chef de l'hôpital. Ce fut dans le cours de son préceptorat que des dissensions de tout genre, qui donnèrent lieu à l'enquête de 1235, dont nous avons si souvent parlé, éclatèrent entre l'hôpital et le monastère de Saint-Sauveur.

La contestation relative au droit de sépulture fut réglée par une sentence de la cour épiscopale qui décida, contrairement aux réclamations du Chapitre, que ce droit était inhérent à l'institution hospitalière (1).

Cette décision ne fut pas le dernier mot des débats que le casuel des inhumations fit surgir, et nous verrons les mêmes difficultés se renouveler plus tard.

Un différend non moins grave s'était élevé au moment

(1) *Una carta presa, scricha e senhada per la man de Raymon Dagrimont notari de Massellha sotz lan MCCXLIIII a XV kalendas de julh contenent una sententia donada en la cort épiscopal de Masseilha contre lo capitol et la gleya de la maior que lespital de Sant Sperit pogue sebelir an lo cemen'eri del hespital sota la crota las gens que moriran en lo dich hospital vo seria que si laissesan allons.* Livre-Trésor I, 11. — La manière dont M. A. Fabre a transcrit cet extrait le rend tout à fait inintelligible. Voy. tom. I, pag. 75, note 3°.

de l'investiture du précepteur Durand. Celui-ci, après son élection, avait refusé de recevoir la tradition des mains de l'abbesse de Saint-Sauveur ; il s'était mis en possession de sa propre autorité, sans tenir compte des prérogatives attachées à la seigneurie directe. Le pape Innocent IV, par sa bulle du 3 du mois de novembre 1246, délégua le prieur de Sainte-Marie, de Manosque, pour redresser les prétentions élevées par le chef de l'hôpital, et l'obliger de se soumettre à l'acte de subordination que commandaient les règles de la hiérarchie féodale (1).

Trois ans après, tous ces droits étaient de nouveau mis en question, à l'occasion de la redevance que le monastère de Saint-Sauveur percevait sur l'hôpital, à titre de rente emphytéotique. Ruffi prétend que l'hôpital du Saint-Esprit était obligé de servir annuellement une censive de quinze sous de royaux aux religieuses de Saint-Sauveur, et qu'au commencement du XIIIe siècle, le commandeur, ne voulant payer que treize sous, fut en procès avec Hermeline des Baux, abbesse de ce monastère. Ce différend fut, d'après l'historien de Marseille, terminé par le compromis de 1203, qui enjoignit au commandeur de payer toute la censive et de recevoir l'investiture de l'abbesse (2). Ruffi me paraît ici avoir commis quelque erreur. Le compromis de 1203, qui est aux archives de Saint-Sauveur, ne statue que sur un chef : sur celui relatif aux sépultures. Les discussions relatives à la redevance et à l'investiture ne furent réglées que beaucoup plus tard, c'est-à-dire en 1246 et en 1249, par des actes dont le véritable caractère n'a pas été bien saisi. Il ne s'agissait point, dans le compromis de 1249, de contester au monastère le taux de la redevance ; ce n'était pas là le point litigieux Les prétentions du

(1) *Antiquités de l'Église de Marseille*, tom. II, pag, 183.

(2) Ruffi, tom. II, pag. 91-92. — M. Fabre a copié Ruffi en cet endroit, pag. 41.

monastère devaient avoir des conséquences bien autrement importantes. Peudant quelque temps l'hôpital Saint-Esprit avait refusé ou négligé de payer toute espèce de redevance ; l'abbesse demandait, en vertu de son droit de fief, que les parties de la maison hospitalière, soumises à sa censive, fussent déclarées *en commise,* c'est-à-dire, adjugées en toute propriété au domaine direct, à titre d'indemnité. Ce fut cette prétention légale, quoique exorbitante, que le commandeur Durand eut à combattre et au sujet de laquelle intervint le compromis du 18 des kalendes de novembre 1249.

Dans cet acte, on voit intervenir, du côté du monastère, l'abbesse Dulciane, assistée de ses compagnes : Marie Bertrande, sacristaine, Alasacie de Albio, Anglica, cellerière, Huga de Saint-Marcel, Mabile de Nismes, Beatrix Andrée, Mathilde de Puyricard, Marquesie, Marie de Montlaur, Marie Vigoureuse et Béatrix de Saint-Hilaire ; du côté de l'hôpital : Pierre de Firmidrio, qui porte le titre de syndic et procureur ; les frères Simon Berard, Valerius, Ainard, Diaude de Rodesio, Arnaud Catalan, Pons Giraud, prêtre, Guillelma Mathilde et quelques autres sœurs, dont la charte n'a pas conservé les noms. Les arbitres furent : Raimond Capellerius, juge du palais, et frère Bérenger, prêtre, prieur et trésorier de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Voici les points sur lesquels porta la sentence des juges :

1° Le commandeur et les frères de l'hôpital Saint-Esprit seraient tenus de payer chaque année, à titre de redevance emphytéotique, quinze sous de royaux coronats, pour la partie de la maison soumise à la directe du monastère ;

2° Les dépouilles mortelles des frères qui avaient été enterrés dans le cimetière situé devant la porte et sous la voûte de l'hôpital, seraient exhumées pour être transférées dans le cimetière des Accoules ;

3° Toutes les fois qu'il y aurait lieu à la nomination d'un nouveau précepteur ou commandeur, les frères seraient tenus, immédiatement après l'élection, de remettre à l'abbesse les clefs de l'hôpital, et l'abbesse devait, sans aucun délai, les restituer au précepteur nouvellement élu, bien entendu que cette tradition fictive ne créerait en faveur du monastère aucun droit seigneurial sur l'hôpital;

4° Les prieurs et autres prêtres desservant l'église des Accoules ne pourraient refuser l'administration des sacrements aux frères et aux malades, toutes les fois qu'ils en seraient requis, et devraient les assister dans leurs funérailles.

Nous ignorons si cette sentence fut exécutée dans tout son contenu. Les registres des dépenses de l'Hôtel-Dieu constatent seulement que, pendant longtemps, le monastère perçut, sur l'hôpital, une cense annuelle de quinze sous (1), en conformité de ce compromis, ce qui ferait supposer que ses autres dispositions passèrent aussi en force de chose jugée, sauf pour les funérailles, qui donnèrent lieu à des émoluments dont la perception figure en recette dans les registres de l'hôpital. Quant à l'acte en lui-même, il révèle une circonstance remarquable, en ce qu'il est le premier qui mentionne d'une manière explicite l'intervention du conseil communal dans l'administration hospitalière, au moyen de ses délégués, comme je l'ai déjà indiqué.

C'était dans cette époque de transition et de trouble où Marseille, tiraillée par deux pouvoirs rivaux, essaya de

(1) *Pagem per la sensa de lespital et per los albercs de sier baisan a fabadessa XVI S. et 1. d.* Registre de 1306. — *Item per la sensa que la lespital a labadessa de Sant Salvador XV sols,* Registre de 1330. Ce ne fut qu'en 1364, par un acte du 21 août (not° Jean de Thama), que l'hôpital s'affranchit de cette redevance envers le monastère de Saint-Sauveur, au moyen d'un abandon de diverses censes situées à Sarturan territoire de Marseille.

divers modes de gouvernement sans se fixer à aucun. En l'année 1249, Arnaud de Marmande était viguier pour Raymond, comte de Toulouse et de Provence; la commune était administrée par des conseillers et les cent chefs de métiers.

Selon toute apparence, Durand était encore précepteur de l'hôpital; mais on ignore à quelle époque il cessa ses fonctions et quel fut son successeur immédiat. Après lui, divers actes, du 24 décembre 1261 au 20 août 1277, nous indiquent frère Ugo comme précepteur ou commandeur (1).

En 1278, une procuration, à la date du 15 de juillet (2), nous donne pour cette année l'état des frères attachés à l'hôpital. Bertrand Scalona, précédemment lieutenant du commandeur, devient chef à son tour. Les frères étaient : Jean Ricard, Raimond Aguilhon, Robert de Albegnena; les sœurs se nommaient : Perrona, Rixendis, Adalacie et Raimunda. Il s'agissait, dans cet acte, de donner à Jean de Revis, qualifié citoyen de Marseille, pouvoir de poursuivre les débiteurs du *conventus* de l'hôpital, et de représenter la communauté devant tous juges et tribunaux.

A la mort de Scalona, le frère Raimond Aguilhon lui succéda, avec le titre de commandeur. Le *Livre-Trésor* le désigne comme tel en 1288 (3).

Une reconnaissance d'une vigne, située à Saint-Marcel, faite par Hugues Blanc à l'hôpital, le 17 des kalendes de mai 1296, et une autre du 13 des kalendes d'août 1299,

(1) Actes du 9 cal. de janvier 1261. — 15 cal décembre 1266. — nones février 1275. — 3 non. février 1275, 13 cal. septembre 1277 (aux archives municipales).

(2) Aux écritures de Me Guillaume Faraudy (Me de Gasquet) et *Livre-Trésor*, acte H. V.

(3) *Livre-Trésor*, charte H. XV.

nous apprend que dans cette période, Pierre Serène portait le double titre de précepteur et de recteur (1).

Deux ans plus tard, en 1300, Guillaume Chabert était revêtu de la dignité de précepteur ; d'autres actes l'appellent *Baile*. Il estait en justice le 5 des ides de février 1299, devant Albert de Tisonis, juge de la cour de Marseille, et il recevait, le 15 d'août 1300, une reconnaissance d'une partie du moulin de l'Huveaune, qui appartenait à l'hôpital (2). Cette même année, le frère Jean Foulques exerçait les fonctions de syndic et postulait en justice en cette qualité.

Le registre de comptabilité pour l'année 1306 nous a transmis des détails à peu près complets sur le personnel de l'hôpital à cette époque. Voici le relevé que nous en avons fait et que nous donnons dans l'idiome provençal, dont le rédacteur de ce registre a fait usage (3), en le complétant par quelques indications que nous avons rencontrées ailleurs.

Fraire Johan, comandaire ;

Fraire Pierre Dortival, trésorier, reçu donat le 13 mars 1303, qui, en se consacrant à l'œuvre hospitalière, lui fit abandon d'une terre de dix carterées, située dans le territoire de Notre-Dame-de-la-Garde (4) ;

Hugues Sicard, reçu le 3 des ides d'octobre 1306.

(1) *Livre-Trésor*, chartes H. XXXII et D. XVII et aux archives municipales.

(2) Acte aux écritures de Pierre Elzeard. — *Livre-Trésor*, charte G. XLVII, aux archives municipales.

(3) *In nomine domini amen. Aisi comensa la récepta de lespital de moseinher sant Esperit que ieu fraire pierre dortival ai recepuda el temps del dos prosomes establitz, so es a dire lo sen marcell catallan et el sen peire Guillaume viadier an lan que om compta M. CCC. VI. Registre de comptabilité de* 1306, aux archives de l'Hôtel-Dieu. De même que M. A. Fabre a transformé *catalan* en *cacata* et *viadier* en *viadi* ; il défigure le nom de Dortival en celui de *Sergual*. Voy. page 53

(4) Acte aux minutes de Barthélemy de Salinis (Me de Gasquet).

Fraire Cormano, *Sen Pons Cuisart*, *G. Auriol*, *fraire Johan Dalbaina*, *Mozops de Pena*, *Guilhem Dalbaina; fraire Esteve*, *fraire Huguo*, *fraire Raimon lo mesier*, autres frères donats.

Les sœurs : *na Berenguiera*, *na Alegra*, *dona Maria de San Peire*, *Felipeta*, *dona Bernarda*.

Les employés subalternes : *Jaufrezet* et *Huguo*, *porcier*, *Johan* et *Adam Jaufre*, *quistiers; Peire*, *lo mesage; Uguo*, *l'aigadier; Bertranet*, *lo mulatier*.

Frère Jean paraît être le dernier commandeur dont le souvenir ait survécu. A partir de ce moment, il semble, en effet, que la communauté du Saint-Esprit s'efface devant le pouvoir des recteurs municipaux. Ceux-ci, désormais, figurent seuls dans les actes qui intéressent l'hôpital, exercent toutes les fonctions administratives et ne laissent aux frères donats, placés dans une position subalterne et dépendante, que les soins matériels de la maison. Lorsque des affaires particulières ne leur permettent pas de vaquer par eux-mêmes au recouvrement des cens, loyers, et autres droits dus à l'hôpital, ils se déchargent de l'administration sur un tiers, qui prend les titres de baile, économe, facteur et procureur spécial et général. En cette qualité, il régit les biens de l'hôpital, sans que la communauté hospitalière fasse même soupçonner son existence. Tel fut l'emploi que remplit dans l'hôpital, à partir de 1395 et pendant plusieurs années, le chapelain Syffroy Palhol, natif de Regio, dont M. Aug. Fabre a fait, je ne sais pourquoi, le servile complaisant des recteurs, et dont il a placé la gérance un siècle plus tard qu'elle n'a eu lieu réellement. Syffroy Palhol était un prêtre qui jouissait de la plus haute estime. La considération qui s'attachait à son nom était si bien établie, que Pierre d'Alvet, comte palatin du Saint-Empire, délégué par l'empereur Charles IV, lui donna commission de recevoir le serment d'Aventuron

Rodet, promu aux fonctions de notaire impérial de Marseille (acte du 16 janvier 1399, aux minutes de Laurent Aycardi. — Extensoire Q., fol 121).

VI

Description de l'Hôpital Saint-Esprit.

Ce chapitre a été écrit avant la transformation, qui, dans ces dernières annéss, a complètement renouvelé l'ancien état des lieux. Mais le souvenir de ce qui existait antérieurement n'est pas tellement effacé pour qu'on ne puisse se rendre compte de la justesse de mes observations.

Les bâtiments et les attenances de l'Hôtel-Dieu occupent au centre et sur la hauteur de la vieille ville une grande superficie qui s'étend, dans la direction du midi au nord, depuis l'église du Saint-Esprit jusqu'à la rue des Belles-Écuelles ; du levant au couchant, de la rue de la Roquette à celles dites Montée-du-Saint-Esprit et des Cartiers. A l'origine, l'hôpital était loin d'embrasser un aussi vaste périmètre. Ce fut d'abord une maison de peu d'importance qui servit d'asile à l'œuvre hospitalière : ce n'est qu'à la suite des temps et par l'effet d'adjonctions successives que le pieux établissement a pris l'extension considérable où nous le voyons aujourd'hui.

Nous devons regretter que l'insuffisance des documents

ne nous permette pas de traiter la question d'architecture monumentale avec toute la précision désirable. Cependant, à l'aide des renseignements que pourraient fournir d'une part, les délibérations du Conseil municipal, de l'autre, les registres des archives hospitalières et principalement les relevés de censes royales, il ne serait pas impossible de restituer l'ancien édifice de l'Hôtel-Dieu et les parties avoisinantes dans leur état primitif, et de suivre les développemenîs progressifs de l'institution charitable, à mesure que l'accroissement de la population créait des besoins plus nombreux et plus divers.

Il ne reste plus rien des bâtiments de l'époque première : le marteau des démolisseurs en a fait raison. On sait seulement que l'œuvre a commencé d'abord à s'établir vers le point méridional, et que c'est en grandissant, qu'elle a successivement empiété du côté du nord.

D'après les actes les plus reculés en date, l'hôpital, composé d'abord d'un édifice assez restreint, avait son entrée au-dessous et à l'extrémité d'une voûte *(testitudo, crota)* qui formait en avant une sorte de porche ou péristyle Le sol recouvert par cette voûte devait être assez spacieux, puisqu'il servait de cimetière non-seulement aux personnes décédées dans l'hôpital, mais encore à celles qui, dans leurs dernières volontés, faisaient choix de ce lieu pour leur sépulture. Il est fréquemment fait mention dans les textes de cette voûte, à l'entrée de l'hôpital, comme servant à cet usage (1).

Cette disposition architecturale, propre au style byzantin, qui a dû de bonne heure s'introduire à Marseille et exercer son influence sur les constructions du moyen-

(1) Cimiterium quod est sub crota dicte domus Sancti Spiritus. — Sepultus in cimiterio, scilicet sub crota dicti hospitalis, *Enquête de* 1235. — Lo sementiri del hospital al intrar del dit hospital. *Livre-Trésor* I. VIII. — Lo sementeri de l'hospital sota la crota. *Livre-Trésor* I II.

âge, n'était pas spéciale à l'hôpital Saint-Esprit (1). Nous la retrouvons dans la plupart des établissements hospitaliers de la cité.

Cette voûte, ainsi disposée, existait dans les hôpitaux de Saint-Jacques-des-Epées et de Sainte-Marthe, jetée entre l'hospice et l'église, séparant ou plutôt reliant les deux édifices. La maison des chevaliers du Temple avait également une voûte, dont la destination n'est cependant pas bien connue.

Il n'est pas douteux que, dès cette époque reculée, l'hôpital avait son entrée à l'extrémité de la rampe qui y donnait accès, avant les remaniements dont il a été l'objet dans ces derniers temps, *in superiori decendenti Sancti Spiritus*, comme l'indique un acte d'échange du 7 mars 1379, entre le couvent des Augustins et les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (notaire Paul Giraud), et un autre acte du 22 mai 1350 (notaire Guillaume Cayssier), qui est passé *supra gredaria lapidea quibus assenditur ad hospitale predictum* (archives municipales). Cet état de choses nous est révélé par un témoin dont le dire est consigné dans *l'Enquête* de 1235. Lorsque l'évêque Pierre de Montlaur, après le grand interdit lancé contre la ville inférieure en 1226, releva les habitants de l'excommunication qu'ils avaient encourue, il fut fait des absoutes dans les divers cimetières de la ville; d'après la déposition de Pierre Vivaud, au temps où Radulphe était chapelain des Accoules, le clergé sortit processionnellement de l'église le jour des morts pour absoudre le (petit) cime-

(1) Il est cependant assez extraordinaire qu'on ne rencontre dans Marseille aucun monument qui rappelle les formes byzantines. La découverte d'un chapiteau de ce style faite dans les démolitions de la Major, atteste évidemment l'existence d'un monument se rattachant à l'architecture grecque du moyen âge, mais les monuments eux-mêmes ont disparu.

tière qui était attenant au marché aux herbes, c'est-à-dire entre l'église et le palais ; la procession faisant halte en cet endroit, le chapelain monta seul vers l'hôpital Saint-Esprit et prononça les prières d'absolution. Les détails fournis par le témoin supposent que les assistants pouvaient, du lieu où ils s'étaient arrêtés, apercevoir le prêtre acomplissant sur la hauteur la cérémonie expiatoire, ce qui eût été impossible si l'entrée de l'hôpital et le cimetière s'étaient trouvés d'un autre côté.

Nous ajouterons que des fouilles faites sur la place du Saint-Esprit ont amené la découverte d'anciens ossements dont l'origine doit se rattacher aux inhumations qui eurent lieu en vertu du droit de sépulture concédé à l'hôpital.

C'était devant cette voûte et le long de la façade attenante qu'existait cette rue sur laquelle Barral des Baux avait interdit, dès 1188, toute espèce d'issue ou de servitude; rue qui a disparu par suite des remaniements du sol et des constructions plus modernes qui ont eu lieu aux abords du palais.

Je crois qu'à cette époque, et jusqu'en 1306, une partie isolée de l'hôpital était spécialement affectée à la communauté des frères donats, partie qui était désignée sous le nom de *couvent* (1).

Mais deux cents après la fondation, ces vieux édifices, dans un état complet de vétusté, durent être reconstruits, les ruines furent déblayées, et, dès ce moment, la porte d'entrée de l'hôpital fut précédée d'une place. En effet, de nombreux actes concernant la maison du Saint-Esprit, et passés en son nom dans le courant du XIVe siècle, sont la plupart terminés par une formule qui nous apprend que la

(1) *Avem pagat per oli a la lampeza del covent* III *deniers* ; *item per coire lo pan del covent* III *deniers et obolum.* Registre des dépenses de 1306.

porte d'entrée se trouvait alors sur la place Saint-Esprit (1). La tradition constante et l'état actuel des lieux démontrent que cette place n'a jamais été ailleurs qu'à l'endroit où elle était située dans ces derniers temps et que les autres rues qui environnent l'hôpital n'ont pas cessé d'être des passages fort étroits qui en même temps n'ont pu être désignés comme place et porter le nom de *platea* (2).

Il est vrai qu'on voit encore sur les murs de la rue de la Roquette une ancienne porte d'entrée, reconnaissable à ses restes de vieille architecture. De là l'opinion accréditée chez quelques-uns que la façade et l'entrée de l'ancien hôpital se trouvaient sur cette rue, *à peu près où est le derrière du laboratoire de la pharmacie dont il occupait l'emplacement ainsi que l'étage supérieur*. Mais il faut méconnaître les principes les plus élémentaires d'ornementation architecturale pour rattacher ces vestiges à des travaux accomplis dans les XIIIe et XIVe siècles. Les connaissances les plus superficielles en archéologie suffisent pour faire reconnaître que la construction de cette porte appartient aux dernières années du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'agrandissement de 1692. Ainsi, l'argument qu'on peut en tirer n'est d'aucune valeur pour résoudre des questions qui se réfèrent à des temps plus anciens. Des renseignements très précis prouvent incon-

(1) Actum in platea aute januam hospitalis Sancti Spiritus, 13 *nov.* 1393. — Actum in platea introitus hospitalis Sancti Spiritus, 13 *mars* 1396. — Actum in platea ante januam dicti hospitalis, 25 *mars* 1396. — Actum Massilie ante januam dict hospitalis in platea, 18 *avril* 1398.

(2) La rue de la Roquette n'a jamais eu d'autres dimensions que celles d'aujourd'hui. Je trouve dans un acte de 1490 :

« Traverse de treize pans de large, à la bonne carrière, dite *prosti-* « *bulum*, confrontant de couchant, de long en long avec jardin et cellier de l'hôpital Saint Esprit. »

Evidemment cette traverse n'est autre qne cette rue qui n'avait pas alors de nom bien précis.

testablement que, lors de sa reconstruction, l'hôpital conserva son entrée au même endroit où elle était antérieurement.

C'est à cette époque, que je puis appeler secondaire, que se rapportent la plupart des documents qui nous ont été transmis et dont M. A. Fabre a tiré parti pour décrire la disposition intérieure de l'hôpital dans le XIVe siècle. Je me bornerai seulement à rectifier quelques légères inexactitudes.

Le jardin et le cellier étaient vers la rue de la Roquette. On pénétrait dans le cellier par une porte d'entrée attenante à une maison qui n'appartenait point à l'hôpital, située sur le côté gauche en montant cette rue. Les bâtiments étaient vers le couchant. Le premier étage était occupé par le secrétariat (*scriptorium*, *cambra ou si fa la razon*), la trésorerie et la salle du Conseil municipal ; au rez-de-chaussée se trouvaient les archives, l'infirmerie des hommes et des femmes (1).

Pendant plusieurs siècles, l'hopital resta limité au nord par une rue transversale dont des traces d'alignement ont subsisté longtemps dans quelques vestiges des bâtiments intérieurs. Cette rue se dirigeait en prolongement de celle de l'Abadié et aboutissait à la rue de la Roquette, entre les rues Ingarienne et du Colombier. Elle portait le nom de *carreria Pugade Sancti Spiritus*, comme qui dirait *rue du Puy-Saint-Esprit*, sans doute parce qu'elle dominait l'hôpital à son point le plus élevé.

Toute la partie supérieure du terrain qui se trouvait au delà et qui est aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de l'hôpital était coupée en divers sens par plusieurs petites voies publiques, circulant au milieu de maisons d'habita-

(1) Actum in camera scriptorii proborum sita juxta aulam consilii, 12 *mars* 1380. — Actum in camera thesaurarie supra archivum, 12 *janvier* 1395 (not^e L. Aycard).

tions, d'emplacements à bâtir et de jardins. Au centre et sur la hauteur s'élevaient quelques moulins à vent *(molendina aurea, molins aurians)*, avoisinés par la tour du Grand-Horloge, que la ville fit bâtir en 1417 sur les ruines d'un de ces moulins. De nos jours encore, la rue qui aboutissait à cette tour, et qui en a conservé le nom, fait une sorte de trouée à travers les dépendances de l'hospice.

Non loin de cette tour, vers le levant, existait une place qui portait le nom de *platea de Barruel*, qu'on appelait aussi la colline de Jean Barruel *(montanea Joannis Barrueli)*, parce qu'un individu de ce nom possédait un moulin à vent à ce même endroit ; de l'autre côté, vers la rue du Poirier *(carreria Peyrerii del Peyrier)*, le notaire Palamèdes Vinatier possédait un terrain assez vaste pour être qualifié de *terra* dans les registres de censives et qui était servile au roi à la cense de trois sous. Il était proche de la taverne *(Scanderia)* de Béatrix Blanche. Jacques de Cavaillon, maître charpentier, avait sa maison d'habitation plus rapprochée de l'hôpital, et Aymerique Bedosse était propriétaire de deux maisons et d'un emplacement à bâtir *(casale)*, serviles au roi, contigus, vers la rue du Poirier, à plusieurs autres terrains dépendant de la succession de Martin Blanc. Toutes ces possessions sont aujourd'hui comprises dans le périmètre des murs de l'hôpital.

Du même côté, les recteurs du Saint-Esprit étaient seigneurs d'une aire *(area)*, qu'on appelait anciennement *lo molin d'Espingaire* et qu'ils concédaient à bail emphithéotique.

Du côté du levant, vers la rue de la Roquette, qui n'a pris ce nom qu'en 1514, et qui s'appelait auparavant la *rue de la Boucherie-du-Vieux-Marché (carreria Boccarie macelli antiqui)* jusqu'à la rue Ingarienne *(carreria en*

Garriani) et au-dessus *traversia protendens versus molandinum Barruelli*, l'hôpital avait, comme je l'ai dit, son jardin et un cellier où ses recteurs faisaient vendre le produit des vignobles dont l'établissement avait la propriété. C'était dans l'île en face, comprise dans la rue des Bannières *(carreria Benderiarum)*, la traverse du même nom *(carreria prostibuli)* et la rue du Colombier *(carreria Conreatorum)* que l'hôpital possédait une maison appelée la *Sous-Viguerie*, parce qu'elle servait depuis longtemps de résidence au sous-viguier. Elle avait successivement appartenu à Colla de Terrassine, Antoine de Jérusalem, Jacques Bertrand, en dernier lieu (1400) à Pierre Tenchureri, notaire. L'abattoir et la boucherie du vieux marché étaient attenants à la sous-viguerie et s'étendaient jusq'à la *carreria prostibuli* (traverse des Bannières).

Il est impossible de reconnaître dans les édifices qui s'élèvent de nos jours, sur l'emplacement que nous venons de décrire, les monuments dont l'existence vient de se révéler à nous, et dont on suit les traces jusqu'au XVIe siècle.

Mais il est certain que cette partie de la ville, aux rues étroites et sombres, bordées d'habitations entassées l'une sur l'autre, où l'air et la lumière pénètrent avec peine, comprenait alors beaucoup de terrains vagues et inoccupés. La partie de la Grand' Rue vers l'orient porte, dès le commencement du XIVe siècle, le nom de rue Neuve *(carreria nova)* et cette appellation implique le percement de nouvelles voies de communication. Là se trouvaient, en effet, de vastes hôtels appartenant aux Saint-Jacques, aux Vivaud, aux Candole, aux Giraud, aux Richas-Novas et autres familles nobles, qui avaient largement taillé leur manoir dans des terrains encore sans valeur. A ce moment, tous ces quartiers, qui portent de

nos jours l'empreinte de la vétusté et de la décadence, offraient l'aspect d'une cité naissante, sortant des vieux murs où elle avait été longtemps enserrée et présentaient un phénomène analogue à celui qui s'est passé sous nos yeux, lorsque Marseille s'est répandue dans la campagne au-delà de ses boulevards.

Aussi je ne doute pas que l'hôpital du Saint-Esprit n'ait été placé, au moment de sa fondation, non loin des remparts qui entouraient la ville de ce côté ; c'est à la suite du temps et par l'effet de l'accroissement de la population qu'il se trouve assis aujourd'hui au centre de la vieille ville. On sait que les œuvres hospitalières, originairement destinées aux voyageurs et aux pèlerins, s'établirent de préférence à l'entrée des faubourgs, et l'on pourrait, en traçant l'histoire des monuments qui leur appartenaient, suivre, avec les progrès de l'assistance publique, ce mouvement continu qui, de siècle en siècle, faisait reculer les murs d'enceinte de la cité. Ainsi se trouverait confirmée une opinion émise par Grosson, appuyée du reste sur d'autres faits, d'après laquelle le mur à l'est de la ville aurait, dans les premiers temps du moyen-âge, suivi la direction de la rue Négrel.

VII

Dépendances de l'Hôpital Saint-Esprit.

Après avoir parlé de la maison principale de l'hôpital, je ne dois pas oublier de dire quelques mots sur les diverses dépendances placées sous sa direction.

En premier lieu, et par rang d'ancienneté, je citerai l'hôpital Saint-Geniez, établi aux Martigues par les soins de l'Hôtel-Dieu de Marseille. J'ajouterai peu de chose à ce qu'en a dit M. A. Fabre dans son *Histoire des Hôpitaux* (1). Il a rassemblé et apprécié avec justesse les divers documents qui s'y rattachent. Je ferai remarquer cependant que la déclaration de protectorat émanée du roi d'Aragon, marquis de Provence, ne date point de 1304, mais doit être reportée à 1193 (2). La fondation de l'hôpital Saint-Geniez aurait par conséquent une origine plus ancienne que ne l'a indiqué M. Fabre. En outre, l'acte de sauvegarde concédé au même hôpital par Hugues de Baux n'est point du 14 janvier, mais du 14 des kalendes de janvier 1211, c'est-à-dire du 19 décembre 1210 (3). Enfin, la concession de cinq jours d'indulgence faite par l'archevêque d'Aix en faveur des bienfaiteurs de cet hôpital ne porte pas la date du 6 août 1212, mais celle du 6 des ides d'août, qui correspond au 8 du même mois (4). Les inexactitudes de ce genre sont malheureusement assez fréquentes dans l'ouvrage que je viens de citer. Bien souvent, en rappelant les anciens actes, l'auteur de l'*Histoire des Hôpitanx* n'a eu aucun égard aux différences que présente le

(1) Tome I, page 44.

(2) *Una letra en pergamin data en lo castell de Fos lan MCXCIII del mes de febrier contenent comsi lo senhor Rey daragon marques de Prohensa pres en sa protection e salvagarda la maison e lespital del pont de san Ginieys* Livre-Trésor, charte I. VI.

(3) *Una carta presa, scricha e senhada per la man de guillem charel notari de Moss. Hugo del baus, adoncs vesconte e senhor de Masselha, garnida de sa bulla de plomb en pendent lan* MCCXI *a* XIIII *kal. de janvyer, contenent comsi lo dich mossenhor Hugo de Baus..... lespital de san Ginieys.* Livre-Trésor, fol. 58, verso.

(4) *Una letra en pergamin de Moss. levesque daycs e sagellada de son sagell pendent dada a aycs lan* MCCXI *a*·VI *idus dahost, conten comsi lespital de san sperit de Masselha comenset lo pont la gleya e lespital de sant Ginieys. Et per so donava* V. *jorns de pardon a tota persona que ben li feses.* Livre-Trésor, charte I, XIIII.

comput du calendrier romain. Il en résulte qu'en supprimant les désignations des kalendes, ides et nones, la plupart de ses dates sont doublement fautives (1).

La seconde maison dépendante de celle de Marseille me donne l'occasion de réparer une omission du même auteur. C'est celle qui fut fondée dans l'église de Pomègue au Frioul, qui portait alors le nom de l'Ile de Saint-Etienne *(Insula Sancti Stephani)* et dont personne n'a jusqu'ici fait mention. Cette filiation résulte à mon avis, d'une bulle du pape Honoré III, qui faisait partie des archives de l'hôpital et qui, à ce titre, est analysée dans le *livre Trésor* (2). Le souverain pontife y déclare prendre sous la protection de Saint-Pierre cet hôpital, les personnes qui lui sont attachées et ses biens. Quoiqu'il ne soit pas dit dans cet acte, d'une manière formelle, que l'hôpital de Saint-Etienne ait été fondé par celui de Marseille, l'existence du titre apostolique dans les archives de cette dernière maison, est une preuve convaincante des liens qui unissaient les deux établissements.

Je citerai, en troisième lieu, l'hôpital d'Aubagne, dont celui de Marseille avait l'administration et qui devait être probablement une de ses fondations. M. A. Fabre a également donné sur cet établissement des détails assez étendus (3). Il existe toutefois des actes plus anciens que

(1) Par exemple : page 46. L'acte cité du 6 septembre 1255 est du 6 kalendes de septembre, soit 27 août 1255; celui du 1er octobre même année, est de *pridie idus octobr.* soit 14 octobre. — Page 75. Au lieu de 17 décembre 1235, il faut 17 kalend. décembre, soit 15 novembre ; au lieu de 22 juillet 1244, il faut 15 kalendes de juillet, c'est-à-dire 17 juin, etc., etc.

(2) *Una bulla en pargamin de papa honori ters am sa bulla de plomb en pendent data a lateran a* VI *idus de jenoyer e de son pontificat lan* VII (8 janvier 1222), *contenent com el pres et receub en la protection de sant Peyre e sienz lespital de sant Esteve de lilla et las personna e los bens daquel presentz e esdevenidas.* Livre-Trésor, charte I. XVI.

(3) Tom. I, page 47 et suiv.

ceux qu'il a rapportés et qui fournissent sur la maison d'Aubagne quelques notions nouvelles. Par exemple, la donation du 5 des calendes de février 1305 (1), par laquelle les époux Jean et Cécile Lombard font abandon de tous leurs biens aux recteurs de l'hôpital Saint-Esprit à la condition d'avoir la direction perpétuelle de l'hôpital d'Aubagne, *tamquam fratres dicti hospitalis*. Un acte, non moins important, du 7 octobre 1383 (2) par lequel Jean Bouvier, en sa qualité de recteur de l'hôpital Saint-Esprit, loue à Bertrand Gayraud l'hôpital d'Aubagne avec toutes ses dépendances, telles que maisons, vignes, terres, prés, jardins, vergers, cens et revenus, pendant l'espace de vingt-huit ans, au prix annuel de dix florins d'or de trente-deux sous et à la charge de supporter toutes les réparations nécessaires.

Enfin, comme dépendance d'un autre genre dont l'auteur de l'*Histoire des Hôpitaux* n'a fait aucune mention, qui présentent moins un intérêt de curiosité qu'une preuve convaincante des destinations multiples que les établissements hospitaliers reçurent à leur origine, je mentionnerai les trois hôtelleries ou auberges *(albergs)* que l'hôpital exploitait pour son compte.

Quelque doute que puisse s'élever à cet égard, je ne crois pas m'abuser en voyant dans ces *albergs*, cités dans les registres trésoraires de l'hôpital, de véritables hôtelleries, d'après l'anologie que présente un établissement de même genre, appartenant à l'évêque, situé près de l'église Saint-Martin d'Arenc, que les textes désignent indifféremment par *albergum* ou *deversorium*. Les hôtelleries de l'hôpital avaient été placées dans les faubourgs ou dans la banlieue de la ville ; elles portaient les noms

(1) Aux minutes de Barthélemy de Salinis (Me de Gasquet).
(2) Aux minutes de Raymond Finarini (Me Courlet).

d'alberc de la Salis, *dels Buzols* et *del Borget ;* leurs produits sont enregistrés dans le livre de compte de 1306 avec les autres perceptions. *L'alberg de la Salis*, qui paraît avoir été le plus important, si l'on en juge par son rendement, était aux Pennes, sur une terre qui après avoir dépendu de l'abbaye de Saint-Victor lui fut ensuite retirée (1). *L'alberg dels Buzols* s'appelait ainsi parce qu'il se trouvait dans une rue du même nom dépendant d'un faubourg, appartenant à l'évêque, au nord de la ville supérieure. Quant à *l'alberg del Borget*, j'ignore quelle était sa situation. La location de *l'alberg de la Salis* était faite en 1306 à Bertrand de Brignolles, au prix de vingt-sept sous par an ; mais, en outre, l'hôtelier *(loste de l'alberc)*, qui s'appelait alors Hugo Clari, figure dans le registre des recettes comme acquittant diverses sommes qui étaient peut-être le montant des consommations faites dans l'auberge.

L'hôpital du Saint-Esprit possédait encore dans la banlieue de Marseille diverses propriétés rurales dont il dirigeait lui-même l'exploitation au moyen de ses hommes et de ses atraits. En 1306, ces terres étaient au nombre de sept, appelées *del Rozell*, *de dona Pelegrina*, *de la Cros*, *del Plantier*, *de Balma Laugier*, *d'Aigas bonas* et *de la Cavalleria*. L'hôpital avait sous sa direction pour la mise en rapport de ses possessions des ouvriers, désignés sous le nom de *podadors*, qui se livraient aux divers travaux des champs, tels que faire les labours *(laorare)*, piocher *(foure)*, proviguer *(cabusar)*, sarcler *(reclaure)*, etc. Ces travailleurs étaient de simples journaliers au salaire de seize deniers par jour, sans engagement fixe, puisque le nombre de ceux qui étaient attachés à la culture d'une même terre variait d'un jour à l'autre. Ces terres étaient principalement complantées en vignobles ; aussi l'hôpital

(1) Voy. aux archives de Saiut-Victor, chartes 284 et 285.

avait, comme je l'ai dit, dans les dépendances de sa maison de Marseille, des celliers garnis de tonneaux d'une contenance de vingt-sept à trente-deux millerolles. En 1306, une femme, Bertrana, était préposée à la vente du vin au détail qu'elle livrait aux acheteurs au prix de quatre à six sous la millerolle, suivant la qualité (1).

Je passe sans m'y arrêter sur les autres revenus de l'hôpital, tels que ventes d'effets de décédés, quêtes, frais funéraires, ventes et locations de bestiaux : on trouvera sur ces divers points, dans l'*Histoire des Hôpitaux* de M. A. Fabre, des notions suffisantes pour se faire une idée de leur diversité et de leur importance. Je réparerai seulement un oubli du même auteur qui n'a pas mentionné le règlement de pêche, en vertu duquel tout le poisson pêché en contravention à ces règlements était saisi et donné à l'hôpital (règlem. prid. non. janu. 1309, aux arch. munic.), ou le tiers seulement d'après le règlement du 15 juillet 1324 (mêmes archives). J'ai hâte d'arriver à un dernier point que je n'ai encore indiqué que très sommairement.

VIII

Services divers de l'Hôpital.

Les institutions de bienfaisance étaient chargées à leur origine de services plus variés que ceux qui y sont établis aujourd'hui. L'accroissement de la richesse publique, les

(1) Registre des recettes et dépenses de 1306, fol. 5, recto.

progrès de l'organisation administrative permettent, dans la société moderne, d'affecter des édifices et des ressources spéciales à des départements de l'assistance publique qui étaient autrefois centralisés dans un seul et même local. Aussi les titres anciens nous représentent les religieux hospitaliers comme soumis à l'accomplissement d'obligations multiples et s'imposant des tâches bien diverses. « Nourrir ceux qui ont faim, abreuver ceux qui ont soif, « couvrir ceux qui sont sans vêtements, héberger les voya- « geurs, secourir les malades et les prisonniers, ensevelir « les morts (1) », est le langage que tiennent la plupart des lettres apostoliques portant approbation ou confirmation des associations hospitalières. Ce n'est pas tout, car en consultant les documents qui se rattachent à notre hôpital, les devoirs des frères ne se bornaient pas aux œuvres que nous venons d'énumérer : l'hospice recueillait, en outre, les enfants trouvés et faisait des prêts sur gages.

Je n'entrerai pas dans tous les détails qu'exigerait chaque partie de cette organisation pour être bien connue, je me bornerai à dire quelques mots sur les points qui me paraissent présenter le plus d'intérêt et qui n'ont pas été suffisamment éclaircis.

En consultant les registres des dépenses de l'hôpital et les actes de libéralité faits en sa faveur, on demeure convaincu que les soins charitables des frères donats ne s'adressaient pas seulement aux pauvres malades, mais qu'il

(1) Inter opera pietalis.... pascit esurienter, sicientes potat, colligit hospites, nudos vestit, et non solum iufirmos visitat sed corum in se infirmitates assumens infirmantium curam agit, in carcere positis subvenit et quibus in infirmitate participat comunicat in sepultura defunctorum. *Bulles d'Innocent III et d'Alexandre VI.* Un registre de dépenses du 16 février 1420 (aux arch. munic.), contient un compte. *Per l'aumorna que l'espital fay cascum vendres als paures della carser rial cal laysset sen Jollian de Cazals.*

était fait aussi des distributions de vivres en nature aux nécessiteux qui avaient recours à la charité de l'établissement. Cette dernière obligation, imposée, comme nous venons de le voir, à la plupart des œuvres hospitalières, s'accomplissait religieusement dans celle de Marseille. Ainsi, en 1276, Arnaud Fabre, changeur, affecta spécialement au service de la table des pauvres du Saint-Esprit quatre sous de cense servis par une vigne sise à Tribols, territoire de Saint-Marcel (1). En 1373, le 2 juillet, la veuve de Fouque-Raynoux, drapier de Marseille, légua à l'hôpital tous les biens qu'elle possédait dans le territoire de Séon, sous la condition de donner tous les soirs à ceux qui viendraient souper à l'hospice une nourriture plus abondante et plus substantielle (2). Ces fondations pieuses supposent évidemment l'institutiou de repas à heures fixes destinés à alimenter les malheureux qui venaient prendre part à la table de l'hospice.

Quant aux enfants trouvés, je passe rapidement, pour m'en tenir à ce qu'en a dit la *Statistique des Bouches-du-Rhône* et surtout M. A. Fabre, qui a traité cette partie de son œuvre (chapitre XVII à XX) avec un soin tout particulier. J'ajouterai peu de choses au développement plein d'intérêt qu'il a donné sur ce service, qui ne remonte pas, suivant moi, à la fondation de l'hospice.

Rien n'établit d'une manière certaine que les enfants abandonnés aient été reçus dans l'hospice dès son origine. C'est plus tard que des renseignements authentiques nous apprennent que l'on recueillait et que l'on confiait à des

(1) *Una carta presa, scricha e sinhada per la man de Hugo de Brianson notari de Mass. lan* MCCCXXVI *las* XIII *kalendas de septembre contenent lo testament de Arnaud Fabre cambiador lo qual laisset a la taula dels paures de sant Sperit* IIII *sols censals sus una vinha pausada a tribols del terrador de Mass.* Livre-Trésor, charte C. XVIIII.

(2) Acte aux écritures de Raymond Finarini (Me Jullien).

nourrices ces frêles et malheureuses créatures. Mais alors il y avait plus d'un siècle que l'hospice était fondé, et jusqu'à ce moment les documents gardent le silence le plus absolu sur les secours donnés aux enfants trouvés. L'acte de Barral des Baux, de 1188, rappelé par l'auteur de l'*Histoire des Hôpitaux* (1), comme ayant accordé aux frères hospitaliers du Saint-Esprit la permission de recevoir, conformément à leurs règles, les enfants abandonnés, ne dit pas un mot de cette concession. Ce fut, je le crois, vers le XIIIe siècle, et à l'imitation des établissements d'Italie, que l'on songea, pour la première fois, dans la maison de Marseille, à porter quelque remède aux graves abus résultant de l'abandon des enfants. C'est en 1306 seulement qu'on trouve dans les registres les frais d'allaitement portés en ligne de compte. Les gages des nourrices y sont fixés à quatre sous par mois. On peut voir, dans l'auteur que je viens de citer, les variations diverses que ces salaires ont éprouvées jusques vers les temps modernes. Toutefois, l'échelle de progression qu'il en a donnée ne me paraît mériter qu'une médiocre confiance et avoir besoin de quelques rectifications. Ainsi, à cette occasion, la fausse attribution de date du registre de 1398 lui fait rapporter à cent ans plus tard une fixation de gage des nourrices qui doit être placée un siècle auparavant (2). On peut aussi lui reprocher de n'avoir pas insisté sur la cause de cet accroissement des gages de nourrices de 1408 à 1423 et de s'être abstenu de rechercher si cette augmentation ne correspondrait pas à quelque hausse subite qui aurait affecté les diverses denrées pendant le même temps.

Il aurait été à propos d'examiner aussi si le taux des

(1) Tom. I, page 40.
(2) Voy. tom. I, pag. 391.

salaires accordés par l'hôpital différait de celui payé par les habitants de la ville. A ce sujet, je citerai deux documents d'où il résulterait qu'il n'y avait pas de règle constante et que les gages accordés par l'hôpital étaient tantôt supérieurs, tantôt inférieurs aux autres. Le 3 décembre 1375, Antoinette Féraude s'engage à allaiter dans sa maison le fils de Lamberte des Arcs au prix de seize livres par an. Le 28 mai 1382, Peyronète de la Tour prend comme nourrice la fille de Jean Caprier, plâtrier, au prix de trente florins et un gros par an, une chemise et un voile.

Je signale, en outre, comme se rattachant au même service la tutelle attribuée aux recteurs sur la personne et les biens des enfants admis dans l'hospice. Divers actes contiennent des témoignages de l'exercice de cette autorité protectrice. Par exemple, en 1394 (1), sous le rectorat de Guillaume Stornell et de Bertrand de Roquefort, la femme de Bertrand Duvert, maréchal-ferrant, avait reçu une fille de l'Hôtel-Dieu pour la nourrir. Les deux époux ayant pris en affection cette enfant, dont les parents étaient inconnus, l'adoptèrent deux ans après, avec le consentement de Guillaume de Saint-Gilles et de Jacques Trelhe, recteurs en 1396. La lecture de cet acte rappelle les dispositions du décret du 15 pluviose an XIII, dont l'idée première appartiendrait ainsi aux temps reculés du moyen-âge.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot relativement aux prêts sur gages que faisait l'hôpital. Je ne puis, en effet, expliquer autrement les trois actes dont je vais parler, que par l'existence d'une institution destinée à prêter sur nantissement de modiques sommes d'argent. Le premier de ces actes, à la date du 5 des ides de février 1299, est une citation donnée à André Chaveyrane, au nom de Guil-

(1) Acte du 20 avril 1396, aux minutes de Laurent Aycardi.

laume Chabert, percepteur de l'hôpital, pour qu'elle ait à comparaître devant Albert de Tisonis, juge de la Cour de Marseille, à l'effet d'entendre ordonner qu'elle sera tenue de racheter, dans un certain délai, un manteau et une clamyde fourrée d'agneau noir, sur lesquels l'hôpital avait fait un prêt de quarante sous ; le percepteur demande, faute de paiement, d'être autorisé à faire vendre les objets donnés en garantie (1). Le second acte, du 13 des calendes de mai 1301, est également une citation donnée devant le même juge à Dulceline Regausse, au nom de Jean Fouque, syndic de l'hôpital, pour qu'elle ait à racheter, avant le plus prochain dimanche, une tunique de percot rouge et une douzaine de boutons d'argent donnés en gage à l'hôpital (2).

En 1306, l'hôpital reçoit une somme de 3 livres 10 sous pour le dégagement d'un hanap ou vase à boire, qui avait été donné en nantissement (3).

Ces trois actes sont, il est vrai, les seuls du même genre que j'ai rencontrés dans le cours de mes recherches ; mais il faut supposer que bien peu de contrats de nantissement donnèrent lieu à des contestations judiciaires et que le plus grand nombre des emprunteurs durent s'exécuter sans l'intervention des tribunaux. De plus, la majeure partie des registres des anciennes Cours de Marseille se sont perdus, à l'exception de ceux déposés dans les archives municipales; il en reste à peine quelques feuillets épars dans les minutes de notaires. C'est là que j'ai rencontré les deux jugements que je viens de citer ;

(1) Acte du 5 des ides de février 1299, aux minutes de Pierre Elzéard (Me de Gasquet).

(2) Acte du 13 des calendes de mai 1301 aux minutes de Pierre Elzeard.

(3) *Item avem agut de sen Marcel catalan per lenap que aviam en gaie* LXVIII *sols.* Registre des recettes et dépenses de 1306.

sans doute, les autres protocoles de juridiction, aujourd'hui perdus, devaient contenir d'autres sentences relatives à des actes de prêt. Les deux que je viens de rappeler suffisent, à mon avis, pour attester la fréquence des autres et pour m'autoriser à croire que l'hôpital se fit un devoir de venir au secour des indigents par une institution analogue à celle des Monts-de-piété.

C'est par là que je termine et j'arrête ici mes recherches sur l'hôpital Saint-Esprit. Plus tard, les annales de cet établissement n'offrent plus qu'un médiocre intérêt historique et ne fournissent aucun renseignement nouveau sur les vieilles institutions marseillaises. J'ai cru inutile de rossir ces quelques pages des petits détails d'administration intérieure ou de démêlés personnels. Qui peut attacher quelque prix aux uns et se complaire dans les autres ? Là où il n'y a plus d'enseignement profitable à recueillir, il faut laisser dormir dans les registres et les procès-verbaux le secret des mesquines rancunes.

QUELQUES MOTS

SUR LES

BIBLIOTHÈQUES MARSEILLAISES

PAR

M. LAURENT DE CROZET

Il semblerait à première vue qu'un sujet tel que celui-ci devrait être une grande joie pour les bibliophiles. Quelque peu qu'ils sachent de notre histoire, ils n'ignorent pas que Marseille, la rivale de Carthage, n'en était pas moins l'Athènes des Gaules et que les études y florissaient à l'égal du commerce. Mais il ne nous reste aucun monument des âges antiques, et la tradition n'a pas conservé le souvenir des anciennes bibliothèques.

Même silence au moyen âge. On guerroyait, on disputait beaucoup à cette époque, mais on étudiait peu; et, sans la patiente industrie des moines, bien peu nous serait resté des histoires, poèmes et philosophies antiques.

Ce sont aussi des moines qui colligèrent et réunirent à Marseille les premiers éléments d'une grande bibliothèque. Cette gloire appartient aux religieux de l'abbaye de Saint-Victor. Un fragment d'inventaire, à la date de 1198, ne laisse aucun doute sur l'importance de cette collection. Bien que les sciences théologiques y maintiennent une large prépondérance, on y trouve bon nombre d'auteurs profanes, tels que Cicéron, Virgile, Ovide, Horace, Salluste, César, Josèphe, Orose, etc., etc. (1). Nul doute qu'à partir de

(1) Voir l'*Ancienne bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Victor*, par J.-A.-B. Mortreuil, page 54 et suiv. (Marseille, 1854) in-8°.

de cette époque reculée, ce dépôt n'ait été longtemps conservé et successivement accru. Puis tout-à-coup il disparaît et il disparaît si complètement qu'aucune épave de ce grand naufrage n'a pu être recueillie. Ce fâcheux événement s'est accompli d'ailleurs avec de telles circonstances de mystère et d'obscurité, qu'il serait même impossible d'en déterminer la date sans un parchemin de nos archives.

Vers 1591, la célèbre abbaye ne conservait presque aucun caractère religieux. Melchior-Paul-Jean Rebolly, Jean d'Altovitis et Louis Delorme, religieux de Saint-Victor, portèrent une plainte énergique contre leur abbé et ils l'accusèrent, entre autres méfaits, d'avoir dilapidé la *Livrerie du pris et estimation de deux mil escus* (1).

Quelque temps après cette époque, paraît s'être formée à Marseille une vaste bibliothèque; ses débris se retrouvent un peu partout et ils sont reconnaissables à la beauté des exemplaires et des reliures, en général, en maroquin rouge. On les reconnaît surtout à leurs armes, trois massacres de cerf posés deux et un. — Le blason permettrait de reconnaître l'amateur; mais ici se présente une difficulté, une invraisemblance et presque une impossibilité. Les armes de ces volumes sont bien celles de l'illustre famille des Soderini de Florence (2); mais après de longues et minutieuses recherches, on n'a pu constater à Marseille ou en Provence, la présence d'un Soderini, de 1620 à 1660; car aucun des volumes que j'ai pu voir n'est postérieur à cette date. Il paraîtrait ensuite singulier qu'une bibliothèque italienne eût été presque exclusivement formée de livres latins et français. Quelques-uns ont cru voir ici les armes

(1) André, *Histoire de l'Abbaye des Religieuses de Saint-Sauveur de Marseille*, page 140 (Marseille, 1863) 1 in-8°.

(2) Menestrier, *Méthode de Blason*, page 143 (Lyon, 1770) 1 in-8°

de Legras, qui occupa des fonctions importantes à Marseille au XVIIe siècle ; mais les armes de Legras, telles que les donnent Dubuisson (1) et La Chesnaye des Bois, sont d'azur à trois têtes ou trois rencontres de cerf d'or (2) ; or, il est impossible de confondre les *rencontres* avec les *massacres*.

Quoi qu'il en soit, le possesseur inconnu de cette bibliothèque ne pouvait être un homme vulgaire. Le luxe des reliures atteste une grande fortune et le choix des livres fait reconnaître l'amateur délicat, le bibliophile sérieux et presque le savant. Aucun relieur n'a apposé sa signature sur le maroquin ; mais on ne peut attribuer certaines reliures, surtout celles des petits volumes, qu'à Boyet ou au Gascon.

Laurent Gravier, l'antiquaire, posséda, lui aussi, une bibliothèque. Un certain nombre de lettres et documents manuscrits en constatent l'importance et la variété. Après sa mort, elle fut partagée ; plus tard, ces fractions de bibliothèque furent encore divisées. — Je trouve dans un inventaire un lot de 1300 volumes sans autre désignation. Peu à peu, ces 1300 volumes eux-mêmes furent dispersés et c'est à peine si lorsque cette ancienne famille s'est éteinte, en 1854, elle avait conservé deux cents volumes de cette collection autrefois nombreuse.

L'un de ces volumes m'a paru assez curieux pour mériter une mention particulière. Vers 1680, Louis XIV, bien avant le général Bonaparte, pensa à la conquête de l'Egypte, ainsi que l'atteste d'ailleurs une lettre célèbre de Leibnitz. Par suite de ces idées, il confia, en 1685, le commandement du vaisseau *le Jason*, à l'un des oncles de Laurent Gravier, Gravier d'Ortières, capitaine de vaisseau. Celui-ci, en 1685-87, accomplit sa mission et visita succes-

(1) Dubuisson, *Armorial*. tome 1, page 173 (Paris 1757) 2 in-12.
(2) La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse*, tome 7, page 420.

sivement tous les ports de l'Egypte, de la Syrie et de la Palestine. Il examina même l'intérieur du pays, puis il revint en France. La ligue d'Augsbourg fit ajourner indéfiniment les projets du grand roi, et il n'en est demeuré que le recueil des plans et vues « *des places que les princes mahométans possèdent sur les costes de la mer Méditerranée.* » — Malheureusement, de ce recueil fort curieux et exécuté avec le plus grand soin, il n'est demeuré que le « tome troisième contenant les places de l'isle de Chypre, de la Syrie, de la Terre-Sainte et de l'Egypte. »

Tandis que peu à peu se démembrait et se dispersait la bibliothèque de Laurent Gravier, Lejourdan, conseiller à l'amirauté, en réunissait une autre; celle-ci, sur laquelle manquent les renseignements, paraîtrait avoir été formée de volumes somptueusement recouverts de maroquin. Elle aurait été dispersée vers les premières années du dix-neuvième siècle. Un grand nombre de ces livres avec l'*ex-libris* de Lejourdan s'étaient réfugiés dans la collection de l'avoué Bugnon, et c'était là surtout la partie précieuse et remarquée de cette bibliothèque.

Presque en même temps, Michel de Léon, trésorier de France, formait une bibliothèque, plus tard devenue célèbre. Il y réunissait un certain nombre de ces vieux poètes aujourd'hui si recherchés, quelques ouvrages de littérature et plusieurs manuscrits sur vélin, ornés de miniatures. Mais ce qui attachait à cette collection un intérêt tout spécial, c'était un très grand nombre de documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire de Provence ; ces documents, réunis et classés avec beaucoup d'intelligence, s'étendaient jusqu'aux années néfastes de la Terreur. Ce qu'il ne pouvait posséder en original, Michel de Léon le faisait copier et il avait pu former ainsi un recueil factice de pièces qui n'atteignait pas moins de deux cents volumes.

La Révolution arriva ; mais même aux années les plus agitées de cette triste époque, le goût et l'amour des livres ne s'éteignirent pas à Marseille. Achard, fondateur de notre bibliothèque, avait une assez grande réputation. On lui attribuait des connaissances étendues en bibliograghie, et ce fut lui qui rédigea, en 1793, le catalogue des livres de l'abbé Rive. Bien que cette vente eût lieu en pleine Terreur, la plupart des articles obtinrent des prix assez élevés.

Le libraire Chauffard, par l'entremise duquel la vente avait eu lieu, publia l'an VII (1799), le catalogue d'une bibliothèque de choix. Les amateurs marseillais se ruèrent sur la pâture offerte à leurs convoitises, et en comparant les prix de vente de Paris et Marseille à la même époque, il faut avouer qu'à Marseille on payait les livres mieux qu'à Paris. La *Chorographie*, de Bouche, fut adjugée à 50 fr. ; l'*Histoire de Provence*, de Gaufridy, obtint 20 fr. et 20 fr. aussi les *Chroniques* de Nostradamus ; l'*Histoire d'Aix*, de Pitton, fut payée 18 fr., et les *Antiquités de Marseille*, de Grosson, obtinrent 10 fr.

On retrouve encore dans le même catalogue des prix très élevés, même pour les livres relatifs à la noblesse. La *Science Héroïque*, de La Colombière, entre autres, trouva acheteur à 72 fr., et la *Généalogie*, de la Roche-Aymon, à 30. Les *Cérémonies Religieuses*, de Picard, furent acquises à 600 fr. et les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, à 800 fr

Joseph Barbarin était alors l'un des amateurs qui réunissaient à grands frais des livres curieux et précieux. Cette bibliothèque, depuis longtemps dispersée, possédait, dit-on, le plus bel exemplaire connu du *Cicéron Elzévier*. Elle était surtout riche en vieux poètes et en facéties. Beaucoup de ces ouvrages provenaient de la bibliothèque Rouvière. Celle-ci, vendue tractativement et en détail vers 1801,

m'est connue par un catalogue manuscrit avec indications de prix.

Les livres provençaux, naguère recherchés, avaient perdu presque toute leur valeur. *La Provence louée*, de Quiqueran, n'est estimée que 4 livres ; les *Antiquités de Marseille*, de Raymond Solliers, 3 ; *les Poètes Provençaux*, de Nostredame, 6, et la *Royale Liberté de Marseille*, de Deimier, 12 sous.

Mêmes évaluations pour certains autres livres fort recherchés aujourd'hui. *La Vénerie*, de Du Fouilloux, fut cotée 1 livre 10 sous, et *le Nouveau Monde et navigations d'Améric Vespuce*, 2 livres. Ce dernier bouquin vaudrait à cette heure plus de 500 fr.

Peu à peu cependant les collections de livres formées avant la Révolution ou échappées à son vandalisme étaient l'une après l'autre dispersées ou vendues. Je ne saurais dire combien de bibliothèques ont été formées de 1800 à 1864 ; mais je suis presque effrayé en énumérant celles qui dans cette courte époque ont cessé d'exister. Mentionnons d'abord la vaste collection Martin fils , la seule peut-être qui ait jamais réalisé à Marseille le plan d'une véritable bibliothèque. On y trouvait effectivement et en toutes les langues les ouvrages utiles à consulter n'importe sur quel sujet. Beaucoup de volumes étaient, en outre, remarquables par l'élégance de leurs vieilles reliures aux armes de Colbert et de Thou..... Vers 1831, ces richesses, mal appréciées, furent disséminées. Un marchand de Paris en enleva la meilleure partie ; le reste fut vendu au détail. — Heureusement la Préfecture se chargea des 140 cartons où étaient renfermés les papiers et brochures de la collection Nicolaï. Ce vaste répertoire, déposé aux archives, abonde en pièces rares, en parchemins et titres originaux.... et il fut acquis au modeste prix de 1200 fr.

En 1841 eut lieu la dilapidation de la bibliothèque Mi-

chel de Léon. Les livres les plus précieux furent donnés au prix le plus misérable ; les 15 volumes de La Chesnaye des Bois furent acquis à 2 fr. le volume. Plusieurs autres ouvrages et surtout des manuscrits précieux, tels que la *Fauconnerie*, du sieur M. Michel, et le *Journal du Siège de Marseille*, par Denys Thierry, coûtèrent encore moins. Les bouquinistes et fripiers, encombrés de livres rares et curieux achetés au poids du papier, les livrèrent au plus bas prix. Fort heureusement il se trouva quelques amateurs intelligents qui recueillirent ces précieux débris, et le hasard, cette providence des bibliophiles, les a presque tous réunis dans les collections marseillaises.

Les livres de M. le marquis de Poulhariez-Cavanac, vendus en 1849, le furent à son de trompe et par le ministère d'un commissaire priseur. Cinq ou six mille volumes formaient cette bibliothèque, privée de ses livres précieux par un legs de six cents volumes au choix en faveur de M. Estieu. M. de Cavanac avait surtout voulu réunir des livres utiles et en bonne condition. Plusieurs éditions rares s'étaient cependant glissées dans les rayons. Mais aucun catalogue ne fut rédigé et la plupart des ouvrages, même les plus importants, n'obtinrent qu'un prix ridicule.

La mort de M. Bugnon (1850) mit en question la conservation de sa bibliothèque. Après inventaire et estime, elle fut partagée entre les héritiers et plus tard une partie des livres qui la composaient subit graduellement les chances de la dispersion. C'étaient en général des livres peu recherchés, mais ornés de belles reliures et dignes à cet égard d'une certaine attention. Quelques anciennes éditions, mais en petit nombre, pouvaient être remarquées. Il n'y avait, au fond, ni manuscrits ni incunables, et sauf un *Boileau* au chiffre de Longeperré, aucun livre de haute valeur.

Cinq ans plus tard (1855), fut en grande partie vendue à un marchand de Lyon la bibliothèque de M. Lautard. Les livres,

transportés à Lyon, attestent plutôt l'homme d'étude que le bibliophile. Peu se faisaient remarquer à un titre quelconque, sauf deux vieilles et belles éditions de Monstrelet et Froissart, les onze premiers volumes de l'*Histoire Littéraire de France* et le *Strabon* en 5 in-4°.

Quelques ouvrages avaient été d'ailleurs séparés. La bibliothèque d'Aix acquit au prix de 450 fr. une copie de lettres du roi René, renfermant la transcription de 290 lettres. Un très bel exemplaire du *Dante des Aldes* fut cédé à un amateur et on donna à un ami du défunt un splendide *Hippocrate* en 10 in-f° en maroquin et aux armes d'un pape.

En 1859, nous vîmes vendre aux enchères, mais sans catalogue, les livres de M. Tronchet, ancien directeur des théâtres. Ils étaient en général choisis dans les plus larges formats et surabondamment ornés de gravures, lithographies, photographies et images de toutes sortes. Ce genre de livres, fort apprécié par une certaine classe d'amateurs, dut à leur concurrence des prix exorbitants. Ainsi la *Galerie de Florence*, qu'il est facile d'obtenir à Paris à 280 ou 300 fr., fut payée 400. Le *Racine* de Didot (pour le Dauphin) 3 in-4°, maroquin rouge, reliure médiocre et non uniforme, fut adjugé à 110 fr. et il en valait au plus 60.

Moins heureuse fut la chance attachée, en 1861, à la bibliothèque Reymonet. Elle fut achetée en bloc 3800 fr. par un amateur. Il y trouva les deux volumes de l'*Histoire du Dauphiné* de Chorier, l'*Armorial* manuscrit de Marseille de Patat ; un gros registre de correspondances autographes de L. Giraud, accusateur public près le tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rhône, et plusieurs rares plaquettes, du seizième siècle, sur les affaires de Marseille. Reymonet avait eu pareillement l'idée d'une collection d'autographes ; mais celle qu'il avait formée, sauf deux ou trois pièces, n'offrait qu'un mince intérêt.

Le décès de C. Bousquet suivit de près celui de Reymonet. Il avait réuni une immense quantité de brochures et passablement de livres un peu de toute sorte. Il était difficile de tirer parti de cet amas presque informe. Après un long travail, la lumière se fit et alors, hélas ! comme presque toujours, on se hâta de procéder à l'œuvre de dispersion. Les brochures, empilées en 200 et quelques cartons, furent offertes au choix à quelques amateurs, puis le reste fut livré à l'épicier ; un certain nombre de livres fut excepté de la vente ; le reste, minutieusement catalogué, forma deux grandes séries. En l'une furent englobés tous ceux qui se rattachaient de près ou de loin à l'histoire de Provence. Tout le reste fut confondu dans la seconde partie. De ces deux parts, la première fut acquise en bloc par un amateur d'Aix ; la seconde essaya les chances de la vente au détail et en grande partie ne trouva pas d'acquéreurs.

Quelle que fût la réputation de la bibliothèque C. Bousquet, elle était formée de livres médiocres et en condition médiocre. Le seizième siècle n'était représenté que par deux volumes, et les habiles relieurs de Paris n'y avaient pas obtenu une plus large admission. Il serait même impossible, sauf un bel exemplaire de l'*Histoire de Provence*, de Bouche, d'y désigner un seul volume dont la valeur atteignît 50 fr.

Cette bibliothèque est la dernière que j'ai vu disperser. Il serait peut-être bon, après avoir inventorié les ruines, d'enregistrer sommairement les collections que possède encore aujourd'hui notre ville. Mais ici se présente une grande et sérieuse difficulté. Apparemment quiconque a réuni quelques douzaines de bouquins n'a pas une bibliothèque et tel qui possède une collection de ce genre ne se trouvera-t-il pas blessé si j'oublie de le mentionner. Il y a chez les bibliophiles une si grande délicatesse de susceptibilité que la sensitive elle-même n'en approche pas. Si

quelques-uns trouvaient mauvais que j'aie laissé dans l'oubli leurs bibliothèques, quelques autres se plaindraient que, sans les consulter, j'aie mis leurs noms et leurs livres en relief. Aucuns auraient même la prétention d'écrire ou de dicter la sèche énumération de leurs bouquins. Et puis, alors même qu'aucun nom ne serait oublié ou qu'aucune susceptibilité ne serait froissée, me conviendrait-il de guider le public dans un grenier pour l'enfouir ensuite dans une cave ? Y aurait-il convenance de déplorer la mauvaise installation des livres, de mettre en lumière les ravages des vers en telle bibliothèque, les lacunes de telle autre, les bizarreries, les excentricités, l'esprit exclusif de tel ou tel honorable amateur ? Ce serait vraiment entreprendre une périlleuse navigation sur une mer sans limites et abondamment peuplée de reptiles malveillants. *Mare hoc magnum et spaciosum... illic reptilia quorum non est numerus.*

TABLE DES MATIÈRES

Pag.

Éloge funèbre de M. Pierre-Martin Roux, secrétaire perpétuel, par M. Mortreuil 5

Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Marseille pendant l'année 1864 7

Rapport sur le mémoire de M. Alfred Saurel, intitulé *Fossæ Marianæ*, par M. Mortreuil 33

Rapport sur une brochure de M. l'abbé Cayol, intitulée *Histoire du quartier de Saint-Loup*, par M. Sicard 36

Rapport sur le mémoire de M. Kothen, intitulé *Borghini*, par M. Laugier 48

Note sur quelques maisons monumentales de Marseille 52

Borghini ou Borduni, par M. Kothen 55

Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre, au XIVe siècle, par M. Blanc 62

Des monnaies de Constantin-le-Grand relatives à la Provence, par M. Penon 76

Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules César, par M. Verdillon 83

L'Hôpital Saint-Esprit de Marseille, par M. Mortreuil 135

Quelques mots sur les bibliothèques marseillaises, par M. Laurent de Crozet 192

MARSEILLE. — Typ. et Lith. CAYER & Cie, rue Saint-Ferréol, 57.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du docteur **Sélim-Ernest MAURIN**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

TOME VINGT-HUITIÈME

(3me de la 6me Série.)

2me FASCICULE

MARSEILLE.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ARNAUD, CAYER ET Cie

57, rue Saint-Ferréol, 57.

1866

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

ORDRE DU JOUR

De la séance qui aura lieu le jeudi, 11 juillet 1872, à 8 heures du soir, dans le local de la Préfecture.

1° Procès-verbal et Correspondance.
2° *Rapport sur le filtre Ponchon*, par M. Adrien Sicard.
3° *L'Industrie des bouchons*, par M. Alfred Saurel.
4° *Saint-Blaise et Maritima Avaticorum*, par M. Isidore Gilles.
5° *Histoire de la dix-huitième chaise de la Société*, par M. Alfred Saurel
6° Proposition relative à un nouveau projet des *halles centrales*.
7° Proposition ayant trait à la nomination d'un *membre d'honneur*.

Le Vice-Secrétaire,
Alfred SAUREL.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL
M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 1872 est lu et adopté sans observations.

Le dépouillement de la correspondance écrite donne lieu à la lecture des lettres suivantes :

1° Le Secrétaire général de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon transmet le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1874.

2° Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon communique le programme du concours ouvert par elle pour l'année 1872-1873.

Le Secrétaire dit que, suivant les désirs de ses deux honorables collègues, il priera la direction du *Journal de Marseille* de reproduire ces deux programmes dans un des prochains numéros de sa feuille.

3° M. le Ministre de l'instruction publique avise la Société qu'il a pris note des demandes d'allocation formées par elle, les 15 février et 15 avril 1872.

4° Le Bibliothécaire de la Société Polymathique du Morbihan réclame le 1er fascicule du 28e volume du Répertoire.

Le Secrétaire est chargé de répondre que ce fascicule sera envoyé dès qu'il aura été imprimé.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Guichenné, membre actif, récemment élu.

M. Mortreuil s'exprime ainsi :

« Monsieur,

« Le travail que vous avez offert à la Société à l'appui de votre candidature vous classe au nombre de ces laborieux chercheurs qui demandent aux temps passés la solution de bien des énigmes, et comme il n'est rien d'indifférent dans ces questions si pleines d'intérêt, vous avez apporté votre pierre à la reconstruction de cet édifice auquel plusieurs

d'entre nous ont voué une affection toute particulière. Il sera dit que notre vieille abbaye de Saint-Victor est une mine inépuisable d'études et de recherches dont chaque pierre parle à celui qui sait en comprendre le langage. J'ai déroulé avec autant de plaisir que d'admiration les plans dont vous avez accompagné votre étude et j'ai eu la satisfaction de reconnaître qu'en vous le dessinateur ne le cède point à l'archéologue.

« Persévérez, Monsieur, dans la voie où vous êtes entré; nous vous y accompagnerons et nous serons heureux de suivre vos traces. Votre place était marquée d'avance au milieu de nous et je suis flatté d'avoir été chargé de vous souhaiter la bienvenue. »

M. Guichenné prend la parole et dit :

« Monsieur le Président,

« Les paroles que vous venez de prononcer sont allées droit à mon cœur, et je vous remercie, ainsi que tous les membres de la Société, de votre accueil sympathique et cordial.

« Depuis longtemps, je désirais assister à vos entretiens. Sans avoir l'honneur de les connaître, je m'étais épris d'une certaine affection pour ces esprits éclairés qui, asservissant la science à leurs passions, fouillaient les secrets du passé, pour recomposer les feuillets épars de notre histoire nationale.... En effet, reconstituer ce passé pièce par pièce, recueillir les nombreuses épaves de nos monuments gisant sur le sol, pour les étudier et en former un tout homogène, et sur ces nouvelles assises reconstituer le glorieux passé de notre généreuse patrie, tel a été le but de ma vie, but sacré vers lequel un guide sûr et profond, qui ne permettait pas l'erreur, me guidait comme par la main

et veillait sur mon inexpérience. Ce guide, Messieurs, était mon père... Excusez ce souvenir filial et permettez-moi de rendre aujourd'hui à sa mémoire un hommage qu'il eût été si heureux de recevoir, si j'avais pu le lui offrir de son vivant.

« Désormais, Messieurs, c'est vous qui allez être mes guides nouveaux et qui m'éclairerez de votre expérience : c'est sous vos yeux, conduit par vos conseils, guidé par vos lumières, que je veux marcher ; c'est vous enfin, M. le Président, qui, dans mon esprit et dans mon cœur, remplacerez celui que j'ai perdu.

« Aussi, mon plus profond désir est-il de me rendre digne de la bienveillance dont je viens d'être l'objet. Soyez certains, Messieurs, que je ne déserterai pas la voie que vous vous êtes tracée : vous me trouverez toujours prêt à vous seconder dans vos recherches, à partager vos rudes labeurs et à vous aider de mon dévouement, sinon de mes lumières, pour conserver à la Société de Statistique de Marseille le rang qui l'a distinguée parmi les sociétés savantes de France. »

Après ces deux allocutions qui sont écoutées par l'assemblée avec le plus grand plaisir, la parole est donnée à M. Laugier, en remplacement de M. Penon, retenu chez lui par une indisposition légère, pour lire le rapport qu'a fait cet honorable membre sur un magnifiqne travail publié par la Société archéologique de Sens, sous le titre de : *Le Musée gallo-romain de la Société archéologique de Sens.*

La Commission, dont M. Penon est rapporteur, rend justice au mérite de cette Société, la félicite de l'initiative qu'elle a prise de publier des planches obtenues au moyen de la photogravure et émet le vœu que d'autres compagnies savantes la suivent dans cette voie.

MM. Sicard, Segond-Cresp et Saurel font re-

marquer que la Société archéologique de Sens ne sollicite pas des éloges, mais qu'elle a prié les Sociétés auxquelles elle a adressé son ouvrage de l'aider dans l'explication des pierres sculptées dont elle a fait tirer la photographie et dont elle propage l'image; que, dès lors, il serait à désirer que la Commission dont M. Laugier a été nommé président acquiesçât à la demande des savants sénonnais.

M. Laugier répond que la Commission ne s'est nullement méprise sur les aspirations de la Société de Sens; mais que ses collègues et lui-même connaissant toutes les difficultés qu'offre l'interprétation des sculptures antiques, quand on ne peut examiner dans tous les sens les blocs de pierre sur lesquels on les a découvertes, que l'on n'a pu parcourir les lieux où on les a trouvés et avoir étudié d'une façon toute particulière l'histoire de la localité d'où ces monuments ont été extraits, ils déclarent d'un commun accord que, ne pouvant rien affirmer, la sagesse leur commande de s'abstenir.

Invité à lire le travail porté à l'ordre du jour, M. Gilles explique à l'assemblée que, mettant la dernière main à une étude intitulée *Annibal et Publius Cornelius Scipion*, il pense être plus agréable à ses collègues, en leur communiquant un des chapitres de ce mémoire, qu'une partie de son ouvrage encore inachevé traitant des habitats gaulois.

M. Gilles lit donc un chapitre inédit, portant ce titre : *Le Camp de Scipion.*

D'après cet honorable membre, le camp du célèbre consul romain aurait été établi sur le point connu de nos jours sous le nom de *Saint-Blaise*, à peu de distance de la mer et du village de Fos, et le général romain n'aurait eu que peu de travaux à exécuter sur ce promontoire qui domine les étangs

de Lavalduc, d'Engrenier et de Citis, pointe d'un accès assez difficile, où, d'après lui, on trouve des traces d'un habitat gaulois.

Cette lecture terminée, une discussion fort intéressante s'engage entre M. Gilles et M. Saurel sur cette question principale : Les localités dont parle M. Gilles ont-elles changé d'aspect depuis Scipion, ou sont-elles restées ce qu'elles étaient à l'époque des guerres puniques ? M. Saurel prétend qu'elles ont été complètement bouleversées depuis lors. M. Gilles affirme qu'il ne s'est opéré aucun changement notable. Chacun des deux interlocuteurs développe ses idées et défend son opinion. M. Gilles n'admet aucune tradition, n'accepte aucune des versions des auteurs modernes qui ont écrit sur Annibal, Scipion et Marius, se basant sur ce fait qu'aucun d'eux n'a parcouru les localités dont il s'agit et que les questions archéologiques s'étudient sur place et non dans les livres.

M. Saurel déclare que, sur ce dernier point, il partage les idées de M. Gilles, mais que sur le reste il sera bien moins exclusif que son collègue.

M. Mortreuil, se mêlant au débat, dit qu'il n'essaiera pas de trancher la difficulté, mais il croit pouvoir avancer que des changements graves se sont opérés sur la côte du département depuis des époques relativement modernes; il indique, à l'appui de son dire, plusieurs noms de bureaux de péage établis par les Marseillais sur divers points de la côte, qui sont cités dans des chartes du moyen-âge et dont on ne retrouve plus aujourd'hui les moindres traces. D'où l'on peut conclure que, depuis vingt siècles, les localités dont parlent ses deux collègues ont éprouvé des modifications qui permettent de dire qu'elles ne sont plus ce qu'elles étaient jadis.

MM. Gilles et Saurel se proposant de produire

chacun de leur côté des mémoires spéciaux, la discussion est close.

M. Sicard lit ensuite un compte-rendu très détaillé des séances qui ont été tenues à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes des départements.

L'assemblée applaudit vivement ce minutieux travail et plusieurs membres en demandent le renvoi à la Commission de coordination.

M. le Président expliquant à l'assemblée qu'il a paru utile aux intérêts et à l'honneur de la Société qu'une séance publique fût tenue dans le courant de l'année 1872, énumère les principales raisons qui ont déjà été examinées en Conseil d'administration et consulte la réunion sur les intentions qu'elle pourrait avoir à ce sujet.

L'assemblée décide à l'unanimité qu'une séance publique sera tenue au mois de novembre prochain et confie au Conseil d'administration le soin d'étudier les voies et moyens d'arriver à un résultat honorable.

M. Saurel met sous les yeux de l'assemblée l'estampage d'un fragment d'inscription trouvée par M. le chanoine Magloire Giraud, membre correspondant, sur l'emplacement occupé jadis par Tauroentum. L'inscription est gravée sur une plaque de marbre gris. Le fragment se réduit à peu de chose par lui-même, mais il serait de la plus haute importance de connaître à quelle langue appartiennent les caractères ou signes dont la nature échappe à la sagacité de l'honorable curé de Saint-Cyr.

L'estampage est attentivement examiné par tous les membres présents, mais personne n'ose affirmer une opinion. Toutefois, ce qui paraît incontestable, c'est que ces caractères ne sont ni phéniciens, ni

grecs, ni romains. Ils sembleraient plutôt gothiques.

MM. Sicard, Levenq et Laugier présentent comme membre actif M. Joseph Mathieu, chef du secrétariat de la Chambre de commerce de Marseille.

Cette proposition est prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

NOTA

—

La liste des mémoires et ouvrages divers reçus du 21 avril au 21 juin 1872 sera publiée à la suite du prochain procès verbal.

Marseille. — Typ. et Lith. Cayer & Cie, rue Saint-Ferréol, 57.

MOUVEMENT COMPARÉ

DE

LA POPULATION DE LA FRANCE

ET DU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Rapport sur le XIe volume de la Statistique de la France

PAR LE DOCTEUR SÉLIM-ERNEST MAURIN
Secrétaire-général de la Société de Statistique de Marseille.

MESSIEURS,

S. E. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce vous a envoyé le XIe volume de la *Statistique de la France*, dont la rédaction avait été confiée à l'un de vos membres honoraires les plus laborieux, M. Legoyt, chef de division.

Ce volume a trait au mouvement de la population pendant les années 1858, 59 et 60.

Je n'entreprendrai pas de faire ressortir toutes les qualités de cette œuvre où sont accumulés des documents d'un prix extrême; je me bornerai à signaler ce qui concerne la France en général, et surtout notre département, en suivant l'ordre adopté par l'auteur, dans son Introduction. Enfin, je remplacerai le plus souvent les chiffres absolus par des nombres proportionnels qui en feront mieux comprendre la portée.

I

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

La population de la France qui était, en 1801, de 27,349,003 habitants, s'est progressivement élevée

jusqu'en 1860, où elle a atteint le chiffre maximum de 36,522,401 habitants. — Durant cette période, le taux annuel pour 100 de l'accroissement de la population par l'excédant des naissances sur les décès, a varié de + 0.71 (1831) à — 0.19 (1855). En 1854 et 1855, le nombre des décès l'a emporté sur celui des naissances; en 1856 et 1859 l'excédant des naissances a été bien faible; le choléra, la guerre, la cherté des subsistances ont été les causes évidentes de ces variations. Et, d'autre part, la loi naturelle qui veut que le nombre des naissances soit en rapport avec le besoin de population d'un pays explique pourquoi sous l'Empire, lors de guerres désastreuses, les décès n'ont pas excédé les naissances, tandis que ce fait se produit de nos jours sous l'influence des moindres causes de destruction.

Sans nous arrêter à une discussion spéculative, constatons que durant les années 1858, 59 et 60 la population de la France, et spécialement celle de notre département, s'est accrue, par l'excédant des naissances sur les décès, comme le démontre ce tableau.

POPULATION	EXCÉDANT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS		
	1858	1859	1860
France entière.....	95157	38563	175240
» urbaine.....	13188	6206	32521
» rurale.....	72055	22439	131699
Bouches-du-Rhône entière..	2188	2948	11020
» urbaine.	1635	2383	2444
» rurale...	553	565	702

II

MARIAGES.

Dans la période de 1800 à 1851 le nombre des mariages a été de 1 sur 127 habitants. — La même moyenne s'est maintenue de 1850 à 1860; mais notre département est un de ceux où le nombre proportionnel a été le plus fort en 1858, 59 et 60.

ANNÉES		FRANCE	B.-DU-RHONE
1858	1 MARIAGE	119.50	119.10
1859	SUR	120.70	117.11
1860	HABITANTS	124.73	113.35

Au point de vue de l'Etat civil, sur 100 mariages en France 87.02 ont été contractés par des garçons, 12.98 par des veufs, 92.67 par des filles, 7.33 par des veuves.

Si ces chiffres démontrent mathématiquement la plus grande fidélité des veuves, le tableau suivant prouve qu'elles sont un peu moins fidèles dans le département des Bouches-du-Rhône que dans la France en général.

MARIAGES ENTRE	MOYENNE DES 3 ANNÉES POUR LA FRANCE	MOYENNE POUR LE DÉPARTEMENT		
		1858	1859	1860
Garçons et filles....	30	30	30	30
» veuves..	1.21	3.9	4	4.3
Veufs et filles.....	3.25	3.9	4	4.2
» veuves....	1.21	1.7	1.8	2.2

Il est aussi facile d'en déduire que la moyenne des unions en seconde noce étant de 29 pour 0/0 en France, est de 33 pour 0/0 dans notre préfecture.

En considérant l'âge moyen relatif des époux au

moment du mariage en première noce, on trouve qu'il est de 30 ans 4 mois pour l'homme et de 26 ans pour la femme. Cette dernière jouit par conséquent d'une vie probable supérieure de 5 ans environ à celle de son conjoint, ce qui lui donne un peu plus de 13 chances contre 12 de lui survivre; aussi constate-t-on dans tous les dénombrements un nombre beaucoup plus considérable de veuves que de veufs. Encore la durée moyenne des mariages s'est-elle élevée lentement de 23 ans 2 mois à 25 ans, de 1836 à 1860. — Ces faits sont tels dans notre département que dans la France en général.

Il n'en n'est pas de même pour les variations que les mois apportent dans le nombre des mariages; car, chez nous, si le minimum des unions se produit pendant le carême et l'avant, la saison des récoltes est loin d'exercer une influence aussi forte que dans les autres départements, celui de la Seine excepté.

M. Legoyt a groupé, sous le titre de Renseignements divers sur les mariages, des documents fort intéressants. Par exemple :

	PROPORTION GÉNÉRALE			
	DES HOMMES		DES FEMMES	
	qui ont su signer.	qui n'ont pas su signer.	qui ont su signer.	qui n'ont pas su signer.
France entière....	:: 21.2	: 9.4	: 16.5	: 14.1
» rurale.....	:: 14.3	: 7.6	: 10.8	: 11 0
» urbaine...	:: 6.9	: 1.8	: 5.6	: 3.1
B.-du-Rh. entière.	:· 2.8	: 1.4	: 1.6	: 2.3
» rurale..	:: 5.6	: 3.6	: 2.5	: 6.7
» urbaine	:: 2.2	: 7.9	: 1.4	: 1.6

On voit combien notre département est en arrière pour l'instruction élémentaire, car le rapport des époux lettrés aux illettrés étant, en France, 7/3 pour les hommes et 5/6 pour les femmes, est dans les Bouches-du-Rhône 8/7 pour les hommes et 1/2 pour les femmes.

Je ne m'arrête pas sur le nombre peu considérable de mariages entre parents, me contentant de noter qu'ils sont plus fréquents parmi la population rurale. Cette réflexion s'applique surtout aux unions entre beaux-frères et belles-sœurs, cousines et cousins-germains.

Enfin, les actes respectueux et les oppositions sont relativement rares dans notre département.

III

NAISSANCES.

Le nombre absolu des naissances a diminué en France de 1851 à 1855 et augmenté de 1855 à 1860. Dans notre département il a toujours suivi une progression ascendante.

L'année 1859 a été remarquable en ce que, pour la première fois du siècle, on a constaté plus d'un million de nouveau-nés.

Par une coïncidence qu'il faut noter, une épidémie meurtrière a sévi cette même année sur les enfants âgés de moins de 5 ans, et le chiffre des décès a excédé, nous l'avons dit plus haut, celui des naissances. Cette épidémie appartient à la classe des angines croupales qui, depuis le commencement du XIXe siècle, ont pris une plus grande place dans le cadre nosologique du pays, en suivant la progression ascendante des affections catarrhales.

NAISSANCES PAR SEXE ET PAR ÉTAT CIVIL.												
MOYENNE DES 3 ANNÉES	POPULATION URBAINE				POPULATION RURALE				POPULATIONS RÉUNIES			
	légitimes		naturels		légitimes		naturels		légitimes		naturels	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
France.....	132	125	22.5	21.6	327	312	15.1	14.7	460	437	37.5	36.7
B-du-Rhône...	52	50	8.5	7.3	19	17	2.8	3.5	72	68	8.5	7.6

En considérant les naissances par rapport au sexe et à l'Etat-civil, il reste démontré que le nombre des garçons a toujours été supérieur à celui des filles pendant les 3 années 1858, 59 et 60. Et que, tandis qu'il naît en France 12.12 enfants légitimes pour 1 enfant naturel, il en naît dans le département des Bouches-du-Rhône 8.75 légitimes seulement pour 1 naturel.

La fécondité des mariages a été, durant le même temps, de 3.25 pour la France. Des recherches que j'ai faites, avant d'avoir connaissance du beau travail que j'analyse, me permettent de dire ici que pour le département des Bouches-du-Rhône, la fécondité des mariages qui était autrefois de 3.80 est maintenant de 3.20.

Enfin, dans toute la France, le nombre des morts-nés est presque deux fois plus considérable pour les enfants naturels que pour les enfants légitimes. Les expédients dangereux trop fréquem-

ment employés par les filles mères pour dissimuler leur faute, et si funeste à la santé du fœtus, donnent la raison de ce fait constant.

IV

DÉCÈS.

Pendant la période de 1851 à 1860, le nombre absolu des décès a considérablement varié. En 1854, sous l'influence du choléra et de la guerre de Crimée, il s'est élevé au maximum de 992,779; en 1855 il a été, pour les mêmes causes, de 937,949; en 1859, une épidémie qui a sévi spécialement sur les enfants, l'a fait monter à 979,333; enfin, nous devons enregistrer, en 1860, le minimum décennal qui a été de 781,635.

Je ne cite pas les nombres absolus pour notre département, désireux de fixer votre attention sur les chiffres proportionnels de ce tableau.

POPULATION	ENFANTS ou Célibataires		MARIÉS		VEUFS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
France urbaine.	:: 82.3	: 77.2	: 40.3	: 35.3	: 18.4	: 31.8
» rurale..	:: 16.5	: 14.9	: 10.8	: 10.1	: 5.9	: 8.5
» entière.	:: 98.9	: 92.2	: 52.2	: 45.5	: 24.4	: 40.2
B-du-R. urbaine	:: 38.3	: 31.2	: 12.5	: 10.1	: 5.6	: 9.4
» rurale.	:: 10.5	: 9.0	: 4.6	: 4.3	: 3.1	: 4.4
» entière.	:: 49 1	: 40.3	: 17.2	: 14.5	: 8.8	: 13.1

Il en résulte, en effet, que la mortalité étant à peu près la même pour les mariés et les veufs des deux sexes, en France et dans notre département,

elle y est d'un septième moindre chez les filles que chez les garçons.

Je n'ai pu calculer le nombre de décès par 100 habitants des Bouches-du-Rhône ; mais, des documents analysés par M. Legoyt, il résulte que le rapport, en 1860, a été :

Pour le département de la Seine.	2.53	sur 100
» la France urbaine.....	2.50	»
» » rurale.....	2.00	»

Ce qui confirme cette loi, que la mortalité est proportionnelle au degré d'agglomération des habitants.

On a vu la prédominance du sexe masculin dans les naissances ; toutes proportions gardées, le sexe féminin présente encore un excédant de décès ; car, tandis que sur 100 naissances masculines il y a 81 décès, sur 100 naissances féminines on compte 83 décès.

A l'occasion du dénombrement de 1856, on a subdivisé les décès par rapport à la population groupée d'après l'Etat-civil. Il a été, dès lors, permis de constater que sur 100 habitants il mourait :

	Hommes.	Femmes.
Habitants réunis.....	2.49	2.37
Enfants et célibataires....	2.56	2.31
Mariés.....	1.84	1.63
Veufs.....	7.02	5.70

Un fait remarquable, c'est l'influence défavorable que le mariage, avant l'âge de 20 ans, exerce sur la longévité : tandis que de 15 à 20 ans on compte une mortalité de 0.80 célibataires sur 100, on a noté 9.01 décès sur 100 mariés, 1.34 sur 100 mariées, 14.90 sur 100 veufs et 8.76 sur 100 veuves. Ce fait corrobore l'opinion des physiologistes qui blâment les mariages prématurés, parce que les rapports sexuels réguliers et presque quotidiens

sont fort nuisibles avant le complet développement de l'économie, surtout pour les hommes.

On s'explique facilement pourquoi le veuvage augmente les chances de mortalité aux limites de la vie.

J'ai dit plus haut que le nombre des enfants naturels morts-nés est double de celui des enfants légitimes; durant les premières années de leur existence le même rapport de mortalité se continue, comme le prouve ce tableau.

0/0 NAISSANCES	Seine — Enfants		France urbaine		France rurale	
	légitim^es	naturels	légitim^es	naturels	légitim^es	naturels
Morts-nés.....	6	8	4	7	3	6
0 à 7 jours.....	1	3	2	3	2	5
8 à 15 jours.....	2	4	1	4	1	5
15 jours à 1 an.....	2	4	1	4	2	6
1 an à 3 ans.....	2	3	3	5	3	8
3 ans à 6 ans.....	2	1	2	3	2	7
6 ans à 12 ans.....	4	2	4	3	3	7
Soit en général.....	1	1.37	1	1.57	1	2.53

Ce tableau vient à l'appui de ce qu'enseignent les économistes sur cette question. A Paris et dans les grandes villes, le sort des enfants naturels s'améliore à mesure qu'ils grandissent; dans les campagnes, ils ont toujours une position précaire et sont condamnés à des travaux pénibles qui abrègent leur existence.

Les documents des trois années ont permis à M. Legoyt d'établir que le maximum des décès, en général, a lieu au mois de février et le minimum

au mois de juin; qu'un second maximum, moins prononcé, se manifeste au mois d'août et correspond à un minimum secondaire qui oscille entre octobre et décembre.

Observons encore que ces maxima et ces minima varient suivant les âges.

Dans un mémoire que je vous ai soumis, j'ai étudié cette question pour Marseille en particulier, et je rappelle ici que les mois de janvier et de juillet sont chez nous les deux plus chargés de décès, les mois de mai et juin étant, par contre, ceux où on enregistre le moins de morts.

V

TABLES MORTUAIRES.

L'auteur a recherché :

1° la mortalité relative de chaque âge;

2° la mortalité relative des sexes;

3° la mortalité relative des trois classes de la population pour chacune des années 1858, 59 et 60.

Il a prouvé que le nombre des décès sur 100 vivants varie avec les années, les classes de la population et les sexes.

Employant les matériaux rassemblés par l'honorable M. Legoyt, je me suis livré à un travail comparatif pour notre département, et le tableau synoptique ci-joint fait connaître les résultats auxquels je suis arrivé.

		POPULATION			
		DE LA FRANCE		DES BOUCHES-DU-RHONE	
		hommes	femmes	hommes	femmes
ENTIÈRE	maximum...	0 à 5 ans	0 à 1 an	0 à 5 ans	1 à 5 ans
	minimum...	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans
	2e maximum...	70 à 80 ans	70 à 80 ans	70 à 80 ans	70 à 80 ans
	2e minimum....	30 à 40 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans
RURALE	maximum...	0 à 5 ans	0 à 1 an	0 à 5 ans	1 à 5 ans
	minimum...	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans
	2e maximum. .	70 à 80 ans	70 à 80 ans	70 à 80 ans	70 à 80 ans
	2e minimum...	30 à 40 ans	30 à 40 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans
URBAINE	maximum...	0 à 5 ans	0 à 1 an	0 à 5 ans	1 à 5 ans
	minimum...	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans	10 à 15 ans
	2e maximum...	60 à 70 ans	70 à 80 ans	60 à 70 ans	70 à 80 ans
	2e minimum...	30 à 40 ans	40 à 50 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans

On remarquera d'abord que la vitalité est plus forte chez les femmes que chez les hommes en France, et surtout dans notre département. Mais les travaux des femmes, principalement dans les villes, ne sont-ils pas moins pénibles, et ne sont-elles pas moins sujettes que les hommes à mourir d'accidents?

Un autre fait digne de remarque, c'est que le maximum de mortalité pour les filles ayant lieu de 0 à 1 an en France, n'a lieu que de 1 à 5 ans dans les Bouches-du-Rhône. — Devons-nous cet avantage à la douceur de notre climat? Il faut l'attribuer plutôt aux ressources dont la population jouit et qui doivent concourir pour une large part à augmenter les chances de vie dans le premier âge.

Car les variations brusques de température auxquelles nous sommes soumis sont une puissante cause de léthalité. C'est ainsi qu'en hiver et en automne, dans les premiers mois de la vie, les affections catarrhales pulmonaires enlèvent beaucoup d'enfants en bas-âge. Tandis qu'en été les grandes chaleurs amènent des diarrhées, des choléras infantiles mortels s'ils coïncident avec le travail de dentition.

Enfin, on notera que le deuxième minimum de mortalité de la population urbaine, a lieu de 30 à 40 ans pour les hommes et de 40 à 50 pour les femmes en France, tandis qu'il n'a lieu que de 40 à 50 ans pour les hommes et de 50 à 60 ans pour les femmes dans notre département. C'est là, sans doute un effet de la diminution de longueur locale de la vie moyenne; diminution dont les causes seront recherchées plus loin.

VI

RAPPORT DES ÉLÉMENTS ANNUELS DE LA POPULATION DE LA FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

M. Legoyt a établi les rapports des éléments annuels de la populalion de la France et de chaque département. J'extrais de cet admirable travail le tableau comparatif des rapports des éléments annuels de la population de la France et du département des Bouches-du-Rhône, que je transcris sans commentaires pour ne pas m'exposer à des redites.

MOYENNE	1858		1859		1860	
	France	B.-d.-R.	France	B.-d.-R.	France	B.-d. R.
Mariage 1 sur habitants	118.50	119.10	120.77	117.10	124.73	113.35
Naissance 1 sur habitants ...	37.18	30.36	35.40	27.73	37.66	30.03
Décès 1 sur habitants.....	41.22	35.35	26.80	33.52	46 11	37.54
Décès pour 100 naissances....	90.19	85.93	96.20	82.75	81.69	80.04
Fécondité par mariage	2.91	3.47	3.14	3.74	3.07	3.40
Enfants naturels °/₀ naissances.	7.70	10.54	7.90	11.41	7.24	9.77
Morts-nés	4.29	5.90	4.37	5.79	4.42	6.31
Naissances masculin °/₀ féminin	105.00	106.94	105.30	103.35	104.80	103.25
Décès masculin °/₀ féminin ...	97.50	109.80	101.17	113.66	101.32	115.92
Illettrés °/₀ mariés	38.45	43.60	38.38	41.09	37.36	41.02
Age moyen des maris .... (1)	30.56	31.51	30.50	31.05	30.48	31.10
Age moyen des femmes... (1)	26.12	25.82	26 13	25.05	26.06	25.66
Age moyen des décédés.. ...	34.98	27.36	31.89	26.49	36.18	28 86
Age moyen des décédées	38.53	30.54	34.82	28.14	38.78	28.84

(1) Au moment du mariage.

VII

CAUSES DES DÉCÈS.

Le défaut d'éléments statistiques suffisants m'oblige à ne pas comparer les causes des décès en France et dans notre département.

Il est plus facile d'établir la proportion des morts violentes, et M. Legoyt arrive à ces conclusions, que sur 100,000 décès on compte en France 28.2 morts par accidents, 11.0 morts par suicides; et dans le département 26.2 morts par accidents, 10.4 morts par suicides.

VIII

MOUVEMENT EXTÉRIEUR DE LA POPULATION.

En 1853, on avait délivré 34,417 passeports; en 1860, le nombre en a été porté à 40,116.

De 1853 à 1860, 38.72 sur 100 voyageurs ont entrepris des voyages d'agrément ou d'étude; 37.32 sur 100 des voyages d'affaires : 23.96 des voyages avec projet d'établissement au dehors.

Depuis 1855 le nombre des voyages d'émigrants a sensiblement diminué. Celui des voyages d'agrément a, par contre, augmenté.

Si on distingue les voyageurs par rapport à la profession qu'ils exercent, on trouve les proportions suivantes :

1° Voyages d'agrément ou d'études	Propriétaires et rentiers.	36.14 0/0
	Professions libérales....	23.53 0/0
	Cultivateurs.....	2.76 0/0
2° Voyages d'affaires	Marchands et négociants.	37.53 0/0
	Cultivateurs.....	4.89 0/0
3° Voyages d'établissement	Ouvriers et artisans.....	34.62 0/0
	Cultivateurs.....	21.20 0/0
	Propriètaires et rentiers.	6.62 0/0

Cette étude statistique a été faite incontestablement sur des registres officiels qui ont une certaine valeur, mais elle ne présente pas tout le degré d'exactitude désirable, aussi n'est-ce qu'au point de vue général proportionnel qu'il convient de la prendre en considération.

MOUVEMENT EXTÉRIEUR

DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

VOYAGES.	PASSEPORTS.	VOYAGEURS.			PROFESSIONS.				
					MAXIMUM.			Minimum Cultivateurs.	
		Total.	Hom.	Fem.		Hom.	Fem.	Hom.	Fem.
1858									
d'études...	392	633	347	286	Libérales.....	108	65	—	—
d'affaires.	1367	1721	1296	426	Marchands et Nég.	582	87	16	2
d'établiss.	1072	1445	862	583	Ouvriers et Artis..	555	207	32	1
1859									
d'études..	501	799	418	381	Propriétaires....	103	99	—	—
d'affaires.	1428	1875	1391	484	Marchands et Nég.	612	103	30	23
d'établiss.	1389	1738	989	749	Ouvriers et Artis..	593	366	52	8
1860									
d'études..	307	491	330	161	Négociants.....	91	29	—	—
d'affaires.	1173	1529	1036	493	Marchands et Nég.	592	155	18	23
d'établiss.	872	1259	714	545	Ouvriers et Artis..	453	367	24	2

Dans notre département, durant ces trois dernières années, il a donc été entrepris 13.75 0/0 voyages d'agrément ou d'études, 47.50 0/0 voyages d'affaires et 33.75 0/0 voyages d'établissement au dehors. Ces chiffres témoignent de l'activité de notre population pour toute affaire commerciale ; et le voisinage de l'Algérie, les travaux du percement de l'isthme de Suez, etc., expliquent la plus forte proportion d'émigrants.

Les professions exercées par les voyageurs ont aussi leur signification, et si nous voyons les cultivateurs occuper toujours la colonne du minimum, il faut rapporter ce fait 1° aux bonnes conditions

dans lesquelles ils se trouvent dans le département; 2° à leur petit nombre relatif. L'émigration des ouvriers et des artisans n'a pas un caractère fâcheux dans une localité où les mains abondent et où le mirage d'une fortune facile attire bien des hommes disposés même à s'expatrier si leurs bénéfices pouvaient être plus forts.

Enfin, les négociants, les propriétaires et les gens adonnés à des professions libérales entreprennent ici plus rarement que dans toute la France des voyages d'agrément à cause du plus grand souci des affaires, de la plus grande activité de la vie et d'une plus forte concurrence peu amie du repos.

IX

DURÉE DE LA VIE EN FRANCE A DIVERSES ÉPOQUES 1806-1859.

Douze tables mortuaires annuelles ont permis à M. Legoyt d'étudier les conditions de la mortalité aux divers âges en France. Les conclusions générales sont :

1° Qu'un sixième des enfants meurt dans la première année; 1/5 n'atteint pas l'âge de 2 ans; 1/4 l'âge de 3 ans; 1/3 l'âge de 12 ans.

2° Qu'il en reste 1/2 à 36 ans; 1/3 à 60 ans; 1/4 à 65 ans; 1/5 à 69 ans.

3° Que la mortalité est sensiblement plus forte chez les hommes que chez les femmes; mais que l'âge de la puberté constitue pour ces dernières une période critique durant laquelle leur mortalité dépasse manifestement celle du sexe masculin.

4° Que par la comparaison de la mortalité relative annuelle de 1806 à 1859, on demeure convaincu de la diminution du coefficient mortuaire de tous

les âges, exception faite de l'âge adulte qui a augmenté.

5° Que la durée de la vie moyenne qui était en 1806 de 30 ans 7 mois pour l'homme et de 32 ans 7 mois pour la femme, est actuellement de 33 ans 9 mois pour l'homme et de 37 ans 3 mois pour la femme.

6° Que la durée de la vie probable (égale au nombre d'années qui doivent s'écouler pour que le nombre des vivants soit réduit à moitié) qui était en 1806 de 22 ans 8 mois pour les hommes et de 28 ans 8 mois pour les femmes, a été en 1854 de 32 ans 6 mois pour les hommes et de 39 ans 4 mois pour les femmes.

7e Enfin, que de 1806 à 1859 la durée de la vie moyenne en France étant de 35 ans, elle n'a été que de 30 ans dans le département des Bouches-du-Rhône.

Dirai-je, pour mémoire, que la vie moyenne pendant cette période n'a été que de 29 ans dans les Pyrénées Orientales, et qu'elle a atteint 44 ans dans le Calvados.

Dans notre département, ce qui contribue à abaisser le chiffre de la durée de la vie moyenne, c'est le nombre considérable de la population urbaine qui menant toujours une vie plus active, use d'autant les forces vitales. Aussi, la durée moyenne de la vie dans les Bouches-du-Rhône se rapproche-t-elle de celle de la population de la Seine.

X

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA POPULATION.

En 1820, sur 100 individus 58.22 seulement atteignaient leur vingtième année. On en compte

61.59 maintenant qui arrivent à cet âge en France; mais la proportion des survivants dans notre département n'est que de 52 0/0, et, chose remarquable, la survivance constatée par le recensement des classes a une corrélation directe avec la durée de la vie moyenne dans tous les départements.

La proportion des jeunes gens illétrés inscrits sur les tableaux de recensement des classes de 1830 à 1834 était de 48.92 pour 0/0 pour la France et de 51.19 pour 0/0 pour le département des Bouches-du-Rhône; de 1854 à 1859, cette proportion a été de 31.76 0/0 pour la France, et de 31.48 0/0 pour le département des Bouches-du-Rhône. Très sensible amélioration.

De 1830 à 1859 la taille moyenne a subi une diminution progressive qui l'a portée de 1m 6563 à 1m 6534, et le nombre des tailles au dessus de 1m 706 a diminué dans le rapport de 1 1/2 0/0 environ, puisqu'on en comptait 17.58 0/0 en 1830 et seulement 16.62 0/0 en 1859.

Enfin pour notre département, la taille moyenne est de 1m 6552, mais la proportion des grandes tailles n'est que de 13.66 0/0.

Messieurs, voyant l'impossibilité d'analyser l'œuvre monumentale qui vous a été adressée, j'ai cherché à établir un parallèle entre la population de la France et celle du département des Bouches-du-Rhône, mais je n'ai pas étalé devant vos yeux la quatre-vingt-neuvième partie des trésors que contient le XIe volume de la *Statistique de la France.*

ÉTUDE

SUR LES

THÉATRES CHEZ LES ANCIENS

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. L. JACQUEMIN

INTITULÉ

MONOGRAPHIE DU THÉATRE D'ARLES

PAR

C. PERRON

Conservateur du Musée des Antiques, etc

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage que son auteur, M. L. Jacquemin, notre honorable correspondant, a publié sous le titre de *Monographie du Théâtre antique d'Arles.*

Ce n'est point chose facile de porter un jugement sur un pareil ouvrage composé de deux volumes de 760 pages grand in-8°.

En effet, la monographie du Théâtre d'Arles est un travail sérieux, plein de recherches érudites; mais ce n'est point seulement, ainsi que semble l'indiquer son titre, la simple monographie promise, car M. Jacquemin, sur les 760 pages de ses

volumes en consacre à peine 135 au Théâtre d'Arles et, je dois le dire, s'égare dans les 625 premières pages dans des routes plus ou moins étrangères à son sujet principal. Infatigable investigateur de l'antiquité, l'auteur s'est laissé entraîner par la fougue de son érudition et au lieu de la monogragraphie du monument signalé, il n'hésite pas à aborder l'histoire générale de l'art théâtral chez les anciens, avec étude approfondie sur les auteurs qui ont écrit pour la scène, sur les acteurs célèbres, le tout entremêlé de considérations assez étendues sur le luxe des anciens, sur la peinture et les peintres, la sculpture et les sculpteurs, l'architecture et les architectes, la poésie et les poètes, la médecine et les médecins ! Il ne s'arrête pas même là ! Il étudie les caractères historiques et politiques de l'antiquité; il passe tour à tour en revue Sylla, César, Auguste et ses successeurs; Néron, Néron surtout, qui, en sa qualité de poète, de musicien et d'acteur attire tout particulièrement son attention; de sorte que, dans sa monographie du Théâtre d'Arles, il parle non seulement de tout ce qui a rapport au Théâtre, mais encore de tout ce qui concerne l'antiquité *et quibusdam aliis.*

De là, manque d'unité dans son ouvrage.

Est-ce à dire qu'on doive s'en plaindre trop haut? Je ne le pense pas, Messieurs, car tout ce que raconte M. Jacquemin a son intérêt particulier. Ses considérations sur les hommes sont pleines de justesse et de sens, ses aperçus sur les choses sont agréables.

Lorsque par digression il parle des divers arts chez les anciens, c'est qu'il connaît les arts chez les anciens, et lorsqu'il juge les caractères de leurs principaux personnages on voit qu'il les possède largement.

Je le répète, M. Jacquemin a eu les défauts de ses

qualités. Archéologue vaillant, il n'a pas su résister à l'entraînement, et sa fougue méridionale l'a souvent emporté hors de son sujet; mais on est presque forcé de pardonner à ses écarts en raison de l'érudition qu'il y déploie et de la manière agréable avec laquelle il dépeint ce qu'il touche, On n'ose même se plaindre trop fort des exagérations dans lesquelles il est tombé et quelquefois de son défaut de critique, lorsqu'il a accepté non seulement ce que lui ont dit les historiens, mais surtout les poètes vis-à-vis desquels il ne s'est pas assez tenu en garde.

En résumé, le nouvel ouvrage de M. Jacquemin est un bon livre, plein d'aperçus intéressants sur les personnes et sur les choses, plein d'érudition, et votre rapporteur croit pouvoir, sans crainte, vous en conseiller la lecture, persuadé que vous en retirerez un bon fruit. Il termine en appelant sur l'auteur tous les encouragements à la disposition de la Société.

Encore un mot, Messieurs. J'ai pensé que, malgré mes conseils, plusieurs d'entre vous, effrayés par les 760 pages des deux volumes, hésiteraient à en entreprendre la lecture. Evidemment c'est tant pis; et cette crainte m'a décidé à vous présenter ici le résumé, très succinct bien entendu, des savantes recherches de notre confrère d'Arles pour ce qui regarde l'art théâtral chez les anciens. Je suis prêt à vous en donner lecture, si vous le tenez pour agréable.

ORIGINE DES THÉATRES EN GRÈCE.

Dans les commencements de la société, alors que la religion gouvernait les peuples et que les fils des hommes n'osaient point encore invectiver les dieux défavorables, les habitants de la Grèce

s'assemblaient périodiquement pour célébrer les fêtes de Cérès et de Bacchus.

Pour rassembler la foule immense que la célébration de ces mystères appelaient de toute part, on choisissait des lieux entourés de talus naturels, afin que la multitude, s'en servant comme de gradins, pût, nombreuse, assister à ces fêtes nationales.

Bientôt, pour multiplier les places, on construisit autour de l'enceinte naturelle des échafaudages qui étaient démolis à l'expiration des fêtes.

Mais un jour, ces gradins improvisés s'écrasent sous le poids de la foule; alors les magistrats d'Athènes chargent l'architecte Philon de construire un Théâtre permanent qui soit à l'abri de pareils accidents.

Philon creuse les flancs de l'Acropole et y établit le premier Théâtre des Grecs de l'Attique, du temps de Thémistocle, 480 ans environ avant Jésus-Christ.

C'est le fameux Théâtre de Bacchus dont, sous de nombreuses restaurations, on retrouve encore quelques vestiges.

Mais cette nouveauté chez les Hellènes n'en était point une pour tous les peuples. L'Etrurie et la Sicile avaient déjà des Théâtres en pierre et en marbre, d'une origine inconnue, alors que les Athéniens en étaient encore aux trétaux.

DRAME. — ORIGINE.

A cette époque primitive, le drame était aussi simple que les Théâtres. Il se composait de danses religieuses et symboliques en l'honneur des divinités qu'on voulait honorer. — « C'est, dit fort bien « M. Jacquemin, dans la célébration des Diony- « sies, ou grandes fêtes de Bacchus, dans les Io-

« bacchies, sortes de processions ou théories po-
« pulaires, exécutées par des troupes de Bacchants
« et de Bacchantes, circulant au milieu de la
« foule, les uns à pied, les autres montés sur des
« ânes, n'ayant pour vêtement qu'une peau de ti-
« gre ou de chèvre flottant sur leurs épaules, agi-
« tant au dessus de leur tête couronnée de lierre,
« des thyrses ou des crotales, portant d'énormes
« Phallus, s'arrêtant au coin des rues pour immo-
« ler des boucs et faisant, à chaque halte, retentir
« les airs de chants dithyrambiques, c'est là qu'il
« faut chercher les origines les plus lointaines des
« Théâtres de la Grèce. »

A cette époque, le chœur était le drame tout entier. Plus tard, les aventures de Bacchus furent chantées en dialogue, et, dès-lors, le drame proprement dit fut trouvé.

Ce fut Thespis qui introduisit cette innovation.

Les Rhapsodes, allant de ville en ville, chantant et récitant les poëmes d'Homère, donnèrent un nouvel aliment au drame.

Enfin, à l'époque d'Eschyle, les chœurs, au lieu d'être tout le drame, n'en devinrent que l'accessoire.

CHŒURS.

Il y avait dans les chœurs un chorége chargé de leur direction. Ces fonctions, ainsi que celles des choreutes étaient briguées par les citoyens les plus distingués de la République, et certains priviléges, parmi lesquels l'exemption du service militaire, y étaient attachés. La personne du chorége était inviolable. Les étrangers étaient exclus de cette charge.

Le chorége choisissait lui-même ses choreutes parmi les citoyens les plus illustres et ces fonctions étaient obligatoires.

Plus tard, on paya les choreutes; mais alors l'art théâtral inclina vers sa décadence.

D'abord, les frais occasionnés par ces jeux avaient été à la charge du chorége : mais lorsque, pour les besoins du peuple, il fallut multiplier les représentations, cette charge devenant ruineuse pour le citoyen qui en était revêtu, l'Etat décida que les fonds nécessaires seraient tirés du trésor théorique.

Les chœurs tragiques, selon Suidas, étaient composés de 15 personnes et les comiques de 24. On comprend que ces nombres ont dû souvent varier.

Après la bataille de Cheronée et l'envahissement de l'Attique par Philippe de Macédoine, la chorégie privée de liberté déclina rapidement.

COMÉDIE. — ORIGINE.

Pendant les intermèdes du drame, les acteurs, pour amuser le public, transportèrent sur la scène des personnages connus, auxquels on conservait leurs noms et dont on imitait les ridicules et les défauts.

Ce fut là l'origine de la comédie.

SA DIVISION.

M. Jacquemin divise la comédie en ancienne, moyenne et nouvelle.

COMÉDIE ANCIENNE.

La comédie ancienne fut une véritable puissance démocratique : la parabase en était le principal élément. C'était une sorte d'intermède, coupant

l'action du drame en deux parties, et pendant lequel le chœur, en l'absence des histrions, s'avançait sur le devant du pulpitum et s'adressait aux spectateurs, s'occupant de toutes questions, proposant ce qui lui semblait utile à la République, censurant les actes des magistrats, conseillant la guerre ou la paix, etc. Là, le peuple trouvait entière égalité; car, magistrats, généraux, philosophes, poètes, tous étaient traduits, sans considération de position et avec pleine liberté, à la barre de la satire dramatique; et la loi, qui défendait de mal parler des morts, ne s'étant pas expliquée à l'égard des vivants, semblait autoriser cette licence théâtrale.

COMÉDIE MOYENNE.

Mais l'abus de cette liberté devint si grand que, lorsque le gouvernement des Trente fut substitué au régime populaire par Lysandre, des lois restrictives furent promulguées. Seulement la licence prit un déguisement et resta la même au fond; car, sous le masque dont ils se recouvraient, les acteurs surent bien faire reconnaître les personnages qu'ils voulaient représenter.

C'est l'époque appelée moyenne par M. Jacquemin.

COMÉDIE NOUVELLE.

Enfin, le temps où, cessant d'attaquer directement les personnes, de traiter des questions publiques, la comédie se borna à une satire générale des mœurs de l'époque, est appelé, par M. Jacquemin, celui de la vraie comédie, de la comédie nouvelle.

C'est le temps d'Aristophane.

TRAGÉDIE.

M. Jacquemin pense que vers le temps de Pisistrate, les habitants du bourg d'Icarie ayant remplacé par un bouc — Tragos — le taureau qui était auparavant le prix du Dithyrambe, les chœurs héroïques prirent définitivement ce nom.

La tragédie fut organisée par Thespis et Phrynicus. Ce dernier introduisit, dit-on, les rôles de femmes dans les drames, et substitua le masque à la lie de vin dont les acteurs se barbouillaient le visage.

Cent ans à peine après Thespis, la tragédie atteint son apogée de gloire avec Eschyle, Sophocle et Euripide.

ESCHYLE.

Eschyle, le premier des trois, né en 525 avant Jésus-Christ, fixe la scène, que l'inventeur Thespis promenait de ville en ville. C'est lui qui crée le dialogue, en ajoutant un second acteur à l'unique des premier temps. Il leur donne le cothurne et des costumes assortis à leurs rôles.

Le style de ce père du drame héroïque des Grecs, dit M. Jacquemin, est noble et élevé; son action est simple, ses personnages pleins de majesté; mais sa réputation s'éclipsa devant celle de Sophocle qui, jeune encore, le vainquit dans un concours solennel et reçut le laurier des vainqueurs de la main même de Cimon.

SOPHOCLE.

Sophocle, né en 496 avant l'ère chrétienne, fait de bonne heure éclater son talent. Il réduit les chœurs, simplifie les ornemens de la scène et jette

dans l'action une plus grande variété, en la partageant entre trois acteurs au lieu de deux.

Sa popularité fut si grande, qu'après le beau succès de son *Antigone*, les Athéniens, pleins d'admiration, le nommèrent, sur le théâtre même, l'un des généraux de l'expédition contre les Samiens, concuremment avec Periclès et Thucydide.

EURYPIDE.

Eurypide, né en 480 avant Jésus Christ, débute par être athlète, veut se faire orateur, devient philosophe, s'en dégoûte devant le sort de Socrate, son maître, et se livre finalement à la culture de l'art dramatique qui fixe sa gloire.

Les œuvres de ces poètes étaient tellement appréciés à Athènes, que l'on conservait dans les archives de l'Etat une copie, en lettres d'or, de leurs tragédies, placée sous la surveillance d'un des premiers magistrats de la République.

Les souverains des divers royaumes de la Grèce : Archélaüs, Philippe, Alexandre surtout, les rois de Pergame, ceux d'Égypte, et tant d'autres, tinrent la tragédie en honneur et cherchèrent à attirer les plus grands tragiques à leur cour.

Les Théâtres, en Grèce, ne s'ouvraient que dans des occasions solennelles; aussi, les acteurs, n'ayant aucune position stable, se formaient-ils en troupes : joueurs de flûte, tragèdes, comédiens, musiciens, etc., et allaient de ville en ville, y donnant des représentations.

THÉATRE CHEZ LES ROMAINS.

Le Théâtre, chez les Romains, ne fut d'abord qu'un plagiat de celui des Grecs. En effet, les costumes, les acteurs, les héros, tout était grec ; la

scène se passait en Grèce, le langage seul était romain, et ce ne fut qu'au temps d'Auguste, qu'un affranchi de Mécènes remplaça définitivement ces pièces presque grecques, appelées *Fabulæ palliatæ*, par des comédies toutes romaines qu'on nomma *Trabeatæ* et *Pretextatæ*, lorsque les personnages représentés occupaient une position élevée; *Togatæ*, lorsqu'ils étaient empruntés au peuple, et *Tabernariæ* ou *Tunicatæ*, lorsqu'on faisait parler des héros de cabaret ou de taverne.

Au contraire des Grecs qui favorisaient si volontiers la licence sur la scène, les Romains veillèrent avec ardeur à ce que leurs hommes d'Etat n'y fussent point insultés. Des édits sévères furent promulgués contre les poètes et les acteurs qui attaquaient les personnes; et comme souvent on tendait à éluder ces prescriptions, en dissimulant les attaques, les empereurs, redoutant toute allusion qui pouvait atteindre leurs actes ou rappeler à la foule les temps de liberté, ne manquèrent pas de favoriser la pantomime, comme moins dangereuse, et, chose qui paraîtrait étrange, si on ne connaissait l'action dégradante de la tyrannie sur l'esprit public, à la même époque où les lois protégeaient la personne sacrée de l'empereur et celle de ses favoris, où la moindre attaque contre eux était mise au rang des crimes de lèse-majesté, les poètes, les acteurs, eurent le droit de traduire librement à leur barre les dieux de l'Empire et purent sans crainte les livrer à la risée de la populace.

Le goût des Romains pour le Théâtre devint une si grande passion, que les plus illustres personnages, ceux qui aspiraient à la popularité, César, Auguste, Mécènes, ne dédaignèrent point d'écrire eux-mêmes des tragédies.

PANTOMIME.

Un des poètes acteurs déclamait avec tant de verve et de vérité que le peuple en était émerveillé. L'acteur vint à perdre la voix; mais ne voulant point renoncer aux ovations accoutumées, il fit répéter ses rôles oraux par un esclave placé derrière lui et lui-même se bornait à faire les gestes. L'illusion fut complète, le public applaudit comme d'habitude et la pantomime fut trouvée.

La pantomime (*Pantos-mimeomai — j'imite tout*) jouit bientôt d'une faveur peu commune et cet art fut poussé, chez les Romains, jusqu'à un degré surprenant. Des écoles mimiques s'ouvrirent, et non seulement les acteurs, mais aussi les jeunes gens destinés au barreau et les hommes d'Etat qui avaient à parler au public, tous allaient y étudier la science du geste, cette seconde puissance oratoire.

A Rome, les pantomimes, revêtus d'habits élégants, couverts d'un masque qui rappelait les plus beaux traits, détrônèrent de bonne heure la tragédie dont les acteurs étaient obligés de se grossir, de se grandir et de s'affubler du masque énorme qui leur servait de porte-voix.

PYLADE. — BATHYLE.

Pylade et Bathyle furent les grands chefs de cette nouvelle école, qui fut tellement du goût général que bientôt aucune fête ne se donna sans leur concours.

La pantomime avait été précédée de divers autres genres de spectacles, tels que les *Saturæ*, farces mélangées de musique, de danses et de paroles; la *Comedia Planipedia*, railleuse aussi et jouée sans cothurne, d'où son nom; et surtout les

Fabulæ Atellanæ, ces célèbres Atellanes qui vécurent si longtemps et qui créèrent ces rôles populaires que nous retrouvons encore de nos jours sur les tréteaux, sous le nom de Cassandre et de Polichinelle.

DANSE.

La danse a été en honneur chez tous les peuples primitifs. Chez les Grecs elle était un des exercices les plus estimés. Elle fit naturellement partie des spectacles. On en connaissait de plusieurs sortes dont les principales étaient la *Sicinnis*, vive et folle, pleine de grâce et de caprices ; — la *Cordace,* remplie de gestes et de poses où la décence n'était guère respectée ; — la *Pyrrhique*, danse guerrière qui s'exécutait au son de la flûte par des danseurs armés et qui rappelait le combat des dieux contre les Titans, etc.

La danse se mêlait à toutes les fêtes ; aux Éleusinies, en souvenir de l'enlèvement de Proserpine ; aux Dionysies, en l'honneur de Bacchus ; aux Panathénées, ou fêtes de Minerve ; et toujours elles étaient exécutées avec accompagnement soit de chant, soit de tambourins, de cymbales, de crotales, de sistres, au bruit des tyrses agités.

Outre les danses religieuses communes à la nation, chaque peuple avait sa danse nationale ; la Gnossienne, par exemple, qui, par ses développements, ses détours, ses méandres, présentait l'image du labyrinthe de Crète et rappelait la victoire de Thésée sur le minotaure. Nous retrouvons cette danse dans celle bien connue des *Olivettes* et dans notre populaire *farandole.*

Les danses étaient le plus souvent obscènes, notamment la danse nuptiale, la danse des vendanges, etc., etc. Le goût épuré des Grecs évitait bien

ces excès; mais chez les Romains, les spectacles étant principalement faits pour la populace, on n'y mettait pas tant de façons.

THÉATRE NATIONAL CHEZ LES ROMAINS.

Ce n'est qu'environ un siècle avant l'ère chrétienne que le Théâtre, chez les Romains, cessa d'être une imitation servile de celui des Grecs pour essayer de devenir national. Son apogée va de Sylla à Auguste.

AUTEURS.

Leurs auteurs dramatiques ou comiques se nommaient alors Plaute, Térence, Menandre, Sénèque, auxquels ont emprunté plusieurs de leurs pièces les Racine, les Corneille, les Molière, les Regnard, etc. Térence écrit pour l'aristocratie — il est le créateur de la langue de Virgile. — Plaute écrit pour le peuple.

POÈMES.

Les poèmes, chez les Romains, péchèrent toujours par l'exagération des images; mais, ne les fallait-il pas terribles pour un peuple habitué aux sanglantes émotions de l'Amphithéâtre? Aussi le machiniste en faisait-il les frais, plus encore que le poète; de là l'infériorité des poètes latins qui ont écrit pour la scène, à l'égard de ceux de la Grèce.

CONSTRUCTION DES THÉATRES ANCIENS.

Les Théâtres grecs étaient, nous l'avons vu, presque toujours adossés à une colline, dans les flancs de laquelle on taillait les gradins. Les Ro-

mains, au contraire, les établissaient volontiers dans les plaines, ce qui, nécessitant l'emploi de vastes portiques et de nombreuses constructions intérieures, leur donnait sur les premiers une supériorité artistique incontestable. Les Grecs et les Romains bâtirent leurs Théâtres sur un plan à peu près identique. En voici la composition ordinaire.

THÉATRE.

Une enceinte semi-circulaire, entourée de portiques et garnie de gradins, c'était là le Théâtre proprement dit; notons que ce que les anciens appelaient théâtre était, non la scène, mais le *visorium* occupé par le public.

ORCHESTRE.

L'orchestre, dans l'enceinte duquel s'exécutaient les chœurs de danse chez les Grecs, mais qui, à Rome, était la place réservée aux classes patriciennes.

L'orchestre était circonscrit, d'un côté, par les premiers degrés du *visorium* et, de l'autre, par le mur servant de limite à l'avant-scène, sur lequel s'appuyait le *pulpitum*.

PROSCENIUM.

Le *proscenium*, ou avant-scène, resserré entre le mur de scène qui lui servait de fond, les *versuræ* et l'enceinte semi-circulaire de l'orchestre, présentant avec le *pulpitum* l'aspect d'une plate-forme beaucoup plus large que profonde. On jouait là le drame, ainsi que l'indiquait son nom grec de *logeion*.

C'était sur ce *logeion* ou *proscenium* que chez les Grecs on jouait la tragédie et la comédie. Les his-

trions du second ordre, acrobates, bateleurs, etc., ne se montraient que sur l'orchestre qui, servant aussi aux évolutions des choreutes, eut naturellement de plus vastes proportions que dans les Théâtres latins. Cependant, peu après Eschyle et Sophocle, les histrions de toute espèce avaient tout envahi.

Les Romains, au contraire, ayant destiné le *proscenium* à toutes sortes d'acteurs, durent l'agrandir et l'abaisser afin que chacun pût voir et entendre facilement, même des précinctions inférieures.

PLACES.

A Rome, l'orchestre fut divisé en zones, séparées par des barrières. Au premier rang, dans la partie la plus voisine de la scène, était l'estrade de l'Empereur et de sa famille; en arrière, et suivant leurs dignités, étaient les places réservées aux magistrats, aux sénateurs, aux vestales, aux prêtres, aux citoyens décorés de la couronne civique, aux généraux, aux ambassadeurs; un peu plus loin, sur les quatorze premiers degrés, se plaçait l'ordre équestre. Plus haut, les citoyens, selon leur rang ou leur position sociale, avaient droit à tel ou tel *cuneus*. Les plus misérables étaient placés au plus haut des degrés, et par conséquent se trouvaient le plus éloignés de la scène. Sous la République, les prodigues étaient relégués aux places les moins honorables. Un lieu à part était réservé aux banqueroutiers et les femmes se trouvaient confondues avec les hommes. Ce fut Auguste qui leur assigna une place spéciale aux bancs les plus élevés.

SCÈNE.

La scène *(scenium)*, grande muraille d'architecture, très-ornée, représentant la façade et l'entrée

d'un palais. La longueur de la scène était calculée sur celle du diamètre de l'orchestre, dont elle était le double. Elle s'élevait au centre de la partie rectangulaire entre le *proscenium* et l'arrière scène ou *postscenium*, avec laquelle elle communiquait au moyen de trois portes ouvertes à sa partie antérieure et de deux autres placées aux côtés, dans le milieu des ailes. De ces cinq entrées du *postscenium* à l'avant-scène, trois s'ouvraient en face du public. Celle du milieu, appelée *basileion* et *valva regia*, était réservée à l'entrée des principaux acteurs jouant les rôles nobles; les deux autres, appelées *hospitalia*, servaient d'issue à la partie des appartements réservés aux étrangers; enfin, la foule des comparses, paysans, soldats, matelots, avaient accès sur la scène par les deux entrées latérales. Les grand dieux descendaient du ciel au moyen de machines; les divinités infernales surgissaient du sol au moyen de trappes.

Le *scenium* fut d'abord formé de branches d'arbres, de feuillages; plus tard, de planches peintes; plus tard encore, de briques recouvertes de toiles peintes, représentant les lieux propres au sujet de la pièce représentée; enfin la richesse architecturale des Romains y répandit à profusion les marbres, les porphyres, les mosaïques et ce fut une véritable façade de splendide palais.

N'oublions pas que la scène, au lieu d'être comme chez les modernes, le lieu où se passait l'action, correspondait au contraire à ce que nous nommons aujourd'hui la toile du fond.

POSTSCENIUM.

Le *postscenium* ou arrière-scène avait ses dépendances, telles que salles des mimes et des chœurs, vestiaire, magasins du mobilier du Théâtre, etc.

THYMÉLÉ.

Le thymélé, espèce d'autel ou de plate-forme où l'on arrivait par des degrés et qui était placé à la partie centrale antérieure de l'orchestre, très près du mur du *pulpitum*. C'est là que le chœur dans les instants où il ne chantait pas, venait contempler le spectacle. Le thymélé n'existait pas chez les Romains; il était remplacé par une plate-forme sur laquelle restait le coryphée chargé d'expliquer le spectacle.

CONISTRA.

Le *conistra*, qui n'existait que chez les Grecs, comprenait la portion de l'orchestre resté en avant du *thymélé*. Son pavé était à un niveau inférieur de quatre pieds à celui des gradins. C'était la place des juges du concours. Ces juges étaient ainsi placés, de manière à ce que le *logeion* se trouvant élevé de neuf pieds, demeurât en complète évidence et que les choreutes, les musiciens, les danseurs, lorsqu'ils se réunissaient sur les degrés du *thymélé*, ne missent aucun obstacle à la vue des personnes assises à la première précinction.

PULPITUM.

Le *pulpitum*, plancher de charpente, servant de sol à l'avant-scène et sur lequel les acteurs venaient déclamer.

HYPOSCENIUM.

L'*hyposcenium* était, chez les Romains, un mur de 5 à 10 pieds faisant face aux gradins et sur lequel prenait appui le *pulpitum*. Chez les Grecs, il

désignait peut-être l'emplacement situé à la partie antérieure de l'orchestre.

PLATÉE.

Le platée (*platea*), sorte de galerie ou chemin à ciel ouvert, placé entre le premier gradin et l'aire intérieure de l'orchestre dont il n'était séparé que par une simple balustrade et qui servait à la circulation des membres de l'ordre équestre qui, passant par l'orchestre, se rendaient par là sur les degrés qui leur étaient assignés à la première précinction.

La loi Roscia qui, à l'exclusion de tous, avait attribué aux membres de l'ordre équestre les quatorze premiers gradins dans les théâtres, se taisant pour ce qui regardait le cirque, les spectateurs de tout rang et de tout sexe y étaient placés pêle-mêle. Ce fut Claude qui y assigna une place spéciale aux sénateurs. Néron en fit autant en faveur des chevaliers.

PARASCENIUM.

Le *parascenium* paraît avoir été l'arrière-scène.

CAVEA OU VISORIUM.

La *cavea*, ou *visorium*, était l'amas de gradins destiné aux spectateurs, qui s'élevait à partir du pavé de l'orchestre jusqu'au *cercis*.

Ces gradins étaient ordinairement divisés en plusieurs étages par des paliers appelés *diazoma* ou *baltei;* mais, lorsque ces divisions manquaient, cela n'empêchait pas leur distinction hiérarchique.

Ils étaient alors séparés, de distance en distance, par des escaliers appelés *adscensus*, *itinera* ou *scala*, en plusieurs sections égales, affectant

la forme d'un coin, d'où leur venait le nom de *cunei*. Ces escaliers partant des plus hauts gradins, formant portique, et réservés aux femmes (le *cercis*), allaient, les uns jusqu'à l'orchestre, tandis que les autres s'arrêtaient à la précinction placée au-dessus des quatorze degrés réservés aux chevaliers.

GRADINS.

Les gradins, ordinairement en pierre, étaient parfois, dans les derniers temps, recouverts de coussins plus ou moins grossiers, selon le rang du spectateur.

Dans plusieurs Théâtres dont les ruines existent encore, les gradins destinés aux sénateurs sont quelquefois si bas qu'il est évident qu'ils n'étaient là que pour servir d'appui à des siéges plus commodes.

Caligula, lorsqu'il assistait aux jeux, avait l'habitude de faire recouvrir les siéges des sénateurs de riches coussins. dont il leur faisait cadeau. Il permit aussi au peuple de se couvrir du large chapeau macédonien pendant les représentations.

Les places étaient disposées de façon qu'une section de gradins supérieurs répondît à l'intervalle laissée par les deux autres placés en dessous. Celles qui devaient être occupées par les gens du peuple seulement étaient marquées. On n'avait pas cru cette mesure nécessaire vis-à-vis des classes bien élevées, Quelquefois la place portait le nom de celui qui en avait la jouissance.

Souvent les gradins avaient des marchepieds.

CERCIS.

Le plus haut rang, qui était le couronnement de l'édifice, était destiné aux femmes. On l'appelait

Cercis. Il était souvent très orné, bâti en forme de portique, enrichi de statues et de quadriges, et pouvait au besoin servir d'abri. Mais, outre ce but, le *cercis* avait encore celui d'arrêter la voix des acteurs et de la rendre plus retentissante.

Lorsque les Théâtres, adossés à des collines, se trouvaient entièrement ouverts, pour remplacer le *cercis* on établissait, en dehors de l'édifice, des portiques servant d'abri en cas de pluie. Ces portiques entouraient des jardins pleins de fraîcheur, ou des salles chaudes. Là, les spectateurs pouvaient à leur aise attendre le commencement du spectacle. Ces galeries, par le nombre de leurs ornements, par la richesse de leur décoration, étaient de véritables musées.

A Rome, à l'époque d'Auguste, on comptait plus de quarante de ces portiques.

CHORAGIUM.

Les acteurs répétaient leurs rôles dans une vaste salle affectée à cela dans les portiques. On l'appelait *choragium.*

TOILE.

La toile décorative, *siparium* ou *aulæum*, était une des pièces les plus importantes du Théâtre. Elle était ordinairement chargée de peintures rappelant les faits historiques et honorables concernant la famille de celui qui donnait les jeux.

Contrairement à la nôtre qui s'élève de bas en haut, la toile était descendue de haut en bas, s'engloutissant sous le plancher de l'avant-scène. Outre cette toile principale que l'on descendait au commencement du spectacle et qu'on ne remontait qu'à la fin, il y avait, lorsqu'on changeait

de pièce ou de décors, des rideaux, *velum mimicum*, que l'on tirait pour cacher les ficelles de la scène au public; et, pour ménager sa patience, on faisait venir, sur le devant du *pulpitum*, des mimes qui l'amusaient pendant les entr'actes.

On changeait la toile suivant les circonstances; ainsi, ses peintures étaient grandes et nobles lorsqu'on donnait les tragédies de *Médée*, d'*Andromaque*; abruptes, sauvages pour le *Philoctète* ou l'*Ajax*; terribles et effrayantes, lorsqu'on représentait *Prométhée* ou le *Cyclope*.

DÉCORS.

Outre ces décorations changeantes, il y en avait de fixes, placées sur les côtés de l'avant-scène. Celles-ci étaient, autant que possible, en harmonie avec les trois genres de pièces usités ordinairement : le tragique, le comique, le satirique. Ces décors fixes étaient de deux sortes : *versatiles* et *ductiles*.

Les *versatiles*, appelés aussi *trigones*, à cause de leur forme triangulaire prismatique, tournant sur des pivots, présentaient celle de leurs faces dont la peinture s'adaptait le mieux au sujet représenté.

Les *ductiles* étaient d'immenses châssis peints, glissant sur des rainures au coup de sifflet du machiniste, et prenant la place des décors qu'on voulait remplacer. Les anciens ne paraissent pas avoir connu les changements à vue, et il fallait tirer les *vela mimica* chaque fois qu'il y avait un décor à changer.

MASQUES.

Les masques scéniques, *larvæ*, *personnæ*, étaient adaptés, par l'expression, au genre du rôle joué. Ils

étaient nécessaires aux acteurs, à cause de l'immensité des enceintes théâtrales, de même que la chaussure épaisse et la robe capitonée. Le masque avait remplacé l'usage de la lie de vin dont les histrions se barbouillaient le visage dans les représentations primitives.

A la différence de nos masques qui ne couvrent que la figure, ceux des anciens enveloppaient la tête entière. Ainsi couverts, leur voix devenait plus sonore, car les sons se trouvant pressés, concentrés, et n'ayant que l'ouverture orale pour s'échapper, acquéraient une très grande puissance de vibration.

On se servait pourtant quelquefois de demi-masques, espèces de loups, probablement à l'usage des chanteurs.

Lorsque l'acteur s'acquittait de son rôle d'une manière peu satisfaisante pour les spectateurs, on l'obligeait à quitter son masque, et après avoir joui de son humiliation on le forçait à se retirer.

Les acteurs d'Atellanes, pièces dont la jeunesse romaine s'était reservée la représentation, jouissaient seuls du privilége de n'être forcés en aucun cas de se démasquer devant le public.

Chez les anciens, les masques servaient en outre aux pompes religieuses, aux cérémonies funèbres, aux marches triomphales, etc., etc. Dans les repas qui se terminaient en orgie, les convives étaient quelquefois masqués.

Lorsque, sous l'Empire, les sénateurs et les chevaliers furent quelquefois contraints de se montrer sur les théâtres, par ordre de l'Auguste, ils y paraissaient recouverts du masque pour cacher leur dignité offensée; mais, souvent, le peuple joyeux de cette insulte aux familles patriciennes demandait à ce qu'ils le quittassent, ce que leur accordait complaisamment l'empereur, cherchant

ainsi à dégrader un ordre qui lui rappelait les anciens jours de liberté.

FORME DES THÉATRES.

Les Théâtres avaient deux parties bien tranchées; l'une semi-circulaire renfermant l'orchestre et les gradins avec leurs divisions; l'autre, quadrangulaire, comprenant le *proscenium*, la scène stable, l'arrière-scène, les salles ordinaires et la façade presque toujours précédée d'un péristyle couvert, pour abriter la foule.

Les portes servant d'entrée à la *cavea* s'appelaient *vomitoires* (*vomitoria*). C'est par là que les spectateurs gagnaient les places auxquelles ils avaient droit.

VOILES.

Les Théâtres n'étaient pas couverts. On étendait au-dessus des voiles de diverses couleurs, *vela*, *peripetasma*, au moyen desquels le public se trouvait garanti contre les effets de la chaleur ou des intempéries. On disait : *vela ducere*, étendre les voiles ; *reducere vela* exprimait l'action contraire.

Lorsque la chaleur était trop forte et que le *velarium* était insuffisant, on faisait jaillir, au moyen de pompes, une eau fraîche et safranée qui, sous l'effort de la pression et par une multitude de petits trous pratiqués partout retombait sur les spectateurs en forme de brouillard invisible.

Les jours de représentation on en donnait avis au public au moyen d'affiches écrites au pinceau sur des pancartes ou albums, que l'on promenait de carrefour en carrefour, et sur lesquels non-seulement se trouvait l'indication des pièces que l'on devait représenter mais encore les masques qui de-

vaient y servir, et quelquefois même l'une des scènes les plus remarquables de la pièce. Ces affiches etaient appelées *tabulæ comicæ.*

Pendant les entr'actes, soit que la toile restât baissée, chez les Grecs, ou levée, chez les Romains, des marchands de rafraîchissements circulaient dans les rangs des spectateurs et vendaient à la foule, les gâteaux, les vins, les breuvages communs, et l'eau de neige et les fruits glacés aux nobilissimes.

Des *tesseres* d'entrée indiquaient à chacun son *cuneus*, son gradin, sa place; et lorsque l'éditeur des jeux arrivant, on donnait le signal de commencer avec le tonnerre, imité au moyen d'une pluie de cailloux tombant des combles dans de vastes vases d'airain, ce qui commandait le silence; le rideau, *aulæum*, se détachant lentement des cintres et s'abîmant au-dessous du *pulpitum*, laissait à découvert la scène et ses prestiges.

Les Romains appelaient ce signal : *tonnerre de Claudius*, du nom de l'inventeur Claudius Pulcher; les Grecs : *bronteion.*

Lorsque l'empereur ou un citoyen décoré de la couronne civique entrait au théâtre, chacun se levait et restait debout jusqu'à ce que le personnage qu'on voulait honorer se fût assis.

A la fin du spectacle, un acteur s'avançait sur le devant du *pulpitum*, saluait et disait : *vos valete et plaudite, cives!*

A ce signal du départ, les courtisanes, à demi-vêtues, se hâtaient de circuler à travers les degrés des patriciens, offrant leurs caresses, sans distinction de beauté ou d'âge, aux plus prodigues.

Divers auteurs ont pensé que, pour se faire mieux entendre de tous, les acteurs plaçaient des lames métalliques à l'ouverture orale de leurs masques; d'autres ont attribué la sonorité des Théâtres

aux effets d'acoustique obtenus au moyen de vases d'airain placés en certains lieux et qui répercutaient les sons. M. Jacquemin pense, lui, que la forme donnée aux Théâtres et les soins apportés à leur construction suffisaient, et il indique, comme appui de son assertion, divers théâtres, entr'autres celui d'Orange, où de tous côtés on peut encore entendre distinctement tout ce qui se récite au centre.

Pourtant les divers moyens d'acoustique n'avaient pas toujours été négligés. Une chose que les anciens avaient remarquée, c'est que le moindre défaut de proportion entre la hauteur et la largeur des précinctions suffisait pour nuire considérablement à la marche du son, et qu'une des conditions les plus indispensables pour que la voix des acteurs arrivât claire et nette jusqu'au sommet du Théâtre, consistait à mettre un tel accord entre l'élévation des gradins et celle du mur des *baltei*, qu'une corde conduite depuis le bas jusques au haut, en touchât exactement toutes les carnes, sans dévier sur un seul point de la ligne la plus droite. Il fallait que la voix, pour se propager, ne rencontrât aucune inégalité de terrain ni sur le sol ni sur les murs.

ECHEA.

Outre ces précautions, les anciens plaçaient quelquefois des *echea* comme moyen de donner plus d'étendue aux sons. D'après Vitruve, les *echea* devaient être au nombre de treize, placés dans des niches pratiquées dans le mur et isolés de tout côté afin que rien ne vînt en empêcher la vibration. Les *echea* étaient des vaisseaux d'airain et parfois de terre cuite affectant la forme d'une cloche.

Lorsque les Césars ou autres grands personna-

ges donnaient des jeux, le public était admis gratuitement au spectacle; mais lorsque, dans l'intervalle des grands jeux, des entrepreneurs particuliers donnaient des représentations théâtrales, les places n'étaient plus gratuites. On délivrait, à la porte, des tessères, (*tesseræ theatrales*), sortes de jetons en bronze, ivoire, os, etc., sur lesquelles étaient gravés des chiffres indiquant la place que devait occuper le porteur; et des employés spéciaux (*designatores*), stationnant aux *vomitoires*, veillaient à ce que chacun eût la place qui lui convenait et à ce que l'ordre public ne fût pas troublé.

Dans les coulisses il y avait les *monitores*, remplissant l'office de souffleur; *les curiones* transmettaient au public les ordres de l'autorité.

Les empereurs saisissaient parfois l'occasion des représentations théâtrales pour faire des largesses. Souvent les spectateurs au lieu d'être obligés d'aller dîner chez eux étaient hébergés par ses ordres et à ses frais; d'autres fois, outre des présents particuliers faits aux sénateurs et aux chevaliers, l'empereur faisait lancer des plus hautes galeries, de petits billets portant désignation d'objets divers qui, après les jeux, étaient remis à leurs heureux possesseurs et sur leur présentation, par l'intendant des largesses. Quelquefois on se contentait de faire passer des biscuits, des gâteaux, des rafraîchissements. Lorsque le spectacle finissait tard, les spectateurs étaient accompagnés jusqu'à leur domicile par des esclaves porteurs de torches.

JEUX.

Les jeux étaient très fréquents à Rome. Ils étaient un moyen certain de détourner l'attention de la multitude des affaires publiques.

Il y avait plusieurs sortes de jeux : les votifs, les

périodiques. Les premiers avaient lieu pour apaiser la colère des dieux ou pour les rendre favorables à quelque grande entreprise. Les périodiques arrivaient à époque fixe. Ils étaient annuels, quinquennaux, décennaux, séculaires. Outre ces grands jeux, il y avait des jeux secondaires donnés au Théâtre : exhibitions d'animaux rares, combats de coqs, ventriloques, hercules, géants, danseurs sur des échasses ou sur la corde, jongleurs, bouffons, équilibristes, nains, dompteurs de bêtes féroces, écuyers faisant la voltige, éléphants éduqués, chiens savants, prestidigitateurs. Tout cela attirait le peuple qui partageait ses applaudissements entre leurs exercices et les œuvres des poètes.

ODÉONS.

Les odéons étaient des édifices où chanteurs, musiciens, acteurs faisaient leurs repétitions. Ils servaient aussi à l'occasion pour réunir des assemblées étrangères au Théâtre.

Tant que la République se porta bien, le luxe fut banni des théâtres qui eux-mêmes n'avaient pas pris droit de cité ; mais, lorsqu'elle fut malade, sous Sylla, sous Pompée, sous César on y prodigua une magnificence inouïe, au grand scandale de quelques vieux partisans de l'ancien régime — les ganaches de ce temps-là.

HISTRIONS.

Chez les Romains, l'existence des histrions varia selon le goût plus ou moins prononcé qu'eurent les chefs de l'Etat pour les jouissances de la scène. Tantôt flétris et déclarés infâmes; tantôt choyés, caressés, enrichis, — jouissant aujourd'hui de la

faveur des grands, — chassés et conspués demain, —soumis sans relâche aux caprices d'un peuple léger qui les exalte un jour pour les accabler de mépris le jour d'après; — il n'y eut pas de honteux traitements qu'ils n'eussent à subir, comme aussi il n'y eut pas de faveurs auxquelles ils ne pussent prétendre.

Les femmes qui, à cause de l'usage des vêtements rembourrés et du peu de portée de leur voix étaient exclues de la tragédie et de la comédie, étaient admises aux représentations mimiques.

Les Romains se passionnèrent pour le Théâtre comme pour le cirque. — Il se forma des factions rivales et souvent ennemies, appuyant ou sifflant les acteurs de leur choix. Ces rivalités occasionnèrent souvent des collisions sanglantes; mais le but était atteint, et le peuple, occupé de ses histrions, laissait ses gouvernants à l'aise. La réponse d'un des principaux histrions du temps d'Auguste, Pilade, rival de Bathyle, est bonne à citer : répondant à des conseils qu'Auguste lui donnait pour l'avenir : « César, dit-il, tu te plains à tort ; il t'est « utile que la foule s'occupe de Bathyle et de « moi. »

Dans cette réponse se trouve l'explication de la faveur dont les histrions jouirent sous certains empereurs.

SIFFLETS.

Les sifflets dont on se servait au Théâtre étaient faits d'un morceau d'os scié aux deux extrémités, longs d'un pouce ou deux et percés d'un trou au milieu. Pour s'en servir, on fermait avec le pouce et l'index l'ouverture des bouts et on soufflait vivement dans le trou pratiqué au centre.

APPLAUDISSEMENTS.

Par contre, lorsque l'acteur avait su captiver les faveurs du public, on l'applaudissait en agitant un coin de la toge. Plus tard, on remplaça ce pan du vêtement par des lanières de toile dont les spectateurs se munissaient avant d'entrer au Théâtre.

Néron, l'artiste émérite, avait tellement besoin d'applaudissements qu'il fonda la nombreuse compagnie des claqueurs, toujours prêts, au signal des meneurs, à lancer leurs bravos à l'auguste histrion.

Les empereurs, pour la plupart, eurent à leurs gages des acteurs choisis parmi les meilleurs et faisant partie de leur maison. Ceux-ci ne jouaient que pour eux pendant les fêtes et les festins qu'ils donnaient à leurs favoris; on les appelait *histriones aulici*.

SALAIRE DES ACTEURS.

Le prix payé à quelques histrions de mérite était exhorbitant. Cicéron assure que, de son temps, une mime célèbre, Dionisia, reçut 200,000 sesterces pour une seule représentation. Roscius, un des plus célèbres, des plus aimés, le plus honnête des histrions, l'ami de Sylla qui l'ennoblit, de Cicéron et des plus grands hommes de son époque, Roscius avait de si grands émoluments qu'il acquit bientôt une fortune considérable et finit par vouloir jouer gratis devant le peuple; et, plus tard, Vespasien, à l'occasion de la réouverture du Théâtre de Marcellus, fit compter 400,000 sesterces à l'acteur tragique, 200,000 à deux citharistes, et 100,000 à chacun des autres acteurs; et l'on sait que Vespasien ne brillait pas ordinairement du côté de la prodigalité.

DÉCLAMATION.

M. Jacquemin pense que la déclamation des anciens était une mélopée composée d'intonations, comme pour nos épîtres et évangiles, — un vrai récitatif. La double flûte soutenait le chant.

On se servait aussi du *scabillum*, sorte de soufflet logé dans la semelle du soulier pour marquer la mesure et conserver l'harmonie entre le *saltator* ou gesticulateur et le *pronunciator* qui récitait les paroles, ce qui faisait croire que le même homme parlait et gesticulait en même temps.

POSITION SOCIALE DES ACTEURS.

Pour quelques acteurs d'élite honorés : Ennius, par Scipion qui reçoit sa dépouille mortelle dans le tombeau de famille; Roscius, par Sylla; Esope, par Cicéron; Pylade, par Mécènes; Latinus, par Domitien, et quelques autres exceptions, la foule des histrions, et surtout les femmes attachées au métier des mimes, étaient déclarés infâmes et exclus de tous les honneurs; le mariage de ces dernières avec tout citoyen revêtu d'une dignité quelconque était réputé nul. Le peuple méprisait les histrions, mais il en avait besoin et une grande punition pour une ville coupable envers l'empereur, était de la priver de jeux et de Théâtres.

Les acteurs étaient appelés aux pompes funèbres des grands. Ils y chantaient les louanges du défunt et aux cérémonies des funérailles, ils représentaient aussi naturellement que possible et sous ses traits les diverses circonstances de sa vie.

DÉCADENCE.

Dès le IVe siècle, les évêques ne cessèrent de fulminer contre les Théâtres qui rappelaient trop au

peuple la religion vaincue; mais, malgré les recommandations, malgré les édits, le peuple payen et même les chrétiens s'obstinèrent à en suivre les représentations, jusqu'à ce que le zèle peu éclairé des fervents apôtres de la nouvelle doctrine, soutenu par les Théodose, les Honorius, eût trouvé un remède radical plus efficace que les exhortations et les édits, celui de détruire par le fer et le feu la source du scandale, les monuments eux-mêmes.

Nous voici arrivés avec M. Jacquemin vers la fin du second volume. C'est là que notre fécond correspondant aborde le sujet de son livre, *le Théâtre d'Arles*. Ayant recherché dans son ouvrage tout ce qui touchait en général à l'art scénique chez les anciens, je crois inutile de le suivre dans ses descriptions, ses recherches, ses dissertations touchant un monument particulier. Je me bornerai à dire que M. Jacquemin porte la fondation du Théâtre d'Arles avant le règne de Caligula; — qu'il pense que cet empereur, lors de son passage à Arles, dut faire travailler à son achèvement; — qu'Hadrien y prodigua les ornements; — que dans le IIIe siècle il fut ruiné par les bandes dévastatrices du chef germain, Krocus; — que Constantin-le-Grand le releva de ses ruines, et qu'enfin, les chrétiens, animés par leur évêque Hilaire, le détruisirent complètement en même temps que tous les autres monuments payens.

Les parties les plus solides qui avaient été épargnées par le feu furent plus tard employées par les habitants comme matériaux dans la construction des murs de défense contre l'invasion des Sarrasins.

ÉTUDE

SUR L'AUTEL DE ROME ET D'AUGUSTE, A LYON,

Par M. FEAUTRIER.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous rendre compte d'une notice de M. Martin-Daussigny, l'un de vos correspondants les plus distingués, sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste, à Lyon. Jaloux de répondre de mon mieux à ce haut témoignage de confiance, j'ai cru devoir faire précéder ce que j'avais à dire de cette intéressante communication, d'une étude succincte sur le monument lui-même. C'est donc le résultat de mes recherches sur l'autel de Lyon, et de mon examen de la notice de M. Martin-Daussigny, que je viens vous présenter.

Il est peu de monuments antiques aussi célèbres que l'autel de Rome et d'Auguste élevé à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône; mais il en est peu aussi sur lesquels il existe encore autant d'incertitude.

Le Père Ménestrier, qui a traité fort au long ce sujet, ne paraît pas avoir considéré l'autel d'Auguste sous son véritable point de vue; il n'a pas su profiter des détails que lui offrait la médaille figurée dans son *Histoire civile consulaire de la ville de Lyon*, et il se sert indifféremment du nom d'autel et de celui de temple pour désigner le monument.

« La forme de ce temple, dit-il, était carrée.

« C'est une vérité appuyée sur un monument irré-
« prochable; ce sont les médailles antiques où ce
« temple est représenté. » Ménestrier compare ensuite ce prétendu temple avec celui de la Communauté d'Asie, et ajoute : « Le temple de la Commu-
« nauté d'Asie est un hexastyle, ou temple à six
« colonnes ; il a un fronton en triangle et une frise
« où se trouve l'inscription : *Romæ et Augusto*;
« quatre marches conduisent à ce temple, et on lit
« dans le champ de la médaille : COMMVNITAS
« ASIAE. Le nôtre, au contraire, est ouvert, au-
« dessus, en terrasse, avec des ornements percés
« à jour qui le couronnent; il est flanqué de deux
« grandes colonnes sur lesquelles sont denx vic-
« toires tenant d'une main une palme, et de l'autre
« une couronne de laurier. L'inscription ROMAE
« ET AVGVSTO est dans cet espace que l'on
« nomme exergue. »

L'auteur de l'Histoire consulaire ajoute que, selon Eustache, qui nous a laissé des commentaires fort estimés sur Homère, c'était l'usage chez les Grecs de se servir indistinctement du nom de temple et de celui d'autel, par une figure de rhétorique assez ordinaire aux poètes et aux orateurs, qui prennent la partie pour le tout, et le tout pour la partie.

Colonia, dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, parle dans le même sens, et à peu près dans les mêmes termes. Comme le P. Ménestrier, il a soin de faire remarquer que s'il emploie indifféremment le nom d'autel ou celui de temple, il s'y croit autorisé par un passage dans lequel Strabon rapporte que les Gaulois, en commun, avaient dédié à Auguste un temple qui se trouvait à l'extrémité de Lugdunum, au confluant du Rhône et de la Saône, et dans lequel on voyait deux autels qu'il désigne, l'un, comme *digne de remarque*: l'autre

comme *très grand*. Voici la traduction latine de ce passage dont on peut lire le texte à la note ci-après :

« Post Narbonem, hæc urbs maximè omnium Galliarum, hominum frequentià pollet. Præfecti enim Romanorum eo utantur emporio, monitamque ibi tàm auream qùam argenteam cudant : et *templum* ab omnibus communi sententià Gallis decutum Cœsari Augusto, ad hanc urbim, ad concursum fluviorum est positum ; *Aram* habet hoc memorabilem, cum inscriptione gentium LX numero, et imagines singularum ; item et *aliam magnam* (1). »

Mais, Artaud, dans son *Discours sur l'autel de Lyon*, a clairement démontré qu'il s'agit, dans ce passage de Strabon, de trois monuments bien distincts élevés en l'honneur d'Auguste, c'est-à-dire *un temple* bâti au confluant du Rhône et de la Saône, et deux *autels* dont l'un, désigné comme *magnifique*, ἀκιόλογος, par le géographe grec, offrait les noms des soixante peuples qui avaient concouru à son érection, et qui y étaient représentés par autant de statues; et l'autre, différent du premier, était d'une grande dimension.

C'est à ce dernier que s'appliquent les médailles au revers de l'autel de Lyon. Ces médailles embrassent les règnes d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Galba (2). Elles sont nombreuses sous le premier de ces empereurs, et plus encore sous Tibère, que la reconnaissance et la politique durent porter à reproduire le type d'une monnaie qui rappelait l'un des plus glorieux évènements du règne d'Auguste.

(1) Εὐανδρεῖ δὲ μάλιστα τῶν ἄλλων πλὴν Ναρβῶνος κὰ γὰρ ἐμπορειῳ χρῶνται, και τὸ νομισμα χαράττουσιν ἐντᾶυθα, τὸ τὲ αργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν οἱ τῶν Ρωμαίων ἡγέμονες. Τὸ τὲ ιερὸν ἀναδειχθὲν ὑπὸ πάντων κανῇ τῶν Γαλατῶν Καισαρι τῷ Σεβαστῷ πρὸ ταύτης ἱδρυται τῆςπόλεως, επὶ τῇ συμβολῇ τῶν ποταμῶμ Ἔστι δὲ Βωμὸς ἀξιολογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐθνῶν ξι τὸν ἀριθμον, και ἐικόνες τούτων ἑκάστου μία, καὶ ἄλλος μέγας.

(2) Voir la note de ces médailles à la fin de notre Etude.

Mais les autres princes, qui n'avaient pas le même intérêt à perpétuer le souvenir du grand Empire, renoncèrent bientôt à faire graver sur leurs monnaies un fait étranger à leur règne, et l'on ne trouve plus, après Tibère, que trois médailles au revers de l'autel de Lyon, deux de Claude et une de Galba.

Cet autel, de forme carrée, est placé entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire portant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche; sur la face principale, on voit une couronne placée entre deux branches de laurier et deux trépieds; au-dessus, six autres trépieds, dont les deux du centre plus grands que les autres; à l'exergue : ROM. ET. AVG.

Tels sont, en général, les ornements emblématiques gravés sur les médailles au type de l'autel de Rome et d'Auguste. Les deux Victoires placées sur les colonnes ont beaucoup de rapport avec celles qui s'élevaient au milieu de la *spina* des cirques; elles sont représentées dans l'action de s'avancer pour couronner les vainqueurs dans les jeux fondés en l'honneur d'Auguste, et appelés de son nom *Augustalia :* Les deux trépieds gravés sur le devant de l'autel, et ceux qui se trouvent sur l'autel même sont surmontés d'une pomme, emblême des jeux appollinaires ou augustaux, ou d'un orbe, image de la puissance universelle, et quelquefois d'une couronne. La couronne de chêne et les deux branches de laurier qui décorent la face principale de l'autel font, sans doute, allusion aux honneurs déférés à Octave après la bataille d'Actium. Nous savons, en effet, que lorsque le fils adoptif de Jules César, après s'être montré despote et cruel sous le nom d'Octave, devint le meilleur et le plus grand des princes, sous le nom d'Auguste; le sénat, dans sa reconnaissance, fit décorer la porte

de son palais de deux branches de laurier, symbole de ses victoires, et de la couronne civique portant ces mots ; OB. CIVES. SERVATOS. *pour avoir sauvé les citoyens* (1). Tous ces ornements se trouvant plus ou moins grossièrement dessinés, ont donné lieu à des interprétations erronées. C'est ainsi que l'on a pris pour des génies les deux figures placées aux extrémités de la face de l'autel; mais Artaud a victorieusement démontré que ces figures, semblables parfois à des compas plus ou moins ouverts, tantôt en guise de tables ou de niches plus ou moins arrondies, tantôt en forme de génies dont on croit voir la tête, le corps, les bras et les jambes, ne sont en réalité que des trépieds grossièrement indiqués avec ou sans traverses, surmontés d'une couronne ou d'un globe, et souvent privés de l'une et de l'autre.

Ainsi que l'indiquent les médailles, la forme de l'autel de Lyon n'a de rapport avec aucun temple connu ; l'exergue se trouve au-dessous de la base, comme dans l'*Ara-Pacis* d'Auguste, et à l'autel *Providentiæ*. Il était, comme d'autres édifices de ce genre, placé *sub dio*, c'est-à-dire en plein air. Sa création eut lieu dans l'une des assemblées générales des trois provinces de la Gaule qui se tenaient à Lugdunum au mois d'août. Les frais nécessaires à l'entretien du culte de l'autel étaient fournis par un impôt particulier prélevé dans les trois provinces, la Lugdunaise, l'Aquitaine et la Belgique. Les soixante peuples Gaulois formant ces provinces devaient avoir chacune un représentant à l'autel. Les assemblées générales furent d'abord purement religieuses ; mais elles ne tardèrent pas à prendre aussi un caractère politique. C'est dans ces grandes réunions et devant l'autel qu'étaient

(1) Dion Cassius, lib. LIII.

célébrés les jeux augustaux, qui comprenaient non seulement les divers exercices gymnastiques, mais encore des concours publics qu'on appelait jeux mélangés, *ludi miscelli*, qui acquirent tant de célébrité à l'autel de Lyon, et qui devinrent si fort à la mode sous Caligula. On raconte, dit Suétone, que dans ces luttes les vaincus étaient condamnés à payer les prix dus aux vainqueurs, et à composer leur éloge. Quant à ceux qui avaient été jugés les plus mauvais, il leur était ordonné d'effacer leurs écrits avec une éponge, ou même avec la langue, à moins qu'ils ne préférassent être battus de verges, ou plongés dans le fleuve le plus voisin. *Quo (certamine) ferunt victoribus præmia victos contulisse, eorumdem et laudes componere coactos; eos autem, qui maxime displicuissent, scripta sua spongiâ linguâve delere jussos, nisi ferulis objurgari, aut flumine proximo mergi maluissent* (1).

D'après la proportion de ces colonnes sciées en deux et formant aujourd'hui les quatre piliers qui soutiennent la voûte de l'église d'Ainay, l'autel de Lyon devait avoir au moins vingt pieds d'élévation. C'est là, sans doute, une bien grande dimension pour un autel; mais il en existait de plus grands encore; et l'on sait que l'autel d'airain élevé par Salomon au vrai Dieu avait dix coudées; que l'autel de Jupiter Olympien avait vingt-deux pieds grecs, et que celui d'Hercule, à Rome, était aussi fort grand, puisqu'on l'appelait *ara maximâ*.

Il est vrai que les grands autels, *altaria*, étaient consacrés aux divinités de premier ordre, et les petits autels, *aræ*, aux dieux de la terre qu'on appelait *inferiores*. Mais, comme le dit très bien l'auteur du *Discours sur l'autel de Lyon*, la flatterie des

(1) Suétone, tom. p. 30. Classiques de Panckoucke, traduction de M. de Golbery.

Romains, toujours ingénieuse, avait trouvé le moyen de contrevenir à cet usage, en associant leur nouveau dieu avec une ancienne divinité dont le culte était d'abord commun, et ensuite totalement séparé. « C'est ce qui arriva, dit-il, à l'égard « d'Auguste, dont la modestie ou la politique ne « lui fit accepter les honneurs divins qu'à la con- « dition que son nom serait associé à celui de la « déesse Rome, comme symbole d'alliance entre le « prince et la patrie. La déesse fut bientôt éclipsée « par le dieu du jour. Auguste devint un nouvel « Apollon; il partagea, même de son vivant, l'em- « pire céleste avec le père des dieux (1). » Si le P. Ménestrier s'était fait une juste idée de la hauteur de l'autel de Lyon, il en aurait mieux saisi la forme, lui aurait assigné sa vraie place, et se serait dispensé de faire d'un seul monument tantôt un temple, tantôt deux autels, et même de les confondre. Il aurait dû se convaincre que Strabon, historien des plus exacts, n'a pas voulu, à l'imitation des poètes et des orateurs, prendre la partie pour le tout, ni le tout pour la partie; que, pour désigner les deux autels, l'auteur grec s'est servi du mot βωμός, *base*, *hauteur*, et plus souvent *autel*, et que pour distinguer le temple, c'est-à-dire l'ensemble du lieu saint, il emploie l'expression τὸ ἱερόν, *sacré, saint, consacré à la divinité.* C'est donc sans raison que Ménestrier et Colonia s'autorisent du texte de Strabon pour donner indifféremment au monument le nom d'autel et celui de temple; c'est à tort qu'ils en font tantôt un temple, tantôt deux autels. Rien n'explique la confusion dans laquelle ils sont tombés; et l'on se demande comment ils ont pu voir dans cette précieuse relique des temps anciens au-

(1) Divisum imperium cum Jove Cesar habet (*Vie de Virgile*, édit. de 1841, p. VI).

tre chose qu'un autel votif élevé à Auguste, en reconnaissance des bienfaits dont le prince avait comblé Lugdunum en créant cette ville métropole de la Gaule celtique, ce qui contribua puissamment à accroître la richesse et la prospérité de la cité privilégiée, par l'affluence considérable d'étrangers de tous les pays que la célébration des fêtes et des jeux y attirait.

Nous venons de voir à quel point de vue l'autel de Lyon doit être considéré, et nous lui avons restitué, ce nous semble, son vrai caractère d'autel votif. Voyons maintenant à quelle époque remonte sa fondation, et quelle est celle de la construction du second autel et du temple mentionnés par Strabon.

Suétone fixe la dédicace de l'autel d'Auguste à l'an de Rome 744, le jour de la naissance de Claude, sous le consulat de Julius Antonius et de Fabius Africanus (1). Mais, d'une part, Dion Cassius nous apprend qu'un sacrifice fut fait, sur cet autel, le 10 août de l'an 742, ce qui en reporterait la fondation à deux ans au moins avant l'époque indiquée par l'auteur de la *Vie des Douze Césars*; et, d'autre part, les médailles antiques qui sont parvenues jusqu'à nous, et dont le témoignage ne saurait être contesté, prouvent, je crois, que Suétone s'est trompé, ou, du moins, qu'il a confondu la dédicace de l'autel de Lyon avec celle de l'autre autel élevé à la divinité augustale par les soixante nations gauloises dont nous venons de parler. Il existe, en effet, parmi les nombreuses médailles au revers de l'autel de Lyon, deux grands bronzes cités, l'un par Occo, l'autre par Mezzabarba, et datés de l'époque où Auguste reçut le titre d'*Imperator* pour la septième fois, ce qui correspond à l'an 727 de

(1) Voir ces médailles dans la liste ci-après.

Rome. En admettant le témoignage de ces médailles, qui portent, au droit, l'une la légende : CAESAR. AVGVSTVS. IMPERAT. VII ; l'autre : CAESAR. AVG. IMP. VII, on ne peut pas donner à la construction de l'autel dédié à Rome et à Auguste une date postérieure à l'an 727 de la fondation de Rome. J'avoue, néanmoins, que les médailles d'Occo et de Mezzabarba n'ayant point été reproduites dans le *Catalogue des médailles impériales romaines*, de Cohen, et ne figurant ni dans Morell, ni dans Eckel, ni dans aucun des autres anciens ouvrages de numismatique qu'il m'a été permis de consulter, je n'ai pu m'empêcher de concevoir quelques doutes sur leur existence, ou du moins sur l'exactitude des légendes que je viens de citer ; mais mes craintes ont grandement diminué, si elles n'ont complètement disparu, lorsque j'ai retrouvé ces deux bronzes dans le *Lexicon universæ rei numariæ*, de Rasche, vaste publication dans laquelle ont été relevées avec le plus grand soin les nombreuses médailles antiques déjà connues du temps de l'auteur. Le *Lexicon* de Rasche jouissant d'une réputation justement méritée, et faisant encore autorité en numismatique, quoique publié depuis longtemps (1), je crois pouvoir considérer les médailles d'Occo et de Mezzabarba comme authentiques, et faire remonter ainsi la fondation de l'autel d'Auguste à l'an 727 de Rome, trois ans après la bataille d'*Actium*. Quelle époque plus mémorable les habitants de Lugdunum auraient-ils pu choisir pour l'érection de ce monument? L'empereur venait d'être décoré du titre d'auguste ou de saint, et de la puissance tribunitienne pour dix ans ; il se rendait pour la première fois dans

(1) En 1785.

leurs murs; il y établissait le centre des quatre grands chemins de l'Empire, et créait leur ville métropole, et, pour ainsi dire, néocore des provinces de la Gaule celtique, qui prit dès lors le nom de Lugdunaise. Tout, en un mot, semble prouver que l'autel dédié à Rome et à Auguste fut érigé à la suite de ces évènements si importants pour la ville de Lyon, et que les médailles d'Occo et de Mezzabarba, frappées l'an 727 de Rome, nous donnent la date de cette érection.

En vain s'autoriserait-on de la médaille qui porte autour de la tête d'Auguste la légende CAESAR. PONT. MAX. pour fixer en l'an 741 la consécration de l'autel dédié à Rome et à Auguste. Ce grand bronze a été émis, il est vrai, l'an 741 de Rome; mais la date qu'il nous donne ne saurait s'appliquer à l'autel de Lyon, puisque les médailles précitées d'Occo et de Mezzabarba en font remonter la fondation à l'an 727. La médaille sur laquelle on lit CAESAR. PONT. MAX. a été frappée, sans doute, pour consacrer l'avènement d'Auguste à la dignité de souverain pontife. Mais, comme elle sort de l'un des ateliers monétaires de la Gaule, il est vraisemblable aussi qu'elle fut émise à l'occasion du second voyage que l'empereur fit, en 741, à Lugdunum, où il demeura jusqu'en 744, et que cette émission eut en même temps pour objet l'inauguration du second autel dont parle Strabon. En émettant cet avis je ne rejette point absolument celui d'Artaud, qui pense que ce second autel ne fut élevé qu'en 744. Il me paraît tout naturel de croire qu'Auguste, à son arrivée à Lugdunum, en 741, ait voulu inaugurer lui-même cet autel, comme souverain pontife; mais rien ne s'oppose non plus à admettre avec Artaud que le monument, plus spécialement consacré à la divinité augustale par les soixante peuples des trois provinces de la

Gaule, fut préparé pendant son séjour à Lyon, et que, soit modestie, soit politique, il laissa le soin de son inauguration à Drusus, chargé de ses intérêts civils et religieux auprès des Gaulois. Quoi qu'il en soit, il est certain que le second autel mentionné par Strabon fut inauguré en 741 ou en 744, comme le rapporte Suétone. Il est certain aussi que ni l'une ni l'autre de ces deux dates ne saurait convenir au premier autel de Rome et d'Auguste, qui, comme nous venons de le voir, existait déjà en 727.

Elles conviendraient moins encore au temple que les Gaulois, en commun, élevèrent par la suite à Auguste; car Juvénal, Suétone et Florus, en employant toujours le mot *ara*, semblent prouver que le temple, soit qu'il eût été construit en même temps que l'autel de Rome et d'Auguste, soit qu'il le fût postérieurement avec le second autel, et même après la mort d'Auguste, était regardé comme accessoire, tous les priviléges des fêtes et des jeux étant affectés au premier autel. Tout porte, d'ailleurs, à croire que la fondation du temple est postérieure à la mort du prince. On sait qu'Auguste souffrait difficilement qu'on fît, de son vivant, des idoles à son image, et qu'on élevât des temples ou des autels à sa seule divinité. Tacite nous apprend que les Tarragonnais furent les premiers à ériger un temple à la divinité d'Auguste, après sa mort, et que cet exemple fut suivi dans toutes les provinces (1). Vienne possède encore un temple tout entier, presque semblable à celui de Nîmes; il fut consacré à Auguste et à Livie, après la mort de ces prétendues divinités. Il est donc

(1) Templum ut in Coloniâ Tarraconensi stueretur Augusto petentibus Hispannis permissum, datum in omnes provincias exemplum (*Tacit.* lib. 1, c. 58).

très probable que ce ne fut qu'après la mort d'Auguste que la communauté des Gaulois fit construire un temple pour sa divinité patronale. Artaud pense que les soixante nations personnifiées et l'inscription de chacune d'elles devaient y être représentées, à peu près comme les villes d'Asie, restituées par Tibère, sont figurées dans le temple dont nous avons parlé plus haut.

On lit dans le catalogue des médailles impériales romaines de M. Cohen, que toutes les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon, ont été frappées dans cette dernière ville, l'an 763 de la fondation de Rome. Je professe une profonde estime pour l'auteur de ce grand ouvrage, qui a été accueilli avec un juste sentiment de reconnaissance par tous les amis éclairés de la numismatique. Je me fais un devoir et un plaisir de le reconnaître : la publication du catalogue de M. Cohen est un vrai service rendu à la science. Mais quelque respect que j'aie pour l'opinion de l'auteur, je ne puis passer sous silence une assertion qui est démentie par les médailles elles-mêmes. Les Empereurs Romains ne se servaient pas de l'ère de la fondation de Rome pour dater l'émission de leurs monnaies, mais ils indiquaient cette date par l'inscription des dignités dont ils étaient revêtus. Ainsi les médailles d'Auguste qui portent : IMP. VII ; PONT. MAX ; PATER. PATRIAE, ont été frappées en 727, 741 et 751 de l'ère romaine, époques auxquelles le Prince fut successivement élevé aux dignités d'*Imperator pour la 7e fois* ; de *souverain Pontife* et *de Père de la Patrie*. Celles de Tibère sur lesquelles on lit : IMPERATV ; TRIBVN POTESTATE XI; TRIBVNITIA. POTESTATE XII : IMPERAT. VII, ont été émises en 761, 762, 763 et 764, années correspondantes à celles de l'élévation de l'Empereur aux dignités inscrites sur les monnaies.

Il n'est donc pas possible d'admettre, avec M. Cohen, qu'il n'y a eu qu'une seule émission en 763; et il m'a paru d'autant plus utile de relever cette erreur, que, sous bien des rapports, l'ouvrage de M. Cohen fait aujourd'hui autorité en munismatique.

Je crois avoir suffisamment démontré, par les textes des historiens qui doivent inspirer le plus de confiance, et par le témoignage irrécusable des médailles, quel est le vrai point de vue sous lequel l'autel de Lyon doit être considéré. J'ai prouvé que cet autel a été confondu par Ménestrier et Colonia, tantôt avec un autre autel consacré non plus aux deux divinités réunies, mais à Auguste seulement, et tantôt avec le temple que la communauté des Gaulois fit élever à l'Empereur au confluent du Rhône et de la Saône. J'ai dit quel est celui des trois édifices auquel se rapportent les médailles au type de l'autel de Lyon. J'ai établi que, d'après des médailles, que je crois pouvoir regarder comme authentiques ce monument célèbre n'a pas été élevé l'an 741 de Rome, comme le dit M. Martin-Daussigny, dans la notice dont je suis chargé de vous rendre compte, ni en 744, comme le rapporte Suetone; et j'ai démontré qu'il remonte au moins à l'an 727 de la fondation de cette ville. J'ai enfin exposé les raisons qui me font penser que le second autel spécialement consacré à Auguste a été inauguré en 741 ou 744, et j'ai émis l'opinion que le temple n'a vraisemblablement été construit qu'après la mort d'Auguste. Il nous reste à connaître le véritable emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste. C'est M. Martin-Daussigny, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, qui va nous l'apprendre.

Depuis quelques années, des doutes sérieux s'étaient élevés au sujet du véritable emplacement occupé à l'époque romaine par l'autel dédié à Rome et à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône.

Jusqu'alors, l'opinion générale, sans chercher à se rendre compte de la place où était le confluent, avait désigné le quartier d'Ainay, à l'extrémité duquel la jonction des deux cours d'eau avait été rejetée au moyen-âge par des travaux du même genre de ceux qui l'ont reportée à la Mulatière, il y a moins d'un siècle.

M. Auguste Bernard, le premier, s'étonnant de ce que toutes les inscriptions relatives à des prêtres de Rome et d'Auguste avaient été découvertes dans le quartier des Terreaux, pensa que l'autel de Lyon avait dû s'élever sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les églises Saint-Pierre et Saint-Nizier. Cette opinion, émise il y a quinze ans, recontra une vive opposition de la part des archéologues Lyonnais.

Cependant, des recherches faites par M. Martin-Daussigny, en 1859, commencèrent à jeter quelque jour sur la question. Ces recherches constatèrent l'existence des restes d'un autel dédié à Rome et à Auguste, et d'un hémicycle portant des inscriptions de prêtres attachés à ce culte. L'hémicycle et la base de l'autel étaient encore *sur leur lit de pose.* M. Léon Rénier, informé de cette découverte, y vit un indice certain du voisinage du temple des Césars; et M. Martin-Daussigny, encouragé par l'autorité du savant épigraphiste, continua activement ses recherches. Bientôt il découvrit dans la partie basse du jardin des plantes, au midi, et bien en dehors de l'amphithéâtre et de ses substructions, un filet d'eau sortant de dessous terre, et contenu dans un petit canal formé de dalles de marbre antique. Ces dalles étaient entourées de guirlandes de chêne de grande dimension relevées par des haches de licteurs, et rattachées par des bandelettes : L'un de ces fragments de marbre sur lequel il n'existait aucune trace de guirlandes, se distinguait par deux

lettres de 38 centimètres de haut, et taillées très-profondément en carré, de manière à recevoir des caractères en bronze doré dont on voyait encore les scellements. « Ces lettres, dit le savant conserva-« teur des musées archéologiques de Lyon, sont un « R et un O ; cette dernière lettre est mutilée. Un « espace considérable, en avant de la première, dé-« montre que rien ne précédait, et une moulure « au-dessus, prouve qu'il n'y avait pas de ligne su-« périeure. C'était donc le commencement d'une « inscription ne pouvant être que celle de ROMAE « ET AVGVSTO, conservée par les médailles. » Cette inscription de M. Martin-Daussigny, soumise à plusieurs archéologues distingués, a été regardée comme exacte. Il a été reconnu aussi que les guirlandes de chêne dont nous venons de parler, composaient l'ornementation de l'immense base sur laquelle s'élevait l'autel. Un massif de maçonnerie découvert un an après en dehors des dernières murailles de l'amphithéâtre, formait une ligne exactement droite, tandis que toutes les pierres du *podium*, et même de l'amphithéâtre offrent une courbe plus ou moins prononcée selon la partie de l'objet à laquelle elles appartiennent. Les débris d'antiquité mis à jour par les fouilles appartiennent tous à l'autel de Lyon, et quelques-uns, comme nous l'avons dit, se trouvaient encore *sur leur lit de pose*. On ne saurait donc assigner à l'édifice un autre emplacement que celui qu'indique M. Martin-Daussigny. Cet emplacement est d'accord avec les mots *inter confluentes Araris et Rhodani* donnés par les inscriptions. D'autres découvertes, notamment celle de la magnifique TABLE DE CLAUDE, trouvée dans le voisinage de l'amphithéâtre, viennent d'ailleurs à l'appui de l'opinion de l'auteur de la *notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon*. Tout concourt donc à démontrer que ce savant archéologue

a découvert non-seulement la véritable place, mais encore les précieux restes du monument lui-même.

Un dessin joint à la notice de M. Martin-Daussigny représente l'autel d'Auguste restauré d'après les revêtements de marbre trouvés sur l'emplacement de l'ancien Jardin des Plantes, près des ruines de l'amphithéâtre antique. Ce dessin indique la véritable forme de l'édifice, et donne certains détails d'ornementation que les médailles n'ont pas pu rendre. Les deux colonnes latérales, d'ordre corinthien, étaient en granit. Elles étaient surmontées de deux victoires colossales tenant chacune une palme et une couronne. Ces colonnes n'adhéraient point au monument; elles étaient posées à terre, et s'élevaient sur une immense base, ornée de guirlandes de chêne, relevées par des haches de licteurs et rattachées par des bandelettes. La face principale était ornée d'une grande couronne de chêne placée au centre, entre deux branches de laurier et deux trépieds surmontés chacun d'une couronne pontificale. Au-dessus de l'autel, on voyait deux grands trépieds supportant un globe, et, de chaque côté, deux autres trépieds de moindre dimension, sur chacun desquels se trouvait un globe ou un orbe. A la partie supérieure de la base, on lisait la légende : ROM. ET. AVG. donnée par les médailles.

Comme je l'ai déjà dit, M. Martin-Daussigny pense que l'inauguration de l'autel eut lieu l'an de Rome 741. J'ai déjà fait remarquer que les médailles publiées par Occo et Mezzabarba ne permettent pas d'adopter cette opinion, sur laquelle l'auteur de la notice que nous venons d'analyser passe, d'ailleurs, fort légèrement.

Quoi qu'il en soit de cette date, la découverte de M. Martin-Daussigny intéresse vivement l'archéologie et l'histoire, puisqu'elle tranche une ques-

tion qui n'avait pas encore pu être résolue, et fait cesser l'incertitude qui existait sur l'emplacement occupé par l'un des monuments antiques les plus célèbres de la Gaule. Je crois aller au-devant de votre intention en vous proposant de voter des remercîments à l'habile et zélé conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon.

Médailles au revers de l'autel de Lyon.

AUGUSTE.

An de Rome 727. 1. CAESAR. AVGVTVS. IMPERAT. VII. Tête laurée d'Auguste, à droite.
R/. ROM. ET. AVG. Autel entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire. Æ. 1. Occo in-4o, page 30.

id. 2. CAESAR. AVG. IMP. VII. même tête.
R/. Même revers. Æ 1. Mezzabarba, page 30.

id. 3. CAESAR. AVGVSTVS. IMPERAT. VII. même tête.
R/. Même revers. Æ 2. Rasche, tom, 7. p. 1860. (Occo in-4o. p. 30).

4. CAESAR. AVGVST. DIVI. F. IMPERATOR. Même tête.
R/. Même revers. Æ 2. Rasche, tom. 7. p. 1260. (Ludovic num. p. 114).

An de Rome 741. 5. CAESAR. PONT. MAX. Même tête.
R/. Même revers. Artaud, pl. III. n. 1. Médaillon du Musée de Lyon.

id. 6. Mêmes légendes et mêmes types. Æ 1. Eckhit. Æ. Catalog. n. 219.

id. 7. La même. Æ 2. Cohen, n. 276. — C.

An de Rome 751. 8. CAESAR. AVGVSTVS. DIVI. F. PATER. PATRIAE. Même tête.
R/. Même revers. Æ 1. Coh. Cab. de France. — 15 f.

ip. 9. La même. Æ. 2. id.
— c.

id. 10. La même. Æ. 3. id.
— c.

TIBÈRE.

1. TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS. Tête laurée de Tibère, à d.
R/. ROM. ET. AVG. Autel entre des colonnes surmontées chacune d'une victoire.
Æ. 3. Cohen tom. p. 123 et 124. Cab. de France.

An de Rome 761. 2. TI. CAESAR. AVGVSTI. E. IMPERATOR. V. Même tête, à gauche.
R/. Même revers. Æ. 1. Cohen, Cab. de France 150 f. Artaud, cabinet de Lyon.
Nota.— Il existe un coin du Padouan reconnaissable en ce que le revers est ponctué ainsi : ROM. E. T. AVG.

id. 3. TI. CAESAR. AVGVST. E. IMPERAT V. Même tête.
R/. Même revers. Æ. 2. Cohen — C. Artaud, cab. de Lyon.

id. 4. La même. Æ. 3. id. — c.

An de Rome 764. 5. TI. CAESAR. AVGVSTI. F. IMPERATOR. VII. Même tête.
R/. Même revers. Æ. 1. Cohen. Cab. de France — 150 f.

id. 6. TI. CAESAR. AVGVST. F. IMPERAT. VII. Même tête.
R/. Même revers. Æ. 2. Cohen. Cab. de France — c.

id. 7. La même. Æ. 3. Cohen. id.
— c.

8. TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. IMP. VIII. Même tête.
R/. Même revers. Æ. 2. Glock. num. p. 89. Rasche, tom. 7. p. 1261.

CLAUDE.

1. . . . . Tête laurée de Claude, à droite
R/. ROM. ET. AVG. Autel entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire, Æ. 3. Cohen.

An de Rome 794. 2. TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. Même tête.

R/. Même revers. Æ. 3. Cohen tom. 1. p. 165. 30 f. Artaud cab. de Lyon. Le monétaire, dit Artaud, a voulu imiter des colonnes coudées, avec chapiteaux d'ordre corinthien.

id. 3. La même Æ. 2. Rasche, tom. 7. p. 1261. rr. Morell 16. 6. fig. 1.

GALBA.

1. SER. GALBA. CAE. AVG. TR. P. Caput laureatum et senile.

R/. ROM. ET. AVG. Ara eum duabus victoriis, ut in Augusti numis N. pd. 2. Ducat. Rasche, tom. 7. p. 1261. (Rinek, Numophe. p. 26. n. 141).

RAPPORT

SUR LA

STATISTIQUE DE LA FOLIE EN ANGLETERRE

Par M. H. ALBRAND.

MESSIEURS,

J'ai traduit en français les documents en langue anglaise qui vous ont été adressés d'Angleterre et que vous m'avez confiés, traitant de la statistique de la folie dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne.

Ces pièces anglaises avec leur traduction, que je dépose sur votre bureau, offrent de l'intérêt dans leurs détails, et je vais vous en signaler les principaux traits :

Le royaume-uni de la Grande-Bretagne, comprenant le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, possède 1,111 établissement pour les *fous*, divisés en hospices, maisons de travail, maisons de santé pour particuliers, prisons et geôles, renfermant en totalité 66,706 fous.

Ce qui donne, sur une population réunie de 29 millions, d'après le recensement fait en 1861, la proportion de 1 sur 419.

Cette proportion obtenue sur la population entière, donne pour chaque Etat, comme il suit :

		Fous.
Angleterre et Galles		41,489
Population	20,081,725	
Proportion 1 sur 485		

		Fous.
Écosse		8,171
	Population..... 3,062,294	
	Proportion 1 sur 375	
Irlande		17,046
	Population..... 5,798,233	
	Proportion 1 sur 352	

Dans les trois Etats du Royaume-Uni, il y a des prisons et des geôles spécialement destinées à renfermer les criminels et les condamnés et convicts atteints de folie. Ces établissements, soumis à un ordre de service plus rigoureux encore que les autres maisons de fous, permettent, suivant des renseignements particuliers, de recevoir et de surveiller encore plus attentivement et sévèrement les fous criminels furieux ou ceux portés à l'homicide.

Vos amis de Londres ont joint à leur envoi de la statistique de la folie en Angleterre, deux autres documents excessivement curieux, que je vous ai traduits également, et dont je vais vous donner le sens.

Je ne sais à quels faits se rattache ou fait allusion cette pièce qui n'est point signée.... mais il paraîtrait qu'en Angleterre les déclarations faites sur divers individus, comme atteints ou frappés d'aliénation mentale, auraient donné lieu à une foule d'erreurs; c'est là du moins l'interprétation que j'en ai donnée et que je soumets à votre appréciation.

Ce document que je vous ai traduit *tout littéralement* et *presque mot à mot*, afin de lui conserver toute son originalité, mentionne un long mémoire qui signale ces faits et demande la répression de ces actes criminels.

Dans un autre document, intitulé *Avertissement*, il y est dit qu'un libraire établi dans Londres, avec indication précise de sa demeure, dont les initiales

sont L. P. T., fait un appel à tous ceux qui seraient sous la pression de telles manœuvres ou victimes de ces attentats ; il les engage à s'adresser à lui et que l'on coopérerait a obtenir la punition de ces actes odieux.

N. B. On espère (dit une annotation) que toutes ces communications seront faites de bonne foi.

D'après les termes de ces derniers documents relatant ces faits étranges, les auteurs de la statistique de la folie sembleraient vouloir expliquer par ces mots pourquoi le nombre des fous est plus grand en Angleterre que partout ailleurs.

EXTRAIT DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1864.

Séance du 14 janvier 1864.

PRÉSIDENCE DE M. L. MÉNARD.

M. Bœuf, membre honoraire, assiste à la séance.

Les procès verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 1863 et de celle publique du 13 du même mois sont lus et adoptés.

Lettre annonçant que M. de Saint-Férréol, l'un des plus anciens présidents de notre Société de statistique, vient de mourir à l'age de 81 ans, et que ses obsèques auront lieu demain vendredi 15, à trois heures de relevée. La société, ayant reçu seulement aujourd'hui, bien tard, cette triste nouvelle, n'a pas eu le temps de prendre les dispositions nécéssaires pour rendre au défunt tous les honneurs qui lui étaient dus ; elle invite les membres présents à assister au convoi et désigne MM. Feautrier Flavard et Segond-Cresp comme ses représentants officiels à cette cérémonie.

La correspondance manuscrite présente d'abord une lettre de M. de Maupas, sénateur, chargé de l'administration des Bouches-du-Rhône, qui, le 10 décembre, exprimait le vif regret de n'avoir pu recevoir la députation qui s'était rendue chez lui pour

l'inviter à la séance publique du 13, à laquelle, assurait-il, il eût assisté avec plaisir, sans des motifs majeurs d'empêchement; il nous remercie de cette invitation.

Lettre datée du 8 décembre, de M. le Maire de Marseille, qui annonce avoir mis la grande salle du Musée à la disposition de la Société de statistique pour la séance publique qu'elle doit tenir le 13 de ce mois.

Lettre de M. Luce, président du Tribunal de 1re instance, qui, fort sensible à l'invitation qui lui a été offerte d'assister à notre prochaine séance publique et au banquet qui la suivra, adresse ses remercîments sincères à la Société.

Lettre de M. Auguste Laforêt, président de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, qui annonce que le mobilier de cette Académie est entièrement à la disposition de notre société pour la future séance solennelle de celle-ci.

Lettre de remercîment.

On passe au dépouillement de la Correspondance imprimée; elle offre : 1° le numéro de novembre 1863 3me série, T. 2, de *la Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Ce numéro rend compte du 24me volume du répertoire de notre Société, qui d'après l'analyste, aurait du s'occuper davantage d'archéologie. Il est question dans cette *Revue* de l'inscription gravée sur une plaque de bronze, rappelant qu'en 1596 Libertat avait tué Casaulx, et M. le rapporteur se permet à ce sujet des assertions que M. Mortreuil relèvera.

2° Le n° 11, novembre 1863, du *journal de la Société de statistique de Paris.*

3° Les nos de septembre, octobre et novembre 1863, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

4° Les nos 22 et 23 octobre et novembre 1863, du

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer.

5° *L'Annuaire de laSociété Météorologique de France* T. 9, 1861, 1re partie, tableaux météorologiques, feuille 1. 10.

6° Sous le couvert de l'Agence des affaires étrangères, un ouvrage imprimé par ordre de l'Institut historique et géographique du Brésil, et ayant pour titre : *Novo orbe serafico brasilico*, ou *chronica dos Frades menores da provincia do Brasilpor fr. Antonio de Santa Maria Jaboatam*, trois parties en un même nombre de volumes, à Rio de Janeiro. 1859, 1861 et 1862. — Revue trimestrielle du même Institut, fondé à Rio-Janeiro — T. XXIV 1er trimestre, 1861, et T. XXV, 1862.

7° Le 3me trimestre, 17e volume, année 1863 du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, (Auxerre).

8° Une feuille intitulée : *Institut des Provinces de France*, message de décembre 1865, ayant pour but de faire connaître les faits académiques produits en 1863 dans les réunions que l'Institut dirige.

M. le docteur Ménécier, proposé pour le titre de membre actif, adresse un mémoire sur la *rage* à l'appui de sa candidature. Sont nommés membres de la Commission appelée à examiner ce travail MM. Albrand, Feautrier et S. Maurin, rapporteur.

La correspondance épuisée, M. L. Ménard, président sortant, ayant à installer les fonctionnaires pour l'année 1864, réitère d'abord ses remercîments à ses collaborateurs de lui avoir confié la direction de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler ; il témoigne qu'il eût désiré avoir plus de temps pour faire ce qu'il aurait voulu d'utile. Il se félicite, toutefois, de n'avoir pas quitté le fauteuil, sans avoir complété le dossier concernant le legs Moreau, et l'avoir transmis aux autorités com-

pétentes, de concert avec M. Segond-Cresp. Il pense que le passage à la présidence n'est pas assez long pour réaliser certains projets bien conçus. Il est persuadé pourtant que son successeur, M. Mortreuil, dont il fait justement l'éloge, remplira ses fonctions aussi dignement que dans des années précédentes, et il lui donne l'accolade fraternelle d'usage.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Prenant la parole à son tour, M. Mortreuil, président, entrant en exercice, exprime combien il a été touché de la marque de haute estime qu'il a reçue après la bienveillante abnégation de M. Segond-Cresp, dont il ne saurait trop, dit-il, admirer la modestie, apanage du vrai talent. Fort modeste lui-même, M. Mortreuil craint de ne pas être lui-même à la hauteur de la confiance de ses collègues; il lui faudra pour cela, pense-t-il, puiser dans les traditions du passé, surtout dans les talents, la distinction et le tact du président qu'il remplace, un exemple à suivre et qui excitera son zèle et son assiduité; il ne se dissimule pas ce qu'il a à exécuter pour accomplir sa mission; ce sera notamment en s'attachant à remplir avec ses confrères le programme tracé naguère par le comité de l'instruction publique. Ainsi s'accroîtra l'importance des travaux de la Société et une plus douce récompense sera de les voir couronnés de succès.

L'ordre du jour appelle le compte de gestion de M. Lions, trésorier, en 1863. L'exposé en est clair et concis, il y est joint une table décennale du mouvement des membres de la Société.

Conformément au règlement de celle-ci, on procède par voie de scrutin à la nomination de trois auditeurs de compte; il en résulte que MM. Albrand Gentet, et Roussin sont désignés pour vérifier la comptabilité de M. le Trésorier.

M. L. Menard expose qu'il a écrit à M. le Ministre de l'instruction publique pour que le don de trois cents francs nous soit octroyé en 1864.

M. Mortreuil croit que c'est par erreur que cette donation a été envoyée en 1863 à la Société Artistique au lieu de la Société statistique qui n'avait jamais été oubliée.

M. L. Ménard désire que dès à présent l'on fasse une demande à cet égard.

L'ordre du jour appelle ensuite un rapport, par M. Maurin sur le XIe volume de la Statistique de France, ayant pour sujet la population de cet empire, par M. Legoyt, chef de division au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des travaux publics. Cet excellent rapport est écouté avec beaucoup d'attention, et l'impression en est votée dans le Recueil de nos travaux.

Enfin, d'après une demande de M. de Caumont, fondateur directeur de l'Institut des provinces de France, sont délégués au Congrès des Sociétés savantes des départements qui s'ouvrira le 15 mars 1864, MM. Boudin, Chambon, Chaumelin, de Villeneuve, Legier de Mesteyme, Valère-Martin indépendamment de MM. Legoyt, Lucy et Léon Vidal, désignés dans la séance du 7 décembre 1863.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour ni délibéré, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire perpétuel
P. M. Roux.

Séance du 4 février 1864.

Présidence de M. P. M. Roux.

Le procès verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

La correspondance manuscrite comprend un état

des déboursés faits par M. Segond-Cresp, pour les publications relatives au legs du Sieur Moreau.

Cet état est renvoyé au conseil d'administration pour être ordonnancé.

M. Segond-Cresp informe la Société que M. Guys a écrit qu'en 1862 il a adressé à M. Sapet, président, deux exemplaires de son ouvrage sur la *Syrie* et qu'il ne lui en a pas été accusé réception.

M. P. M. Roux pense que ces volumes ont été égarés: s'ils étaient parvenus à la société il en aurait été fait mention dans les procès-verbaux.

La correspondance imprimée présente :

1° Les N°s 8 et 9 du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or.*

2° Les N°s 4, 7, de la *Revue Viticole.*

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Maurin, touchant une *Notice sur la rage*, présentée par M. Ménécier à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Le rapporteur insiste surtout sur le mode nouveau de règlementation proposé par l'auteur, sur l'importance des documents statistiques et historiques spéciaux que le mémoire contient; il demande l'admission de M. Ménécier et le dépôt du travail de l'impétrant aux archives de la Société. — Ces conclusions sont adoptées, mais les membres n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, le scrutin est renvoyé à la séance prochaine.

M. Lions a la parole pour exposer ses impressions relativement à la lecture à haute voix. L'honorable membre recherche les diverses causes qui empêchent de bien lire : nasonnement, bredouillement, défaut de tonalité, accent vicieux, fausses inflexions de la voix, ton froid , diction d'école, gestes déplacés ou désordonnés , et conclut en disant que pour bien lire il faut se mettre en harmonie avec le sujet que l'on traite.

La société, par l'organe de son Président, remercie M. Lions de son intéressante et utile dissertation. M. Blancard parlant de la Numismatique provençale regrette que les numismates ne recourent pas aux textes pour expliquer certains problèmes que l'examen des médailles laisse sans solution. Ainsi les numismates ne recherchent pas la valeur monétaire des pièces qu'ils décrivent et cependant une telle étude expliquerait des faits historiques importants. Par exemple, après que Charles Ier eut conquis le Royaume de Naples avec l'aide moral d'Innocent VI, ce dernier exigea 8000 onces par an du nouveau souverain. Quelle somme représente cet impôt ? Les divers auteurs la fixent les uns à 80000 francs les autres à 2500000. Par l'étude de la valeur de l'once, M. Blancard démontre qu'elle était de 502080 francs (valeur intrinsèque). En effet l'once était ou d'or ou de tarat ; l'once d'or se composait de 4 augustales, son titre était de 20 karats 1/2 soit 6/7e et 1/7e formé de 3 parties d'argent et une de cuivre, son poids était de 21 grammes 0, 8, dont : 18 grammes or pur, 2 grammes 95 argent, 0 gramme 77 cuivre. — Sa valeur 62 fr. 50,

L'once de tarat avait pour titre 16 karats 1/3, c'est-à-dire 2/3 d'or pur et 1/3 composé de 3 parties d'argent et une de cuivre, son poids était de 25 grammes 85, dont : 17 gr. 65 or, 6 grammes 20 argent, 2 grammes cuivre. — Sa valeur 62 francs.

En multipliant 62, 50 par 8000 on détermine donc exactement la valeur intrinsèque de l'impôt annuel payé par Charles Ier à Innocent VI.

Il est plus difficile d'apprécier la valeur relative de cet impôt; on ne le peut qu'en étudiant la valeur de chaque objet à cette époque et ce sera le sujet d'un deuxième mémoire que M. Blancard promet à la société.

M. P. M. Roux remercie M. Blancard d'une communication aussi remarquable et qui tient intimement à la statistique du bien-être public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice secrétaire
Dr E. Maurin.

Séance du 5 mars 1864.

Présidence de M. Natte.

Le procès verbal de la séance du 4 février est lu et adopté.

La correspondance présente :

1° Une lettre de M. Lucy, qui remercie la société de l'avoir délégué à la réunion des sociétés savantes.

2° Une lettre de la commission de statistique de Dresde demandant échange des publications.

3° Une lettre de M. Cormont, qui, sous les auspices de M. Rondelet, envoie un mémoire imprimé , sur le concours Régional de Clermont-Ferrand ; l'auteur ayant exprimé le désir d'être parmi les concurrents pour l'une des distinctions que la société accorde aux ouvrages imprimés de statistique, M. Roussin est nommé rapporteur.

4° Le Bulletin N° 1 et 2 de la Société des Naturalistes de Moscou.

5° Une lettre de M. Albrand qui, empêché d'assister à la séance, charge M. Maurin de lire le rapport sur la folie en Angleterre.

La Société de Statistique ayant reçu un opuscule écrit en anglais et intitulé statistique de la

folie en Angleterre, a nommé M. Albrand rapporteur. L'honorable membre s'acquittant aujourd'hui de sa tâche, expose que d'après ces documents le nombre des fous s'élevait en 1861 à 66,706 soit 1 sur 485 habitants en Angleterre et Galles.

1 sur 375 en Ecosse.

1 sur 352 en Irlande.

Une pièce curieuse jointe à ces documents permet à M. Albrand de faire ressortir tout le vice de la législation anglaise au point de vue de l'aliénation mentale.

L'ordre du jour appelle la fixation du service funèbre pour les membres décédés. M. Timon-David pense que l'on pourrait choisir le jeudi 10 mars à 10 heures du matin, — ce qui est adopté.

M. Roussin lit un rapport sur la gestion des comptes de 1863. Il en résulte que l'avoir au 31 décembre 1863 était de 5862 fr. 67 ce qui représente une différence en moins de 418 fr. 90 sur l'année 1862. Cette différence provient surtout de ce que l'allocation ministérielle ne nous est pas parvenue en 1863.

Le rapporteur fait un juste éloge de la régularité des comptes de M. le Trésorier, auquel la Société témoigne sa reconnaissance par une vive acclamation.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. Ménécier au titre de membre actif. M. Ménécier ayant recueilli l'unanimité des suffrages, est proclamé membre actif.

M. Timon-David est chargé de dresser le procès verbal de la cérémonie qui aura lieu le 5 juin à Marseille, pour l'inauguration du sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde.

La séance est levée.

Le Vice secrétaire.

Dr E. Maurin.

Séance du 7 avril 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

La Correspondance manuscrite présente.

1° Une lettre de M. Disdier, chef de 1re classe de la section Provinciale et Statistique de Madrid, qui demande les statuts et les règlements de la Société de Statistique de Marseille — M. le Sécretaire perpétuel est invité à les transmettre;

2° Des lettres de MM. Valère, Martin, Rostand, Legoyt, Mélier, qui, délégués au Congrès des Sociétés savantes, assurent à la Société le concours formel de ces honorables membres ;

3° Une lettre de M. Léon Vidal, de Paris, demande que dorénavant les délégués soient avisés plus tôt afin de se préparer à des lectures et de ne pas être forcés de se borner au rôle de spectateur.

Des explications données par M. le Secrétaire perpétuel il résulte que les délégués ont été avertis un mois avant le Congrès.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Mémoires de l'Académie de Caen* ;

2° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer* n° 24-1863 et 1-2-1864;

3° *Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe* T. IX;

4° *Revue des Sociétés savantes* T. II;

5° 1er *Fascicule du grand Dictionnaire du 19e siècle*;

6° *Société Médicale d'Amiens* 1861 et 1862;

7° *Annuaire de la Normandie* 1864;

8° *Annuaire de l'Institut des Provinces* 1864;

9° *Mémoires de l'Académie de Gand*;

Et remis par M. Segond-Cresp :

10° *Conseil pour la formation des bibliothèques spéciales*, par M. Léon Vidal;

11° *Société des antiquaires de la Morinie* 47-48 livraisons.

M. Mortreuil souhaite la bien venue à M. Ménécier, qui, déjà connu par d'excellents travaux, prêtera sans doute un utile concours à la Société.

M. Ménécier remercie M. le Président de ses bonnes paroles et assure qu'il est tout dévoué à la compagnie, dont il se flatte d'être promu au titre de membre actif.

M. Roussin lit un rapport concernant le livre de M. Cormont sur le Concours Régional de Clermont-Ferrand. L'auteur a fait ressortir dans son ouvrage la statistique du Puy-de-Dôme, mais la Société ne pourrait accorder de médaille à un travail imprimé. Il y a lieu de voter des remercîments à M. Cormont et de renvoyer le livre à la Commission des récompenses, pour qu'il soit accordé une mention honorable à la prochaine séance publique. M. Roux commence la lecture d'un mémoire de M. Expilly sur le mouvement d'émigration par le port de Marseille. Plusieurs membres ayant exprimé le désir qu'une Commission soit chargée d'analyser le travail de M. Expilly, MM. Albrand, Natte, Lions, Ménécier sont invités à présenter à la prochaine séance un rapport détaillé sur ce manuscrit.

La Séance est levée.

Le Vice-Secrétaire

Dr E. Maurin

Séance du 12 mai 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril dernier est lu et adopté.

On passe à la correspondance : Lettre de M. le

Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, qui demande d'échanger ses publications contre les nôtres, n'ayant reçu que le 21e volume (1858), et le procès-verbal de la séance publique de 1853.

M. le Secrétaire est chargé de la réponse à faire à M. le Président de ladite Société.

M. L. Jacquemin, membre correspondant à Arles, fait hommage d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Monographie du théâtre antique à Arles*. M. Penon est nommé rapporteur de ce travail.

M. Segond-Cresp, donne la liste suivante des livres et brochures qui, depuis la dernière séance, lui ont été adressées par erreur, comme au Président de la Société :

1° Expédié par M. Lagarde, de Paris, membre correspondant, le *Caveau* (5 volumes, 26, 27, 28, 29 et 30e années) ;

2° Le 6e volume du *Répertoire des travaux de la Société de Statistique ;*

Reçu par la poste : 3° le n° 3, mars 1864, du *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer* ;

4° *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 17e vol., 4e trimestre, 1863 ;

5° *Bulletin de la Société Industrielle d'Angers*, année 1863, avec circulaire, etc.

Sont encore déposés sur le bureau, par M. le Secrétaire :

1° Le n° 10, octobre 1863, du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or ;*

2° Le n° 4, avril 1864, du *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.*

3° Le bulletin des séances, feuilles 19-29, tome II, 1863, de l'*Annuaire de la Société Météorologique de France.*

Notre collègue, M. Maurin, fait parvenir à la So-

ciété, à titre d'hommage, un exemplaire d'une brochure dont il est l'auteur de concert avec notre collègue aussi, M. Roussin, dont le titre est : *Des Eaux potables de la ville de Marseille*, et dont le manuscrit avait été déjà communiqué à la Compagnie.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de M. Natte, sur un ouvrage intitulé : *Du régime des eaux en Provence, avant et après* 1789, *d'après les lois et décrets, règlements, arrêts et usages locaux*, par M. Léopold Seguin, procureur impérial à Forcalquier, docteur en droit. Ce titre donne une idée du sens dans lequel l'ouvrage a été conçu.

L'auteur a considéré l'eau au point de vue du droit français, et c'est comme jurisconsulte et comme légiste qu'il a exposé et discuté les matières en question. Une briève, mais consciencieuse analyse prouve suffisamment que M. L. Seguin s'est borné à reproduire avec soin les opinions de ses prédécesseurs, s'étant contenté de réparer les omissions forcées, de garantir le public contre certaines assertions erronées.

En résumant les théories connues, ainsi que les faits constatés par l'usage et la tradition, en offrant seulement l'exposé et la démonstration des doctrines les plus généralement admises, il a fait évidemment un travail assez utile pour mériter des éloges.

M. Natte propose donc de voter des remercîments à M. Seguin,

Cette proposition est adoptée, et le rapport approuvé. La seconde partie de l'ordre du jour amène le rapport d'une Commission spéciale sur un Mémoire adressé par M. Expilly, et ayant pour sujet l'émigration par le port de Marseille. Organe de la Commission, M. Albrand, après avoir passé en revue les considérations les plus saillantes de ce Mémoire, en dit beaucoup de bien, quant aux recherches qu'il a dû nécessiter et qui ont eu pour

résultat de bons documents précis ou approximatifs concernant le sujet, d'ailleurs, supérieurement bien traité. Mais il finit par dire que la Commission s'est prononcée contre l'impression de ce travail, parce que certaines expressions le déparent, et que pour le consigner dans notre Répertoire, il faudrait le dégager de ces expressions ou du moins les modifier.

Ce rapport est mis à la discussion. Le Secrétaire aurait désiré que les conclusions de la Commission fussent motivées.

Plusieurs membres sont d'avis de ne pas indiquer dans le rapport les passages du Mémoire défavorablement notés.

M. P.-M. Roux pense que toute difficulté serait levée si l'on signalait à part, c'est-à-dire en dehors du rapport, les motifs reprochés à l'auteur; que ce serait, du reste, le moyen de mettre celui-ci à même de faire les rectifications nécessaires.

M. Gentet soutient qu'il n'y a qu'à envoyer à M. Expilly le rapport tel qu'il est.

Cette opinion est d'abord appuyée par quelques membres, et obtient définitivement la majorité des suffrages.

M. Lions fait une proposition relative à la publication des travaux de la Société. Renvoi au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire Général,

P.-M. Roux.

Séance du 9 juin 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 1864 est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages dont voici les titres :

1° (n° 40), Société Industrielle d'Angers. *Le marquis de Turbilly, agronome angevin du 18e siècle*, un volume broché, 1862;

2° *Bulletin de la Société Industrielle d'Angers*, 34e année, 1863;

3° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, du département de la Marne*, 1 vol. broché, 1863.

De la même Société, avis sur feuille volante du prix de mécanique fondé par Picot, séance publique de 1864;

4° (n° 50), *Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de la Sarthe*, 11e série, tome 9, 17e tome de la collection, broché, 1863, Lemans;

5° *L'Agronome praticien de Compiègne*, n° 34, mai 1864;

6° *Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire*, 62e année, Tours, 1863;

7° *Revue des Sociétés savantes du département*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, 3e série, tome 3, Paris.

8° *Rendiconte delle adunanze della R. Academia economico-agraria dei Georgofili di Fierenze* (ou compte-rendus des séances de l'Académie royale, etc., des georgophiles de Florence), cinq cahiers, de mars à août 1863 inclusivement.

L'ordre du jour appelle la lecture de la première partie d'un travail de M. Mortreuil, sur l'Hôtel-Dieu

de Marseille. Cette lecture a pour but d'établir que l'Hôtel-Dieu n'est point dû à l'ordre du Saint-Esprit, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, mais à des membres de la Conférence du Saint-Esprit, association politique qui eut ses ramifications dans toute la Provence, et qui fonda dans diverses parties du territoire méridional de la France, plusieurs établissements du même genre. L'auteur indique les premières origines de l'hôpital de Marseille, donne les noms de ses fondateurs, son organisation intérieure, et les rapports qu'eurent ses premiers administrateurs avec la commune naissante de Marseille. Il se propose, dans une seconde partie, de tracer l'histoire ultérieure du même établissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

Dr E. Maurin.

Séance du 7 juillet 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

M. Parocel accompagne M. le Capitaine Magnan et est invité à prendre place au bureau.

Le procès-erbal de la séance du 7 juin est lu et adopté.

Lettre par laquelle M. Bernard, inventeur d'un syphon dit perpétuel, demande qu'une commission soit nommée à l'effet de constater les services que peut rendre le nouvel appareil.

MM. Flavard rapporteur, Gentet et Natte sont nommés membres de cette Commission.

La Correspondance imprimée présente :

1° Les travaux du Congrès de Statistique de Berlin. — Commissaire rapporteur M. Toulouzan.

2° *Le Journal de la Société de Statistique de Paris.*

3° *Les Annales de la Société Météorologique de France.*

L'Ordre du jour appelle une lecture de M. le Capitaine Magnan. L'honorable membre correspondant fait ressortir l'utilité des constructions gigantesques des Assyriens. Ces peuples, dont la civilisation était bien plus avancée qu'on ne le croit vulgairement, élevèrent des pyramides pour enlever à l'air qui venait des contrées sablonneuses la poussière qu'il tenait en suspension ; ils construisirent des obélisques pour indiquer les passes favorables; les remparts de Babylone avaient 100 mètres de large, et la surface de leur périmètre était de 2000 hectares, sur lesquels on cultivait toutes les plantes potagères qui devaient servir à l'alimentation des habitants. L'eau de l'Euphrate, filtrait à travers la couche humatile, une couche sablonneuse, puis du gravier, des roches, et venait couler limpide dans la ville pour servir aux besoins de la population.

A Memphis, à Alexandrie l'eau du Nil submergeait les terres, filtrait à travers une couche de tuf, et était recueillie dans d'immenses catacombes d'où on la puisait toujours fraîche et limpide.

Ces constructions ne sont-elles pas dictées par une saine entente des nécessités de la vie du peuple? et la conception n'en est-elle pas plus merveilleuse encore que l'exécution ?

M. Magnan parle ensuite des relations commerciales que les anciens peuples avaient entre eux, de la grandeur et de la décadence d'Alexandrie, de Carthage ; de l'influence fatale que la découverte de l'Amérique a eue sur le commerce de Venise, le

mouvement principal s'étant déplacé ; de l'avenir que le percement de l'Isthme de Suez fait à Tarente, à Trieste et à Marseille ; Trieste et Marseille sont placées, dit-il, dans des conditions semblables au point de vue du fret, les navires venant des Indes arriveront dans ces deux villes à prix égal ; mais les chemins de fer autrichiens transporteront, comme les chemins de fer Français, les marchandises à raison de 12 centimes. Or, la voie sera bien plus courte par les chemins Autrichiens pour l'Allemagne, la Russie et tous les ports du Nord de l'Europe.

Il ne passera donc plus par Marseille que les marchandises destinées à la France et à l'Angleterre.

Pour ressaisir le sceptre commercial il importe que l'on construise une rade du cap Mejean à Marseille, qui défendra la ville contre tout coup de main ; que l'on fasse communiquer le Rhône avec l'étang de Berre, et que l'on ouvre une large voie à la navigation fluviatile qui transportera les marchandises à raison de 2 centimes au lieu de 12, et qui rendra ainsi toute concurrence impossible. A ce seul prix Marseille peut devenir la Reine de la Méditerranée et même du monde.

M. le Capitaine Magnan désire parler prochainement des moyens d'établir cette navigation fluviatile sur de bonnes bases économiques.

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. Magnan de sa lecture et l'engage à continuer dans la séance d'août son intéressante étude.

M. Mortreuil retrace l'histoire de l'administration et des constructions de l'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit et de ses dépendances, il fait ressortir que vers la fin du 12e siècle non-seulement l'Hôpital du Saint-Esprit recevait des malades, mais encore qu'il prêtait sur gages, qu'il avait la tutelle des enfants trouvés, qu'il distribuait des vivres aux indigents,

etc. L'histoire de l'Hôpital est suivie jusqu'au 18e siècle.

On propose l'impression du travail de M. Mortreuil.

La Société répond par un vote unanime et il est décidé qu'un jeton d'argent sera donné à l'auteur, conformément aux statuts.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire.
Dr E. Maurin.

Séance du 5 août 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

La correspondance présente :

1° Une lettre de M. le Procureur Impérial accompagnant l'envoi des comptes-rendus de la justice civile, commerciale et criminelle en France durant l'année 1862 ;

2° Une lettre de M. Usquin, sous-inspecteur des postes, qui demande le titre de membre correspondant et remet comme tribut académique un mémoire sur les Caisses d'Epargne dans les bureaux de poste. — M. Segond-Cresp est nommé rapporteur de ce travail.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Magnan.

L'auteur s'étend sur la nécessité de construire une digue du cap Méjean à l'Ile de Ratonneau afin de mettre Marseille et ses ports à l'abri de l'attaque d'une escadre ou même d'une simple frégate blindée. — En ouvrant un canal à travers les montagnes, la rade de Berre, grâce à la passe de Bouc et à celles du Chateau-d'If acquerrait une très

grande valeur au point de vue stratégique. Après avoir longuement développé cette question, l'honorable membre correspondant étudie la nécessité de la canalisation du Rhône, l'influence de cette canalisation sur la production et l'élève des bestiaux, sur l'augmentation du nombre des prairies, sur le déplacement des grandes manufactures et des usines qui viendraient s'établir près des fleuves où les matières premières leur seraient apportées à moins de frais, sur la diminution de la population ouvrière des villes... M. Magnan s'occupe ensuite au point de vue théorique de l'origine des fleuves, de leurs affluents, de leur lit, de la nécessité d'entretenir la voie courante par un bon système d'encaissement, de dragues, de piliers, d'ailes de pigeon. L'auteur appuye son raisonnement et explique ses vues théoriques par les phénomènes naturels sur la formation des bancs, des barres et des deltas au niveau des affluents ou des embouchures des fleuves. M. Magnan remercie ensuite la Société de lui avoir accordé deux séances consécutives pour lire son mémoire et promet une relation du voyage d'exploration qu'il va entreprendre sur le Niger.

M. Mortreuil remercie M. Magnan de son intéressante communication.

M. Natte demande que l'on vote l'impression du mémoire de M. Magnan.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour qu'il soit pris délibération, le scrutin est renvoyé à la séance de septembre.

M. Boyé, directeur de l'Union des chargeurs, est proposé par MM. Ménécier, Roussin, et Maurin pour le titre de membre actif. Cette proposition est prise en considération.

Le Vice-Secrétaire

Dr E. Maurin.

Séance du 5 octobre 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

La correspondance présente :

Le Tome III de la *Revue des Sociétés savantes*;

L'ordre du jour appelle un rapport de M. Segond-Cresp sur un travail de M. Usquin, candidat au titre de membre correspondant.

M. Usquin propose un nouveau système de Caisses d'Epargne fondé sur le modèle des Bank-Postes d'Angleterre; il désirerait que les facteurs fussent les percepteurs des épargnes; il établit son vœu sur des données statistiques qui lui permettent de prouver que depuis l'établissement des Bank-Postes le nombre des livrets a presque doublé en Angleterre. Ce travail, mérite d'être pris en considération et le rapporteur conclut à l'admission de M. Usquin comme membre correspondant.

M. Blancard parlant de l'état financier de la Provence au 13e siècle, cherche à l'établir sur le plus ancien registre des comptes qui existe dans les archives et qui remonte par sa 1re année à 1249. Ce registre est divisé en baillages, recettes partielles ou sans désignation, et dépenses; les recettes doivent porter un certain jour sur l'histoire financière du pays; les dépenses peuvent même éclairer l'histoire politique; enfin, le prix relatif de certains objets donne une idée de la valeur monétaire et immobilière de l'époque. L'honorable archiviste dévelope ces trois points et conclut à ce que l'on fasse imprimer dans le répertoire le registre qu'il annotera.

L'impression est votée, et un jeton d'argent sera donné à M. Blancard,

M. Usquin est admis à l'unanimité des voix au titre de membre correspondant.

L'ordre du jour porte la nomination des membres du bureau pour l'année 1865. Au premier tour, sont élus :

MM. Natte	Président,
Timon David	Vice-Président,
Maurin	Vice-Secrétaire,
Jubiot, Flavard, Albrand	Annotateurs,
Blancard	Bibliothécaire,
Lions	Trésorier.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,
Dr Maurin

Séance du 3 novembre 1864.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre est lu et adopté.

La correspondance présente :

1° Une lettre par laquelle M. Lions s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, pour cause de maladie, et invite les membres qui ont droit à des jetons d'argent à les réclamer au vice-secrétaire.

2° Une lettre de M. Timon-David qui remercie la Société de l'avoir nommé vice-président et l'avertit qu'il sera obligé de s'absenter pendant les trois premiers mois de 1865.

3° La *Revue statistique du Brésil*, T. xvi et T. xvii.

4° Les *Mémoires de l'Académie d'Arras*.

5° Un manuscrit de M. Boyé, candidat au titre de membre actif. — M. Albrand est chargé de l'examen de ce travail.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Feautrier, sur l'*Autel de Rome et d'Auguste, à Lyon*, par M. Martin-Daussigny, membre correspondant. L'honorable rapporteur, s'appuyant sur les textes des historiens qui doivent inspirer le plus de confiance, et sur l'irrécusable témoignage des médailles, prouve, par une savante critique, que cet autel de Rome et d'Auguste a été confondu par Ménestrier et Colonia avec un autre autel consacré non plus aux deux divinités réunies, mais à Auguste seulement, ou avec le temple que la communauté des Gaules fit élever au confluent du Rhône et de la Saône. Le savant numismate établit auquel des trois édifices se rapportent les médailles au type de l'autel de Lyon, démontre que le célèbre monument n'a pas été élevé l'an 741 de Rome, comme le dit notre honorable correspondant, M. Martin-Daussigny, ni en 744, ainsi que le rapporte Suétone; mais que son érection remonte au moins à l'an sept cent vingt-sept; que le second autel spécialement consacré à Auguste a été inaugeré en 741 ou 744; que le temple n'a été construit qu'après la mort d'Auguste; enfin, que l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste, dans la partie basse du Jardin des Plantes, a été parfaitement déterminé par le savant et zélé conservateur des Musées archéologues de Lyon.

La Société statistique, par l'organe de son Président, a voté des remercîments au membre correspondant dont la découverte intéresse vivement l'archéologie et l'histoire; elle a regretté de ne pouvoir donner un jeton d'argent à M. Feautrier pour son remarquable travail; mais le règlement veut que cette distinction ne soit accordée qu'aux

travaux relatifs à la statistique des Bouches-du-Rhône. L'étude justement appréciée de M. Feautrier sera imprimée en entier dans le *Répertoire des travaux*

L'ordre du jour appelle la nomination d'un Secrétaire.

M. Mortreuil dit que la mort de notre très regretté secrétaire-perpétuel, Pierre-Martin Roux, a fait un vide irréparable ; depuis trente-cinq ans il rendait compte de nos séances, et dirigeait nos travaux avec un zèle et une ardeur remarquables. Aussi, n'est-ce pas sans quelque étonnement que l'on a dû voir figurer à l'ordre du jour la nomination d'un Secrétaire, alors que les cendres de notre vénéré collègue sont encore chaudes et son ombre vivante parmi nous ; mais l'ordre du jour a été rédigé par le Conseil d'administration de manière à laisser toute latitude à la Société, qui décidera si, malgré l'importance des travaux qu'il faut achever, il ne conviendrait pas de surseoir au remplacement de celui que nous avons tous admiré.

M. Segond-Cresp demande que l'éloquent discours prononcé sur la tombe du défunt par notre Président soit imprimé dans le *Répertoire*, avec les autres discours prononcés au nom de l'Académie, par M. Laforêt; du Comité médical, par M. Gouzian, et surtout de la Société de médecine, par M. Jubiot.

M. Sapet fait remarquer que la famille rassemblera, dans une brochure spéciale, les derniers adieux adressés à P.-M. Roux.

M. Ménard voudrait que le discours de M. Morteuil fût seul imprimé et que l'on fît mention des trois autres. — La Société se range à ce judicieux avis.

M. Maurin fait observer qu'une Commission devrait porter à Mme veuve Roux les condoléances de

la Société. — Le bureau sera convoqué à cet effet, le 6 novembre, à quatre heures.

M. Maurin désire que le Secrétaire qui va être élu ne le soit pas à perpétuité, mais pour une période quinquennale; cette période correspond à la série de cinq volumes du répertoire; on sait que chaque série est terminée par une table analytique générale, travail facile pour un secrétaire qui a dirigé pendant ces cinq années l'impression, tâche difficile et ingrate pour tout autre. M. Maurin demande encore que le Secrétaire tienne une certaine comptabilité pour les frais de bureau.

M. Sapet rend une éclatante justice à la mémoire du digne secrétaire-perpétuel; mais il lui semble que le moment est venu de jeter un coup d'œil sur l'histoire de la Société, et de profiter de l'enseignement des temps écoulés. Autrefois notre Compagnie était plus active, les travaux se rattachant à la statistique locale abondaient; la mort et les démissions ont fait des vides parmi nous; la mort nous a enlevé des membres chers et d'un remarquable talent; peut-être, faisant vibrer les sentiments de bonne amitié et de dévouement à la Société, chez quelques démissionnaires, les ramènerions-nous à nos séances, surtout si la statistique des Bouches-du-Rhône devenait notre but principal et si nous modifiions certains articles de notre règlement. Les statuts qui nous régissent datent de 1827.

M. Natte dit que le premier règlement date de 1827, mais qu'il a été modifié en 1832.

M. Sapet reprend, *à fortiori* : si les statuts ont été modifiés en 1832, après cinq ans d'usage seulement, il est bien plus nécessaire de les réviser après trente-deux ans. Aussi, proposerai-je : 1° de surseoir à l'élection du Secrétaire; 2° de nommer une commission chargée d'examiner s'il y a lieu

d'effectuer des modifications à notre règlement, et en cas d'affirmative, indiquer la nature de ces modifications; 3° étudier la question d'un but déterminé à donner à nos travaux.

M. Segond-Cresp répond : dire qu'un règlement a servi à une Société pendant trente-deux années, c'est le déclarer excellent; si malgré cela on veut le réviser, que l'on suive au moins les voies légales. Or, aux termes des statuts, toute proposition reglementaire doit être déposée par écrit sur le bureau et signée par son auteur.

M. Sapet formule les trois propositions susénoncées et les remet à M. le Président qui en donne lecture. MM. Albrand, Roussin, Ménard, Toulouzan, Flavard et Gentet les ayant appuyées il sera délibéré, en décembre, sur leur prise en considération.

M. Albrand, faisant valoir les services rendus à notre Compagnie par le regretté Secrétaire-perpétuel, demande que, par respect pour sa tombe encore ouverte, il soit sursis à la nomination de son successeur.

L'assemblée accepte par un vote presque unanime cette proposition, qui exprime combien elle était attachée à P.-M. Roux; elle confère à M. Maurin, vice-secrétaire, tous les droits du Secrétaire-perpétuel, pendant l'intérim.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,

Dr Maurin.

Séance du 1er décembre 1864.

PRÉSIDENCE DE M DUGAS,

En l'absence de MM. Mortreuil et Natte.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

La correspondance présente :

1° Une lettre de Mme veuve Roux, qui met à la disposition de la Société les objets déposés chez son mari. — Le bureau vérifiera l'inventaire dressé et donnera décharge des manuscrits, livres, etc., qui lui seront délivrés.

2° Des lettres de MM. Arnaud, Barlatier, Chauffard, qui expriment les conditions auxquelles ils imprimeraient le *Repertoire des travaux de la Société.* — La question est renvoyée à l'examen du Conseil d'administration, auquel M. Gentet s'associera.

3° Une lettre par laquelle M. Feautrier demande à rentrer dans la classe des membres honoraires. — On répond par un vote unanime à un aussi légitime désir. M. le Secrétaire est chargé d'exprimer au digne et zélé collègue qui se retire, toutes les sympathies de la Compagnie.

4° Une lettre de MM. Guilbaud et Simon qui soumettent à l'examen de la Société un fer à repasser dont ils sont les inventeurs. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. Sapet, Ménard, Segond-Cresp, Flavard, Maurin, la Commission, composée de MM. Flavard, président, Roussin et Ménécier, est chargée de présenter un rapport touchant cette invention.

La correspondance imprimée comprend :

1° Les *Actes administratifs* du département.

2° *Comptes-rendus de la Chambre de Commerce.*

3° *Rapport sur la Caisse d'épargne*, par M. Dugas.

4° *Tableau du Commerce de la France.*

5° *Itinéraire dans les provinces de la Plata*, par M. Benjamin Poucel.

6° *Etude sur les Monts-de-Piété*, par M. Croze-Magnan.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Usquin. — L'honorable membre correspondant désirerait que le timbre-poste fût appliqué aux Caisses d'épargne et à la télégraphie électrique. Ce serait un moyen de faciliter l'épargne; l'ouvrier pourrait prélever une modeste économie de 10, 20, 30 centimes sur son gain journalier et les convertir en timbres-poste; quand le montant des timbres-poste par lui amassés représenterait un franc, on lui délivrerait, au bureau de poste voisin, un livret.

Quand le dépôt atteindrait cinq francs, on lui servirait un intérêt de 4 pour 0/0. — 100 francs de timbres-poste vaudraient un livret de la Caisse d'épargne centrale de Paris. — 1,000 francs de timbres-poste seraient convertis d'office en rentes sur l'Etat, à 4 1/2 ou à 3 pour 0/0, suivant les prix, et le déposant pourrait se faire ouvrir un nouveau livret.

M. Usquin signale ensuite les avantages qui résulteraient pour le gouvernement, de la création de timbres-poste spéciaux pour l'affranchissement des dépêches télégraphiques.

Enfin, il parle des *Saving-Post-Bank*, du système des Caisses d'épargne anglaises, des *desiderata* des Caisses d'épargne françaises, et prouve, en s'appuyant sur des chiffres officiels, que l'application du timbre-poste à l'épargne a fait élever les économies en Angleterre, depuis trois ans, à 117,550,000 fr., et que pendant l'année 1863, il n'y a pas eu moins de 20,872 versements et 13,845 recouvrements.

Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt, et M. le Président remercie de sa communication l'honorable membre correspondant, au nom de la Compagnie.

M. Albrand présente un rapport sur un mémoire envoyé par M. Boyé, candidat au titre de membre actif.

M. Boyé, dit le rapporteur, a traité de l'osier au point de vue agricole et industriel; il a établi que cette plante pouvait être cultivée dans des terrains vagues, et qu'elle donnerait un excellent produit si on employait son écorce pour la fabrication du papier. — M. Boyé est entré dans des considérations pleines d'attrait et a démontré expérimentalement ce qu'il a avancé. — M. Albrand conclut à l'admission du candidat.

Le scrutin est ouvert et M. Boyé est élu membre actif à l'unanimité.

Sont encore proposés :

1° M. le Dr Melquion, attaché à l'Intendance sanitaire. — Présenté par MM. Albrand, Penon et Segond-Cresp.

2° M. Louis Camoin, attaché honoraire aux Archives départementales.

3° M. Félix Blanc, ancien élève de l'Ecole Impériale de Chartres, archiviste paléographe et archiviste-adjoint aux Archives départementales.

4° M. le comte de Grasset, archiviste-adjoint.

Présentés par MM. Segond-Cresp, Blancard et Penon.

5° M. S. Touffet, Inspecteur des Enfants assistés. — Présenté par MM. Sapet, Ménard et Maurin.

Pour le titre de membre correspondant :

1° M. Ch. Expilly, publiciste;

2° M. Jules Quicherat, professeur à l'Ecole de Chartres;

3° M. de Longpérier, membre de l'Institut;

Présentés par MM. Blancard, Penon et Segond-Cresp.

Ces candidatures sont prises en considération.

M. Usquin prie la Société de décider s'il n'y aurait pas lieu de demander à M. le ministre de l'Instruction publique la création d'une chaire d'économie politique et de statistique à Marseille.

M. le Président invite l'honorable membre à développer sa proposition à la prochaine séance.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire.

Dr MAURIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e FASCICULE DU XXVIIIe VOLUME DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Actes de la Société.

Pages.

Mouvement comparé de la population de la France et du département des Rouches-du-Rhône — Rapport sur le XIe volume de la *Statistique de la France* par le Dr Sélim-Ernest Maurin ..... 1— 18

Etude sur les Théâtres chez les anciens. — Rapport sur la *Monographie du Théâtre d'Arles*, de M. Jacquemin, par M. E. Penon ..... 18— 49

Etude sur l'Autel de Rome et d'Auguste, à Lyon. — Rapport sur la monographie de M. Martin d'Aussigny, par M. Feautrier ..... 50— 66

Médailles au revers de l'autel de Lyon ..... 66— 68

Rapport sur la *Statistique de la folie en Angleterre*, par M. Albrand ..... 69— 71

Extrait des séances tenues pendant l'année 1864. — Séance du 14 janvier 1864. — Correspondance. — Installation des fonctionnaires. — Compte et gestion du trésorier. - Rapport sur le XIe volume de la *Statistique de la France*, par M. Maurin. — Délégués au congrès des sociétés savantes... 71— 76

Séance du 4 février 1864. — Correspondance. — Rapport de M. Maurin sur une notice sur la *Rage*, par M. Ménécier. — Etude sur la lecture à haute-voix par M. Lions. — Importance des textes ponr expliquer certains problèmes de numismatiques, par M. Blancard ..... 76— 79

Séance du 5 mars 1864. — Correspondance. — Rapport par M. Albrand sur la *folie en Angleterre*. — Rapport par M. Roussin sur la gestion du trésorier. — Election de M.

Pages.

Ménécier au titre de membre actif. — Délégation de M. Timon-David ..... 79— 80

Séance du 7 avril 1864. — Correspondance. — Réception de M. Ménécier.— Rapport par M. Roussin sur un ouvrage de M. Cormon. — *Du mouvement d'émigration par le port de Marseille*, par M. Expilly ..... 80— 82

Séance du 12 mai 1864. — Correspondance. — Rapport de M. Natte sur le *regime des eaux en Provence, avant et après* 1789, *d'après les lois et décrets, règlements, arrêts et usages*, par M. L. Seguin. — Rapport de M. Albrand sur l'*Emigration par le port de Marseille* ..... 82— 85

Séance du 9 juin 1864. — Correspondance. — *Origines de l'Hôtel-Dieu de Marseille*, par M. Mortreuil ..... 86— 87

Séance du 7 juillet 1864. — Correspondance. — *Utilité des constructions gigantesques des Assyriens*, pat M.Magnan. — *Histoire de l'administration et des constructions de l'Hôtel-Dieu du Saint-Esprit,* par M. Mortreuil..... 87— 90

Séance du 5 août 1864. — Correspondance. — *Nécessité de construire une digue du Cap Méjean à l'île Ratonneau*, par M. Magnan ..... 90— 92

Séance du 5 octobre 1864. — Correspondance. — *Nouveau système de Caisses d'Epargne*, par M. Usquin. — *Etat financier de la Provence au XIIIe siècle*, par M. Blancard. — Election de M. Usquin, au titre de membre correspondant. — Nomination des membres du bureau pour l'année 1865..... 92— 93

Séance du 3 novembre 1864. — Correspondance,— Rapport de M. Feautrier sur la *Monographie* de M. Martin d'Aussigny. — Mort de P.-M. Roux..... ..... 94— 97

Séance du 1er décembre 1864.—Correspondance.—*Application du timbre-poste aux Caisses d'Epargne et à la télégraphie électrique*, par M. Usquin.—Rapport de M. Albrand sur un mémoire intitulé : *De l'osier au point de vue agricole et industriel*, par M. Boyé .... 97—101

AVIS

Le premier fascicule contient le *Polyptychum Caroli I.* Les épreuves demandant à être corrigées avec un soin tout particulier, la Société a cru devoir diviser ce volume en deux parties pour ne pas retarder la publication de ses actes.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du docteur Sélim-Ernest MAURIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

TOME VINGT-NEUVIÈME

(4me de la 6me Série.)

2me FASCICULE

MARSEILLE.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ARNAUD, CAYER ET Ce

57, rue Saint-Ferréol, 57.

1866

TROISIÈME PARTIE.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

RAPPORT

SUR LE

1er VOLUME DU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

(M. TIMON DAVID, RAPPORTEUR.)

MESSIEURS,

M. J.-B. Reynier, conservateur de la Bibliothèque communale de Marseille, vous a adressé le premier volume du Catalogue de cette bibliothèque, qu'il vient de publier chez MM. Barlatier-Feissat et Demonchy. Je viens, selon votre désir, vous rendre compte de cet ouvrage.

Il est des œuvres brillantes qui, même dans leur médiocrité, conquièrent les suffrages du public, tandis que des œuvres bien plus modestes, mais bien autrement méritoires, passent souvent inaperçues. Je ne vous parlerai pas de l'importance d'un Catalogue dans une bibliothèque. Sans lui, ces immenses réservoirs de l'esprit humain n'offrent qu'un cahos, dont la richesse ne fait qu'augmenter l'inutilité. Un amateur se retrouve avec peine dans une bibliothèque de deux ou trois mille volumes en désordre, quel savant voudra affronter les difficultés inconcevables d'une réunion de 60,000 volumes qui ne sont ni classés, ni catalogués. L'auteur d'un bon Catalogue rend donc au public un service qu'il est impossible de reconnaître d'une manière suffisante, car sans lui les plus riches bibliothèques sont aussi les plus inutiles. Vous tous, Messieurs, qui êtes livrés aux études sérieuses, vous

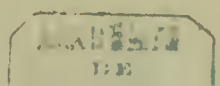

avez appris par votre expérience combien il faut peu de livres pour occuper ces loisirs que les sollicitudes de la vie font si courts; combien, au contraire, il en faut pour étudier, c'est-à-dire pour faire des recherches, pour consulter, pour s'approprier ou pour combattre ce qui a fait l'objet des études de nos devanciers. Entrez dans une bibliothèque considérable, comme celle de Marseille, incontestablement tout ce que vous voudriez connaître, tout ce que vous voudriez savoir, se trouve là. Mais en quels lieux, dans quels volumes? La vie entière suffit à peine à vous l'indiquer, et tous ces beaux livres, objets de votre convoitise comme les fruits de Tantale, s'éloignent de vous à mesure que vous voulez les saisir.

Si les savants doivent tant de reconnaissance à ceux qui se livrent à cet aride, mais indispensable travail, que dirons-nous des auteurs eux-mêmes. Les cendres des anciens reposent depuis longtemps au fond de leurs tombes, et leurs âmes ont sans doute d'autres préoccupations; mais tous, nous pouvons devenir *auteurs*, plusieurs d'entre nous ont déjà affronté avec gloire les dangers de la presse, et agréablement réjoui leurs lecteurs. Or, Messieurs, sans Catalogue, nos livres relégués sur un rayon quelconque, sans autre classification que celle de leur taille, pourriront tristement ignorés du public, qui ne saura pas deviner leur mérite, si un bon Catalogue ne vient les mettre à la place qui leur appartient, et les maintenir dans le haut rang qu'ils ont peut-être si justement conquis.

J'ai peur de vous lasser en effleurant, Messieurs, ces considérations que chacun de vous pourra mille fois mieux faire le jour surtout où il voudra, tout seul et sans guide, se perdre à la longue recherche d'un ouvrage dont il aura un indispensable besoin.

Mais ce que je ne puis passer sous silence, c'est l'héroïque patience qu'il faut à l'homme qui se voue à un pareil labeur. Classer 60,000 volumes, c'est-à-dire les feuilleter, les lire en partie quelquefois, — car la conscience le demande quand on veut éviter certaines énormités, — les changer mille fois de rayons, les cataloguer, les étiqueter, les numéroter, en copier le titre, les remettre à leur place.... Convenez-en, Messieurs, Hercule, avec ses travaux, n'était qu'un nain à côté de cela! Pensez-vous que des aides puissent abréger cette souffrance? Hélas! non. Celui qui fait un Catalogue a son idée, lui seul peut la suivre comme un filon aurifère, tout autre perdrait ce fil ou l'embrouillerait.

Aussi, n'est-ce pas un littérateur, un poète, un savant, qui peut faire un tel ouvrage; il faut un *catalogueur*, pardonnez-moi le mot; il n'a pas de synonyme qui rende ma pensée, c'est-à-dire un bibliophile, je ne dis pas assez, un bibliomane, d'une conscience scrupuleuse, flairant ses trésors et les devinant sous une couche de poussière qui serait devenue éternelle sans son secours, arrachant aux vers la pensée qu'ils dévorent, à l'oubli, tant de pauvres auteurs qui lui doivent leur résurrection.

Or, cet homme spécial, si rare parmi ceux mêmes qui partagent ses fonctions, nous avons le bonheur de le posséder à Marseille, et si le Conseil municipal aide à ses soins, dans peu nous pourrons avoir en cinq volumes le Catalogue des immenses trésors qui gisent inconnus dans cette vaste nécropole qu'on appelle la Bibliothèque de la ville de Marseille.

Parlons du premier volume que nos finances obérées ont laissé sortir des presses municipales comme avant goût de ce que nous aurons plus tard quand nous serons devenus plus riches.

Une préface ouvre ce volume, elle justifie l'ordre

des divisions employées. Cette justification m'a semblé inutile. Un Catalogue peut s'ouvrir par la littérature aussi bien que par la théologie, l'essentiel est que tout soit en son lieu, en sa place, et facile à trouver. Pour ma part, j'avoue que cette division, au hasard, me plaît mieux qu'une autre division plus rationnelle. Suivra-t-on le goût de la majorité des lecteurs ?. Hélas! chaque siècle aura sa spécialité de lecteurs, et il serait bien triste d'avouer *coram populo*, que, de nos jours, en plein siècle des lumières, on ne lit plus que des romans, que l'administration d'une Biblothèque n'achète plus que des romans, tandis que les fortes études dorment sur leurs rayons. Il vaut mieux laisser ce secret aux employés subalternes qui savent les yeux fermés, le goût de leurs lecteurs, et suivre l'ordre qu'a suivi M. Reynier, à savoir : la bibliographie comme introduction à la connaissance des livres, l'histoire qui est la maîtresse du genre humain, les belles-lettres qui sont les maîtresses de l'esprit et du cœur, les sciences et les arts qui méritent le troisième rang ; enfin, la jurisprudence et la théologie qui clôturent piteusement la marche, parce que, dit M. Achard, dans une note, elles auront toujours le plus petit nombre de lecteurs. J'accepte le fait comme fait, mais je le regrette, convaincu qu'il serait fort heureux qu'on pût obliger une foule d'administrateurs et surtout de journalistes, à faire cinq années de théologie, voire même de droit canon, avant de parler de tant de choses, dont ils ne savent pas le premier mot. Que les savants modernes gagneraient à savoir un peu plus de scolastique! Que leur amour-propre serait étonné de trouver dans ces vieux théologiens, qui ont presque seuls régné sur l'esprit humain pendant près de mille ans, les hommes les plus instruits en littérature, en science, et en beaux-arts! Que de belles

découvertes neuves par leur propre vieillesse dont ils pourraient se faire honneur, bien sûr personne n'irait les leur disputer si loin ! Quoi qu'il en soit, acceptons une place qui est peu honteuse quand on considère que, de nos jours encore, les plus riches librairies de France sont celles qui vendent de la théologie, et que la théologie seule a le privilége d'éditer et de clicher deux volumes in-4°, à deux colonnes toutes les semaines, dans une imprimerie grande comme une ville, qui continue sans relâche ce travail au Petit-Montrouge, près de Paris, et depuis plus de vingt-cinq ans.

Cette note de M. Achard donne, du reste, une triste idée de l'esprit de lumière qui régnait au commencement de ce siècle, quand il nous dit qu'il dut cacher loin des yeux du public ces pauvres théologiens échappés aux couvents des moines, et qui eussent été exilés sans cette précaution par ces nouveaux califes Omar, dont la race s'est perpétuée dans toutes les révolutions, comme souvenir d'un temps qu'on nous assure toujours ne plus exister.

Après cette préface grave et sérieuse comme la préface d'un Catalogue, et qu'il a eu le bon goût de faire courte, M. Reynier entre en matière. Nous ne le suivrons pas: comment analyser un Catalogue ? Tout y est clair, méthodique, et cette lecture aride est encore pleine de charmes, en faisant découvrir une foule d'ouvrages intéressants, dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence.

Il est donc à désirer que ce Catalogue se termine au plus tôt. On en ignorait l'utilité, parce qu'on ne l'avait jamais vu, mais ce premier volume, en excitant les désirs, oblige à publier les autres. Si les savants sont peu nombreux, ils n'en méritent que plus de peser d'un grand poids, *non numerantur sed ponderantur*.

NOTE

Sur le travail remis à la Société de Statistique de Marseille par M. Louis Camoin,

INTITULÉ

DE LA LIBRAIRIE A MARSEILLE PENDANT CENT ANS.

(M. BLANCARD, RAPPORTEUR.)

L'opuscule présenté à la Société peut être considéré en quelque sorte comme l'histoire de la librairie à Marseille, depuis 1750 jusqu'à nos jours. Quoique le mot d'histoire puisse paraître prétentieux en considérant l'exiguïté du sujet, il n'en est pas moins vrai que c'est un travail historique si on considère que l'auteur a le désir de passer en revue des faits, d'étudier des coutumes en les comparant avec les institutions actuelles.

Plus développée (si toutefois les documents peuvent être réunis), par conséquent étudiée sous tous les divers points de vue, cette étude piquante, intéressante, pourra devenir la suite du remarquable ouvrage que nous devons à un trop modeste bibliophile, M. Bory, nous voulons parler de l'*Origine de l'imprimerie à Marseille.*

Dès à présent, et dans l'état où elle est, on peut envisager l'appréciation soumise par M. Camoin à la Société, sous deux points de vue.

L'auteur, après quelques considérations peut-être trop sévères sur l'état général des études et de l'instruction à Marseille, tant avant 1789 que depuis, étudie quelles étaient les conditions que devaient remplir les libraires avant la loi de 1790, et quelles sont celles auxquelles ils sont soumis à notre époque.

Il fait remarquer combien le nombre d'imprimeurs et de libraires est resté longtemps le même avec des différences de population de 50 et de 100 mille âmes. Dans ces conditions obligatoires, il nous est facile de distinguer combien les nouvelles lois sont plus favorables à l'admission dans la profession de libraire, ce qui peut déterminer un parallèle défavorable pour notre époque. Pourquoi, en effet, exige-t-on moins de savoir, par conséquent de garanties?

Nous rencontrons dans ce travail un chapitre peut-être trop court, que l'auteur complètera sans aucun doute, sur le rapport comparé de la population, des écoles, lycées, etc., pendant diverses époques : — Ancien régime, — République, — Empire, — Restauration — et ces derniers 35 ans, et de l'*infimité* des résultats commerciaux des libraires et des imprimeurs. Il y a une progression si grande entre l'Empire de 1802 et celui de 1852 qu'il semblerait que l'on dût être entièrement satisfait de la différence des deux époques. — Ainsi, sous l'Empire, 8 libraires font environ 300,000 fr. d'affaires, aujourd'hui 28 libraires vendent pour 1,600,000 francs. — Il ne faut pas oublier que Marseille avait, de 1802 à 1815, 90 à 100,000 âmes et qu'aujourd'hui nous sommes 290,000, et que les plus grands achats sont faits pour et par l'étranger, — Orient, Grèce, Italie, Espagne. — Ici M. Camoin nous dit pourquoi, malgré la position si heureuse de Marseille, les achats de livres ne sont pas faits dans le pays. Ancien libraire, il est plus que probable qu'il a étudié ces faits au milieu même de ses affaires, ce qui équivaut, à nos yeux, à un document authentique.

Quant aux imprimeurs, qui sont en même nombre à un ou deux près que du temps du premier Empire, le chiffre d'affaires présente une si singu-

lière différence que nous regrettons que M. Camoin ait laissé ces faits sans explication. Les typographes, en 1810, imprimaient pour 30,000 francs, aujourd'hui il sort des presses marseillaises, tant en journaux qu'en brochures, impressions pour particuliers, etc., etc., pour 1,600,000 ou 1,800,000 francs de travail.

M. Camoin fait observer que dans les augmentations si extraordinaires de population, ce sont les émigrations des départements agricoles ou des provinces italiennes les plus rapprochées de la Provence qui ont fourni cet énorme contingent de 100,000 âmes implanté dans Marseille depuis 35 ans, et que si tous les émigrants ont apporté leurs bras pour activer les travaux matériels, ce n'est pas sur eux qu'il faut compter pour agrandir le cercle de nos idées, accroître le mouvement intellectuel et faire tomber toutes les barrières qui nous séparent des voies de progrès.

Après avoir été un peu sévère pourtant pour la population, M. Camoin n'en fait pas moins le procès à la librairie qui n'a jamais été à la hauteur de sa tâche.

Ce sont les grands libraires allemands ou français qu'il désigne comme modèles, et en lisant son aperçu sur la librairie, on se demande s'il n'exige pas trop de ses anciens collègues qu'il regrette de ne pas voir remplacer les Estienne ou les Didot.

En résumé, c'est, au dire de M. Camoin, à la population marseillaise, au courant des idées qui sont la nourriture spirituelle de ses compatriotes encore moins qu'aux libraires qu'est due la stagnation du commerce de la librairie à Marseille. Les libraires ont manqué d'excitants intellectuels. Que penser d'une ville où la part de chaque habitant est, au bout de l'an, de cinq à six francs pour achats de livres ou de journaux

LETTRE

A S. E. M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR

LES LIVRES LES PLUS UTILES

POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES GRATUITES.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence a bien voulu nous adresser, le mois de décembre dernier, une lettre par laquelle elle nous demandait de lui signaler les livres les plus utiles pour l'instruction religieuse, morale, littéraire et professionnelle des enfants des écoles gratuites.

Sans entrer dans le détail infini de tous les livres qu'il serait bon de mettre entre les mains des enfants ou de leurs parents, il nous a semblé, M. le Ministre, que quelques-uns mériteraient toute votre attention.

1° En premier lieu, les livres élémentaires de religion dans un pays où les populations, quoique bonnes, ont fort besoin d'instruction religieuse. Les Membres de notre Société de Statistique qui sont le plus en rapport avec les enfants du peuple, recommandent spécialement :

1. *Le Catéchisme de l'Empire*, ouvrage élémentaire quoique fort savant, imprimé par ordre de Napoléon Ier;

2. Les livres très nombreux édités par M. Mullois, chapelain de l'Empereur, répondent très bien à cet objet;

3. L'*histoire de la Religion et de l'Eglise*, excellents

ouvrages par Lhomond, ancien recteur de l'Université de Paris. Ce livre a été refait sur le même plan, par l'abbé Bossel;

4. *Réponses aux objections les plus répandues contre la religion*, par M. de Ségur, petit in-18. Peu de livres ont eu un succès plus populaire; six cent mille exemplaires se sont vendus en quinze ans, sans compter vingt éditions en langues étrangères;

2° Nous recommandons très particulièrement à Votre Excellence, les livres qui enseignent la civilité, la politesse, la bonne éducation. Le peuple de nos contrées a d'immenses progrès à faire sous ce rapport, et dans notre pays où les fortunes se font si rapidement, ce défaut d'éducation première dure souvent tout le reste de la vie;

3° En fait de littérature, rien ne serait plus utile à nos enfants, que les ouvrages traitant des *provençalismes*, si communs dans leur langage usuel. Le provençal étant fort usité dans le peuple, il lui serait très profitable de connaître les idiotismes et les locutions vicieuses que l'usage a fait passer dans le français. — Nous recommanderons entre autres : *Les Provençalismes corrigés*, par Reynier, bibliothécaire de Marseille.

4° L'histoire de France et notre histoire locale méritent, M. le Ministre, votre attention. L'*histoire de Provence*, par Rouchon, petit in-16, est exacte et bien résumée. Il existe, du reste, tant de monographies et d'histoires générales de France, qu'il nous serait impossible de désigner les meilleures ; mieux que personne, Votre Excellence pourra faire ce choix;

5° *Conseils aux ouvriers sur les moyens qu'ils ont d'être heureux*, par Th. Barrau, 1 vol. in-12, c'est un très bon livre de morale;

6° *Livre de lecture courante contenant la plupart des notions utiles qui sont à la portée des enfants de 8*

à 12 ans, par Th. Lebrun, 4 vol. in-18, excellent ouvrage qui donne des notions sur une foule de choses que l'enfant ne pourrait apprendre de longtemps, et encore plus utiles, peut-être, aux parents dont l'éducation négligée n'aurait pas suivi le mouvement des découvertes modernes. On peut en dire autant du livre intitulé : *Simples lectures sur les arts et l'industrie*, par Guarrigues, refondues par Bouvet de Mouvel, un vol. in-12.

Nous signalerons ensuite : l'*Arithmétique du grand-papa*, par Léon Macé.

La France, livre de lecture courante, par Eugène Maurel et Alvarès.

Le premier livre du citoyen, par Delapalure, conseiller à la Cour de cassation, 2 vol. in-12. Ce livre mériterait d'être appelé excellent par son style, sa clarté, les notions nombreuses et exactes qu'il donne sur toute sorte de choses, s'il n'avait imprudemment traité certaines questions qui heurtent des convictions catholiques qu'en toute hypothèse il faut toujours respecter dans les enfants.

Tels sont, entre plusieurs, les ouvrages que nous avons l'honneur de signaler à Votre Excellence, dans l'espoir qu'ils pourront être utiles aux enfants des écoles gratuites de notre pays.

Le Président,

TIMON-DAVID, *chanoine honoraire.*

Le Secrétaire général,

Dr E. MAURIN.

RAPPORT

Sur un Traité de M. J.-Léon Vidal, membre correspondant

LÉGISLATION PÉNALE ANGLAISE.

(M. L. MÉNARD, RAPPORTEUR.)

M. Léon Vidal, inspecteur-général des Prisons, notre savant correspondant, nous a fait hommage de l'œuvre nouvelle qu'il vient d'ajouter aux nombreux traités qu'il a publiés sur la question pénitentiaire.

Sous ce titre : *Aperçu de la législation anglaise sur la servitude pénale et la libération conditionnelle et révocable.* M. Vidal, reprenant une importante publication sur cette matière, qu'on lui dut en 1856, lui donne une indispensable annexe en faisant connaître au public français les nouvelles modifications que vient de recevoir le régime pénitentiaire de la Grande-Bretagne, à la suite des expériences faites sur cette législation si différente de celles qui régissent le continent.

Ainsi que le fait observer l'auteur, la législation anglaise a subi des modifications essentielles en 1837, 1841, 1853, 1857 et 1864, surtout en ce qui concerne la restriction de la peine de mort, la transportation, l'établissement de la servitude pénale, les formes de l'emprisonnement et la libération conditionnelle et révocable dans la métropole et les colonies. L'étude de ces matières qui fait l'objet des deux traités de M. Léon Vidal, touche à l'un des problèmes sociaux les plus ardus que l'on puisse poser au législateur et au moraliste. Quand on voit une nation aussi sérieuse et aussi pratique que la nation anglaise en modifier aussi fréquem-

ment la solution dans une aussi courte période, on comprend qu'il y a là des difficultés d'un ordre supérieur appelant toutes les méditations des experts sérieux.

Frapper et intimider sans déroger aux droits imprescriptibles de l'humanité; punir en donnant au coupable la possibilité de se relever en lui facilitant les moyens de s'amender; encourager son retour au bien sans fournir une prime à l'hypocrisie intéressée; ouvrir devant lui la perspective du pardon sans créer une menace nouvelle pour la société; exercer sur le libéré une salutaire surveillance sans le river à une chaîne qui rende impossible son retour au bien; tenir compte des règles d'une sévère administration financière, des intérêts publics et privés engagés dans l'exploitation industrielle des détenus, la colonisation, les travaux agricoles; tels sont quelques-uns des éléments souvent contradictoires qu'il faut coordonner pour arriver à la solution de ce redoutable problème pénitentiaire.

Personne plus que M. Léon Vidal n'est mieux qualifié pour traiter ces hautes questions; homme pratique et homme d'étude, statisticien et économiste il sait mettre au service d'une longue expérience de patientes et intelligentes recherches. On s'en apercevra sans peine en lisant et en méditant le travail dont nous rendons compte et dont il serait difficile de donner ici une analyse complète, tant il est substantiel et serré. M. Vidal a étudié la législation pénale de tous les Etats de l'Europe; il fait autorité dans la matière, ses conclusions sont celles de l'homme qui ne veut rien accorder sans réserve aux théories même les plus brillantes, et qui réclame avant tout la sanction définitive de la pratique. Partisan de l'idée anglaise, en ce qui touche à la libération conditionnelle et révocable

après un certain temps d'expiation, il en appelle à l'avenir pour nous dire quelle sera sa valeur réelle en ce qui touche les grands résultats pratiques d'une législation pénale.

« Je persiste à croire (dit M. Léon Vidal), « comme beaucoup d'hommes sérieux et non pré- « venus en Angleterre et en Europe, que ce sys- « tème offre des avantages précieux en encoura- « geant la bonne conduite des condamnés et en « leur montrant une grande récompense pour prix « de leur amendement : la liberté, la libération « avant son temps pour mieux faire à l'avenir, « pour réhabiliter et reprendre dans la société une « place d'où une première faute les avait fait tom- « ber : n'est-ce pas là un grand bien, n'est-ce « pas une toute puissante recommandation pour « ce système ? »

Il est certain qu'il y a là des éléments moraux qui doivent être pris en considération dans une législation pénale complète. Tout en restant dans les bornes d'une sage et prudente réserve, M. Vidal aura puissamment contribué à mettre ces idées en lumière dans notre pays; les hommes spéciaux voudront les étudier avec lui, afin d'apprécier dans quelle juste proportion elles peuvent être introduites dans nos institutions pénales comme élément de moralisation et de progrès.

Nous vous proposons d'adresser des remercîments à notre correspondant, et nous vous demandons de mettre son travail, où la Statistique a une large part, au nombre des œuvres imprimées auxquelles nos règlements nous permettent de décerner des mentions honorables dans nos séances publiques.

EXTRAIT DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1865.

Séance du 5 janvier 1865.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 1864, est lu et adoptée.

Correspondance manuscrite :

1° Une lettre par laquelle M. Arnaud, typographe, fait connaître les conditions auxquelles il se charge de la publication du répertoire des travaux de la Société, M. le Président est chargé de traiter avec M. Arnaud, pour la période de trois années;

2° Une lettre de M. Lions, qui s'excuse d'être forcé, par son état de souffrances, de renvoyer au mois de février, son rapport sur la situation de la caisse;

3° Une lettre de M. Cessin, accompagnant l'envoi d'un Mémoire sur l'*agriculture et l'irrigation*, un plan est joint à ce Mémoire ; M. Gentet a examiné ce manuscrit, et conclut à l'ordre du jour;

4° Un travail intitulé : *Condition des terres et des personnes dans les domaines de l'étang de Berre, au XIVe siècle*, présenté par M. Félix Blanc, candidat au titre de membre actif. Renvoyé à MM. Mortreuil, Blancard et Toulouzan;

5° Une notice sur les *Chartes impériales du royaume d'Arles*, par M. F. de Grasset, candidat au titre de membre actif. Même Commission;

6° Une notice sur les *Secours temporaires accordés au filles-mères dans le département des Bouches-du-Rhone*, par M. Touffet, candidat au titre de membre actif. Elle est soumise à MM. Ménard, Flavard et Natte;

7° Un Mémoire de M. Camoin, candidat au titre de membre actif, sur la *Statistique de la librairie à Marseille*. Commissaires : MM. Blancard, Maurin et Natte.

Correspondance imprimée :

1° Diverses brochures de M. le docteur Marmisse, touchant la *statistique mortuaire*, la *mortalité générale*, celle des *enfants*, *l'hygiène des maisons de Bordeaux*. Rapporteur, M. Flavard.

2° Le journal de la *Société de Statistique de Paris*, n° 11, novembre 1864, n° 12, décembre 1864;

3° Le *Recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhone*;

4° Les numéros 120 et 125 de la *Revue Horticole des Bouches-du-Rhone*.

5° La *Revue des Sociétés savantes*, juillet, août, septembre et octobre 1864;

6° *Bulletin de la Société archéologique de Sens;*

7° *Annales de la Société Eduenne;*

8° L'*Agronome praticien;*

9° *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers.*

M. Mortreuil, exprime combien il est heureux de céder le fauteuil de la présidence à M. Natte, qui, comme statisticien, a rendu de si grands services à la Société.

M. Natte remercie ses collègues de l'avoir élu Président d'une Société qui, chaque jour, acquiert plus d'importance, qui a rendu de véritables services depuis 1827, et qui est appelée à un grand avenir.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Usquin, sur la nécessité d'établir une chaire d'éco-

nomie politique et de statistique à Marseille. L'honorable correspondant fait ressortir tout l'avantage que l'on pourrait retirer de la vulgarisation des principes de saine économie. Dans une ville où les ressources de toutes espèces abondent, où les richesses commerciales et les trésors industriels assurent le bien-être de tous, il convient d'étudier ces grandes questions du paupérisme, du travail, de l'instruction populaire; d'arracher des intelligences ces préjugés, ces chimères dangereuses, qui fermentent dans beaucoup de têtes exaltées par leur ignorance même.

M. Ménard appuie la proposition de M. Usquin. Tous les membres de la Société reconnaissent l'urgence de l'établissement d'une chaire d'économie politique. Aussi, le bureau devrait-il présenter, à cet effet, une pétition à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le Sénateur, chargé de l'administration du département.

La proposition de M. Ménard est accueillie par acclamation, et le bureau est chargé d'y donner suite.

M. Natte souhaite la bien venue à M. Boyé, et lui rappelle qu'il trouvera chez nous, autant d'amis que de collègues, tous disposés à le seconder dans ses travaux.

M. Boyé répond qu'il est ému de ce bon accueil, et qu'il s'efforcera, par son zèle, de démontrer qu'il mérite le titre de membre actif que la Société a bien voulu lui accorder.

M. Albrand donne communication d'un Mémoire que M. Verlaques soumet à l'examen de la Compagnie. Ce Mémoire a trait à un moyen de rendre lumineuses les bouées, à l'aide du gaz hydrogène extrait de l'eau, et enflammé à un instant donné par son contact avec de la mousse de platine. M. Albrand fait ressortir toute l'importance d'une pa-

reille innovation au point de vue nautique, et demande qu'une Commission soit nommée à l'effet d'examiner cette découverte avec toute l'attention qu'elle exige. La nomination de cette Commission est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Villeneuve fait l'exposé des découvertes récentes des débris de l'industrie humaine dans les terrains diluviens.

Après avoir résumé les travaux de Cuvier, sur la création antédiluvienne et sur l'époque récente de la dernière révolution terrestre, connue sous le nom de déluge, M. de Villeneuve raconte la découverte des débris de l'industrie humaine dans le terrain diluvien de la Somme ; il y ajoute l'exposé de son exploration personnelle dans cette vallée ; montre la hachette en silex que l'on y rencontre fréquemment, et conclut que ces débris ont bien réellement le cachet de l'industrie humaine.

Des débris analogues, des couteaux, des pointes de flèches en silex, se rencontrent dans la Somme, même dans la Seine, dans de nombreuses cavernes, et sont associés à des restes d'animaux disparus.

Les hachettes qui se trouvent en Provence sous le nom de Pierres du Tonnerre, appartiennent à l'existence de l'homme avant le cataclisme général diluvien, sans qu'on puisse le mettre en doute, et désormais l'archéologie et la géologie ont leur point de jonction, vainement cherché par les anciens observateurs. La tradition Biblique et celle des Indous sont ainsi confirmées dans le fait essentiel de l'existence de l'homme avant la dernière révolution du globe. Mais après ce nuage dissipé, un autre a été soulevé : à quelle époque remonte l'apparition de l'homme sur la terre, et à quelle époque, et à quelle distance remonte cette dernière révolution terrestre ? Ici, malgré les assertions contraires de certains géologues français, les travaux de Cuvier,

de Flourens, d'Elie de Beaumont, demeurent toujours, et sont de plus en plus prouvés.

M. de Villeneuve prouve par l'étude des terres végétales, mathématiquement et chimiquement, que la dernière révolution terrestre ne peut remonter au-delà de 5000 ans; il déclare complètement erronnées les opinions des archéologues qui voudraient placer la création de la Société post-diluvienne à une époque de 10,000 ans. Le sens général des dates bibliques est pleinement confirmé par la géologie mathématique. La science historique la plus authentique, celle de la Bible, et la science géologique la plus sévère, sont donc bien concordantes dans leurs traits généraux.

MM. Ch. Expilly, J. Quicherat et Longpérier, candidats au titre de membres correspondants, sont scrutinés et nommés à la majorité.

M. Marmisse, docteur en médecine à Bordeaux, membre de plusieurs Sociétés savantes est proposé pour le titre de membre correspondant, par M. le docteur Maurin.

Cette candidature est prise en considération.

La séance est levée.

Le Vice-secrétaire
Dr E. Maurin.

Séance du 2 février 1865.

Le procès verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, demandant à la Société de vouloir bien dresser un catalogue des livres présentant un caractère particulier d'intérêt pour la localité, et

qui pourraient être distribués aux bibliothèques des écoles primaires.

2° Une circulaire de S. Exc. M. Duruy, informant que la distribution des récompenses aux sociétés savantes aura lieu dans les premiers jours d'août 1865.

3° Des lettres de MM. Quicherat, Longperrier et Ch. Expilly, remerciant la Société de leur avoir accordé le titre de membres correspondants.

4° Une circulaire de M. le Président de la Société littéraire et scientifique d'Apt, accompagnant l'envoi du programme des prix pour 1865 et 1866.

5° Une lettre de M. Natte, qui, pour des raisons de santé, adresse sa démission de membre actif et de Président de la Société et sollicite le titre de membre honoraire. La compagnie déplore la retraite d'un laborieux collègue et renvoie la délibération sur l'honorariat à une prochaine séance.

6° Une lettre de M. Lions, qui, vu son état de maladie, donne sa démission de Trésorier. Sur la proposition de MM. Ménécier et Maurin, M. Lions est nommé Trésorier honoraire.

La correspondance imprimée comprend:

1° Des programmes de l'exposition qui aura lieu à Pau, du 25 janvier au 15 mars 1865, par les soins de la Société des Amis des Arts.

2° Le rapport mensuel de MM. Funck-Nathan et Ce, sur les laines de Marseille.

3° *La Revue commerciale et maritime de Marseille*, dont il est fait hommage par MM. Arnaud et Ce.

4° *La Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

5° *Les actes administratifs du département.*

6° *Le Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.*

7° Une brochure contenant les discours prononcés sur la tombe de M. P.-M. Roux.

8° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or.*

9° *Le Traité de la colonisation et de l'émigration au Brésil*, par M. Ch. Expilly.

10° *Le recueil de la Société Havraise.*

11° *Le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*;

12° *Récompenses accordées aux Sociétés savantes*;

13° *L'Echo des Provinces, n.* 2.

On passe à l'élection du Trésorier.

M. Blancard réunit tous les suffrages.

M. Mortreuil lit un rapport sur les travaux de MM. Blanc et de Grasset, candidats au titre de membres actifs. Ils appartiennent tous deux, dit le rapporteur, à cette jeune phalange d'érudits qui va, sondant les antiquités nationales pour en faire jaillir la vie qui dort sous la poussière des vieux parchemins. M. Blanc, dans son étude sur les conditions des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre, détermine les fiefs avec une sagacité particulière, énumère les nombreuses prestations auxquelles étaient soumis les possesseurs de terres, les droits de souveraineté, et surtout fait ressortir le vice du morcellement de juridiction. — M. de Grasset, dans sa Notice sur *les Chartes Impériales du Royaume d'Arles*, nous montre le rôle important qu'a joué cette brillante capitale des 17 provinces. Ses annales débutent par le célèbre rescrit d'Honorius, daté de 418, le plus ancien titre de notre histoire de France qui indique le mode d'administration provinciale. Puis viennent les décrets des Carlovingiens, ceux des empereurs, et enfin les Chartes qui appartiennent à l'époque des troubles et des désordres suscités par les rivalités et la souveraineté de l'Empire jusqu'au 14e siècle. L'honorable rapporteur au nom de la commission conclut à l'admission des deux candidats.

M. Ménard s'exprime ainsi sur un travail présenté par M. Touffet, candidat au titre de membre

actif: « L'auteur s'est occupé de la question des secours temporaires. Il a examiné successivement l'admission des enfants par l'exposition au tour, le tour libre, le bureau ouvert, et s'est montré fort partisan d'une mesure employée, depuis tantôt dix ans, par l'administration, et qui consiste à donner aux filles-mères une somme de secours à condition qu'elles gardent et nourrissent leurs enfants. » M. Ménard loue les qualités déployées par le candidat dans cette note; il regrette que des chiffres nombreux ne soient pas venus corroborer l'exposé d'une opinion qui prête à la controverse, et dont il n'est pour sa part nullement partisan. M. Touffet, par sa position, peut nous apporter des documents qui modifient nos idées à ce sujet, et l'honorable rapporteur conclut, dans cette espérance, au nom de la commission, à l'admission du candidat.

M. Blancard, analysant un travail présenté à la Société par M. Camoin, dit: que l'excellente étude du candidat, peut être considérée comme l'histoire de la librairie à Marseille depuis 1750 jusqu'à nos jours. L'auteur, après quelques considérations sur l'état général de l'instruction à Marseille avant la loi de 1789, signale quelles étaint les conditions que devaient remplir les libraires avant la loi de 1790, et regrette que l'on exige d'eux actuellement moins de savoir et, partant, moins de garantie; suit un chapitre sur le rapport comparé de la population des écoles sous l'Ancien régime, la République, l'Empire, la Restauration, les dernières 35 années.

L'auteur examine la question au point de vue commercial: sous le premier empire les libraires font à Marseille 300,000 d'affaires par an; sous le deuxième, 28 libraires vendent pour 1,600,000 fr. de livres. Mais il faut noter que les plus grands

achats sont faits pour l'Orient, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, par les étrangers, et très rarement par les Marseillais. Le chiffre d'affaires des imprimeurs est bien autrement considérable : les typographes de Marseille, en 1810 imprimaient pour 30,000 fr ; leur nombre s'est à peine accru de deux, et ils font maintenant 1,600,000 à 1,800,000 francs de travaux. C'est que le commerce alimente cette branche d'industrie; on se fait difficilement une idée du nombre de circulaires, de journaux, de prix-courants commerciaux, qui sont expédiés de Marseille dans toutes les colonies; notons encore que M. Camoin dit que si la population de notre ville a triplé depuis le 1er Empire, les émigrants sont en grande partie des agriculteurs et des Italiens.

M. Long expose les plans d'un véhicule qui, mu par deux chevaux, peut servir au transport de 120 personnes. Ce résultat est obtenu, d'après l'inventeur, à l'aide d'un mécanisme par lequel le centre de gravité de la roue est déplacé, ce qui fait éviter la perte des forces, due à la résistance qu'oppose le terrain. MM. Gentet et Sapet discutent ces plans et une commission sera nommée lorsque le véhicule, en construction, au Prado, sera terminé.

Le scrutin est ouvert pour l'admission de MM. Félix Blanc, L. Camoin, de Grasset, Touffet, qui sont élus à l'unanimité et proclamés membres actifs de la Société par M. le Président.

Sont ensuite proposés comme candidat au titre de membres actifs.

M. Benjamin Poucel, présenté par MM. Gentet, Sapet, Mortreuil.

M. Mure de Pelanne, consul général, présenté par MM. Sapet, Mortreuil, Maurin.

M. Latil, propriétaire, présenté par MM. Gentet, Second-Cresp, Maurin.

M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de la ville de Marseille, présenté par MM. Segond-Cresp, Gentet, Penon.

Ces diverses candidatures sont prises en considération.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,
Dr E. Maurin.

Séance du 2 Mars 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID

Le procès-verbal de la Séance du 2 février est lu et adopté.

La correspondance manuscrite présente :

1° Une lettre de M. Lions qui remercie la Société de l'avoir nommé Trésorier honoraire ;

2° Des lettres de MM. Legoyt et Touffet, touchant le legs Moreau;

3° Une circulaire de S. Exc. M. Duruy, avertissant que la réunion des Sociétés savantes aura lieu les 19, 20, 21 et 22 avril. MM. Legoyt, Mélier, Bordes, Chaumelin et Ch. Expilly sont choisis pour représenter la Société ;

4° Une circulaire de M. de Caumont, invitant la Société de Statistique, à se faire représenter par six de ses membres à la cession du Congrès des délégués des Sociétés savantes qui aura lieu le 20 avril ; la Compagnie répondant avec empressement à cette invitation, délègue MM. Lucy, Léon Vidal, Bordes, Quicherat, Longperrier et Expilly ;

5° *Etude sur les rapports de la Statistique et de l'économie politique*, par M. Benjamin Poncel candidat au titre de membre actif. Renvoyé à l'examen d'une

commission composée de MM. Dugas, Boyer et Segond-Cresp;

6° Mémoire sur *l'éclairage des côtes de l'empire ottoman*, par M. Mure de Pelanne, candidat au titre de membre actif. Commission : MM. Flavard, Boyé Albrand ;

7° *Catalogue des médailles des Papes et des légats d'Avignon* que possède le Cabinet de Marseille, par M. Laugier, candidat au titre de membre actif. Commission : MM. Mortreuil, Penon, Blancard ;

8° *Etude historique sur les Camargues et le plan de Bourg*, par M. Latil, candidat au titre de membre actif. Commission : M. Mortreuil, Penon, Blancard.

9° Lettre de MM. Martin frères, fabricants de produits céramiques, qui sollicitent une des récompenses promises par la Société aux industriels qui ont développé une branche de commerce dans le département. Rapporteur, M. Gentet;

10° Une lettre de M. Martin, fabricant de cylindres en feutre pour machines à vapeur, qui désire entrer en ligne de concours pour les industries nouvelles. Rapporteur M. Flavard.

Correspondance imprimée :

1° *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*;

2° *Revue de la Société d'Horticulture des Bouches-du-Rhône* ;

3° *Journal de la Société de Statistique de Paris*;

4° *Almanach de Provence*, par M. Guindon;

5° *Rapport sur une épidémie de scarlatine à Tours*, par M. Millet ;

6° *Recueil des actes administratifs du département* ;

7° *Statistique des sourds-muets en Sicile* ;

8° *L'agronome praticien* ;

9° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*

10° *L'écho des provinces* ;

11° *Revue commerciale et maritime de Marseille* ;

12° *Examen des armes trouvées à Arles-sur-Rhône* ; par M. Quicherat ; rapporteur M. Mortreuil.

M. Timon-David, dit : « C'est une heureuse chance pour moi d'inaugurer ma présidence par la réception de quatre nouveaux collègues. M. le comte de Grasset, votre position sociale et votre savoir vous ont fait distinguer. M. L. Camoin par votre position aux archives, vous pourrez être utile à la Société qui vous admet dans son sein. M. F. Blanc, vous appartenez à cette école impériale des Chartes qui a rendu de si grands services à la religion et à la société par ses études sur le moyen-âge; vous nous ferez souvent part de ces travaux remarquables. M. Touffet, nous aurons recours à vous pour élucider toutes les questions touchant à l'assistance publique, et qui vous sont si familières. »

M. Camoin remercie M. le Président au nom de ses collègues et en son nom de ses affectueuses paroles. « Vous avez pensé, dit-il, qu'en nous admettant dans une réunion d'élite notre intelligence s'agrandirait à votre commerce : nous nous efforcerons de répondre à ces espérances; la voie est sûre et facile si vous voulez être nos guides. »

M. Timon-David propose de diviser la Société en deux commissions qui auront à se partager les différents concours. Sont nommés : 1° Membres du jury pour l'examen du concours d'industriels : MM. Sapet, Ménard, Roussin, Flavard, Bordes, Prou-Gaillard, Gentet, Boisselot, Duprat, Boyé, Albrand, Ménécier. — 2° Membres du jury pour l'examen des mémoires de statistiques communales etc., etc. : MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Blancard, Penon, Touffet, Dugas, Toulouzan, Jubiot, L. Camoin, de Grasset, F. Blanc et Bœuf.

M. Timon-David demande que de nouveaux membres soient adjoints à la Commission chargée de

rédiger un rapport en réponse à la circulaire de M. Duruy touchant les livres que l'on doit choisir pour les bibliothèques des écoles primaires. MM. Camoin Penon, Mortreuil répondent à cet appel.

Le service pour le repos des âmes décédées est fixé au jeudi 16 mars à 9 heures.

M. Bordes lit un rapport sur un projet de chemin de fer de ceinture, qui partant du quai Rive-Neuve desservirait les Catalans, les bains de mer, Saint-Lambert, Endoume, le vallon de l'Oriol, la plage, le Chateau des Fleurs, et aboutirait à la place Cas tellanne, cette lecture est écoutée avec intérêt, et la Société verrait avec plaisir cette nouvelle voie de communication promptement ouverte.

L'ordre du jour porte : Election du président ; M. Timon-David réunit toutes les voix moins une. On passe à l'élection du bibliothécaire ; M. Roussin est élu à la majorité de dix voix.

Sont ensuite proposés pour le titre de membre correspondant :

M. F. de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut, par MM. Blancard, Penon, et Maurin.

M. C. Robert, directeur au ministère de la guerre, membre de l'Institut, par MM. Blancard, Penon, Maurin.

M. Rapetti, sécretaire de la Commission chargée de colliger la correspondance de Napoléon Ier, par MM. Mortreuil, Blancard, Maurin.

Ces diverses candidatures sont prises en considération.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire.

Dr E. Maurin.

Séance du 30 mars 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 1865 est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. le directeur-général des douanes, annonçant l'envoi du *tableau général des mouvements du cabotage en 1863*;

2° Lettre de M. Lucy, qui regrette de ne pouvoir représenter la compagnie au Congrès des sociétés savantes, ses affaires l'appelant à Marseille du 20 au 30 avril ;

3° Lettre de M. Legoyt, demandant au nom d'un concurrent que la clôture du concours soit renvoyée au 30 avril. Le conseil d'administration a pris une délibération favorable;

4° Mémoire sur la *statistique de Gardanne* envoyé au concours (n° 1).

5° Mémoire sur le *Morcellement de la propriété*, envoyé au concours (n° 2)

6° Mémoire sur le *Morcellement de la propriété*, envoyé au concours (n° 3).

Ces mémoires sont remis séance tenante entre les mains des membres de la commission d'examen.

7° Mémoire sur *les bibliothèques de Marseille, depuis les temps les plus reculés*, par M. Laurent de Crozet, candidat au titre de membre actif. Rapporteur M. Timon-David;

Correspondance imprimée :

1° *Les actes du comité médical des Bouches-du-Rhône*;

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*;

3° *Actes administratifs du département*;

4° *Revue des Sociétés savantes*;

5° *Rapport sur les antiquités de la France*, par M. Haurriau ;

6° *Catalogue de la bibliothèque communale de Marseille*. Rapporteur M. Timon-David ;

7° *Revue horticole des bouches-du-Rhône* ;

8° *Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts de la Marne*;

9° *Annuaire des cinq départements de la Normandie*;

10° *L'Agronome patricien*;

11° *Notizie statistiche dell' industria manufattrice in scafati*, par F. Mortrechio ;

12° *Bulletin de la Société de médecine de Toulouse*;

13° *Annales de la société artistique et littéraire d'Apt*;

14° *Annuaire de l'Institut des Provinces*;

15° *Journal de la Société de statistique de Paris*;

16° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*;

17° *Guide de Marseille*, par Canquoin ;

M. Blancard s'exprime ainsi touchant le travail adressé à la compagnie par M. Latil, candidat au titre de membre actif : « M. Latil s'occupe depuis longtemps de la question de la canalisation et de la fertilisation de la Camargue. Il a pris le problème aussi loin qu'il en a pu trouver les traces dans les archives, et à l'aide de ces documents il a établi la partie historique du mémoire qu'il a soumis à votre jugement. Il donne l'étendue de la Camargue et démontre que l'on pourrait en faire une terre fertile; il décrit les divers projets que l'on a prônés pour arriver à ce but, et fait ressortir que le meilleur est le dernier, qui a reçu la sanction des autorités compétentes, et qui consiste à diviser la Camargue en deux zones, dont l'une serait arrosée directement et l'autre à l'aide de machines hydrauliques. M. Blancard fait ensuite espérer que M. Latil développera prochainement ses idées pratiques à ce sujet, et propose, au nom de la commission, l'admission du candidat.

M. Blancard passant à l'analyse du catalogue adressé par M. Laugier, candidat au titre de membre actif, signale les richesses du cabinet de la ville, au point de vue surtout des monnaies provençales. M. Carpentin, dit l'honorable rapporteur, a pensé que les médailles des papes et des légats d'Avignon devaient être agrégées aux monnaies de Provence, puisqu'elles ont toujours eu cours dans le comté, même après la séparation. Cette série du cabinet a été cataloguée avec un soin extrême et un rare talent par M. Laugier, que la commission désigne comme digne de mériter nos suffrages.

M. Albrand fait ressortir dans un remarquable rapport les idées principales d'un mémoire de M. Mure de Pelanne *sur l'éclairage des côtes de l'empire Ottoman*. L'auteur a fait une intéréssante statistique des mouvements maritimes entre l'empire ottoman et Marseille depuis plusieurs années. Il a dit ensuite les difficultés diplomatiques de tout genre que l'établissement des phares a suscitées lors de la guerre de Crimée ; le rôle que M. Marius Michel, enfant de la Provence, a joué dans cette grave affaire, et les importants services rendus à la navigation par les phares établis (110 environ), dont le nombre sera bientôt doublé. M. Mure de Pelanne a fait preuve dans ce mémoire d'une entente parfaite de la science nautique et d'un talent d'écrivain qui le font avantageusement distinguer par la Commission.

M. Segond-Cresp raconte les antécédents de M. Benjamin Poucel, candidat au titre de membre actif, son séjour aux Cordillières, ses études de l'élève des vigognes et des alpagas, ses voyages, ses œuvres, et analyse rapidement le mémoire manuscrit qu'il a envoyé à l'appui de sa candidature. Il y est demontré par des faits que le chiffre doit être raisonné sous peine d'induire en erreur. L'au-

teur a développé cette question en vrai statisticien et en homme nourri des bons principes de l'économie politique. La Commission émet un avis favorable à son admission.

M. Flavard lit un rapport sur les œuvres de M. Marmisse, candidat au titre de membre correspondant. M. Marmisse a offert surtout à la Société un opuscule interéssant sur l'hygiène de Bordeaux. M. Flavard, tout en louant les efforts du savant médecin, pour établir la statistique de la mortalité à Bordeaux, croit que l'administration seule peut arriver à résoudre d'une manière convenable les problèmes d'hygiène locale. Cependant, M. le docteur Marmisse s'étant montré habile statisticien dans le travail analysé mérite nos suffrages.

M. Timon-David donne lecture de la réponse qu'il a dû préparer à la circulaire de M. Duruy; cette répose est approuvée.

M. Ménécier lit un rapport sur le *fer hygiénique :* il signale les malaises auxquels sont prédisposées les repasseuses. Les tentatives faites à diverses époques pour obvier aux inconvénients des fers ordinaires à repasser; les avantages que présente le fer hygiénique de MM. Guilbaud et Simon, et conclut au renvoi à la Commission des récompenses. Adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination du Vice-Président. M. Jubiot est élu à l'unanimité.

Le titre de membre correspondant est accordé à MM. Marmisse, de Saulcy, Ch. Robert, et Rappetti.

M. Laurent de Crozet est proposé candidat au titre de membre actif, par MM. Segond-Cresp, Blanc et Maurin; cette candidature est prise en considération.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

Dr E. Maurin.

Séance du 4 mai 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est lu. M. Jubiot ayant appris que le nombre des membres qui ont assisté à cette séance n'était pas suffisant pour donner aux délibérations prises le caractère de validité désirable, demande que la nomination du Vice-Président soit considérée comme nulle. Pour se conformer aux règlements le scrutin pour la nomination du Vice-Président sera ouvert de nouveau à la fin de la séance. Le procès-verbal est adopté.

Correspondance manuscrite :

1° *Mémoire sur les agglomérations urbaines*; envoyé au concours (n° 5);

2° *Mémoire sur l'émigration rurale ou les agglomérations urbaines*; envoyé au concours (n° 6);

3° *Mémoire sur le morcellement de la propriété*; envoyé au concours (n° 7);

4° Lettres de M. Legoyt, relatives au legs Moreau. La Société vote des remercîments à l'honorable membre pour l'activité qu'il met à défendre ses intérêts;

5° Lettre de M. Penon, réclamant les coins des anciens jetons pour le cabinet des médailles de la ville. La Société est heureuse de pouvoir offrir à la ville ces matrices que l'on voit rarement dans les collections;

6° Lettre de M. Mure de Pelanne, qui, retenu par une indisposition, ne peut se rendre à la séance. M. le Président renvoie à la prochaine réunion la réception de M. Mure de Pelanne.

Correspondance imprimée :

1° Mémoires lus à la Sorbonne : *Archéologie*, 1864,

2° Mémoires lus à la Sorbonne : *Histoire, philologie et sciences morales*, 1864 ;

3° *Mémoires de l'Académie du Gard*, septembre et octobre, 1863 ;

4° *Annales de la Société d'Agriculture, sciences et commerce du Puy*, 1862 ;

5° L'*Agronome praticien* ;

6° *Tableau des mouvements du cabotage*, 1863 ;

7° *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1864 ;

8° *Revue Horticole des Bouches-du-Rhone* ;

9° *Des internationalen statistischen congresses in Berlin*, 1864 ;

10° *Journal de la Société de Statistique de Paris*, mars, avril, 1865 ;

11° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences de la Sarthe* ;

12° *Précis historique sur la Société de Bienfaisance et de Charité à Marseille*, par M. de Crozet ;

13° *Aperçu de la législation anglaise sur la servitude pénale*, par M. L. Vidal ;

14° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

M. le Président s'adresse en ces termes à MM. B. Poucel, Latil et Laugier : « Messieurs, depuis un grand nombre d'années, nos réceptions n'avaient pas été aussi fréquentes ; je m'en félicite, et je suis heureux de souhaiter la bienvenue à des collègues si méritants que vous. M. B. Poucel, j'ai lu avec le plus grand intérêt le Mémoire dont vous avez fait hommage à la Société ; il prouve une grande connaissance des choses que vous avez traitées ; vous vous êtes montré statisticien éminent. La publicité s'est chargée de dire combien votre mérite est apprécié. — M. Latil, vous avez soulevé de graves questions touchant la Camargue ; nous vous écouterons avec délices lorsque vous voudrez les déve-

lopper, et nous mettrons à profit votre talent d'agriculteur.—M. Laugier, votre éloge a été tellement fait dans cette enceinte, que l'on ne peut surenchérir; le travail que vous avez présenté met vos admirateurs au rang des historiens impartiaux. »

M. Segond-Cresp lit un rapport sur le travail offert par M. Laurent de Crozet, candidat au titre de membre actif. M. Laurent de Crozet y fait l'historique des principales bibliothèques de Marseille; La bibliothèque de Saint-Victor, dont M. Mortreuil nous avait si savamment entretenus; une bibliothèque anonyme; la bibliothèque Laurent Gravier, où se trouvait un manuscrit établissant que Louis XIV désirait s'emparer de l'Egypte; la bibliothèque Lejourdan, conseiller à l'amirauté, dont les livres ont été receuillis par M. Bugnon; la bibliothèque Michel de Léon, dissipée en 1841; la bibliothèque Achard; les bibliothèques Barbarin, Martin fils, Tronchet, Reymonet, Bousquet, sont passées en revue. L'auteur s'arrête à la période contemporaine; admis dans notre sein, il nous initiera peut-être dans le sanctuaire qu'il sait si bien garder.

M. Penon lit un rapport sur l'ouvrage de M. Jacquemin, intitulé : *Monographie du théâtre d'Arles*; l'honorable rapporteur fait ressortir la beauté de cet ouvrage où l'érudition apparaît à chaque page. Il regrette que l'auteur n'ait pas discuté les documents sur lesquels il appuie son raisonnement. M. Penon passe ensuite en revue le mode de construction et la disposition des théâtres antiques chez les Grecs et les Romains. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Magnan, parlant des centres commerciaux, cherche à établir que pour qu'un empire soit durable, il faut qu'il soit producteur, consommateur, exportateur et industriel; en un mot, qu'il produise les matières premières, qu'il les donne au plus bas

prix possible, qu'il les transforme en objets de nécessité le plus économiquement; enfin, qu'il les transporte aux prix les plus réduits. Pour arriver à cet état de prospérité, de grandeur et de puissance, il est urgent: 1° que la France pousse la civilisation vers le Soudan; 2° qu'elle utilise l'eau des fleuves au triple point de vue de l'agriculture, de la navigation et de l'industrie; 3° que le propriétaire, surtout le propriétaire paysan, soit crédité par l'Etat; 4° que le Gouvernement garantisse les ports commerciaux par de bonnes fortifications.

L'ordre du jour appelle la nomination du Vice-Président; M. Jubiot est élu. M. Jubiot donne sa démission d'annotateur, et l'on procède à l'élection de ce dernier fonctionnaire; M. Segond-Cresp réunit tous les suffrages.

Le scrutin est ouvert pour l'admission de M. Laurent de Crozet, au titre de membre actif; M. Laurent de Crozet est admis.

Sur la proposition de M. Maurin, M. le docteur Turchetti, membre correspondant, est délégué pour représenter la Société de Statistique de Marseille, aux fêtes de Dante, à Florence.

La discussion s'ouvre sur une proposition réglementaire de M. Segond-Cresp, ainsi conçue: «Le soussigné formule, conformément à l'article 31, la proposition réglementaire suivante : Dans tous les articles du réglement, les mots *Secrétaire perpétuel*, seront remplacés par ceux de *Secrétaire général.* » L'article 18 § 2 commence ainsi : « le Secrétaire-général nommé pour cinq ans, peut être réélu indéfiniment; il rédige .....; » l'article 20, commence par cette disposition : « Le Trésorier exerce en justice tous les droits et actions de la Société, d'ordre du Conseil ou de l'assemblée. »

Signe : SEGOND-CRESP.

M. Segond-Cresp développe cette proposition,

qui a l'agrément du Conseil d'administration. MM. Timon-David, Flavard, Ménécier, Maurin, sont successivement entendus. La proposition est mise aux voix, et sa prise en considération est votée à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Vice-Secrétaire.
Dr MAURIN.

Séance du 1er juin 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, accusant réception des 25e, 26e et 27e volumes du Répertoire de la Société.

2° Lettres de remercîments de MM. Laurent de Crozet, Marmisse, Rappetti, Trastour, nouvellement promus aux titres de membre actif et de membres correspondants.

3° Délibération du Conseil d'administration : le 4 mai 1865 le Conseil a décidé : 1° que, provisoirement et en l'état, le Secrétaire de la Société prend le titre de Secrétaire général ; 2° qu'il sera procédé dans la séance du 1er juin à la nomination de Secrétaire général.

Correspondance imprimée :

1° Discours de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion des Sociétés savantes.

2° Séance publique de l'Académie d'Aix ;

3° *Société Philomatique de Paris*, janvier, février 1865 ;

4° *Revue Horticole des Bouches-du-Rhone*;

5° *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*;

6° *Revue commerciale et maritime*;

7° *L'Agronome praticien*, mai 1865;

8° *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuze*, tome IV, 1er bulletin.

9° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, 1re année.

10° *Mémoires de l'Académie impériale de Caen*;

11° *Revue des Sociétés savantes*, novembre et décembre 1864;

12° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*;

13° *Le Breviari d'Amor*;

14° *Longévité dans la ville de Bordeaux*, par le docteur Marmisse;

15e *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*; rapporteur, M. Blanc.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Mure de Pelanne et à M. Laurent de Crozet. Il rappelle, dans un discours écouté avec intérêt, les titres des deux honorables récipiendaires.

M. Laurent de Crozet répond que la question bibliographique est la seule qu'il oserait traiter devant la Compagnie. Les bibliophiles ne sont utiles, dit-il, que parce qu'ils sauvent du naufrage des livres rares qui sans eux seraient perdus. M. Laurent de Crozet est heureux de mettre à la disposition des travailleurs les documents qu'il a rassemblés dans sa bibliothèque.

M. Mure de Pelanne remercie la Compagnie de l'avoir appelé à participer à ses travaux; par sa position de consul à Smyrne, il a été à même d'étudier d'une manière pratique le commerce de la Turquie avec la France, et spécialement avec Marseille. C'est de ces questions qu'il désire entretenir la Société. Il le désire d'autant plus, que le percement de l'isthme de Suez va amener une révolution dans cette branche de navigation.

Les discours de MM. Timon-David, Laurent de Crozet et Mure de Pelanne sont vivement applaudis.

M. Penon, interpellé sur les trouvailles d'objets antiques faites au Lazaret, dit qu'il ne peut, jusqu'à présent, satisfaire entièrement notre curiosité, rien de caractéristique n'ayant encore été découvert. On a rencontré dans un terrain vierge des tombeaux qui paraissaient avoir été violés; une urne cinéraire brisée et pleine de cailloux; une urne en verre contenant des ossements incinérés; un puits foré; des médailles d'Adrien et Justinien, des Massaliotes au milieu des terres. Ces tombeaux semblent appartenir au troisième siècle, et la partie du cimetière découverte paraît avoir été affectée à des soldats.

M. Maurin qui a examiné quelques ossements extraits de ces tombeaux, a remarqué que le diamètre bi-pariétal était plus étroit proportionellement, le front plus arqué et les os propres du nez plus larges que ceux des Gaulois. Il croit devoir rapporter ces crânes à la race romaine. La symphyse du maxillaire supérieur, très apparente, permet de supposer que les sujets enterrés ne devaient pas avoir plus de trente ans.

M. Laurent de Crozet met à la disposition de M. Penon un manuscrit touchant des tombeaux découverts près la Porte-d'Aix et qui paraissaient être analogues à ceux mis à nu au Lazaret. Un rapport détaillé sera fait par M. Penon en temps et lieu.

M. Penon lit la suite de son rapport *sur les Théâtres anciens* : il donne le détail de la scène, des trucs, des machines, des décors. Il indique les dispositions que l'on prenait pour favoriser l'acoustique; enfin, il décrit les costumes du public et des acteurs.

Cette lecture est applaudie et l'on vote l'impression du mémoire.

M. Timon-David fait un rapport écrit sur le *Catalogue de la Bibliothèque de Marseille*. Après avoir justement signalé les difficultés de l'œuvre, les qualités que doit posséder l'auteur d'un catalogue, l'honorable rapporteur loue M. Reynier d'avoir entrepris un tel ouvrage et exprime le désir qu'il soit promptement mené à bonne fin.

M. Flavard lit un rapport sur *la fabrique du feutre pour machines*, de M. Martin. Il en résulte que M. Martin ayant introduit une industrie nouvelle réellement utile, a droit à une récompense que la commission spéciale du concours d'industrie est appelée à désigner.

L'ordre du jour porte la nomination du Secrétaire général. Nombre de votants 14.

Au premier tour de scrutin, M. Mortreuil obtient 1 voix; M. Flavard, 1 voix; M. Bœuf, 1 voix; M. Maurin, 11 voix. M. Maurin est élu Secrétaire général. M. Maurin remercie ses collègues de la confiance qu'ils mettent en lui, et dit qu'il s'efforcera de la mériter pendant les cinq ans pour lesquels il accepte la dignité de Secrétaire général.

MM. Timon-David, Albrand et Maurin proposent pour le titre de membre actif M. l'abbé Magnan, supérieur au Collége catholique. Cette candidature est prise en considération.

La séance est levée.

Le Secrétaire Général,

Dr S.-E. Maurin

Séance extraordinaire du 15 juin 1865.

PRESIDENCE DE M. JUBIOT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Jubiot annonce que M. Lescœur, inspecteur de l'Académie, assiste à la séance. « La présence parmi nous, dit-il, de l'honorable fonctionnaire de l'Université nous permet d'espérer qu'il fera bientôt partie de notre Société; cet espoir est d'autant mieux fondé, que M. Lescœur appartient aux sociétés de statistique de Grenoble, des Hautes-Alpes, de Niort, et que noblesse oblige.

M. Lescœur répond que son concours est assuré à la Société de Statistique de Marseille qui daigne lui donner une généreuse hospitalité.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

Correspondance manuscrite:

1° Lettre de M. Jph Constantin, qui, ayant trouvé un nouveau procédé pour purifier les huiles et s'opposer à leur congélation, demande à être admis à concourir pour l'un des prix que la Société réserve aux industriels; renvoyé à une commission composée de MM. Flavard, Albrand, Roussin.

2° Lettre annonçant que l'Institut des provinces et la Société française d'archéologie tiendront leur séance à Guéret les 15 et 16 juin 1865.

3° Lettre de M. le Procureur Impérial près le Tribunal de 1re instance de Marseille, accompagnant l'envoi du compte général de la justice pour 1863.

4° Lettre de S. E. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics accordant à la Société des médailles pour encourager l'agriculture dans le département.

M. le Secrétaire général donne lecture du projet suivant de délibération, dressé par le conseil d'administration:

« Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ayant mis à la disposition de la Société impériale de Statistique de Marseille, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze, pour être décernées en séance publique à des agriculteurs du département des Bouches-du-Rhône, la Compagnie a décidé :

« Que deux concours seraient ouverts, auxquels pourraient prendre part les agriculteurs du département des Bouches-du-Rhône.

« 1er CONCOURS. — Médaille d'argent ou de bronze de S. E. le Ministre, à l'agriculteur qui aura asséché un marais et l'aura transformé en un terrain cultivé dans la période décennale de 1855 à 1865.

On démontrera par une statistique comparative que le nombre des fièvres intermittentes a diminué, et que la population a gagné à cette transformation.

« 2me CONCOURS.—Médaille d'argent ou de bronze de S. E. le Ministre, à l'agriculteur qui aura défriché un terrain inculte, reboisé une montagne, transformé en prairies le plus grand espace de terrain dans le département des Bouches-du-Rhône.

« On dressera un tableau du rendement relatif ou de la plus value avant et après le défrichement, et du prix de mise en culture.

« Les inscriptions seront reçues au sécrétariat de la Société, à Marseille, rue Longue-des-Capucins, 39, jusqu'au 15 septembre, terme de rigueur. »

MM. Menard, Gentet, Segond-Cresp, Latil et Flavard prennent la parole à propos de ce projet qui est adopté par la Société après une longue discussion.

Correspondance imprimée :

1° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie.*

3° *Compte général de la justice commerciale.*

4° *Compte général de la justice criminelle.*

La Société possède quelques médailles modernes et des médailles anciennes, qu'elle doit à la libéralité de plusieurs de ses membres. Ces médailles qui ne constituent pas une collection pourraient enrichir le médailler de la ville. M. Penon demande qu'elles soient mises à la disposition de M. le Maire pour le cabinet des médailles.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, la Société répond par un vote favorable à la proposition de M. Penon.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Usquin sur les crises commerciales. L'honorable membre correspondant étudie l'origine des banques, leurs opérations, leur utilité, s'occupe plus particulièrement de la banque de France, de la nécessité des monopoles et des dangers de la concurrence en matière de crédit. Fait dépendre les crises commerciales de l'abus du crédit et de la tendance du négociant à chercher, dans les entreprises douteuses, des bénéfices aléatoires.

La Société applaudit à cette lecture.

On procède à l'élection du vice-secrétaire : nombre des votants 16. Le dépouillement du scrutin donne : 2 bulletins blancs, 13 voix à M. Albrand, et 1 voix à M. Ménécier. M. Albrand est proclamé vice-secrétaire pour l'année 1865.

Sont proposés pour le titre de membre actif :

M. Abeille de Perrin, négociant, président honoraire de la Société d'horticulture, présenté par MM. Flavard, Blancard et Maurin.

M. le chevalier Condo, membre de plusieurs sociétés savantes, présenté par MM. Flavard, Blancard et Maurin.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

Dr E. Maurin.

Séance du 6 juillet 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON DAVID.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire est lu.

M. Flavard demande qu'il ne soit pas donné suite aux travaux de la commission nommée pour l'examen des huiles de M. Constantin, cet industriel exerçant dans le département de Vaucluse et non dans celui des Bouches-du-Rhône.

La proposition de M. Flavard étant conforme à la lettre et à l'esprit du règlement, M. Constantin est exclu du concours et la commission spéciale nommée dans la dernière séance est dissoute.

Le procès-verbal est adopté sans autre réclamation.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. Bernex, maire de Marseille, qui remercie la Société du don généreux qu'elle a fait au cabinet des Médailles de la Ville. M. le Maire a donné des ordres pour que la Compagnie reçût dorénavant toutes les publications du Conseil municipal.

2° Lettre de M. Mathieu, annonçant l'envoi des brochures publiées jusqu'à ce jour par la Chambre de Commerce.

3° *Étude sur la foire de la Saint-Jean à Marseille*, par M. Abeille de Perrin, candidat au titre de Membre actif. Commissaires, MM. Flavard, Albrand et Roussin.

4° *Analogie de la langne italienne et de la langue provençale*, par M. Condo, candidat au titre de membre actif. Commissaires, MM. Gentet, P. Blanc et Latil.

Correspondance imprimée :

1° *Notice biographique sur M. de Montricher*, par Sébastien Berteaut, 1 broch. 1859.

2° *Les eaux de Marseille, de Nice, de Nîmes, etc.*, par Victor Cassaignes ; broch. 1865.

3° *Rapport sur l'entreprise du percement de l'isthme de Suez, adressé à la Chambre de commerce de Marseille*, par MM. J. Berteaut et J. Roux; broch. 1865.

4° *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 6, juin 1865.

5° *Annuaire de la Société météorologique de France*, 1864, feuilles 31-37 ; 1 broch., mai 1865.

6° *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Marseille*, 1855-56; broch. 1856—1853-54, broch., 1854.

7° *De l'organisation intérieure des Chambres de Commerce*; broch. 1849.

8° *Règlement intérieur de la Chambre de Commerce de Marseille*; broch. 1865.

9° *Compte-rendu de la situation industrielle et commerciale de la circonscription de Marseille* en 1861 ; broch., 1862.

10° *Observations adressées à M. le Ministre par la Chambre de Commerce de Marseille, en réponse aux assertions contenues dans le discours de M. Thiers*; broch., 1851.

11° *Propositions faites au Conseil municipal par M. Honnorat, maire de Marseille pour l'exécution des grands travaux d'utilité communale* ; broch., 1858.

12° *Rapport sur la proposition de M. le Maire de Marseille pour l'exécution des grands travaux d'utilité communale*; broch., 1858.

13° Rapport de M. Roux *sur le projet d'établissement d'un château d'eau, d'un musée de tableaux et d'un muséum d'histoire naturelle*; broch., 1862.

14° Rapport de M. Roux *sur la situation des chemins vicinaux de la commune*; broch., 1862.

15° *Séances d'installation des nouveaux membres de la Chambre de Commerce*, 1860.

16° *Mémoire de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*; 1 vol., 1865.

17° *Tables photométriques*, par M. Léon Vidal; 1 vol., 1865.

18° *Revue commerciale et maritime*, 15 avril, 29 avril, 3 juin, 17 juin, 24 juin.

A propos du projet de filtration des eaux du canal présenté par M. Cassaignes, M. Maurin demande s'il n'y aurait pas lieu de charger une commission d'examiner les mémoires qui paraissent à ce sujet. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Albrand, Segond-Cresp, Ménard, Sapet, Timon-David, Gentet, la Société est d'avis de s'en rapporter entièrement à la sollicitude de la municipalité pour la solution de ce problème d'intérêt public.

On passe à l'ordre du jour.

M. Ménard lit un rapport sur une brochure de M. Léon Vidal, intitulée : *Aperçu de la législation anglaise sur la servitude pénale et la libération conditionnelle et révocable.* L'honorable rapporteur fait ressortir les qualités qui distinguent la nouvelle publication de notre lauréat, et le grand intérêt moral que de telles études présentent. Enfin, M. Ménard propose d'adresser des remercîments à M. Léon Vidal et de renvoyer son travail à la commission des prix. — Adopté.

M. Segond-Cresp a la parole pour une communication touchant le prix Félix de Beaujour, M. Segond Cresp indique d'abord que la fondation du prix a été faite du vivant de M. de Beaujour par un don du généreux citoyen, ainsi que le constate un acte notarié.

Par rapport à l'histoire de cette fondation l'honorable annotateur rappelle que M. de Beaujour a exigé des concurrents non pas un travail original, mais un bilan exact du commerce de Marseille du-

rant 5 années, et que les juges du concours se sont montrés parfois trop sévères parce qu'ils ont perdu de vue l'esprit de la création.

M. Segond-Cresp passe ensuite en revue les œuvres produites par les divers concours et signale rapidement leurs mérites.

Enfin à l'aide de documents il prouve que le désir du lucre n'a pu être un seul moment le mobile des concurrents puisque la somme presque entière de 5,000 francs est épuisée en frais de copie, frais d'impression et de renseignements. Enfin l'auteur conclut à ce que la fondation de Beaujour soit maintenue. Cette lecture est fort applaudie et M. le Président ouvre sur elle la discussion.

M. Ménard remercie M. Segond-Cresp de n'avoir pas laissé passer sans protestations la proposition de M. Aug. Fabre au Conseil municipal touchant le prix Beaujour. « Je ne me plaindrai pas, dit-il, de la forme peu parlementaire de la brochure de M. A. Fabre, mais il est du devoir de la Société de statistique, indirectement mise en cause, puisqu'elle a fourni des juges à tous les concours et qu'elle compte parmi ses membres plusieurs lauréats, d'envoyer à M. le Maire et au Conseil municipal, une délibération ayant pour base les considérants de l'annotation de M. Segond-Cresp.

M. Sapet répond que sa position de lauréat du concours Beaujour, l'oblige à la plus grande réserve, mais qu'il se permet de faire observer à la Société de statistique qu'elle n'est pas directement en cause, et que peut-être vaudrait-il mieux pour elle ne pas s'immiscer dans les débats. Il est dit, en effet, que le jury du concours se compose d'un membre du Tribunal de Commerce, d'un membre de l'Académie, d'un membre du Conseil municipal et d'un membre d'une société scientifique ou littéraire. La société scientifique et littéraire choisie

jusqu'à ce jour a été notre Compagnie, mais l'avenir lui est-il réservé?

M. Maurin remercie M. Sapet de ses bonnes intentions à l'égard de la Société, mais il croit que le choix d'un membre de la Société de statistique pour le concours Beaujour, est presque imposé par la nature des travaux à examiner et surtout parce que la Société de statistique est la seule à Marseille ayant une existence légale et étant reconnue d'utilité publique. M. Maurin demande qu'il soit donné suite à la proposition de M. Ménard.

M. Ménard reprend : « Le conseil municipal a fait imprimer la proposition de M. A. Fabre, pour qu'il fût ouvert une enquête sur elle. Or, lorsqu'il y a enquête chacun a le droit d'intervenir, à plus forte raison l'avons-nous, ce droit, comme société. »

M. Jubiot ajoute : « Non-seulement nous avons ce droit comme individu et comme société, mais encore c'est un devoir pour notre Compagnie qui est directement attaquée dans la personne des membres qu'elle a fournis aux jurys et indirectement dans celle des hommes qui ont obtenu plusieurs prix et qui étaient des membres éminents de la Société.

La proposition de M. Ménard, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins M. Sapet, qui s'abstient. Le Conseil d'administration, auquel est joint M. Ménard, est chargé de rédiger la délibération qui sera discutée à la prochaine séance. L'ordre du jour porte une *étude philosophique* de M. Latil ; l'heure avancée de la séance oblige à renvoyer cette lecture à la prochaine réunion.

Le Secrétaire général,

Dr E. Maurin.

Séance du 20 juillet 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

M. le Président, annonçant que M. le chevalier de Rossi assiste à la séance, ajoute : « Notre honorable visiteur est non-seulement reconnu par toute l'Europe, comme un savant des plus distingués, mais encore il a su conquérir l'estime de son digne souverain le très honoré Pie IX. Nous serions heureux d'être renseignés par l'érudit archéologue, sur les découvertes faites dans les catacombes depuis ces dernières années. »

M. de Rossi remercie M. le Président de ses affectueuses paroles, il regrette de ne pouvoir répondre par un discours académique à la bienveillante réception que lui fait la Société de statistique de Marseille, mais il s'efforcera au moins de dire sous forme de causerie les résultats auxquels il est arrivé par un travail constant de 22 années.

Dans un brillant préambule, l'honorable M. de Rossi établit que les catacombes, se rattachant par les origines du Christianisme à l'antiquité gréco-romaine et sémitique, donnent la clef de la civilisation actuelle. Au point de vue archéologique, l'intérêt n'est pas moins grand, puisque l'étude des antiquités chrétiennes des trois premiers siècles résume les arts grecs, romains et judaïques.

Ces monuments des origines du Christianisme se retrouvent partout, mais ils ne sont nulle part aussi nombreux qu'à Rome.

M. de Rossi a recueilli toutes les inscriptions chrétiennes des six premiers siècles, contenues dans les musées, les livres, les manuscrits, etc.

Rome en fournit 12 à 13,000, le reste du monde n'en possède que 3 à 4,000. Chose digne de remarque, l'Académie des Belles-Lettres ayant entrepris la collection des inscriptions païennes du ve siècle de la République au ve siècle de l'ère chrétienne, on n'a pu trouver à Rome que 17000 inscriptions païennes. La presque égalité des inscriptions païennes et chrétiennes dans la ville éternelle donne une idée du développement du Christianisme dès les premiers siècles; mais cette idée devient bien plus précise quand on étudie les catacombes.

Il a fallu une quantité innombrable de chrétiens pour peupler ces 40 villes souterraines ayant 580 kilomètres de galeries, contenant des milliers de tombeaux, de cubicules, de chambres sépulcrales quelquefois à 5 étages, disposées en octogones et communiquant avec de vastes églises éclairées par un lucernaire central. Depuis le IVe jusqu'au IXe siècle, ces monuments gigantesques ont été visités par tous les pieux pèlerins ; puis ils ont été fermés et jusqu'au XVIe siècle nul ne s'en est occupé. A cette époque, Bozio a remis en honneur l'étude des catacombes et s'est efforcé d'appliquer l'histoire à leur topographie; mais cette voie logique a été abandonnée par les successeurs de Bozio, qui se sont contentés de découvrir sans méthode les monuments chrétiens, de les arracher de leur place pour les grouper malheureusement dans des musées et de les décrire minutieusement.

M. de Rossi, reprenant la voie de Bozio, a cherché dans les manuscrits des indications topographiques. Il n'a pas borné ses investigations à Rome, mais il a parcouru les bibliothèques de Suisse, d'Allemagne , de France , d'Angleterre, et a mis heureusement la main sur des guides écrits pour les pèlerins qui se disposaient à visiter les catacombes.

A l'aide de 5 guides topographiques, et secouru par son frère, excellent géomètre et naturaliste, M. de Rossi est parvenu à dresser un plan de l'ancienne Rome et des 40 hypogées.

Le Saint-Père a nommé une commission d'archéologues qui, suivant les indications tracées par M. de Rossi, ont dirigé des fouilles couronnées du plus heureux résultat au bout de 4 mois. Depuis 10 ans les travaux se poursuivent avec activité dans les 40 cimetières souterrains.

L'étude du terrain démontre que les catacombes ont été creusées par les chrétiens pour servir de cimetières et ne sont pas comme on le croit vulgairement d'anciennes sablières abandonnées.

Les catacombes du Ier siècle ont des entrées monumentales du plus beau style, les sculptures, les peintures à fresque représentant les symboles chrétiens y abondent, sans nul doute l'ouverture de ces hypogées a dû être libre. Mais les catacombes, du IIe au IIIe siècle, ont au contraire de fausses entrées, l'arenaria masque la porte principale. « L'histoire, dit M. de Rossi, nous en donne la raison. Au début, le christianisme était considéré comme une secte du judaïsme et par conséquent légalement admis. Le culte du Christ devait être aussi libre que celui de Jéhovah. Saint-Justin et d'autres pères de l'église disent que les Juifs ont suscité les premières persécutions contre les chrétiens en déclarant devant les tribunaux romains que le christianisme était une religion nouvelle, n'ayant aucun lien avec le judaïsme, et sans doute Néron persécuta le premier les chrétiens, sous prétexte qu'ils avaient incendié Rome. Mais sous Néron, sous Domitien, même sous Trajan, les corps des martyrs pouvaient être réclamés et les hypogées ont été respectés. Au IIIe siècle, les catacombes devenant le lieu de reunion des chrétiens, défense

fut faite par les Empereurs de se rendre dans les cimetières et dès lors on dut cacher l'entrée des catacombes.

Ainsi se trouve établie une concordance entre l'histoire, le martyrologe, la topographie et l'archéologie durant les trois premières siècles de l'Eglise.

M. le Président remercie M. de Rossi de sa remarquable communication, qui est fort applaudie.

M. le Président demande qu'il soit passé outre au réglement et que le titre de membre correspondant soit décerné séance tenante à M. le chevalier de Rossi. La Société répond par un vote unanime à la proposition de l'honorable M. Timon-David. Il est en outre alloué à M. de Rossi un jeton d'argent; M. de Rossi remercie la Société et lui promet de lui faire hommage de divers travaux dès son retour à Rome.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

Le Secrétaire général.
Dr E. Maurin.

Séance du 3 août 1865.

PRÉSIDENCE DE M TIMON DAVID,

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet est lu et adopté.

Correspondance :

1° 2 médailles d'argent et 2 médailles de bronze de S. E. le Ministre de l'Agriculture et du Commercé frappées au nom de la Société de Statistique de Marseille.

2° Lettre de M. Codde qui, ayant établi un observatoire astronomique pour régler les chronomètres

demande à prendre part au concours ouvert pour les introducteurs d'une industrie nouvelle, dans le département. Commissaires : MM. Jubiot, Gentet et Albrand.

3° *La guerre civile à Pétrano*, traduite en vers par Chalvet; rapporteur, M. Segond-Cresp.

4° Rapport sur *Les cas de rage canine observés à Marseille en* 1864, par M. Ch. Ménécier.

5° *Revue commerciale.*

6° *Mémoire sur la filtration des eaux de la Durance*, par M. Bouvetier.

7° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, XIIIe vol.

8° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, juin.

9° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. III.

10° *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, XXXVe année.

11° *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. I, 4e série.

12° *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, mai.

13° *Journal de la societé de statistique de Paris*, juillet.

14° *Société d'encouragement pour l'industrie*, séance générale 1865.

15° *Délibération du Conseil Municipal*, 1864.

16° *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhone.*

M. Roussin lit un rapport sur une étude de M. Abeille de Perrin intitulée: *La foire de la Saint-Jean.* L'honorable rapporteur, après avoir fait ressortir les qualités littéraires qui distinguent les productions du récipiendaire, donne la substance statistique du travail. Il résulte des recherches du candidat que 91 jardiniers sont venus tenir la foire, y ont apporté 20,380 plantes d'une valeur approxi-

mative de 11,180 francs, ce qui donne une valeur de 54 centimes par plante. Parmi les espèces les plus communes, citons 6,000 basilics vendus d'abord à 30 centimes, puis à 10 centimes vase compris ; — 1,500 œillets dans les prix de 50 à 75 centimes ; — 1,500 hortensias de 50 centimes à 5 francs ; balsamines, véroniques, matricaires, nelrembergias, fuchsias, géraniums rosat, lantanas, chrysanthèmes, pervenches, delphiniums, héliotropes, verveines, pétunias, et giroflées, verbenas citriodora, neriums, poiriers, figuiers, grenadiers, magnolias, conifères, latanias, dracœnas, araucarias, gloxinias, coleas, fougères, bambous, etc., qui remplissaient les deux tiers des allées de Meilhan. La ville percevant un droit de stationnement de 1 fr. 50 par mètre de longueur, la foire procure donc une recette de 1,208 francs à la municipalité. M. Abeille de Perrin n'a pas oublié l'annexe des allées des Capucines, encombré par 25 lots de chaînes d'ail, représentant une valeur de 9,500 fr. et 40 lots d'articles divers de bimbeloterie, de bijouterie, etc., qui font de cette accessoire de la foire de la Saint-Jean la partie la plus importante.

M. Roussin conclut à l'admission de M. Abeille de Perrin au titre de membre actif.

M. Latil présente un rapport sur le travail de M. Condo, candidat au titre de membre actif. Je n'ai point mission, dit-il, d'énumérer et peser en valeur les œuvres nombreuses de M. le chevalier Condo, je dois me restrenidre à une analyse de l'ouvrage manuscrit intitulé : *Quelques mots sur la poésie provencale et ses rapports avec la poésie italienne.* M. Condo fait ressortir qu'au XIIe siècle, tandis que la France du Nord offre un milieu particulièrement propre à la poésie épique, chez les provinces d'Oc l'épopée ne se développe pas. En langue d'Oil, le fond de la littérature est une poésie lyrique, nar-

rative et impersonnelle ; en langue d'Oc domine la poésie purement lyrique et personnelle.

L'honorable rapporteur pense que la différence de civilisation est cause de cette diversité dans les productions littéraires. Et ce caractère personnel qui distingue la poésie provençale s'y manifeste dès l'origine; il y est même plus accentué qu'à l'époque de son plus grand développement. La littérature provençale a duré à peu près deux siècles et demi; d'abord elle a chanté l'amour et les poétiques changements qui surviennent dans la nature, puis elle s'est inspirée des évènements contemporains, et son influence s'est étendue de proche en proche sur la France, l'Allemagne, l'Espagne et notamment l'Italie. — Ainsi, les troubadours ont ouvert la voie aux trouvères français, italiens, castillans, portugais et aux minesingen allemands. — M. Latil conclut à l'admission du chevalier Condo au titre de membre actif.

Le rapport de M. Latil est vivement applaudi.

M. Latil a la parole pour une lecture intitulée : *L'esprit de Dieu.* L'honorable membre s'appuie sur l'histoire pour démontrer que les philosophes de tout temps ont eu conscience de l'existence d'un esprit supérieur tel que la tradition biblique nous l'a enseigné. L'essence divine se reconnaît dans toutes les œuvres de génie, que leur auteur soit Platon, Socrate ou un moine ascétique.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur la candidature de M. Abeille de Perrin. — Nombre de votants, 14. — Boules blanches, 14. — M. Abeille de Perrin est élu membre actif à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. le chevalier Condo. — Votants 14, — boules blanches 3, boules noires 11. M. Condo n'est pas élu membre actif.

On procède à l'élection de M. Siméon Luce, can-

didat au titre de membre correspondant. Votants 14. — Boules blanches 13, — boules noires 1. M. Siméon Luce est proclamé membre correspondant.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr Maurin.

Séance du 5 octobre 1865.

Présidence de M. Jubiot, *Vice-Président.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Jubiot annonce que M. Ch. Expilly, membre correspondant, assiste à la séance.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. Caussemille demandant qu'une visite soit faite par la Commission d'industrie à ses ateliers;

Commission : MM. Roussin, Ménécier, Prou-Gaillard, Albrand, Laugier.

2° Lettre de M. Larmenjat soumettant à l'appréciation de la Société une fabrique de carreaux hydrauliques mosaïques;

Commission : MM. Gentet, Flavard, Mure de Pelanne, Sapet, Toulouzan.

3° Lettre de M. Favier qui, fabricant un nouveau cirage pour les harnais et les capottes de voitures, le soumet à l'appréciation de la Compagnie;

Commission : MM. Sapet, Latil, Touffet.

4° *Etude sur les côtes Françaises de la Méditerranée au point de vue piscicole*, par M. L. Vidal, candidat au titre de membre actif;

Commission : MM. Ménard, Ménécier, Albrand.

5° *Borghini ou Bordini*, Etude, par M. Kothen, candidat au titre de membre actif;

Commission : MM. Blancard, Laugier, Flavard.

Correspondance imprimée :

1° *Recueil des Actes administratifs;*

2° *Revue commerciale;*

3° *Revue des Sociétés savantes;*

4° Distribution des récompenses aux Sociétés savantes;

5° *Revue industrielle, agricole et littéraire de Valenciennes;*

6° *Mémoires de la Société des sciences, arts, etc., d'Arras;*

7° *Revue de la Société de l'Eure;*

8° *Bulletin de la Société des sciences, arts, etc., de l'Yonne;*

9° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry;*

10° *Annuaire de la Société météorologique de France;*

11° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône;*

12° *Journal de la Société statistique de Paris;*

13° *Journal d'agriculture de la Côte-d'or;*

14° *Bulletin de la Société de médecine de Toulouse;*

15° *Bulletin médical du Nord de la France;*

16° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente;*

17° *Bulletin de la Société archéologique, etc., de Béziers;*

18° *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après* 1789, par Ch. de Ribbe;

19° *Marseille, Aix et les Alpes dans la question du chemin de fer direct entre Marseille et Aix*, par Ch. de Ribbe;

20° *Du but moral et social dans les œuvres d'érudition*, par Ch. de Ribbe;

21° *La Société des Portefaix de Marseille*, par Ch. de Ribbe;

22° *Pascalis, Etude sur la fin de la Constitution Provençale*, par Ch. de Ribbe;

23° *Notice sur M. Fauché-Prunelle*, par M. Gariel;

24° *Tapisseries représentant les amours de Gombaut et Macée*, par M. Gariel;

25° *Projet impérial d'une carte topographique de la Gaule*, par M. C. Moirenc;

26° *Le Pont Julien*, par M. C. Moirenc;

27° *Les Distractions*, poésies posthumes de M. G. Rambot, éditées par M. de Berluc-Perussis;

28° *Discours de réception à l'Académie d'Aix*, par M. de Berluc-Perussis;

29° *Histoire de l'Eglise de Notre-Dame de Saint-Michel*, par M. Raymond Poulle, rapporteur;

30° *Les Archives du Consulat général de France, à Alger*, par M. Albert Devoulx, rapporteur;

31° *Notre-Dame-du-Rouet*, par M. Kothen;

32° *Notice sur les Cryptes de l'abbaye Saint-Victor*, par M. Kothen;

33° *La Batrachomyomachie, le Moretum*, la première églogue de Virgile, par M. Dethou;

34° *Les Eaux de Marseille*, par M. Cassaignes;

35° *Prophylaxie du choléra*, 1re et 2me éditions, par M. Maurin.

M. Laugier retrace en quelques pages l'histoire du cabinet des médailles de la ville de Marseille, fondé en vertu d'une ordonnance rendue à Saint-Cloud, le 31 juillet 1821, par Louis XVIII, autorisant l'acquisition du cabinet de M. Fauris de Saint-Vincent. M. Laugier rappelle les travaux de classification faits par M. Feautrier et par M. Carpentin; indique l'esprit qui a guidé cette division des richesses numismatiques de notre Musée en neuf séries, et signale les principales pièces de chacune de ces séries; enfin, il décrit les monnaies et les médailles récemment données au Cabinet de la ville par la Société de statistique.

Sur la demande de M. Jubiot, l'impression de ce Mémoire est votée au scrutin secret; elle est ac-

cordée à l'unanimité et un jeton d'argent est décerné à M. Laugier.

Sont ensuite proposés pour le titre de membre correspondant :

MM. Gariel, Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Grenoble ;

Albert Devoulx, Conservateur des Archives, à Alger;

Cam. Moirenc, employé des Ponts-et-Chaussées, à Apt;

Ch. Ribbe, avocat à Aix.

De Berluc-Perussis, avocat à Forcalquier;

Raimond Poulle, avocat.

Présentés par MM. Laurent de Crozet, Albrand et Maurin.

Ces candidatures sont prises en considération.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr S.-E. Maurin.

Séance du 26 octobre 1865.

Présidence de M. Timon-David.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre est lu et adopté.

Correspondance munuscrite :

1° Lettre de M. l'abbé Magnan qui envoie à l'appui de sa candidature au titre de membre actif, un Mémoire sur *Les Saintes* ;

Commission : MM. Segond-Cresp, Laurent de Crozet, Roussin.

2° Lettre de M. Sapet, qui décline l'honneur de présider la Commission Favier. — M. Flavard est délégué pour diriger les travaux de cette Commission d'industrie;

3° Lettre de M. Maurel, qui fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage sur *les Sociétés de secours mutuels du département.* — Rapporteur M. Segond-Cresp.

Correspondance imprimée ;

1° *Actes administratifs du département*;

2° *Revue commerciale*;

3° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône;*

4° *Revue agricole, etc., de Valenciennes;*

5° *L'Agronome praticien;*

6° *L'invention;*

7° *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne;*

8° *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*;

9° *Aperçu général sur l'Egypte*, par le Dr Clot-Bey;

10° *Quelques mots à l'Académie au sujet du nouveau cimetière*, par le Dr Clot-Bey;

11° *Leçon sur la Peste d'Egypte*, par le Dr Clot-Bey;

12° *De l'ophthalmie et la vaccination*, par le Dr Clot-Bey;

13° *Mohamed-Ali et l'Egypte*, par le Dr Clot-Bey;

14° *Introduction de la vaccination en Egypte*, par le Dr Clot-Bey;

15° *Réouverture de l'Ecole de médecine du Caire*, par le Dr Clot-Bey;

16° *Documents biographiques*, par le Dr Clot-Bey :

17° *Percement de l'Isthme de Suez*, par le Dr Clot-Bey.

M. Laugier analyse une notice de M. Van Kothen sur *Borghini ou Bordini*, hydrocéphale fort connu à Marseille, où il a vécu au commencement du XVIIe siècle, et dont le crâne est conservé au Musée d'histoire naturelle de notre ville.

M. Laugier rappelle les travaux de M. Van Kothen sur *les Cryptes de Saint-Victor* et sur *Notre-Dame-du-Rouet.* L'honorable rapporteur conclut à l'admission du candidat.

M. Albrand présente un rapport détaillé sur le volumineux mémoire de M. L. Vidal touchant la *Pisciculture marine et le développement dont elle est susceptible sur les côtes de la Méditerranée.* L'auteur, après avoir fait ressortir que l'agriculture est une source de bien-être pour certaines communes du Nord et de l'Ouest, telles que Emaudes, Chamon, Marcilly, Marennes, Arcachon, nous amène à établir une comparaison entre les bords de la Méditerranée et ceux de l'Océan. L'avantage que l'on peut retirer du flux et reflux pour l'éducation des espèces comestibles, les conditions du climat sont habilement étudiées. Mais, le chapitre qui devait le plus nous intéresser est sans nul doute celui où M. L. Vidal rend compte des tentatives faites sur nos côtes, depuis Villefranche jusqu'à Port-Vendres, au point de vue aquicole. En général, les huîtres n'y ont pas prospéré. A Toulon, après avoir donné de beaux produits dans les premiers temps, elles ont disparu.

M. L. Vidal donne ensuite la nomenclature des mollusques, des crustacés et des poissons que l'on peut élever sur nos côtes, et nous fait espérer la prochaine conversion de l'étang Lamolle en ferme d'aquiculture modèle. L'honorable rapporteur conclut à l'admission du candidat au titre de membre actif.

La Société entend la lecture de la délibération suivante quelle approuve, touchant la fondation Beaujour.

FONDATION FÉLIX DE BEAUJOUR.

Rapport de M. Augustin Fabre au Conseil municipal.

DÉLIBÉRATION :

La Société de Statistique,

Vu le rapport de M. Augustin Fabre au Conseil municipal de Marseille, relatif à la suppression du

prix Beaujour, rapport imprimé et tendant à ouvrir une enquête sur cette question;

Ouï le mémoire de M. Segond-Cresp, la discussion étendue à laquelle il a donné lieu dans la séance du 6 septembre 1865, les conclusions de la Commission spéciale nommée à cet effet;

Considérant en principe :

Qu'on ne saurait entourer de trop de respect les fondations scientifiques et philantropiques; que ce serait certainement menacer sérieusement une source précieuse d'encouragement intellectuel et d'œuvres de bienfaisance que d'admettre que l'on puisse arbitrairement, même dans un but utile, changer les volontés des donateurs ou testateurs, en donnant aux fonds qu'ils ont consacrés à en assurer l'exécution, une autre destination;

Qu'ainsi, l'accomplissement littéral des fondations est non-seulement une question de bonne foi publique, mais encore un acte de bonne administration par la sécurité qu'il doit inspirer à de nouveaux fondateurs.

Considérant en fait dans l'espèce, que, sans s'arrêter à de regrettables questions de personnes, il n'est pas exact d'affirmer que la fondation Félix Beaujour ait été stérile; qu'elle a, au contraire, produit son effet, puisque le prix a été régulièrement donné plusieurs fois et qu'en dehors de cette considération officielle, il est de notoriété publique que le concours a réellement produit des œuvres remarquables et utiles à consulter; que ce résultat n'eût-il été obtenu qu'une fois en trente ans, il faudrait encore s'en féliciter, eu égard à l'importance du but à atteindre;

Considérant, de plus, qu'on ne saurait conclure à l'inutilité du concours, parce qu'à certaines époques les candidats ont manqué à ce concours; que c'est là le fait de presque toutes les fondations aca-

démiques, qu'il se reproduit d'autant plus souvent que les questions posées sont plus importantes et plus difficiles à résoudre.

En ce qui touche à la valeur du prix, que c'est une erreur d'affirmer qu'elle est exagérée et présente plutôt une prime à l'avidité des concurrents qu'une récompense simplement honorifique; que, sans s'arrêter aux considérations qui résultent de ces deux ordres de critique, il convient, au contraire, d'établir que la somme de 5,000 fr. allouée tous les cinq ans est à peine suffisante pour couvrir les lauréats des frais d'impression qui leur sont imposés et de ceux bien plus considérables qu'exigent les recherches nombreuses auxquelles ils doivent se livrer pour réunir les matériaux indispensables à leur œuvre;

Qu'ainsi, bien loin de regretter l'accumulation des intérêts, il y a lieu de se féliciter de voir se former régulièrement une prime qui puisse, en cas de succès, rémunérer dignement des travaux que l'extension toujours croissante du commerce de Marseille rend de plus en plus difficiles et importants.

En conséquence, la Société de Statistique, versant son dire à l'enquête ouverte sur la question,

Délibère,

D'émettre l'avis que la fondation Félix Beaujour soit religieusement respectée dans toutes ses parties;

Proteste, en tant que Société d'utilité publique ayant spécialement pour objet l'étude et l'enseignement des matières mises au concours, contre toute combinaison qui aurait pour but de détourner tout ou partie des fonds généreusement consacrés par le fondateur à encourager l'auteur du meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille;

Dit, que la présente délibération sera transmise

à M. le Maire de Marseille et à MM. les Membres du Conseil municipal.

Fait et approuvé,

A Marseille, le 26 octobre 1865.

Le Président, TIMON-DAVID.

Le Secrétaire général, Dr E. MAURIN.

M. Segond-Cresp intéresse vivement la Compagnie par la lecture de ses annotations du 3e trimestre 1865. Le Choléra, le Canal de Marseille et la question des Cours d'eau du département, sont le sujet de réflexions délicates, applaudies par tous les membres présents.

Le scrutin pour la nomination de membres actifs, de membres correspondants et du Bureau est renvoyé à la séance prochaine.

Le Secrétaire général,
Dr E. MAURIN.

Séance du 10 novembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

M. Flavard fait un rapport sur l'établissement industriel du sieur Favier. Le sieur Favier fabrique un cirage pour les harnais, la bonté de cette préparation nouvelle a été constatée, et M. Favier a reçu une médaille en bronze; mais l'industrie n'est pas assez importante pour fixer l'attention de la Société et M. Flavard conclut à ce qu'une lettre d'encouragement soit adressée à l'inventeur.

Adopté.

Correspondance manuscrite :

1° Extrait, *parte in qua*, du décret impérial du 8

août 1865 par lequel la Société de Statistique est autorisée à accepter le legs Moreau;

2° Lettre de M. Augier, soumettant à l'examen de la Société divers plans en reliefs.

Commission : MM. Mortreuil, Penon, Blancard;

3° Lettre de M. Sicard en réponse à une des questions du Concours d'Agriculture.

Commission : MM. Gentet, Latil, Abeille de Perrin.

Correspondance imprimée :

1° *Actes administratifs du département*;

2° *Revue commerciale;*

3° *Journal de la Société de Statistique de Paris;*

4° *Revue industrielle de Valenciennes;*

5° *Revue horticole du département;*

6° *Revue des Sociétés savantes;*

7° *Lettres inédites de Dumouriez*, par le comte de Blosseville;

8° *Saint-Louis des Français*, par le comte de Blosseville;

9° *Syndicat de la Boucherie.*

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Abeille de Perrin.

M. Abeille de Perrin répond que depuis longtemps il a manifesté de vives sympathies pour la Société à laquelle il est heureux de pouvoir dorénavant prêter son concours.

M. Timon-David lit le discours qu'il prononcera en séance publique. — La Société vote l'impression de ce discours.

M. Penon donne connaissance d'un travail sur les découvertes archéologiques faites à la rue Impériale. — La Société vote la lecture de ce rapport en séance publique et l'impression dans le Répertoire.

M. Roussin présente un rapport sur la fabrique d'allumettes de M. Caussemille. Le rapporteur,

après avoir fait ressortir l'importance que M. Caussemille a su donner à cette branche de l'industrie à Marseille, et les perfectionnements qu'il y a introduits, conclut à ce qu'une médaille de vermeil soit accordée à l'honorable industriel. — Renvoi à la Commission des récompenses.

M. Maurin lit le *Compte-rendu général de la situation et des travaux de la Société de* 1863-65. — La Société vote la lecture de ce compte-rendu en séance publique et l'impression dans le Répertoire.

M. L. de Crozet analyse le travail de M. l'abbé Magnan sur *Les Saintes* et conclut à l'admission du candidat.

MM. L. Vidal, Van Kothen et Magnan, candidats au titre de membre actif, sont ensuite nommés à la majorité des voix, au scrutin secret.

MM. Cam. Moirenc, Ch. de Ribbe, Raymond-Poulle, Gariel, Devoulx, le Cr de Berluc-Perussis, candidats au titre de membre correspondant, sont élus à la majorité des voix.

L'ordre du jour porte élection du Bureau pour 1866. — Au premier tour de scrutin, sont nommés, à la majorité absolue :

Président, M. Jubiot;
Vice-Président, M. Albrand;
Vice-Secrétaire, M. Ménard;
Trésorier, M. Blancard;
Bibliothécaire, M. Roussin;
Annotateurs, MM. Segond-Cresp, Gentet, Flavard.

Suivant l'usage, le nouveau Bureau entrera en fonctions à la première séance du mois de janvier.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr E. Maurin.

Séance du 30 Novembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

M. le Président annonce que MM. l'abbé Aillaud, et Laurent de Crozet fils, assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. le Maire de Marseille, qui met à la disposition de la Société la grande salle du Musée des tableaux pour y tenir sa séance publique le 17 décembre.

2° M. Barjavel, docteur en médecine à Carpentras, fait hommage à la Société de divers ouvrages qu'il a publiés, et sollicite le titre de membre correspondant.

3° Lettre de M. le Directeur général des Douanes accompagnant l'envoi des *tableaux du commerce de la France* en 1864.

4° M. Guérin demande que le *Répertoire des travaux de la Société* soit envoyé en échange de la *Publicité*, qui s'occupera désormais sérieusement des actes des Compagnies savantes.

Correspondance imprimée :

1° *Napoléon III en Algérie*, par M. Oct. Teissier.

2° *Dictionnaire historique et bibliographique du département de Vaucluse*, par M. le docteur Barjavel.

3° *Les petites causes de nos maladies*, par M. le docteur Féraud.

4° *De l'infection du sol des villes*, par M. le docteur Marmisse.

5° *Notre-Dame de Sainte-Garde-des-Champs*, par M. le docteur Barjavel.

6° *Notice sur la vie du P. Justin.*

7° *Simple exposé touchant l'inscription récemment déchiffrée de l'Arc antique d'Orange.*

8°. Description raccourcie du livre que vient de publier M. Pierre-Philippe Hubert sur l'*Inscription de l'Arc Antique d'Orange*, par M. le docteur Barjavel.

9° *Bulletin de la Société de la Sarthe.*

10° *Revue commerciale* ;

11° *Journal de la Société de Statistique de Paris ;*

12° *L'Agronome Praticien de Compiègne ;*

13° *Tableau général du commerce de la France ;*

M. le Président accueille en ces termes MM. L. Vidal, Kothen et Magnan :

« Messieurs, cette année comptera parmi les plus prospères de notre Société. Chaque séance nous apporte un nouveau concours, nos travaux deviennent plus nombreux ; les années n'ont pas été pour nous une cause de décrépitude, et jamais peut-être notre vieille Société rajeunie n'avait eu plus d'ardeur pour le travail.

« Tandis que nous n'avions, ce semble, plus rien à désirer, j'ai encore le bonheur aujourd'hui d'introduire parmi vous trois spécialités qui manquaient à notre Compagnie.

« M. Léon Vidal, rappeler vos titres à la reconnaissance publique serait superflu. Votre nom à Marseille personnifie *l'amour du beau.* C'est à tort qu'on accuse notre ville si laborieuse de ne pas cultiver les beaux-arts, lorsqu'elle renferme des hommes tels que vous. Vos encouragements, après avoir fait naître les artistes, nous apprennent à les apprécier. Je n'ose prédire la gloire qui s'attachera un jour à votre nom ; l'indifférence trop grande de notre siècle pour tout ce qui n'est pas intérêt matériel, empêche d'apprécier les Mécènes à leur juste valeur, mais ceux qui forment l'élite de cette cité, n'oublieront jamais vos sacrifices et vos efforts. Notre Société est fière de s'approprier vos connaissances en vous recevant dans son sein.

Parlez-nous souvent de vos succès, vos communications serviront de trait d'union entre les calculs trop matériellement statistiques qui doivent nous absorber parfois et les travaux de philosophie et de morale que nous ne cultiverons jamais assez.

« M. Van Kothen, après avoir appelé les diverses classes de la société à toutes les connaissances humaines, peut-être ceux qui en étaient jadis les principaux dépositaires s'en sont-ils trop éloignés. Notre Société, mieux inspirée, fait appel à tous les concours sans leur demander d'autre généalogie que celle de l'honorabilité.

« Cependant elle n'en est que plus fière de compter dans son sein d'illustres noms comme le vôtre. Nous n'ignorons pas à quelles circonstances si honorables pour votre famille nous devons de vous posséder si loin de votre pays d'origine. Vous êtes venu chercher parmi nous, avec le bien si précieux de la liberté, la conservation plus précieuse de votre foi. Votre position de fortune, en vous éloignant des affaires, vous a permis de cultiver ces connaissances que vous possédez à un degré si éminent. Marseille vous met à la tête de ses archéologues; toutes les bonnes œuvres vous comptent parmi leurs bienfaiteurs; vous honorez votre foi sincère et héréditaire par les mille qualités que vos amis admirent en vous, mais surtout par une modestie qui ne vous empêchera pas, nous l'espérons, de nous faire part des nombreuses choses que vous savez.

« M. l'abbé Magnan, il me serait bien difficile dans ce moment de vous dire toute ma joie. J'ai toujours cru, dans l'ardente sincérité de mes convictions, que partout, selon le précepte des livres saints, le prêtre devait porter bien haut le trésor de la science, *labia sacerdotis custodient scientiam.* Et cependant, par une fatalité inexplicable, aucun de

mes confrères ne remplissait ce rôle dans notre Société de statistique. Ecrasés par un travail incessant qui défie le zèle le plus actif, la plupart des membres du clergé, trop heureux de suffire à leur tâche, ne peuvent songer aux récréations de la science qu'il leur serait si doux de goûter quelques fois. C'est ce qui nous explique comment l'un des moins instruits parmi eux, a dû à sa liberté plus grande de pouvoir siéger dans cette enceinte où, pendant de longues années, il est resté trop seul. Votre présence comblera une regrettable lacune qui a duré trop longtemps. Nous connaissons vos nombreux travaux historiques, nous espérons que vous nous donnerez souvent les prémices de ceux que vous méditez. Chargé par la confiance de votre évêque, juge alors si éminent des questions d'enseignement, de la direction du premier établissement d'instruction de son diocèse, le succès de cette maison, grâce à vous, a dépassé toutes les prévisions. L'Eglise de Marseille vous devra de véritables chrétiens, la société des hommes utiles, notre Compagnie une pépinière de jeunes savants qui en seront un jour l'ornement, et moi, M. l'abbé, un successeur qui fera oublier, je l'espère, l'insuffisance de celui qui est si heureux de vous recevoir aujourd'hui. »

Les récipiendaires répondent que leur concours est tout acquis à la Société, et qu'ils tiendront à honneur d'y justifier leur titre de membre actif.

M. Albrand dit que M. Codde, horloger, à construit, à la Blancarde, un observatoire méridien, d'après les régles adoptées pour les observatoires impériaux. La création de cet établissement indique tout le zèle, toute l'ardeur scientifique de M. Codde, et mérite une récompense. La commission propose de voter à M. Codde, une récompense qui sera ultérieurement fixée. — Adopté.

M. Camoin lit un rapport fait au nom de la commission des prix de statistique et d'économie sociale.

Sept mémoires ont été envoyés au concours :

1° Deux ont répondu à la question *des agglomérations urbaines*. Ce sont les mémoires n° 5 et 6. Le n° 6 traite la question à la satisfaction de la Société et remporte le prix.

2° Quatre mémoires (n°s 2, 3, 4, 7) ont pour sujet *le morcellement du sol*. Le n° 2 a mérité le prix, la Société peut accorder une médaille d'argent au n° 7 et une mention honorable au n° 3.

3° Un mémoire relatif à la *Statistique de Gardanne*, ne paraît pas digne d'être récompensé.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. M. Ménard fait observer que, pour les concours d'économie sociale, la Compagnie a promis une seule médaille d'or ; il y aurait lieu d'avertir, par la voie des journaux, les concurrents qui auront obtenu des récompenses autres, que la Société a créé pour eux des récompenses, et qu'elles ne leur seront décernées que s'ils se font connaître avant le 10 décembre. — Adopté.

M. Mortreuil, dit, au nom d'une commission chargée d'examiner les modèles de M. Augier : ce zélé et modeste archéologue a reproduit en relief le navire enfoncé sous les eaux du côté du port, près l'Église des Augustins, le cimetière découvert dans les fouilles de la rue Impériale, la Major ; reproductions précieuses, puisqu'elles redonnent une idée exacte de ces monuments qui représentent l'époque phénicienne, l'époque romaine et l'époque moyen-âge de notre cité. Ces modèles faits avec précision, exactitude, zèle et science, ont paru à votre commission mériter une médaille d'argent. — Adopté.

M. Latil, rapporteur de la commission du con-

cours d'agriculture, établit que M. A. Sicard a converti en terre cultivée et de produit une terre gaste d'une étendue de 56 hectares, dans l'arrondissement de Vitrolles, durant la période 1856-1864, que cette terre est en plein rapport, grâce à l'activité, à la persévérance et au talent de M. A. Sicard ; que le mode d'exploitation employé par l'honorable agriculteur est digne de fixer l'attention de la Société, résout la question mise au concours, et la commission demande pour M. Sicard la médaille d'argent de S. E. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Adopté.

M. Maurin propose de changer les questions du concours d'agriculture ouvert pour 1867.

Après avoir écouté MM. Ménard, Segond-Cresp, Latil, Blancard, la Société s'arrête à la rédaction suivante :

« Médaille d'argent ou de bronze de S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce à l'agriculteur qui aura réalisé, dans le département, l'amélioration agricole la plus importante, perfectionné une grande culture, inventé un instrument agricole d'une utilité éprouvée, acclimaté une espèce comestible nouvelle, desséché un marais, reboisé une montagne, transformé en prairie la plus grande étendue de terrain, etc.

« Des tableaux statistiques relatifs à la plus-value de la propriété, à son rendemeut, au prix de culture, au bien-être qui est résulté de l'amélioration réalisée, seront joints à la demande, à titre de pièces justificatives. »

Sont proposés candidats, pour le titre de membre actif : M. Faliu, capitaine à l'état-major de l'infanterie de marine, officier de la Légion-d'Honneur, présenté par MM. Segond-Cresp, Roussin, Maurin ;

Candidat pour le titre de membre correspondant,

M. Barjavel, docteur en médecine, à Carpentras, présenté par M. Maurin.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr E. Maurin.

Séance du 7 décembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est lu.

M. Mortreuil propose d'accorder à l'auteur du mémoire n° 7 une médaille de vermeil au lieu d'une d'argent.

M. Segond-Cresp fait observer que, conformément à la décision prise par la Société, il a été inséré dans les journaux qu'une médaille d'argent serait accordée à l'auteur du mémoire n° 7 et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur une délibération rendue publique.

MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Sapet, Timon-David, L. Vidal, Roussin, Jubiot sont entendus. M. Latil demande la clôture de la discussion et le scrutin secret.

M. Segond-Cresp propose d'écarter la question spéciale et de voter d'abord sur ce principe : la société peut-elle revenir sans urgence, dans une séance suivante, sur une décision prise à l'unanimité et rendue publique.

MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Sapet, Timon-David, L. Vidal, Roussin, Jubiot, sont entendus.

Le scrutin est ouvert et la Compagnie répond par un vote négatif à la majorité de 12 voix contre 8.

La motion de M. Mortreuil est par conséquent rejetée.

Correspondance imprimée :

1° *Des cités ouvrières du Haut-Rhône* ; rapporteur M. Abeille de Perrin.

2° *Hygiène du sol des villes*, par le Dr Marmisse.

Correspondance manuscrite:

1° M. le Maire met à la disposition de la Société la grande salle du Musée pour y tenir la séance publique le 17 décembre 1865.

2° M. le Dr Marmisse fait hommage à la Société d'un nouveau mémoire d'hygiène.

3° MM. Gariel et de Berluc-Perrussis remercient la Compagnie de les avoir nommés membres correspondants.

M. Gentet lit un rapport sur l'*usine de produits Céramiques* de MM. Martin frères, et conclut à ce qu'une médaille d'or soit décernée à ces honorables industriels. — Adopté.

M. Gentet rapporteur de la commission chargée de visiter la fabrique de carreaux hydrauliques mosaïques de M. Larmanjat conclut à ce qu'une médaille de bronze soit accordée à cette industrie nouvelle. — Adopté.

M. Albrand donne lecture du rapport général sur les titres des industriels et d'un agriculteur aux récompenses promises par la Société de statistique. On vote l'impression de ce travail, et sa lecture en séance publique.

Il est ensuite établi que les récompenses suivantes seront décernées le 17 décembre.

La Société de statistique a voté, en séance particulière, le 7 décembre 1865 et décernera en séance publique :

1° Une médaille d'or de 300 fr., à M. Legoyt, pour le mémoire qu'il a envoyé au concours *sur les agglomérations urbaines.*

2° Une médaille d'or de 300 fr., à M. A. Legoyt, pour le mémoire qu'il a envoyé au concours *Sur le morcellement du sol.*

3° Une médaille d'argent à M. Usquin.

4° Une mention honorable à M. de Baumefort. (récompenses exceptionnelles créées pour de remarquables mémoires envoyés au même concours).

5° Une médaille de vermeil à M. Usquin, membre correspondant pour les manuscrits *d'économie politique* dont il a fait hommage à la Société.

6° Une médaille de bronze à M. le capitaine Magnan pour les manuscrits *d'économie sociale* dont il a fait hommage à la Société.

7° Une mention honorable à M. Jacquemin, pour sa *Monographie du théâtre d'Arles.*

8° Une mention honorable à M. Léon Vidal, de Paris, *pour ses études sur les systèmes pénitentiaires.*

9° Une mention honorable à M. Martin d'Aussigny, pour sa *monographie de l'autel de Lyon.*

10° Une médaille d'argent de S. E. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à M. Ad. Sicard pour la mise en culture d'une terre gaste de 56 hectares, à Vitrolles.

11° Une médaille d'or à MM. Martin frères pour leurs *usines de produits céramiques.*

12° Une médaille de vermeil à MM. Caussemille jeune et Cie pour leur *fabrique d'allumettes.*

13° Une médaille d'argent à M. H. Augier pour ses *modèles d'anciens monuments.*

14° Une médaille de bronze à M. Marius Codde, qui a établi dans sa propriété de la Blancarde un *observatoire méridien.*

15° Une médaille de bronze à M. Larmanjat, pour sa fabrication de *carreaux hydrauliques mosaïques.*

16° Une mention honorable à Saint-Loup (Louis-Laurent), commissionnaire de la Société depuis 38 ans, d'une probité et d'un zèle éprouvés.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
Dr E. Maurin.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE DANS LA GRANDE SALLE DU MUSÉE DES TABLEAUX

Le 17 décembre 1865, à 2 heures après midi.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON-DAVID.

Présents : MM. Edouard Luce, *président du Tribunal civil;* Guiol, *vicaire général;* Dr Jubiot, *vice-président;* Rougemont, *adjoint au Maire de Marseille ;* Dr E. Maurin, *secrétaire général;* Matheron, *membre honoraire ;* Segond-Cresp, *annotateur ;* Plauche, *membre de l'Académie;* H. Albrand, *vice-secrétaire;* Blancard, *trésorier;* Dr Flavard, *annotateur;* Bœuf, *membre honoraire;* Roussin, *bibliothécaire ;* Gentet, *annotateur;* Ch. de Ribbes, *membre correspondant ;* Mortreuil, L. Camoin, C. Penon, Toulouzan, L. Ménard, L. Vidal, Mure de Pélanne, Sapet, Laurent de Crozet, B. Poucel, Laugier, Latil, *membres actifs.*

Un nombreux auditoire occupe la salle du Musée.

M. le président lit le discours suivant :

Développement des œuvres religieuses à Marseille depuis 1789.

Mesdames et Messieurs,

Il est peu de villes dont l'histoire soit aussi célèbre que celle de Marseille. Sœur de Rome par sa puissance, émule d'Athènes, par son amour du beau, rivale de Carthage par son prodigieux commerce avec toutes les nations de la terre, Marseille, depuis 2500 ans, remplit dans le monde une place considérable, que les siècles dans leur cours n'ont pu lui ravir.

Puissante comme république, non moins illustre sous ses vicomtes et sous les comtes de Provence, sa réunion à la couronne de France ne fait qu'accroître sa prospérité. Elle avait atteint peut-être

l'apogée de son éclat sous Louis-le-Grand, ses murs s'étaient agrandis, une ville nouvelle répondait à ses besoins nouveaux, quand tout-à-coup l'affreuse peste de 1720 lui enleva 40,000 habitants. Réduite à 50,000 âmes, ruinée, désorganisée, Marseille se relevait à peine de ses désastres quand la révolution vint la frapper de nouveau. Malheureuses pour tout le monde, les révolutions le sont bien davantage pour les pays de commerce qui ne demandent leur fortune qu'à la paix et à la sécurité. Aussi nos anciens se rappellent-ils le port en partie comblé par les vases accumulées , où quelques vieux navires désarmés achevaient de pourrir, l'herbe croissant dans nos principales rues, et la misère la plus affreuse s'étendant pendant un quart de siècle sur notre population décimée par la misère, la guerre et la faim.

Ecrasée sous le poids de ses lauriers trop nombreux, la France respire enfin dans la paix, et, semblable à la sève longtemps retenue par les frimats, l'activité de Marseille renaît tout d'un coup avec la tranquillité. Les guerres ne lui avaient pas laissé cent mille âmes, elle en avait 120,000 quand, tombant encore de son vieux trône, la vieille monarchie lui léguait pour dernier souvenir cette glorieuse conquête d'Alger qui allait devenir la fortune de notre pays.

Depuis, trente-cinq années se sont écoulées pendant lesquelles tout s'est réuni pour faire de notre ville une des villes les plus prospères du monde. La guerre, qui nous était jadis si funeste, portée loin de nos frontières, n'a versé chez nous que des trésors. La famine, si redoutable, enrichit chaque fois notre population ; les voies ferrées qui dépeuplent tant de pays et les ruinent à jamais, nous apportent des flots de voyageurs et de marchandises que d'innombrables navires reçoivent tour à tour. Des

rues vastes et somptueuses font presque oublier la belle ville du siècle dernier et conquièrent, peu à peu, ce qui reste de la ville des siècles précédents. Des monuments du premier ordre s'élèvent comme par enchantement, d'autres se préparent; le peuple qui a du travail, est heureux, les négociants s'enrichissent, et il est impossible de dire où s'arrêtera cette prospérité matérielle qu'aucune statistique ne peut prévoir.

Cependant, Messieurs, permettez-moi de reporter vos pensées vers des idées plus sérieuses et plus dignes de cette assemblée d'élite. Ce bonheur matériel d'un peuple est-il le vrai bonheur ? La prospérité commerciale, l'immense fortune, les débouchés nombreux, l'industrie presque inconnue à nos pères se développant parmi nous, la population s'accroissant dans une proportion inouïe, l'éclat qui nous environne comme d'une auréole brillante, tout cela suffit-il au bonheur d'une cité? Non, Messieurs, car ce serait dire, comme on le répète si injustement que l'esprit et le cœur doivent s'éteindre là où brille la prospérité commerciale, qu'un peuple n'est heureux que quand ses instincts du moment sont satisfaits. Marseille est la troisième ville de France ; elle deviendra peut-être la seconde dans un avenir prochain ; elle porte fièrement le nom de capitale du Midi. A d'autres, Messieurs, de vous dire combien elle mérite ce titre, la grandeur de son commerce , l'étendue de ses Docks, le mouvement de ses ports, l'accroissements incessant de ses établissements maritimes, l'industrie de ses habitants, la beauté de ses édifices : chacune de nos séances en détaille une nouvelle preuve ; pour moi, Messieurs, ayant l'honneur bien immérité de représenter aujourd'hui devant vous la Société de statistique de Marseille, permettez que j'use de l'heureux privilége de mon état pour découvrir un coin de ce magnifique ta-

bleau qui, peut-être, ne vous a jamais été montré ; je veux essayer de vous dire l'immense développement qu'ont pris à Marseille toutes les œuvres religieuses qui peuvent contribuer à son bonheur moral. Quel sujet pourrait vous intéresser davantage ? Vous les heureux de ce monde, le seriez-vous encore en pensant que les innombrables misères matérielles et morales d'une si grande ville sont tout à fait délaissées. Vous, en particulier, Mesdames, dont les noms figurent si nombreux à la tête de toutes les œuvres pies , vous ne savez peut-être pas tout le bien que vous faites. Permettez-moi de vous l'apprendre brièvement. Un peuple ne vit pas seulement de pain ; son intelligence et son cœur réclament d'autres nourritures. Eh bien ! rien de tout cela ne manque à notre ville ; et si dans le monde religieux on a pu dire Paris la *zélée*, Lyon la *pieuse*, on a pu justement ajouter Marseille la *charitable*, titre glorieux, digne de figurer à jamais à côté des titres innombrables que les siècles lui avaient prodigués.

Au moment de la révolution française, Marseille voyait dans ses murs toutes ces fondations religieuses que les siècles les plus chrétiens y avaient rassemblés. Rien ne manquait alors aux facilités de ces fondations. La législation civile les approuvait et garantissait leur durée; les familles les plus considérables se faisaient une gloire de leur consacrer une partie de leur fortune ; elles immortalisaient leur mémoire par des créations qui duraient encore longtemps après que leurs races s'étaient éteintes. Chaque église, chaque œuvre, citait les noms historiques de notre Provence, quand ce n'étaient pas nos rois et nos reines qui s'étaient réservé le privilége de les fonder. Mais la révolution, dans sa tempête, emporte tout le passé ; et quand la poussière

qui s'élevait de tant de monuments détruits fut tombée, quand les hommes de bien qui avaient survécu à l'orage purent se compter, que de ruines accumulées de toutes parts, que de misères à soulager, que de soins à donner! et pour tout cela, il ne restait plus que quelques prêtres âgés pour la plupart, tous pauvres, tous d'un autre temps, d'un autre siècle, devant tout reconstruire sur un sol nouveau, mal affermi, qu'ils ne reconnaissaient presque plus.

Le concordat de 1802 facilitait leur tâche. Ce fut la plus grande et la plus pure des gloires du grand capitaine qui avait fait taire le monde devant lui, presque la seule de ses œuvres que sa chute laissa debout; mais en préparant les voies, le concordat n'avait pas pu tout faire. Réduite au rang de petite ville, Marseille avait vu s'interrompre la longue chaîne de ses évêques, aussi ancienne que l'Eglise elle-même. Le siége de Saint-Lazare, de Saint-Cannat, du vénérable Gault, de Belsunce, était supprimé; aucune de ses gloires passées n'avait pu le sauver, et l'immense diocèse d'Aix, composé des débris de dix-sept évêchés, devait se refaire sous la seule administration de Mgr de Beausset. Cette administration fit tout ce qu'elle pouvait faire, mais l'étendue de son territoire et de ses besoins dépassait les forces humaines. Aussi, Marseille salua-t-elle avec des cris d'espérance la résurrection de son illustre siége, décrétée par le nouveau concordat de 1818 et la nomination du nouvel évêque qui devait relier la chaîne des siècles et donner à toutes les œuvres religieuses un nouvel essor. Vous savez, Messieurs, les obstacles qui surgirent tout d'un coup; ce ne fut qu'en 1824 que Mgr Charles-Fortuné de Mazenod put prendre possession de son siége. Déjà fort âgé, il avait 75 ans, il mit à la tête de son administration son propre neveu, Mgr Charles-Joseph-Eugène qui devait présider pendant douze ans comme

grand-vicaire, et pendant 25 ans comme évêque titulaire.

Permettez-moi, Messieurs, de rendre cet hommage à celui qui fut mon bien-aimé et vénéré père; après Dieu, c'est à lui que l'Eglise de Marseille a dû sa résurrection. Doué d'une activité prodigieuse, d'une imagination ardente, d'un cœur de fer, d'une foi au-dessus de ce qu'on en peut dire, il donna à tout l'impulsion. Il avait compris que dans une ville où chacun s'agite, se remue, cherche à faire fortune, il fallait un clergé actif, intelligent, capable lui aussi de s'enrichir par le gain d'un grand nombre d'âmes que la préoccupation des affaires rejette presque inévitablement loin des pratiques religieuses. Son grand cœur avait compris que la prospérité commerciale ne saurait atteindre tout le monde et que les plus grandes richesses font naître inévitablement à côté d'elles les plus grandes misères. Il fallait tout refaire, il refit tout. Et quand la mort vint l'arracher trop tôt, alors que sa verte vieillesse promettait encore de longs jours, il put se dire que dans son administration de 37 ans, il avait reconstruit l'œuvre de 15 siècles, que la nouvelle Marseille ne pouvait rien envier à l'ancienne. Veuillez me pardonner l'aridité des détails qui vont suivre; les chiffres sont l'âme de la statistique, je tâcherai de ne pas fatiguer trop longtemps votre attention en rejetant dans des notes les preuves et les calculs qui pourraient vous lasser.

§ Ier.

Service paroissial.

Le chiffre moyen de la population de Marseille, en ne tenant pas compte des désastres de la peste et de la révolution, était de cent mille âmes pendant le XVIIIe siècle.

Le diocèse avait 15 lieues de longueur depuis la chartreuse de Montrieux, aujourd'hui dans le diocèse de Fréjus, jusqu'à Saint-Cannat, aujourd'hui dans l'archidiocèse d'Aix. Sa largeur était de sept lieues de Marseille à Nans sa dernière commune. La circonscription du diocèse, réduite au seul arrondissement de Marseille, ayant tout à fait changé, nous bornerons cette statistique comparative à la ville seulement.

La cité épiscopale avait cinq paroisses :

1° La vieille cathédrale, rebâtie au milieu du XIe siècle, était desservie par un chapitre nombreux mais assez peu fortuné. Cinquante-cinq prêtres en tout remplissaient les fonctions dévolues aujourd'hui au quart de ce nombre. Sans doute le ministère était fort laborieux dans une population dont l'immense majorité remplissait ses devoirs religieux, peut-être aujourd'hui l'est-il davantage, les difficultés de notre époque demandant bien plus d'activité et de zèle. Dix-huit succursales répandues dans la banlieue dépendaient de la cathédrale.

2° Saint-Martin, érigée en paroisse dès l'an 1000 et en collégiale en 1536, peu après sa reconstruction, était la seconde paroisse, desservie par 17 prêtres.

3° N.-D. des Acoules, qui existait déjà en 1033, collégiale en 1560, était la troisième paroisse desservie par 22 prêtres.

4° Un prieur et dix autres prêtres desservaient le prieuré de Saint-Laurent, quatrième paroisse érigée en 1249, mais déjà fondée à une époque bien plus reculée.

Ces quatre vieilles paroisses dont l'origine se perdait dans les nuits des temps, suffisaient aux besoin de la vieille ville. Les nouvelles constructions élevées sur l'arsenal fondèrent la cinquième paroisse dont l'existence devait être si courte.

Bâtie hors de la ville dès l'an 1100, détruite

comme le tiers des autres églises de France pendant les guerres de religion du XVIe siècle, la première pierre de la nouvelle église de Saint-Ferréol avait éte placée par le duc de Villars et bénie par Mgr de Belsunce, en 1716. Le célèbre M. Olive avait été son dernier et presque son unique curé. Douze prêtres l'aidaient dans ses fonctions.

L'église de Saint-Victor, soumise à la seule juridiction de son abbé, formait comme un diocèse à part. Aucune église de la chrétienté ne méritait mieux son titre de *très-insigne*, *noble*, *abbatiale* et *collégiale église*. Son antiquité, sa crypte aussi ancienne que Marseille chrétienne, ses richesses, son noble chapitre, en faisaient un des temples les plus illustres de l'univers. Fondée par Cassien et desservie par des moines dès l'an 410 jusqu'à l'an 1746, où elle fut sécularisée, il est impossible de dire le nombre de saints, de savants et d'illustres personnages qu'elle avait produits.

Deux papes sortis de son sein avaient consacré ses deux églises, et quand le relâchement des moines, fruit des malheurs du temps, nécessitèrent sa sécularisation, les souverains pontifes et les rois de France pour la conserver dans son illustre rang, la firent desservir par un abbé, presque toujours prince du sang, trois dignitaires et seize chanoines-comtes qui devaient être Provençaux et faire preuve de 150 ans de noblesse. Trente-quatre prêtres du bas-chœur augmentaient la pompe du service divin.

L'église actuelle de Saint-Victor, surtout après la démolition de la vieille cathédrale, est demeurée le monument le plus historique de Marseille, et nous devrions ajouter, hélas ! le plus abandonné de notre pays. En regard de cette illustre église, Marseille moderne n'a plus rien à montrer, du moins jusqu'à ce que les tardives splendeurs de sa cathédrale fu-

ture, viennent la dédommager de la pauvreté proverbiale de ses temples.

Le croiriez-vous, Messieurs, le service paroissial actuel n'a rien à désirer aux temps anciens; bien au contraire, ses dernières années ont refait et dépassé le travail des siècles précédents.

Quatre cures titulaires et seize succursales qui ont absolument les mêmes priviléges et la même juridiction, en tout vingt paroisses desservent la ville moderne. D'après le dernier recensement de 1864, Marseille a 261,000 habitants. En déduisant 12,000 non-catholiques et à peu près 49000 pour la banlieue, nous avons environ 200,000 habitants en chiffres ronds, ou soit une paroisse par 10,000 âmes, tandis qu'au XVIIIe siècle il n'y avait qu'une paroisse pour 20,000 âmes, cinq paroisses pour cent mille. C'est donc un grand progrès sur le régime antérieur à la révolution.

Le nombre des prêtres employés dans les paroisses est le même dans les deux époques. Un état de diocèse dressé en 1760 donne 150 prêtres séculiers desservant les six églises. L'état du clergé paroissial de 1865 donne précisément le même chiffre. Mais en déduisant 12 chanoines ou bénéficiers pour 1865, et 85 pour 1760, nous avons en 1760 un prêtre pour 1333 habitants, et un pour 1370 en 1865, proportion presque égale entre les deux époques.

§ II.

Ordres religieux.

Une armée ne se compose pas seulement de troupes de ligne, elle a encore ses armes spéciales; l'Eglise militante a aussi ses corps spéciaux, moins nombreux sans doute que ceux qui combattent de front, mais dans une proportion à peu près égale aux bonnes conditions d'une armée, tellement les

besoins de la défense inspirent les mêmes moyens aux carrières qui paraissent les plus dissemblables.

Le clergé séculier, stationnaire dans une ville, est précisément cette force principale de l'Eglise; les ordres religieux, avec leurs centaines de variété dans le but, l'esprit, les moyens et même le costume sont les corps spéciaux chargés d'une portion du ministère des âmes.

Marseille, avant la révolution, réunissait un très grand nombre de ces corps religieux. C'était la ville elle-même qui les demandait, car les constitutions des Papes avaient sagement ordonné qu'aucun ordre nouveau ne pût s'établir dans un pays sans le concours simultané de l'évêque, des magistrats et du peuple consulté à cet effet. L'historique de la fondation des vingt couvents de Marseille le prouverait suffisamment.

Chacun de ces ordres, au moment de sa création, répondait à un besoin nouveau. Quelques-uns, par la suite des temps, étaient devenus assez inutiles ; mais alors leurs monastères dépeuplés passaient à un ordre plus utile, ou bien ils se reformaient en changeant de but, ou bien quand l'Eglise retenue par sa miséricordieuse patience ou par sa reconnaissance pour d'anciens services, n'arrachait pas assez vite des abus trop invétérés, la Providence, par une de ces violentes tempêtes qu'elle tient en réserve, se chargeait de l'exécution de ses terribles arrêts, seule explication logique des tourmentes de notre siècle.

Le croiriez-vous, Messieurs, telle est la force de conservation et d'expansion de l'Eglise, qu'après quelques années de liberté, Marseille a revu ses corps auxiliaires aussi nombreux qu'avant la révolution, qui avait cru les détruire pour toujours. Il est vrai que le plus grand nombre de ces anciens instituts a disparu, parce que, je vous le disais, les

besoins nouveaux demandent des moyens nouveaux; il est vrai encore que ces maisons sont moins nombreuses, mais leur population en est bien plus considérable. Honneur, Messieurs, et je le dis avec autant de bonheur que de reconnaissance, honneur au gouvernement intelligent qui, laissant de côté les préjuges surannés d'une autre époque, permet à chacun de vivre à sa guise, selon son goût ou les impulsions de sa conscience, sans autre restriction que le bon ordre public bien difficilement troublé dans ce siècle, surtout par ces hommes fort étrangers à tout genre de commotion !

La révolution a détruit à Marseille :

1° L'ordre de Malte si grand, si illustre dans l'histoire de la chrétienté ; mais assez inutile depuis que les Turcs ont plus besoin d'aides que d'ennemis ;

2° Les chanoines réguliers de la Trinité;

3° Les Trinitaires déchaussés ;

4° Les religieux de la Merci ;

Ordres complètement inutiles quant à leur institution primitive depuis que la conquête d'Alger a détruit les derniers restes de l'esclavage; ordres à jamais dignes de la reconnaissance éternelle de notre ville, qui leur a dû pendant tant de siècles de si grands bienfaits. Les religieux de cet ordre rachetaient les pauvres esclaves, et quand l'argent leur manquait ils s'engageaient par leurs vœux à échanger leur liberté pour les chaînes des captifs ; et quand ils n'avait plus ni argent ni liberté à donner, les infidèles les massacraient par milliers. C'était un roi d'Espagne Ferdinand d'Aragon qui avait fondé l'ordre de la Merci, c'était un fils de France, Félix de Valois, et un gentilhomme provençal, Jeande Matha, qui avaient fondé les Trinitaires qui portent encore nos fleurs de lis dans leurs armes. Fidèle aux généreuses traditions de sa famille, le prince Torlonia, il y a peu d'années, a ra-

cheté leur antique berceau de Faucon dans les Basses-Alpes. Leur poétique costume s'est conservé populaire à Marseille par les pénitents de la Trinité, qui le portent depuis l'an 1306, il l'est devenu bien davantage depuis que nous le rencontrons au chevet des pauvres et des malades, porté par ces humbles filles Trinitaires qui cachent sous leur grossière bure des noms comme ceux des Sabran.

5° Les chanoines réguliers de Saint-Antoine soignaient les innombrables malades atteints du feu des ardents. Ils ont disparu avec la maladie si terrible qui les avait fait instituer.

6° Onze maisons religieuses de diverses sortes ont encore été supprimées à Marseille par la révolution. Ressuscitées dans d'autres villes, elles n'ont plus laissé de souvenirs que dans les noms de quelques-unes de nos Eglises ou de nos rues.

7° Les Capucins si pauvres, si amis du peuple, sont revenus les premiers, alors qu'il fallait vraiment du courage pour affronter, dans les dernières années de la Restauration et les chansons de Béranger et les réquisitoires de certain procureur général revenu aujourd'hui à de bien autres sentiments.

8° La gloire de l'un des plus grands orateurs des temps modernes a protégé le berceau des frères Prêcheurs, si bien reçus dans cette partie éloignée de la ville où les secours religieux étaient insuffisants.

9° Les Enfants de Saint-Ignace, dès leurs débuts, ont été les égaux de leurs devanciers. S'ils n'ont plus l'hôtel Saint-Régis, ni le collège Belsunce, ni celui qu'occupent les vastes bâtiments de la Grande-Miséricorde et de l'ancien Observatoire, ils ont en revanche la Mission de France, avec son cercle religieux, ses conférences de Saint-Joseph, où se réunissent tour à tour et par milliers l'élite de la société marseillaise et les nombreux ouvriers.

10° Les derniers Minimes avaient glorieusement fini par le martyre en 1794. Les noms des Pères Nuisatte et Taxi s'étaient encore conservés dans la mémoire du peuple, quand un saint prêtre de Marseille essaya de les rétablir sur les ruines même de leur ancien couvent. La Providence n'a pas permis que son dessein s'exécutât, mais sa création s'est perpétuée par les Minimesses, dont nous parlerons plus bas.

11° Les Frères des écoles chrétiennes, établis dans une modeste maison rue de la Roquette, après 1720, occupent aujourd'hui deux vastes maisons communales qui déservent 18 écoles du jour avec 4,782 élèves, deux écoles d'adultes, un vaste collége avec 500 pensionnaires, la maison des Orphelins de la Providence, les classes des enfants trouvés de la Charité, plusieurs maîtrises paroissiales, en tout plus de 6,000 enfants.

12° Les anciens moines de Saint-Victor sont revenus cette année dans nos murs, précédés de cette auréole de science qui a passé dans notre langue comme un proverbe : savant comme un Bénédictin. En peu d'années, sans doute, ils établiront à Marseille, comme à Solesmes, un nouveau centre d'érudition, avantage inappréciable dans une ville de commerce qui a trop peu de loisirs pour étudier.

Les vingt couvents d'avant la révolution se sont donc réduits à six, mais en revanche sept nouveaux instituts se sont établis pour répondre à des besoins nouveaux :

1° Les Oblats, institués par Mgr de Mazenod pour évangéliser la Provence, se sont répandus jusqu'aux extrémités du globe. A la mort de leur fondateur, leur maison-mère était à Montolivet ; ils avaient encore une autre maison au Calvaire, une autre à N.-D.-de-la-Garde ; ils dirigeaient le Grand-Séminaire et plusieurs autres aumôneries.

2° Un prêtre d'une rare intelligence et que vous nommez tous a fondé les religieux de Saint-Pierre-ès-Liens pour ces malheureux enfants vagabonds qui encombrent et souillent nos grandes villes. La statistique prouve qu'à la fin de leur peine la plupart nous reviennent corrigés.

3° Les P.P. Doctrinaires, à la rue Sylvabelle, instruisent quelques enfants.

4° Les Religieux du Saint-Sacrement, où se cachent d'illustres noms, prient jour et nuit à l'ancien local des Minimes pour ceux que les affaires ou les plaisirs ne portent pas toujours à prier.

5° Les Enfants de Saint-Vincent de Paul, les Lazaristes ont remplacé les Oblats au Grand-Séminaire. Ils dirigent encore le Petit-Séminaire diocésain et desservent le beau monument que la piété de l'un des plus honorables membres de la chambre de commerce à élevé à la gloire de la Sainte Vierge, dans sa propriété de Sainte-Marthe.

6° Les Eudistes soignent d'autres misères au Refuge du boulevard Baille, fondé en 1820 par les principales dames de Marseille.

7° Il faut aller visiter le vaste hospice des frères de Saint Jean de Dieu, aux portes de la ville, pour se rendre compte des prodiges qu'ont fait ces religieux. Les misères les plus rebutantes y ont toutes les préférences de ceux que la piété du peuple italien a surnommés, dès les anciens temps, *gli fratelli fate bene.*

Voilà, Messieurs, la statistique encore trop incomplète des ordres d'hommes encore si nombreux et si utiles, malgré les violentes oppositions de notre siècle; oppositions, hâtons-nous de le dire, que notre religieuse ville n'a jamais connues. Elle vaque à ses affaires et trouve très naturel qu'à côté des préoccupations du travail ou des entraînements des plaisirs il y ait des asiles pour l'esprit et le

cœur de ceux que les affaires ou les plaisirs ne sauraient rassasier.

§ III.

Ordres religieux de femmes.

Quand on a comme nous tous ici, Messieurs, une croyance au moins générale à la Providence, on est étonné qu'elle puisse tant supporter. Que de crimes se commettent dans un si grand centre de population ! Que d'injustices dans les affaires ! Que d'excès dans les plaisirs ! Que de luxe trop souvent disproportionné avec les conditions sociales de chacun ! Que de choses, en un mot, que nous savons tous; quel plus grand nombre ne sont connues que de Dieu !

Ah ! permettez-moi de vous le dire, c'est que la ville est entourée comme de forts détachés, qui la préservent contre Dieu même de son propre courroux.

Quinze monastères de femmes, entouraient jadis l'enceinte extérieure de nos boulevards. La ville, en s'agrandissant, a suivi les règles de la stratégie en les rejetant au dehors de sa nouvelle enceinte, et en les multipliant pour en défendre toutes les parties. Quarante couvents renferment plus de 2,000 religieuses. C'est là, Messieurs, que prient pour vous ces saintes âmes qui sont peut-être vos sœurs, vos filles; car il n'y a presque pas une famille honorable de Marseille qui ne leur donne une de ses enfants. Les plus grands noms y sont mêlés aux noms les plus modestes, les héritières des plus grandes fortunes y partagent la vie de celles que la plus parfaite de toutes les égalités a faites leurs sœurs.

Les Saintes-Capucines, comme les appelle le peuple, les austères Carmélites, les pauvres Clarisses, les Minimesses, les Sacramentines, les Visitandi-

nes, les Victimes, prient et font pénitence. Convenez-en, Messieurs, il est bien heureux pour nous, qui ne sommes pas appelés à une vie si parfaite, qu'il y en ait qui payent nos dettes et prient pour nous, qui ne le faisons pas trop. Jadis, les gens les plus inutiles de ce monde demandaient à quoi servaient ces saintes filles qui ne font que prier. Nous le saurons quand nous traverserons ces peines inévitables de la vie, dans ces jours où le cœur sent le vide de tant de choses qui n'ont pu le remplir.

Du reste, pour neuf maisons religieuses seulement qui se livrent à la contemplation, trente-une se consacrent au service de tous les besoins, de toutes les misères qui peuvent assaillir l'humanité.

La Compassion, la Sainte-famille, l'Intérieur de Jésus, les Dames de Saint-Maur, les Dames de Nazareth, celles du Saint Nom de Jésus, celles de Saint-Thomas-de-Villeneuve, les S.S. Noms de Jésus et de Marie, les sœurs Grises, le Sacré-Cœur, les Trinitaires de Valence, quatre Congrégations différentes de Saint-Joseph, en tout quinze Communautés, donnent l'éducation aux filles des classes supérieures et moyennes dans vingt-une maisons d'éducation.

Les sœurs de Saint-Charles élèvent depuis quarante-ans les filles du peuple dans notre ville. Elles ont *treize* écoles et 2790 enfants. Ne pouvant suffire, malgré leur nombreux personnel, aux accroissements de la ville, les filles de Saint-Vincent-de-Paul leur sont venues en aide. Elles dirigent onze écoles avec 1688 enfants. Leurs salles d'asile, au nombre de trois, reçoivent 1382 petits enfants.

Les misères du corps ne demandent pas moins de soins que l'ignorance de l'esprit. Après avoir arraché nos enfants à cette ignorance, d'autres religieuses adoucissent d'autres infirmités. Les hospitalières de Saint-Augustin font vœu de clôture dans

leurs hospices, c'est-à-dire qu'elles se condamnent à soigner à perpétuité les maladies et les plaies de milliers de malheureux qui peuplent chaque jour l'Hôtel-Dieu, l'hôpital de la Conception, la Charité et l'hospice des Aliénés.

Les sœurs de Marie-Joseph ont pris la rude et ingrate tâche de veiller sur les détenues des trois maisons de correction que nous avons à Marseille pour les femmes.

Les Dames au nom si gracieux de l'Espérance veillent, comme des anges tutélaires, aux chevets des malades, sans distinction de sexe ou de religion.

Les Dames de Bon-Secours remplissent le même ministère auquel les Dames de l'Espérance ne suffiraient pas.

Les religieuses du Refuge au nom de N. D. de Charité remplissent un ministère encore plus pénible au boulevard Baille.

Les Oblats de Marie-Immaculée dirigent les jeunes orphelins que les fréquentes visites du choléra font si nombreux.

Les Dames de Saint-Joseph donnent les mêmes soins aux orphelines du choléra ;

Et les Dames de Saint-Charles aux autres orphelines dans une de ces trois maisons nées de la mission si célèbre de 1820 dont les œuvres semblent ne jamais devoir périr.

Les Petites Sœurs des Pauvres que vous connaissez tous, ont pris pour elles les rebuts de ce monde, et quand elles ont nourri leurs vieux et leurs vieilles avec la desserte de vos tables, elles se nourrissent elles-mêmes avec ce qu'ils ont dédaigné.

Les sœurs de Marie-Immaculée rendent par leurs bons soins une seconde vue aux jeunes aveugles ; pendant que les Dames de Saint-Joseph font en quelque sorte parler leurs jeunes sourdes.

Les Trinitaires de Sainte-Marthe sont aux malades pauvres ce que les Dames de l'Espérance sont aux malades riches. Elles les servent gratuitement et portent leur pain quand les malades sont trop misérables pour le leur donner.

Enfin, les Filles de la Charité, avec leurs blanches cornettes si populaires se trouvent partout où il y a des misères, à l'Hôpital militaire où un ange de charité les a introduites, à la Grande-Miséricorde, à la Société de Bienfaisance, dans tous les galetas, dans je ne sais combien de crèches, d'orphelinats; car on perd le compte en voulant l'énumérer; aucun statisticien ne pouvant suffire à cette tâche inconcevable que Dieu seul enregistre .dans sa statistique du Paradis.

Ai-je fini? je ne le sais. Ce sont, si je ne me trompe, dix Congrégations religieuses desservant plus de 22 maisons, quelques-unes ayant pour hospices toutes les mansardes des pauvres, ayant autant d'enfants d'adoption qu'il y a de malheureux.

Ah ! Messieurs, tous ici dans la sphère où la Providence nous a placés, nous faisons certainement de grandes choses. Tous à divers degrés nous brillons par les mille talents variés que Dieu nous a départis; c'est nous qui avons fait notre ville si belle, si riche, si florissante ; et, je vous le demande pourtant, aucun de nous a-t-il rien fait d'aussi grand, d'aussi considérable que ces pauvres filles faibles, petites, obscures, que nous comptons par milliers, presque sans y prendre garde, alors qu'une seule d'entre elles eût immortalisé ces siècles si policés de l'antiquité, qui ne les ont pourtant pas connues.

J'eusse voulu, pour compléter ce travail, vous donner la statistique des bonnes œuvres vraiment innombrables qui peuplent notre ville, mais ce détail nous conduirait trop loin. Je voudrais encore faire la statistique des sommes énormes que dé-

pense annuellement la charité privée dans ses mille formes. Mais les données exactes sont impossibles à recueillir. Il y a des œuvres qui donnent sans compter, d'autres qui comptent mais cachent leurs bienfaits à tous les yeux; d'autres, enfin, qui veulent les ignorer elles-mêmes. Qu'il me suffise de vous dire que les premiers chiffres que j'avais rassemblés, annonçaient un budget de plusieurs millions.

J'ai sans doute abusé de votre bienveillante attention et pourtant j'ai à peine effleuré mon sujet. Je tenais à vous dire qu'après avoir entendu si souvent retentir cette enceinte des gloires matérielles de notre ville bien-aimée, il restait encore beaucoup à vous dire de ses gloires religieuses. Héritiers de l'amour de nos pères pour leurs vieilles franchises municipales, nous sommes fiers à juste titre des premiers magistrats qui président aux destinées de notre pays. Grâce à eux, le voyageur qui traverse Marseille ne s'étonnera plus de la rareté et de la petitesse de nos monuments. Il n'a fallu que quelques années pour percer nos voies magnifiques, couvrir notre ville de temples splendides et de palais somptueux. Ces grandes œuvres feront passer à la postérité la plus reculée les noms de l'illustre premier magistrat de ce département, du Maire et des Conseillers Municipaux qui l'ont secondé avec tant d'intelligence et de zèle, car à Marseille vous le savez, la reconnaissance dure toujours. Le peuple sait encore les noms des Villeneuve et des Montgrand, il redira longtemps encore ceux non moins illustres de ses magistrats d'aujourd'hui. Apprenons à ce peuple que tant de splendeurs subites étonnent quelquefois, qu'aucun de ses besoins les plus cachés n'a été oublié ; que l'Eglise, qui est sa véritable mère, a pensé à tout ; qu'il a suffi d'un seul homme, d'un saint Evêque aidé à l'envi par tout le monde, pour donner le mouvement à toutes

les bonnes œuvres, pour les multiplier dans une proportion qui égale, qui dépasse peut-être les merveilles qui ont été faites dans son intérêt matériel.

Gloire aussi à vous, Messieurs, qui avez tous votre part dans ce mouvement d'un ordre si relevé ! Gloire à vous surtout, Mesdames, qui jouez un si beau rôle dans notre cité ! Vous ne l'embellissez pas seulement par les qualités extérieures que Dieu vous a départies, vous êtes encore l'âme, la vie et souvent le premier moteur de tout ce qui est beau et relevé dans l'ordre moral.

A nous tous, l'honneur d'avoir conservé à notre grande et belle ville sa glorieuse devise : *Actibus immensis urbs fulget Massiliensis.*

La parole est à M. le Secrétaire général :

Compte-rendu général de la situation et des travaux de la Société, de 1863 à 1865.

MESSIEURS,

Le règlement m'impose l'obligation de vous entretenir de la situation et des travaux de la Société durant la période bisannuelle 1863-1865.

Une voix, plus autorisée que la mienne, faisait depuis 34 ans cette revue, et savait captiver votre attention pendant des heures entières.

Hélas ! P.-M. Roux nous a été enlevé par une maladie rapide qui l'a surpris à l'instant où il songeait à jouir en repos du fruit de ses labeurs. P.-M. Roux, aimé de chacun, est tous les jours regretté davantage ; nous souffrons de son absence, d'autant que les actes les plus importants comme les plus simples de notre Compagnie, où il a vécu 40 ans, le font sans cesse revivre à nos yeux.

En cette circonstance solennelle, la Société tenait

à cœur de payer à sa mémoire un tribut d'éloges juste et mérité.

La mort, quelques jours plus tard, nous a ravi M. Lions, qui s'était attiré l'estime et l'affection de ses collègues par le soin qu'il prenait des fonds de la Société et par sa bienveillance.

Nous déplorons encore la perte de M. Feautrier, savant modeste dont les travaux de numismatique étaient si appréciés, dont le caractère était si doux.

Et de M. de Saint-Ferréol, l'un des membres fondateurs et des présidents les plus distingués de notre Compagnie.

Ces coups du sort ont excité notre courage au lieu de l'abattre.

Quoique réduits au nombre de 19 membres actifs, nous n'avons pas craint un seul instant pour l'avenir de notre Société ; — nous avons continué nos travaux avec tant d'ardeur que la fortune nous à souri.

Maintenant, le concours d'hommes intelligents, dont la position scientifique, littéraire, artistique, ou administrative est un sûr garant de grande capacité, nous est acquis. Après les formalités prescrites par les règlements, ont été reçus membres actifs :

MM. Boyé, A.-G., directeur de l'Union des Chargeurs ;
Touffet, inspecteur des établissements de bienfaisance du département;
Camoin, Louis, sous-bibliothécaire de la ville ;
Blanc, Félix, sous-archiviste du département ;
De Grasset, Emmanuel, adjoint, archiviste honoraire ;
Mure de Pelanne, consul-général chargé de l'agence du ministère des affaires étrangères ;

MM. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de la ville ;
Poucel, Benjamin, membre de diverses sociétés savantes ;
Latil, propriétaire, agriculteur et publiciste ;
Laurent de Crozet, bibliophile ;
Abeille de Perrin, négociant, président honoraire de la société d'horticulture des Bouches-du-Rhône ;
Van Kothen, archéologue ;
Léon Vidal, ex-secrétaire et fondateur de l'Union des arts ;
L'abbé Magnan, supérieur du collége catholique.

En dehors de Marseille, des savants renommés ont grossi la liste remarquable de vos correspondants. Ce sont :

MM. De Longpérier, membre de l'Institut ;
J. Quicherat, professeur à l'école des Chartes, membre de l'Institut;
Ch. Expilly, publiciste;
De Saulcy, sénateur, membre de l'Institut ;
Charles Robert, directeur au ministère de la guerre ;
Rappetti, chargé de la correspondance de Napoléon Ier ;
Marmisse, docteur en médecine, à Bordeaux;
Usquin, sous-inspecteur des Postes.
Chr. de Rossi, archéologue, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
Siméon Luce, attaché au cabinet de M. le Sénateur ;
Gariel, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, membre de l'Académie de l'Isère;
Albert Devoulx, conservateur des archives, à Alger ;

MM. Cam. Moirenc , archéologue et publiciste ;
Ch. de Ribbes , avocat , à Aix ;
De Berluc-Pérussis , avocat ;
Raymond Poulle, avocat :

Ainsi devient chaque jour plus forte la phalange de nos adhérents dont nous récompensons les services et l'activité, soit par des médailles spéciales , soit par le titre de membre honoraire.

Le règlement m'oblige à taire les noms des candidats distingués qui, dans de prochaines séances, subiront l'épreuve du scrutin.

Durant la période bisannuelle qui vient de s'écouler , des membres honoraires , actifs ou correspondants ont été délégués aux congrès des sociétés savantes , à la réunion de la Sorbonne, à divers congrès de province, aux fêtes de Dante.

Ils ont partout reçu un accueil des plus flatteurs.

Nous devons des remercîments à la municipalité de Florence pour la belle médaille de bronze qu'elle nous a envoyée.

La présence parmi nous de la plupart des autorités du département et de la ville , témoignent des sentiments sympathiques que notre Compagnie a fait naître chez les premiers magistrats du pays.

Pour justifier de tels égards, la Société s'est imposé plusieurs fois des travaux et des sacrifices :

Elle a répondu à diverses lettres de S. E. le Ministre de l'Instruction publique , notamment par rapport aux livres à choisir pour les bibliothèques populaires ;

Elle a fait don au cabinet des médailles de la ville d'une série de pièces ayant trait à l'histoire de la Provence ;

Elle a , dans une récente circonstance, éclairé la municipalité relativement au prix Beaujour.

Nous serons heureux d'étendre plus encore ces relations à l'avenir ; assurés , du reste , que l'ad-

ministration facilitera nos recherches statistiques en temps utile.

Ce ne sont pas là, d'ailleurs, les seules preuves d'intérêt que nous donnent les bienveillantes autorités : les allocations que votent le Conseil municipal et le Conseil général permettent, en partie, l'impression du répertoire de nos travaux. Ajoutons, enfin, que, forts de promesses officieuses et d'un séjour plus que trentenaire dans l'ancienne Préfecture, nous osons espérer qu'un local nous sera affecté, pour tenir nos séances ordinaires et pour loger les richesses contenues dans notre bibliothèque et dans nos archives.

L'importance du *Répertoire des travaux de la Société* a été signalée par S. E. M. le Ministre de l'instruction publique.

Dans les 29 volumes de cette collection se trouvent des mémoires pleins d'intérêt au point de vue de l'histoire locale, de la statistique universelle ou de l'économie politique. Aussi, ce recueil est-il fort recherché, et nous obtenons en échange presque toutes les revues scientifiques, artistiques et agricoles de France, et quelques journaux des principales académies étrangères.

C'est là ce qui forme le fonds de notre bibliothèque ; on en conçoit toute la valeur, la bibliothèque Impériale recevant seule ces ouvrages que les hommes studieux trouvent rarement l'occasion de consulter en province. Nous appelons sur ce fait l'attention de l'administration supérieure ; il démontre combien la conservation de notre bibliothèque est digne de sa sollicitude.

Nos archives s'enrichissent chaque jour de pièces d'un incontestable intérêt ; la nature de nos travaux ou le défaut d'espace ne nous permettent pas de les toutes publier. Dans cette collection de manuscrits, soigneusement classée, les membres

de la Société ou des commissions puiseront toujours d'utiles renseignements.

En dehors des revues des sociétés savantes, la Compagnie reçoit presque toutes les publications faites par les administrations : *Bulletin des Sociétés savantes, Compte-rendu de la Justice commerciale et criminelle, Statistique de la France, Recueil des actes de la Préfecture, Délibérations du conseil municipal, Compte-rendu moral des Hospices, Situation industrielle et commerciale de Marseille.....* tous documents consultés avec fruit par les commissions permanentes et les annotateurs.

Les membres honoraires, actifs, ou correspondants nous adressent enfin, régulièrement, leurs travaux imprimés.

Ces envois ont été, cette année, plus nombreux encore que précédemment : les œuvres d'archéologie, d'histoire, de médecine, de sciences, ont surtout abondé. Durant la période 1863-65 il nous est ainsi parvenu 593 ouvrages. Un tel chiffre dit assez que la ville elle-même a intérêt à ce qu'un local soit affecté à notre bibliothèque et à nos archives, qui sont, pour ainsi dire, une annexe et un complément nécessaire de la bibliothèque de Marseille.

Messieurs et chers collègues, j'aborde la partie la plus délicate et la plus difficile de mon rapport. Voulant analyser rapidement les travaux présentés à nos séances, je tremble à l'idée de ne pouvoir en faire ressortir tout l'intérêt.

Ce qui me rassure, c'est que les bonnes causes se défendent d'elles-mêmes, et ma narration froide, incomplète, permettra encore au public de savourer quelques-unes des bonnes pensées dont fourmillent vos remarquables mémoires.

Désireux de conserver tout ce qui concerne l'histoire de la Provence, vous avez voté l'impres-

sion du plus ancien registre des comptes qui existe dans les archives de la Préfecture. Il date du XIIIe siècle, et les notes que M. Blancard a bien voulu y consigner, en augmenteront considérablement la valeur.

Vous avez aussi voté l'impression d'un travail de M. de Grasset sur les Chartes d'Arles. Cette œuvre de bénédictin ne peut être analysée ; elle contient les preuves du rôle important joué par la capitale des 17 provinces.

M. Blanc vous a envoyé une étude non moins digne d'intérêt sur les conditions des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'Etang de Berre, avant 1789. Les nombreuses prestations auxquelles étaient soumis les possesseurs de terre ; la liste des droits multiples de souveraineté et surtout le vice du morcellement des juridictions a frappé tous les esprits.

L'honorable M. Mortreuil a établi, avec cette abondance de preuves, cette profonde érudition à laquelle il vous a habitués, que l'Hôtel-Dieu de Marseille, n'est pas dû à l'ordre du Saint-Esprit, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais à des membres de la Confrérie du Saint-Esprit, association politique distincte, qui eut ses ramifications dans toute la Provence. L'histoire des premiers fondateurs, les attributions de l'hôpital jusqu'au XIIe siècle, ont été exhumés de manuscrits peu connus. Il ressort de cette consciencieuse monographie, que l'Hôtel-Dieu non-seulement recevait des malades, mais encore prêtait sur gage, avait la tutelle des enfants trouvés et distribuait des vivres aux indigents.

L'histoire de la librairie à Marseille, depuis 1789, vous a été présentée par M. L. Camoin. L'auteur a dressé une statistique comparative de cette branche du commerce marseillais. Il en conclut :

Que, sous le premier Empire, 8 libraires ven-

daient à Marseille, trois cent mille francs de livres par an, tandis que maintenant 28 libraires, font seize cent mille francs d'affaires ;

Que les plus grands achats ont lieu pour l'Orient, l'Italie, la Grèce et l'Espagne,

Que les étrangers se procurent les plus belles éditions, rarement demandées par les Marseillais, plus amateurs d'ouvrages illustrés que de chefs-d'œuvre littéraires.

La typographie a bien autrement prospéré : en 1810, dix imprimeurs livraient à Marseille trente mille francs d'imprimés. Depuis, leur nombre ne s'est accru que de deux, et ils font dix-huit cent mille francs d'affaires par an.

C'est que le commerce et l'industrie alimentent cette branche ; le nombre des prospectus, des prix courants, des journaux expédiés de Marseille dans les colonies est prodigieux. La typographie a suivi la marche progressive de l'industrie et du commerce marseillais, tandis que les Agriculteurs et les Italiens qui ont immigré depuis 1835 et triplé la population, ont fourni un faible contingent de bibliophiles.

Nous devons à la plume habile de M. Laurent de Crozet l'histoire des bibliothèques de Marseille. M. Mortreuil, nous avait déjà entretenus de la bibliothèque de Saint-Victor, la plus ancienne en date. M. Laurent de Crozet, nous a signalé les richesses littéraires que contenait une bibliothèque anonyme ; la bibliothèque Laurent Gravier où se trouvait un manuscrit établissant que Louis XIV voulait convertir l'Egypte en colonie Française ; les bibliothèques Lejourdan, Martin fils, Tronchet, Reymonet, Bousquet, dont les principaux ouvrages sont maintenant chez des bibliophiles contemporains si modestes que je n'ose les citer.

Après un pareil travail, destiné à vous faire

connaître les trésors littéraires contenus dans les bibliothèques privées, la publication du catalogue de la Bibliothèque de la ville ne devait pas vous trouver indifférents. Vous avez applaudi au rapport de M. Timon-David sur l'œuvre entreprise par M. Reynier. Il a été décidé, en outre, qu'une lettre serait adressée à M. le Maire pour exprimer le vœu que l'impression de ce catalogue fût menée le plus activement possible. M. le Maire a courtoisement promis de satisfaire à vos légitimes désirs.

M. Blancard a fait ressortir l'importance de l'étude de la valeur monétaire en numismatique pour éclaircir certains actes de souverains.

C'est ainsi que, se fondant sur la valeur réelle de l'once, M. Blancard a pu établir que le tribut annuel payé au Pape Innocent VI par Charles Ier, après la conquête du royaume de Naples, était de cinq cent deux mille quatre-vingt francs, contrairement à l'opinion de divers auteurs qui avaient arbitrairement fixé une autre somme.

M. le chevalier de Rossi, l'un des membres correspondants les plus distingués de la Société, a démontré, quelques jours plus tard, combien il importait d'employer les textes à contrôler les monuments en archéologie.

Pour découvrir les quarante catacombes de Rome, M. le Chevalier de Rossi a parcouru les bibliothèques de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie ; il a cherché dans les traditions écrites du IVe au IXe siècle la description des tombeaux des martyrs si souvent visités à cette époque de foi. Fort de ces documents, il a dressé un plan de l'ancienne Rome, où il a pris pour contrôle les monuments de l'époque. Après quinze ans de semblables études, l'honorable chevalier se présente devant Pie IX avec une carte des catacombes.

Une commission spéciale est nommée, des fouil-

les sont entreprises d'après les indications tracées; quatre mois plus tard le premier hypogée était à découvert. Depuis dix ans les fouilles sont poursuivies avec ardeur ; les quarante Catacombes sont retrouvées : cinq cent quatre-vingt kilomètres de galeries contenant des milliers de tombeaux, de cubicula, de chambres sépulcrales, rappellent aux chrétiens les trois premiers siècles de l'Eglise.

Ici, les catacombes du premier siècle ont des entrées monumentales, les peintures à fresque les sculptures y abondent.

Là, sont des hypogées du IIme au IIIme siècle avec de fausses entrées, des carrières de sable qui masquent la principale porte.

C'est qu'au début, le Christianisme, considéré comme un secte du Judaïsme, est libre et peut s'étaler au grand jour.

Mais les Juifs réclament devant les tribunaux, affirment que le Christianisme est une religion nouvelle n'ayant aucun lien avec le Judaïsme. Néron fait retomber sur cette secte l'incendie de Rome, les persécutions commencent. Sous Néron, sous Domitien, même sous Trajan, les corps des martyrs peuvent être réclamés, leurs tombeaux sont respectés. Au IIIme siècle les empereurs défendent aux Chrétiens de se réunir dans les catacombes, et, dès lors les persécutés masquent l'entrée de leurs cimetières, ouvrent de fausses portes et utilisent les carrières abandonnées, pour tromper la vigilance de leurs ennemis.

Après cette dissertation sur les catacombes, il convient de signaler particulièrement le dernier rapport fait par M. Feautrier.

M. Feautrier, prenant texte de la *Monographie de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon*, publiée par votre érudit correspondant, M. D'Aussigny, a démontré par une savante critique des historiens et

une sage interprétation des médailles, que l'autel de Rome et d'Auguste avait été confondu par Menestrier et Colonia avec un autre autel consacré à Auguste seul, ou avec le temple que la communauté des Gaules fit élever au confluent du Rhône et de la Saône.

Vous devez à M. Penon une remarquable étude sur les Théâtres anciens ; les règles de leur construction, les mœurs des histrions, et des spectateurs ont été étudiées à propos de la *Monographie du Théâtre d'Arles*, envoyée par M. Jacquemin, l'un de vos membres correspondants les plus laborieux.

Des questions économiques ont été souvent abordées dans vos séances.

M. Usquin a exposé avec un rare talent l'origine des banques, leurs opérations, leur utilité, la nécessité des monopoles et le danger des concurrences en matières de crédit.

Abordant ensuite la question des crises commerciales, il les a fait dépendre de l'abus du crédit et de la tendance des négociants à chercher dans des entreprises douteuses des bénéfices aléatoires.

M. Usquin a proposé de fonder les caisses d'épargne sur les modèles des Bank-Poste d'Angleterre, la statistique ayant démontré que, depuis l'établissement des Bank-Poste, le nombre de livrets a presque doublé.

Enfin, dans une autre séance, l'honorable membre à fait valoir les avantages de l'application des timbres-poste à l'épargne et à la télégraphie électrique.

Les idées du capitaine Magnan sur l'utilité des monuments élevés par les peuples de l'antiquité vous ont vivement intéressés.

Mais son opinion sur l'avenir réservé à Trieste et à Tarente par le percement de l'Isthme de Suez vous a émus.

Trieste et Marseille se trouvent placées, en effet, dans des conditions semblables au point de vue du fret, et si les marchandises prenaient, pour gagner du temps et économiser des frais de transport, les chemins de fer Autrichiens, plus directs, il ne passerait plus à Marseille que les objets destinés à la France et à l'Angleterre.

Le capitaine Magnan a démontré que la navigation fluviatile permettait le transit à des prix qui rendraient aux chemins de fer étrangers toute concurrence impossible, et vous avez formulé le vœu que l'on s'occupât des voies navigables si négligées en France.

La nécessité de garantir, contre l'attaque d'une flotte cuirassée, le port de Marseille, par une digue ralliant le cap Méjean à l'île Ratonneau, ne vous a pas moins paru digne de fixer l'attention des autorités supérieures.

Vous avez eu la primeur d'un projet de chemin de fer de ceinture, tracé par M. Bordes, et qui, partant du quai Rive-Neuve, desservirait les Catalans, les Bains de Mer, Saint-Lambert, Endoume, le vallon de l'Oriol, la Plage, le Château des Fleurs, et aboutirait à la Place Castellane.

Bien des mémoires vous ont été adressés relativement à l'épuration des eaux de la Durance; mais la Société a passé à l'ordre du jour, s'en rapportant à la sollicitude de la Municipalité pour la solution de ce problème d'intérêt public.

Le *compendium* que vous a présenté M. Latil sur la canalisation et la fertilisation de la Camargue vous donne toute confiance au projet adopté par les autorités supérieures. Je rappellerai qu'il consiste à diviser la Camargue en deux zones desquelles l'une sera arrosée directement et l'autre par des machines hydrauliques.

Je passe sous silence bien d'autres plans d'une

importance médiocre ou que vous n'avez pas jugé devoir prendre en considération.

Tout ce qui intéresse la marine est de votre part l'objet d'une touchante sollicitude :

Vous avez voté l'impression du remarquable mémoire de M. L. Vidal sur la pisciculture sur les bords de la Méditerranée et fait des vœux pour que l'étang de la Molle soit prochainement converti en ferme aquicole-modèle.

Vous avez applaudi à la statistique des mouvements maritimes entre Marseille et l'empire Ottoman, due à M. Mure de Pelanne.

L'honorable consul-général vous a impressionné par le récit des difficultés diplomatiques et de tous genres que l'établissement des phares en Turquie a suscitées lors de la guerre de Crimée.

Nous devons à notre compatriote M. Marius Michel, une mention spéciale pour sa belle conduite dans ces graves circonstances, et aucun marin n'oubliera qu'à son initiative est due l'érection de 220 phares sur cette côte.

Les passes difficiles, les entrées des ports sont ordinairement marquées par des bouées qui, visibles le jour, indiquent aux capitaines la route qu'ils doivent prendre; mais pendant la nuit ces bouées sont invisibles, les navires battus par la tempête ne peuvent s'engager dans le chenal et doivent tenir la mer jusqu'au jour, au risque d'y périr.

M. Verlaques a eu l'idée de rendre ces bouées lumineuses en les convertissant en un vaste gazomètre où s'accumulerait, pendant le jour, de l'hydrogène extrait de l'eau ; ce gaz à une heure fixe serait mis en contact, par un mouvement d'horlogerie, avec de la mousse de platine qui, passant au rouge, projetterait un éclat à certaine distance. Ce projet ayant été porté devant une commission d'officiers

de marine, à Toulon, la Société a cru devoir sus pendre son jugement.

L'étude de M. Ch. Expilly, sur l'émigration par le port de Marseille, a suscité parmi vous une discussion des plus intéressantes, rapportée dans vos comptes-rendus et que je ne peux résumer ici.

Les sciences physiques et naturelles ont occupé une partie de vos séances :

Vous ne pouviez rester indifférents à la découverte de M. Boucher de Perthes, l'un de vos membres correspondants.

Aussi, devez-vous à l'obligeance de M. de Villeneuve-Flayosc, une conférence sur les terrains diluviens de la Somme, de la Seine, etc., où des hachettes en silex ont été trouvées.

M. de Villeneuve-Flayosc est allé lui-même explorer ces terrains et vous a rapporté des hachettes qu'il avait découvertes dans des fouilles faites par lui, en présence de M. Boucher de Perthes.

Pour M. de Villeneuve, l'existence de ces silex ouvrés, laissés dans des roches sablonneuses, par la main des premiers hommes, est un fait authenthique.

Je n'ose pas ici redire les calculs par lesquels M. de Villeneuve, s'appuyant sur l'épaisseur de l'humus végétal, a prouvé que ces traces de l'âge de pierre ne remontent pas à plus de cinq mille ans.

Les questions de population ont été agitées par suite d'un rapport que j'ai présenté sur le XIme volume de la *Statistique de la France.*

J'ai démontré que, de 1858 à 1860, l'excédant des naissances sur les décès à été plus sensible dans le département des Bouches-du-Rhône que dans toute la France.

Que les veuves sont un peu moins fidèles dans le midi à leur premier mari, puisque la moyenne des

unions en deuxième noce est de 29 0/0 en France et de 33 0/0 dans notre département ;

Que le rapport des époux lettrés aux illettrés y est infiniment plus faible, et la relation des enfants naturels aux légitimes plus forte. Enfin, que la durée de la vie moyenne étant de 35 ans en France, n'est que de 30 ans dans notre département.

Un ouvrage intitulé : *Statistique de la folie en Angleterre*, traduit et commenté par M. Albrand, accuse soixante-six mille sept cent six fous, renfermés dans les hospices et les maisons de santé du Royaume-Uni. — La moyenne est de un cas de folie sur quatre cent quarante-six personnes en Angleterre et seulement un sur neuf cent quatre-vingt-dix-huit en France. Encore, nos contrées du nord fournissent-elles un plus grand contingent relatif que celles du midi.

M. Ménécier vous a plusieurs fois entretenus de la rage. La récompense accordée par la Société de climatologie et des sciences naturelles d'Alger à notre collègue, l'intérêt que présente son rapport sur les cas de rage canine observés en 1864 à Mempenti, l'engageront à poursuivre l'étude d'une des plus grandes questions d'hygiène et d'économie.

Messieurs et chers Collègues,

Je devrais encore vous entretenir des travaux de compilation de statistique locale faits par MM. les Annotateurs, et qui serviront à reprendre la statistique des Bouches-du-Rhône au point où l'a laissée le comte de Villeneuve. Mais ces documents se prêtent peu à l'analyse et vous me permettrez de les passer sous silence.

J'ai résumé, autant que possible, vos communications, et cependant ma narration a été longue. Ne vous en prenez qu'à vous, qui apportez avec abondance votre miel à votre ruche emblématique.

In medium qœsita reponunt.

M. Penon a la parole :

Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale.

MESSIEURS,

Vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, les enfants de l'antique Phocée abandonnent leur malheureuse patrie courbée sous le joug de l'étranger, et, emportant avec eux leurs dieux et leur liberté, ils viennent fonder *Massalia* sur des bords hospitaliers déjà habités par des frères.

Marseille a une bien antique origine !

Sa prospérité s'accrut rapidement, et il vint des jours où elle fut appelée fille de la Grèce, sœur de Rome, l'Athènes des Gaules.

Mais ces jours passèrent, Messieurs, et il en vint d'autres où, à ces titres glorieux, elle préféra celui d'émule de Venise et de Gênes.

Est-ce à dire que, chez nos concitoyens, le génie commercial repousse instinctivement les études libérales ? Est-ce que l'amour des arts et des sciences est mort, bien mort parmi nous ?

Nous ne le croyons pas. Nous pourrions même affirmer le contraire, nous qui, chargé de la direction du Musée Borelly, sommes journellement à même d'étudier les goûts et les aptitudes de notre population pour les choses d'autrefois ; nous qui voyons cette population se presser dans ses galeries, non point encore comme connaisseurs, peut-être, mais aussi comme gens désireux de s'instruire bien plus que comme simples curieux. Ce qui leur manque, ce sont les éléments de la science; mais le jour où nos musées, somptueux à l'extérieur, riches à l'intérieur, seront livrés au public ; lorsque le savant pourra venir y penser, l'artiste s'y inspirer, l'ouvrier y étudier, alors une révolution salutaire

s'opèrera dans les mœurs de notre population, alors nous retrouverons ces jours, osons l'espérer, ces jours où l'étranger redira avec vérité : Marseille ne ment point à son origine, — Marseille est redevenue fille de la Grèce, sœur de Rome, l'Athènes des Gaules !

Des preuves de ce goût de notre population pour les choses du passé sont-elles nécessaires ? Reportons-nous seulement à quelques mois en arrière et souvenons-nous de la curiosité publique éveillée par la trouvaille au milieu des terres déblayées de la rue Impériale, d'un navire ! Vieux débris peut-être d'une flotte massalienne. Rappelons-nous avec quel anxieux intérêt elle a accueilli la découverte de nombreuses stèles, monuments de la plus haute antiquité et dont les similaires n'existent dans aucun Musée. La presse entière, plus d'une fois, interrogea la commission chargée de suivre ces trouvailles précieuses pour notre histoire. — Il est vrai que la commission ne répondit point à l'attente générale, et nous, bien que conservateur du Musée des Antiques, simple membre de cette commission, ne nous crûmes point autorisé à parler en notre nom personnel.

Nous devons l'avouer, Messieurs, si pendant longtemps les études archéologiques furent trop négligées à Marseille, c'est qu'aucun encouragement ne leur venait d'aucune part. Les trouvailles étaient négligées, leur importance méconnue, le vandalisme toléré. Aussi, les savants, les historiens, les archéologues en sont encore à chercher les vestiges du berceau de notre antique cité ! Hélas ! Messieurs, qu'on interroge la mer. — Qu'on lui demande ce qu'elle a fait de ces reliques qui nous seraient si précieuses. — Il est malheureusement probable que ses flots balancent aujourd'hui, sur les vieux murs *Massaliens*, les vastes murailles de

bois qui, de tous les points du globe, viennent s'y rencontrer.

Si nous devons renoncer jusqu'à un certain point à retrouver notre vieille ville grecque, il nous est pourtant donné quelquefois de retrouver ses traces après la conquête romaine. Déjà, dans un remarquable rapport, le regrettable M. Toulousan avait indiqué les trouvailles faites au bassin du carénage, appartenant à cette époque ; et aujourd'hui, grâce à l'initiative de M. le Maire, dont la sollicitude ne se borne point aux choses du présent et qui se hâta de nommer une commission *ad hoc*, il nous est accordé l'honneur de vous donner quelques détails précis sur la dernière trouvaille qui a tant intéressé le public, — sur le cimetière romain récemment découvert à la Joliette.

Dans le courant du mois de mai passé, vers le haut de la rue Impériale, sur les anciens terrains du Lazaret, les travaux de terrassement exécutés dans les chantiers de MM. Bailly et Lallier, entrepreneurs, amenèrent la découverte d'une nécropole antique composée d'un grand nombre de cercueils en pierre et en briques, et de divers autres objets, la plupart funéraires.

Tous ces cercueils étaient orientés, c'est à dire placés de manière à ce que le défunt eût la face tournée vers l'Orient. Les déviations qui existaient tenaient probablement à la différence des points où le soleil se levait au moment de l'inhumation ou aux accidents du terrain ou plutôt à la précipitation avec laquelle les funérailles furent faites.

A quel peuple, à quelle époque, à quelle religion appartenaient ces tombeaux ? Aucun d'eux ne présentait inscriptions ou emblêmes, et aucune médaille, critérium ordinaire de pareilles trouvailles n'est venue porter la lumière.

Ce n'est qu'après une étude approfondie, par de laborieuses comparaisons que nous croyons être parvenu à répondre d'une manière plausible à ces diverses questions.

Hâtons-nous de dire que tous les objets trouvés ont été offerts à la ville par MM. Bailly et Lallier avec un empressement et une courtoisie que nous sommes heureux de signaler ici, en leur désirant de nombreux imitateurs.

Les cercueils en pierre ayant servi à l'inhumation par ensevelissement étaient de l'espèce dénommée auge, à forme rectangulaire. Nous en avons retrouvé 32. — Excepté un seul en marbre, ce sont des monolithes en calcaire des carrières de la Couronne, d'un très beau grain rosé et probablement travaillés à Arles ; leur longueur variait de 1 mètre 80 cent. à deux mètres. Deux d'entre eux présentaient une particularité curieuse à noter. Quoique mesurant deux mètres environ, on avait été obligé de pratiquer une ouverture à leur extrémité inférieure afin de laisser passer les pieds du cadavre en les protégeant contre les terres par un ajout en briques. Nous retrouvions là les *grandia ossa* du cygne de Mantoue ! Quels étaient donc ces hommes auxquels des cercueils de deux mètres ne suffisaient pas !

Tous ces cercueils étaient bruts, sans ornements, taillés à grands coups avec l'ascia et recouverts d'une pierre massive de forme prismatique ornée de *cornes* en forme de fronton. Celui en marbre, dont le couvercle n'a pu être retrouvé et dont on peut estimer le poids à 2500 k. environ est le seul ayant quelques ornements. La face principale présente un cartouche flanqué de chaque côté d'une guirlande sculptée; malheureusement ce cartouche n'a jamais reçu l'inscription qui avait pu lui être destinée.

Les tombes en briques se trouvaient en grande quantité. Nous en avons reconnu plus de 80, sans compter celles qui disparaissaient sous l'éboulement des terres. Elles étaient faites en grandes briques plates à rebords ou ourlets et en briques faîtières. On dressait ces tombeaux de la manière suivante : Sur un lit de ces larges briques, on étendait le cadavre qu'on recouvrait avec des briques de même espèce, dont l'extrémité inférieure reposait sur les ourlets de celles formant le lit, tandis que l'extrémité supérieure venait se joindre de façon à former un triangle. Au-dessus de l'arète du triangle on posait des tuiles faîtières, afin que les eaux et les terres détrempées ne souillassent point le cadavre. Dans plusieurs de ces tombeaux, des tuiles faîtières étaient même placées sur les côtés pour couvrir le peu d'ouverture laissée par les briques plates juxtaposées. Ce cercueil improvisé était clos par une brique placée debout à chaque extrémité. Un seul d'entre eux était recouvert à plat.

Il n'a été trouvé qu'un cercueil en pierre ayant servi à l'inhumation par incinération. C'est une pierre cubique, dans le milieu de laquelle on a fouillé avec soin une ouverture en forme de mortier, pouvant contenir une urne funéraire. Celle-ci était de verre et préalablement renfermée dans une enveloppe de plomb. Ce cercueil a été trouvé sans couvercle, les scellements en fer, soudés avec du plomb, brisés, l'urne en pièces et le creux qui la contenait rempli de cailloux.

Nous avons eu deux petits cercueils en plomb de forme rectangulaire et deux autres en forme de boîte ronde ; un de ces derniers contenait une très belle urne en verre irisé, d'un galbe fort gracieux et renfermant des ossements calcinés.

Et enfin quelques urnes en terre grise ou rougeâtre, assez grossière, en mauvais état de conser-

vation et dont plusieurs avaient servi à des sépultures d'enfants. On sait que les anciens, dans le temps que l'ustion était pratiquée pour les funérailles, ne brûlaient point le cadavre des enfants qui n'avaient pas encore les dents.

Les inscriptions ont été malheureusement trop rares. Nous en avons recueilli une seule entière et une seconde en fragments indéchiffrables, la 1re est un monument élevé à une dame romaine par son affranchi, les lettres sont d'un bon style, mais elle n'offre aucun intérêt historique.

D'autres objets tels que fragment d'autel, ou cippe, pomme de pin, probablement dédiée à Bacchus, restes de monument à colonne engagée ont été retrouvés dans un état complet de délabrement.

Enfin les fouilles ont donné un fer de hache, — l'ascia, ou doloire, quelques clous et fers de flèche, un anneau, des boucles de ceinturon et quelques médailles très frustres, allant du Ier au Vme siècle, mais ne présentant aucun intérêt et ne donnant nul indice sur l'âge du cimetière, aucune d'elles n'ayant été trouvée dans les cercueils.

Pourtant, malgré l'absence d'inscriptions et d'emblêmes, nous n'avons pas hésité à lui assigner une époque. Nous guidant sur le mode d'inhumation, ensevelissement et ustion, nous le plaçons vers la fin du IIIme siècle. En effet, l'ustion, pratiquée dès la plus haute antiquité chez les Grecs, n'était point usitée chez les Etrusques qui, subjugués par les Romains, surent leur donner leurs usages et leurs mœurs comme tout vaincu policé donne ses mœurs et ses usages à son vainqueur non encore civilisé. Mais les Romains, toujours insatiables de gloire et de frontières, avaient, vers les derniers temps de la République, porté leurs armes chez presque tous les peuples barbares dont les pays se

trouvaient à leur convenance et quelquefois leurs aigles altières avaient dû reculer devant le farouche patriotisme de ces nations guerrières. Alors les sépultures des légionnaires étaient à la merci de ces vainqueurs d'un jour et parfois leurs ossements blanchissaient les plaines. On connaît le respect des anciens pour les morts, leur religion pour la sépulture ; aussi, pour ne plus exposer leurs soldats à une pareille violation, adoptèrent-ils l'ustion des cadavres en remplacement de l'ensevelissement ordinaire. — La disgrâce des légions de Varus acheva la révolution dans le mode d'inhumation. Les Gaules subjuguées, en cela comme en tout, adoptèrent bientôt l'usage romain et ce ne fut que lorsque le christianisme eut jeté de suffisantes racines dans notre pays, c'est-à-dire vers la fin du IIIme siècle que l'on cessa généralement de brûler les corps pour reprendre l'ancien usage de l'ensevelissement. En effet, de quelle importance était la dépouille mortelle aux yeux d'une religion toute éthérée ?.

Le cimetière qui nous occupe, présentant des inhumations par ensevelissement et par incinération est donc d'une époque de transition entre les deux usages, pas antérieure au IIIme siècle, pas postérieure au IVme.

Il est vrai que les inhumations par ensevelissement et par ustion ont été pratiquées simultanément; mais, suivant l'époque, l'un ou l'autre de ces deux modes devenait l'exception.

Au reste, le faire des tombeaux, la forme des poteries, le style des lettres des deux inscriptions funéraires, tout tend à corroborer, à sanctionner notre opinion sur l'âge du cimetière.

Tous les cercueils ont été ouverts devant nous. Nous même, la pioche à la main, en avons exploré les profondeurs, interrogeant avec le plus grand

soin la terre d'infiltration qui recouvrait les squelettes; malheureusement, les trouvailles n'ont point répondu à nos espérances. Ce cimetière avait été violé comme bon nombre de cimetières l'ont été dans les temps anciens.

Par qui cette violation ? Il est difficile de le dire, car, Payens, Chrétiens, Barbares et plus tard Sarrasins, tous à l'envi et malgré les édits , allaient arracher aux morts leurs dernières dépouilles. La cupidité est de tous les siècles !

La violation de ces tombeaux était évidente ; en effet , dans presque tous les cercueils encore très bien fermés par un couvercle en pierre d'un poids énorme , on retrouvait le cadavre privé de tous les ornements dont les anciens avaient coutume de parer les morts. Bagues , colliers , bracelets , miroirs , ciseaux , pinces à épiler , armes , poteries etc., tout avait disparu. Un seul anneau en bronze a été retiré du doigt d'un squelette. Les cadavres étaient étendus dans leur position naturelle ; mais la tête , vers laquelle , d'ordinaire , étaient placés les objets de valeur , se trouvait le plus souvent séparée du tronc et jetée vers le pied du cercueil. Quelques-uns contenaient plusieurs squelettes, qui, parfois , ne se trouvaient pas complets , des ossements y ayant été jetés au hasard.

La seule tombe non violée a été une tombe à ustion , une urne en verre, renfermée dans sa boîte de plomb. Elle reposait sur un massif en béton et était recouverte d'environ 20 centimètres de terre au-dessus de laquelle était placé , une large dalle servant de support à une autre urne cinéraire en terre. Celle-ci avait été brisée et les violateurs avaient dû croire là leur tâche achevée , n'ayant pas soupçonné la superposition de ces deux cercueils.

Les cadavres ossifiés se trouvaient , dans les

tombes en pierre, en très-bon état de conservation; quelques cercueils même, à leur ouverture, ont exhalé une odeur fétide, mais qui s'épavorait promptement. C'est là une preuve que la violation a dû avoir lieu avant la dissolution des cadavres.

D'après les observations phrénologiques de M. le docteur Ernest Maurin, votre honorable secrétaire général, qui a bien souvent assisté à nos explorations et qui nous a donné tous les renseignements concernant sa profession, le type des têtes est tout à fait le type romain.

Le cimetière est-il payen? est il chrétien? Bien que privé de documents écrits ou gravés, nous n'hésitons pas à le croire payen. Nous l'avons reconnu à la position des bras que les cadavres avaient étendus le long du corps, tandis que les chrétiens croisaient ceux de leurs morts sur la poitrine.

Était-ce le cimetière commun? le cimetière civil? On peut en douter; on peut, sans pourtant rien affirmer, y reconnaître un cimetière transitoire plutôt qu'un champ de repos fixe; peut-être même un cimetière militaire.

En effet, bien que le contraire ne fût pas une preuve suffisante, les légions étant toujours suivies de femmes et d'enfants, aucun cadavre de femme n'a été reconnu. Tous les squelettes trouvés, sauf quelques cadavres d'enfants, appartenaient à des hommes à la fleur de l'âge, ainsi que le constatait la séparation encore très-visible des deux maxillaires supérieurs et la magnifique dentition que nous leur retrouvions encore presque toujours intacte et complète. Deux têtes présentaient chacune une large blessure, la 1re, près de l'oreille, faite avec une arme tranchante; l'autre, au sommet du crâne, pouvant être attribuée à un projectile contondant un plomb de fronde peut-être, ayant dû accasionner la mort.

Quoi qu'il en soit, militaire ou civil, ce cimetière a tous les caractères d'un établissement improvisé, et partout on constate la précipitation dans les funérailles. D'abord les cercueils sont tous de la même époque ; on pourrait dire presque de la même main. Ils ne présentent aucune inscription, aucun emblême, aucune dédicace, ni aux dieux Mânes ni au Christ, alors que les anciens, dévôts aux funérailles, tenaient tant à parler à la postérité. — Bien plus ! l'ouvrier, sur le cercueil en marbre, avait préparé le cartouche qui devait recevoir l'inscription, et le cartouche reste vide ; le temps à manqué pour l'y graver. Plus encore ! deux hommes de haute taille meurent ; l'entreprise des pompes funèbres n'a à sa disposition que des cercueils de deux mètres. Ils sont trop courts, et le temps manque pour en faire arriver d'autres. On supplée à cette pénurie en perçant l'extrémité du sarcophage, non pour faire écouler les eaux, comme cela se pratiquait quelquefois, mais pour laisser passer les pieds du défunt par cette ouverture insolite. Tout cela ne peut-il pas laisser supposer que ce cimetière n'était point le lieu des sépultures ordinaires, mais plutôt un lieu de repos installé pour une occasion anormale pour laquelle on a mis en réquisition tous les cercueils que les libitinaires avaient à leur disposition ? Est-ce après une épidémie ? Peut-être. Plutôt après un combat.

Privés des documents qu'offrent d'ordinaire de pareilles découvertes, nous sommes restés souvent dans un doute prudent sur bien des questions; ce que nous pouvons dire en nous résumant, c'est que le cimetière découvert est un cimetière romain ; qu'on peut le reporter vers la fin du IIIme siècle ; qu'il a été violé à une époque très-reculée ; qu'il est payen, et que ce peut être un cimetière militaire.

La presse qui en a fait mention l'a appelé improprement cimetière gallo-romain, oubliant que dans notre territoire on a été Celte, Grec, un peu Romain, mais jamais Gaulois.

Au reste, Messieurs, vous en avez sous les yeux le spécimen fidèle, dû à la patiente adresse de M. Augier, notre 1er employé au cabinet des antiques. Qu'il reçoive ici les remercîments que méritent son zèle et aussi sa généreuse pensée ; car il a bien voulu offrir à la ville ce fruit de longs travaux, comme il promet pour l'avenir la reproduction des divers monuments anciens qui tendent chaque jour à disparaître pour faire place aux nouveaux venus exigés par les besoins de notre fiévreuse époque.

M. Camoin a la parole.

Rapport de la Commission chargée par la Société de Statistique d'examiner les Mémoires adressés pour le Concours de 1865.

MESSIEURS,

La Commission de la Société de statistique a bien voulu me nommer son rapporteur ; je dois m'empresser de reconnaitre que j'étais loin de mériter une bienveillance semblable : vous aviez le droit de vous montrer difficiles. Car, pendant de longues années, la Société a confié le travail délicat dont je suis chargé à un homme que nous regrettons tous; de qui, tant au milieu de vous qu'en dehors de la Compagnie, on appréciait si bien l'exquise urbanité, l'expérience, la grande variété dans le savoir et cette longue habitude du travail et de la réflexion qui double si heureusement les forces de l'intelligence. Occuper cette place jadis si bien remplie, avoir à parler, *ici même* où il était si aisé à M. Roux de se faire écouter, est un rude honneur

pour un apprenti dans l'art suprême de penser et dans l'art si difficile d'écrire. Esprit consommé dans les matières que la Société étudie avec une persévérance si fructueuse, M. Roux savait apporter, sans efforts, dans son exposé, cette critique ingénieuse, ce coup d'œil exercé, cette clairvoyance supérieure dont le souvenir, que vous avez tous conservé, rendra ma tâche bien difficile.

J'ose l'espérer, Messieurs, vous me tiendrez compte de mon bon vouloir.

La Société de statistique a mis au concours trois questions : la première est ainsi énoncée : faire connaître la statistique des cours d'eau artificiels servant à l'agriculture, à l'industrie, aux communications et au commerce dans le département des Bouches-du-Rhône.

Aucun mémoire ne nous a été présenté ; pourtant l'importance de ce programme, son intérêt tout local, auraient dû attirer l'attention de nos compatriotes. Dans une foule de travaux, les recherches sont longues et pénibles, les documents sont rares ; mais ici ils abondent et leur assemblage est facile. Celui qui entreprendra sur cette question un travail sérieux, sera largement récompensé de ses labeurs.

La deuxième question proposée est une étude sur les agglomérations.

Deux concurrents ont répondu :

Le Mémoire n° 5 a pour épigraphe :

Il n'est que temps d'ajourner les palais et les théâtres (préface de l'*Ouvrière*, de J. Simon). L'auteur a exagéré le tableau mis sous nos yeux. On dirait un parti pris de ne voir que le mauvais côté des tendances actuelles, de faire ressortir les abus, puis de fermer les yeux sur les motifs vraiment sérieux des émigrations rurales. Encore si l'auteur eût justifié son dire par des documents ! Mais loin de là ! C'est un discours écrit avec spontanéité, plein de verve

mordante, d'un style coloré, peu en usage, il est vrai, en statistique.... mais en fin de compte, on se demande où sont ses preuves. Nous l'avouons, il y a bien des vérités dans ces cinquante pages ; mais ce sont des vérités que chacun sait et qui, trop répétées, finiraient par nous cacher les résultats utiles de ce grand mouvement social.

La Société ne demandait pas une satire ; elle désirait en quelque sorte une enquête sur les agglomérations et la philosophie de cette enquête. Indiquer le mal; le faire toucher du doigt, c'est beaucoup sans doute ; mais ce qui était mieux, ce qui importait, c'était de dire la cause du mal, comment l'amoindrissement pouvait en être espéré, enfin quelles améliorations pouvaient mettre un terme à une situation envisagée sous un aspect si sombre.

Les conclusions de ce mémoire, prises à la hâte, données, pour ainsi dire, en forme de table de matières, sont dictées par un cœur haut placé. Si, reprenant cette étude, sans abandonner ses opinions, bien entendu, l'auteur l'appuyait sur des documents d'une donnée certaine, irrécusable, il pourrait se faire qu'il nous convertît à sa manière de voir, franchement nous ne le désirons pas.

Au reste, Messieurs, le mémoire n° 6 répondra mieux que nous ne l'aurions fait au travail précédent.

Un axiome de Portius Caton sert d'épigraphe à ce mémoire: « *Fortissimi Viri et milites Strenuissimi ex agricolis gignuntur.* » J'ai hâte de le dire, nous sommes ici en face d'une œuvre approfondie et fort remarquable. On voit aisément que l'auteur n'a pas attendu que la question fût posée pour la fouiller dans tous les sens ; c'était fait par avance ; c'est le résultat de longues méditations; le caractère général de cet exposé est d'être original ; je veux dire que la matière n'en a pas été prise un peu partout

excepté dans le fonds de l'auteur, puis réunie en un bloc mal agrégé, comme dans la majeure partie des écrits faits à la hâte, sans avoir été préalablement pensés. Ici la question a été scrutée de longue date; chaque fait a été analysé, les vues de l'auteur ne se sont pas arrêtées simplement sur la France : l'Europe est auscultée. Bien qu'une analyse complète dépasse les bornes d'un rapport, en présence d'une question sociale d'une importance aussi grande, veuillez nous permettre de signaler le plan de l'auteur.

Sous une forme solide et durable, il se propose de rechercher quelle est en Europe l'importance de ces agglomérations; le nombre, la nature, le caractère, le personnel des émigrations; quels sont les phénomènes économiques, sociaux, moraux et politiques produits par ce mouvement. Dans une deuxième partie, l'auteur analyse les causes déterminantes ou accélérantes des émigrations, indique les moyens d'en arrêter les progrès et les inconvénients. Un des chapitres les plus intéressants est celui dans lequel sont précisées les causes de l'émigration rurale ainsi que celle des émigrations avec retour périodique aux pays d'origine. On ne saurait ni mieux dire, ni mieux apprécier.

Quatres mémoires ont été remis à votre Commission sur la question : *du Morcellement des terres*. Ce sont les Mémoires n°s 2, 3, 4, 7. Nous n'avons pas à nous occuper du mémoire n° 4, l'auteur ayant déclaré se retirer du concours.

Les concurrents avaient non-seulement à traiter la question au point de vue statistique, mais ils devaient s'appliquer à tirer du résultat de leurs recherches toutes les inductions utiles.

L'avis de la Commission sur le mémoire n° 2 est unanime : c'est une excellente étude.

L'œuvre a été divisée en deux parties, l'une con-

sacrée à la France, la seconde aux pays étrangers. Dans un rapide exposé historique écrit avec cette sobriété qui convient à un simple résumé, nous voyons comment, par la force des choses, par la puissance des mœurs, a eu lieu dans notre pays, le morcellement du grand domaine, de l'immense terre seigneuriale. L'aperçu sur le moyen-âge est pris aux bonnes sources ; on ne saurait trop étudier cette grande époque. Pour ceux qui connaissent tous les secrets de cette partie si intéressante de l'histoire de l'humanité, il est incontestable que nombre d'idées et de tendances que nous croyons fièrement être le propre de notre temps, se sont éveillées depuis plusieurs siècles.

Le mouvement d'impulsion s'accélère sous le nouveau régime par la vente des biens de main-morte, de ceux des émigrés et par l'aliénation des biens communaux. La loi du 6 janvier 1794, que, plus tard, le Code civil maintiendra avec des modifications salutaires, institue l'égalité des partages.

Pendant la Restauration, de puissantes compagnies financières acquièrent de grands domaines que l'on démembre et que l'on vend en détail. La *Bande noire*, ainsi qu'une de ces compagnies était surnommée, rencontra dans les populations agricoles des facilités qu'explique l'amour si puissant de la propriété dans le paysan français. Nos paysans sont ardents à acquérir des terres. Grâce à leur bon sens si développé, à leur civisme si énergique, ils discernent que, pour devenir fort et grand, le peuple qui mène la charrue doit aspirer à acquérir la terre. Voilà donc une des causes les plus énergiques du fractionnement de la grande propriété.

Bien des opinions contradictoires ont été émises sur le morcellement ; l'auteur les met en présence.

Les uns, dit-il, prétendent que la division du sol

appauvrit à la fois et le cultivateur et le domaine ; que la grande culture obtient les produits à de plus bas prix parce qu'elle peut employer les machines qui économisent la main-d'œuvre si coûteuse ; les grandes terres permettent les essais que réclament les progrès de l'Agriculture. Dans la grande propriété, les bestiaux sont remarquables par la qualité supérieure des espèces, le chef d'une grande exploitation est maître de la culture ; il peut à son gré renforcer telle production qui sera la plus demandée, la plus avantageuse ; en un mot, le maniement des terres est plus facile, plus profitable.

Mais les doctrines opposées méritent l'attention.

Le morcellement du sol, créé par les mœurs publiques et par notre système de succession est favorable à la culture des terres ; plus la terre est divisée plus elle produit ; plus il y a d'intéressés au sol, plus grand est le patriotisme, plus la tranquillité publique est assurée. En acquérant, on se moralise ; puis, d'ailleurs, le morcellement est corrigé par les efforts constants que met à se reproduire la grande propriété. Un des avantages de la petite culture est de répandre sur un nombre considérable d'individus ce qui se concentrait chez les grands possesseurs ; la possession de la terre procure au paysan un travail indépendant et relève sa dignité ; le but de la richesse ne doit point être le signe de la richesse, mais les jouissances morales qui grandissent les forces de l'esprit, améliorent nos cœurs.

Quelque remarquable que soit cette œuvre, la suivre jusqu'au bout, est impossible ; contentons-nous d'une vue d'ensemble. Ce mémoire est une statistique complète de la division du sol en France et dans les divers pays de l'Europe, les arguments en faveur de la grande et de la moyenne ou petite propriété y sont nettement exposés, et s'il conclut en faveur de la moyenne propriété, c'est

que l'auteur est de son temps et qu'il a su examiner avec soin les changements qui se sont accomplis en France sous l'empire des nouvelles lois. La discussion est serrée, remplie de vues élevées ; les principes de droit et d'économie politique qui servent de bases sont incontestables. La division du sol est admirablement adaptée à notre organisation politique. Le droit des enfants au partage de l'héritage paternel fondé sur les sentiments imprescriptibles de la nature, lorsqu'il est poussé dans ses conséquences extrêmes, peut bien entraîner parfois des inconvénients passagers, mais ses bienfaits ne tardent pas à les compenser.

L'auteur du mémoire n° 7 a pris pour épigraphe: *Uti legasset pater familias super pecunia tutelare suæ rei, ita jus est.* Faciliter la division du sol en évitant le morcellement exagéré ; garantir solidement aux peuples la paisible jouissance des fruits de leur travail et de leurs biens, telles sont les conclusions que votre Commissission admet sans aucune restriction.

Si la Société de statistique avait demandé un résumé purement historique sur le morcellement, nous aurions proposé pour cette étude la récompense la plus élevée; mais le programme demandait que la question fût envisagée sous tous les points de vue et non pas sous un seul aspect. Tel qu'il nous a été soumis, on pourrait le considérer comme une bonne introduction à une étude générale. Tout ce que l'histoire des peuples anciens contient de documents sur le morcellement des terres, sur l'influence de la division du sol, sur les mœurs, les coutumes, l'état social, l'agriculture des nations antiques de l'Asie et de l'Europe, a été compulsé avec un soin d'érudit. Nous n'avons pas compris pourquoi les périodes suivantes de l'histoire de l'Europe ont été négligées par ce concurrent. Elles ont, ce

nous semble, avec notre état social actuel, des relations bien plus marquées que n'en ont les temps antérieurs à l'ère chrétienne.

L'ensemble devait se ressentir de ces archaïques recherches ; ce qui a été dit, de toutes parts, sur le morcellement au point de vue de l'économie sociale, du droit, de la statistique, a été, en le comparant au précis historique, à peine effleuré par l'écrivain ; et pour satisfaire au programme, tout aurait du être discuté dans des proportions au moins égales.

Quoi qu'il en soit, votre Commission n'a point hésité à reconnaître en ce travail tel qu'il a été présenté, des qualités dont on doit tenir compte. Il faudrait bien peu pour faire de ce mémoire une étude complète sous toutes les faces.

Les opinions exprimées dans le mémoire n° 3 ne sont nullement semblables à celles des précédents concurrents.

L'épigraphe qui caractérise ce travail est la suivante :

Le principe qui doit tout dominer, c'est celui de la conservation de l'ordre social.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, que, dans une des sessions précédentes du Corps législatif, un honorable député, M. le baron de Veauce, présenta un amendement à la loi relative au partage des biens entre les enfants de la même famille. Discuter les vues de l'auteur nous forcerait à vous faire entendre le résumé des discours prononcés à la Chambre par M. de Parieu et M. Marie, qui combattirent cette proposition.

La Société de statistique ne peut avoir de parti pris; chaque concurrent conserve son libre examen; mais ce que la société demande, c'est que toute opinion exprimée soit accompagnée de preuves ; ces preuves font défaut.

En faisant des réserves sur la théorie de l'auteur, nous devons apprécier à sa juste valeur le caractère général du mémoire ; la clarté, la netteté du style, une profonde connaissance du droit, des vues synthétiques indiquant une véritable élévation d'esprit des connaissances sérieuses, dont on trouve les traces dans ce travail, d'ailleurs trop peu développé, tout cet ensemble devait attirer l'attention de votre Commission.

Pour exciter les travaux, encourager l'étude dans toutes les classes de la Société, dans l'espérance de recueillir des documents inédits, votre Compagnie, laissant à chacun le choix dans ses préférences, a décidé, que chaque année, des prix seraient accordés aux meilleurs mémoires relatifs à une commune, à un canton ou à un arrondissement de notre département.

La *Monographie de la commune de Gardanne* nous a été adressée,

L'épigraphe est celle-ci : *La statistique, comme la géographie, est une des sources de l'histoire.*

Nous n'avions pas à attendre sur cette commune de nouveaux détails géographiques. Quelques lignes ont suffi pour nous faire connaître sa situation, ses bornes, son altitude, son climat.

Quant à l'histoire, on peut de notre temps, espérer toujours des révélations nouvelles, ou au moins un exposé de faits mieux précisés sur les bourgs, les hameaux les plus oubliés. Malheureusement, ici, nous n'avons eu rien de nouveau, d'inattendu à recueillir. Pendant que l'auteur écrivait, il avait sous les yeux les livres que nous avons tous lus, et il ne se préoccupait guère de savoir si les ouvrages consultés devaient être crus sur parole. Un de ces livres contient une erreur historique, il nous la livre sans critique. Ainsi, il confond la reine Jeanne de

Naples, première de nom, la seule qui ait régné en Provence et dont la mort eut lieu en 1383, avec Jeanne, reine de Naples, deuxième de nom, qui, en 1434, institua Réné d'Anjou, son cousin et non pas son frère, ainsi que l'auteur l'avance.

Ces erreurs, sans importance dans un travail qui n'a pas la prétention d'être historique, démontre une fois de plus qu'il est regrettable de ne consulter que des livres. En fouillant les archives, on peut constituer ou reconstituer une étude historique. A l'aide de ces mines moins exploitées que celles du Nouveau-Monde, mais bien autrement généreuses, on apprend qu'au XVe siècle, cette petite commune dont le nom paraît de loin en loin dans les annales provençales, Gardanne avait obtenu d'être agrégée aux franchises et aux libertés de la capitale du pays de Provence, d'Aix, la ville privilégiée.

Voilà un détail ignoré, très intéressant, que l'on rencontrerait avec plaisir dans une monographie ! Ce qu'il importait à la Société de voir amplement développé, c'était la statistique agricole d'un centre éminemment agricole. Après avoir lu l'opuscule, peut-on dire que l'on connaît les procédés en usage pour l'exploitation du sol ; saurons-nous quel est le système d'irrigation, quels engrais on emploie, si les rendements satisfont les agriculteurs ; si les troupeaux sont nombreux, prospères ; quels sont les bestiaux que l'on élève ; quel est le nombre de cultivateurs ? Pourrons-nous dire quelles sont les industries du pays, si les mines de charbon sont en pleine exploitation ? Non, Messieurs, rien de tout cela. L'auteur nous transmet un seul détail : il nous apprend que les fameuses betteraves rouges sont recherchées à Marseille, même par les amateurs les plus raffinés de l'art culinaire ! De telle sorte que cette précieuse racine, qui est pour la France septentrionale une source de richesse, cette plante qui

a mis en péril l'industrie du sucre dans nos colonies, n'a pas, à ses yeux, d'autre importance !

Je crains, Messieurs, que vous ne jugiez bien sévère le langage de votre commission. Cependant, ne vaut-il pas mieux dire à des auteurs, qui, d'ailleurs, resteront toujours inconnus: — Vous n'avez pas bien fait; — vous auriez dû faire ainsi, — que de donner de faux éloges, d'encourager par des appréciations mensongères, de décerner des récompenses qui trompent toujours la médiocrité. Aussi, pour échapper à tout reproche de sévérité, nous éviterons de parler de la forme du mémoire.... Bien qu'il nous semble naturel d'employer, même pour écrire la monographie d'une commune provençale, la langue de notre nation.

L'intelligence, la perspicacité ne font pas défaut à divers concurrents ; ce qui leur manque, c'est la méthode, ce sont les bons procédés de travail. Dès qu'une question est mise au concours, ils s'emparent des auteurs qui ont traité le sujet. Alors on coupe, on taille, l'on prend çà et là quelques bribes, Espèrent-ils que ceux qui sont appelés à juger ne reconnaîtront pas ce mélange informe? Comptent-ils sur leur petit bonheur ? On sait bien que presque tous les livres sont faits à l'aide d'autres livres et que dès lors une société ne peut prétendre à des œuvres entièrement originales ; car c'est la part du petit nombre de puiser dans son propre fonds ou de savoir remonter aux origines. Mais que n'obtient-on pas de lectures bien choisies, longtemps méditées ! Que d'idées neuves, que de points de vue ingénieux, que d'excellentes synthèses sont dues à la seule méditation des pensées d'autrui. Alors le moi s'ouvre un passage, tout plagiat disparaît, tout a été renouvelé, vivifié par le broiement de l'esprit.

N'est-ce pas à l'aide de mille emprunts que les

abeilles, ces admirables insectes, produisent le miel ? Comme elles, faisons un tout qui soit propre.

Pour obtenir un heureux résultat, il faut, de plus, de la persistance.

Si notre Société est heureuse de décerner des récompenses, elle est jalouse de ne les accorder qu'au vrai mérite, aux travaux utiles quelque modestes qu'ils soient. Parce qu'un concurrent n'aura pas reçu la récompense qu'il espérait, doit-il abandonner son étude, y renoncer à jamais. Un concours est un tournoi : qui n'est pas vainqueur aujourd'hui peut triompher demain.

Qu'une académie rejette l'éloge de Vauvenargues, n'en devient-on pas moins un grand historien, une des gloires de la France.

Ainsi donc, même après l'insuccès, il ne faut pas briser sa plume, persister est la conséquence de ce sentiment intérieur, de cette force qui nous pousse dans notre voie et nous assure le triomphe.

Nos ancêtres, les Gaulois, aimaient les anecdotes, au dire de César, qui ne les avait jamais vus que de près. Permettez-moi de terminer par un anecdote qui dira mieux, que toutes les théories, ce que vaut la persévérance.

Robert Bruce, roi d'Ecosse, défait par les Anglais, abandonné, trahi par ses soldats, poursuivi par les chiens d'Edouard 1er, roi d'Angleterre, était resté, tout une semaine, caché dans une ferme délabrée, les yeux fixés sur les solives qui soutenaient la toiture. Bruce sentait le découragement se glisser dans son âme, lorsqu'il aperçut une araignée adaptant aux inégalités du plafond les attaches de sa toile; à peine avait-elle terminé le tissu, que la servante du fermier, armée d'un balai, vint le détruire impitoyablement. Le soir, l'araignée avait déjà refait et terminé son travail; le lendemain la servante de le détruire encore, et l'araignée de tendre en-

core ses fils. Sept fois de suite l'insecte recommença l'œuvre sept fois détruite; la huitième, elle lassa enfin pour quelque temps l'activité de la servante.

Ah ! se dit Bruce, aurai-je moins de constance que cette pauvre araignée ; j'ai encore à perdre ou à gagner deux batailles.

Et il les gagna.

M. H. Albrand a la parole :

Les titres d'Industriels et d'Agriculteurs à des récompenses.

MESSIEURS,

La commission du concours d'industrie ouvert par la Société de statistique de Marseille, se conformant à ses pouvoirs qui l'appellent à décerner des récompenses aux personnes qui, dans le département, ont donné une nouvelle impulsion à l'industrie, vient vous rendre compte de ses décisions.

Beaucoup de concurrents se sont présentés pour obtenir ces récompenses, appuyant leurs demandes sur des améliorations notoires; mais la Société de Statistique, sobre dans cette circonstance, afin d'engager et de stimuler à faire mieux, s'est arrêtée aux distinctions suivantes :

M. Hippolyte Augier, antiquaire, archéologue de notre ville, ne suivant que son inspiration, son amour de l'art, s'est occupé à reproduire en relief trois sujets intéressants pour la science.

M. Penon vient de vous faire l'historique des objets trouvés dans les terrains de la rue Impériale, en face de l'église des Augustins : c'était une carcasse de navire construite en bois de cèdre.

Mon honorable collègue vous a dit aussi qu'à l'autre extrémité de la rue Impériale, près le boulevard des Dames, les déblais exécutés pour les nouvelles constructions mirent à découvert, à

quelques mètres au-dessous du niveau du sol, tout un ancien cimetière.

Bientôt on va perdre de vue l'ancienne cathédrale de la Major, dont les souvenirs historiques remontent jusqu'au temps du paganisme, bientôt, disons-nous, ce monument va disparaître.

M. Augier, dans son amour pour la science, n'a pas voulu que tous ces souvenirs puissent s'effacer si promptement, et il a reproduit en relief le navire trouvé sous les maisons du quai Napoléon;

Le cimetière avec ses tombeaux en pierre, en briques, avec leur orientation de l'est à l'ouest, même *les témoins en terre*, qui constatent la profondeur des déblais;

Ensuite la cathédrale de la Major, son clocher, son portail avec tous ses alentours.

La Société de Statistique vous fera observer, Messieurs, qu'en accordant une distinction à M. Augier, elle a considéré, il est vrai, le talent du modeleur; mais elle a voulu surtout solennellement récompenser l'homme qui, de sa propre inspiration, a rendu à la science et à l'archéologie un service bien remarquable.

Nous vous dirons encore, que M. Augier a offert, donné et déposé ces trois ouvrages au Musée de notre ville.

M. Marius Codde, horloger dans Marseille, a déjà reçu une mention honorable pour ses ouvrages en horlogerie, au Concours régional de notre ville en 1861.

Mais à peine âgé de 23 ans, M. Codde, aimant la science, pénétré du désir de bien faire et de réussir dans sa carrière, a voulu joindre à son industrie, celle de régler les chronomètres de la marine.

A cet effet il a pris des leçons d'astronomie de M. Charles Simon, notre ancien directeur de l'Ob-

servatoire, et peu après, suivant les conseils de ce professeur, M. Codde a fait construire un observatoire méridien, sur les terrains d'une petite propriété qu'il possède à la Blancarde (chemin de Saint-Barnabé).

Cette construction, faite avec autant de solidité réelle que d'élégance, est bâtie suivant les règles de la science, dans le plan du méridien du lieu.

La toiture et la façade *sud* sont coupées longitudinalement, et garnies de trappes mobiles, pour laisser à découvert les parties du ciel nécessaires aux observations.

Deux fortes maçonneries en forme de pyramides, s'élèvent parallèlement du sol, où elles sont profondément assises, jusque dans l'intérieur de l'étage où est la salle des observations.

Ces deux piliers gisent nord et sud, à peu de distance l'un de l'autre.

Sur le plateau de l'un deux est fixée une lunette méridienne, de la maison Brenner de Paris, soit un instrument des passages, dont tout le monde connaît la description.

Sur l'autre plateau du second pilier, est placée une petite lunette fixe, dans le prolongement du plan de la lunette méridienne, servant de collimateur; de telle sorte, que par la collimation des deux lunettes, on vérifie la précision de la lunette méridienne, toujours ainsi vérifiée et maintenue dans le plan du méridien du lieu.

Près de là se trouve un régulateur sidéral.

L'ensemble du prix de ces constructions de celui des instruments, etc., s'est élevé à une certaine somme pour un simple particulier, pour un modeste industriel, et la Société de Statistique devait reconnaître, récompenser ce dévouement à la science, qui a fait élever un établissement aussi complet pour sa destination.

Monsieur Larmanjat, ingénieur-mécanicien, à Paris, est inventeur d'une nouvelle fabrication de carreaux hydrauliques mosaïques, à l'effet de remplacer les carreaux de marbre.

Déjà, trois usines sont en exploitation à Barcelonne, à Courbevoie, à Paris. M. Vernis, représentant M. Larmanjat à Marseille, a établi une quatrième fabrication en notre ville.

Vous pourrez, Messieurs, vous assurer de la valeur de ces produits en examinant les carreaux de différentes couleurs, qui recouvrent le trottoir de la rue Noailles, coin de la rue Papère, en face de la maison, n° 20.

La chaux hydraulique de Teil, la poudre de marbre et le sable composent ces produits dans les proportions de moitié, par leur combinaison avec d'autres matières de couleur, à des degrés voulus, formant la partie colorante.

Ce système établit, par sa formation et son composé, un durcissement progressif pouvant présenter une économie de 30 0/0 sur les carreaux de marbre.

La simplicité, tout à la fois ingénieuse dans le mécanisme et le mode de fabrication, offrant encore une notable économie dans les constructions, a occupé l'attention de la Société de statistique pour encourager l'inventeur.

Messieurs Martin frères, fabricants de tuiles, ont commencé leur exploitation en 1830, dans divers ateliers établis sur les bords de la mer, au quartier de Séon-Saint-André, banlieue de Marseille, et actuellement à très-peu de distance du chemin de fer de la Méditerranée à Paris.

Tout le monde se rappelle avoir vu sur ces parages, quelques travailleurs occupés toute la journée, sous un soleil ardent, à confectionner péniblement des tuiles, briques et autres ouvrages en argile.

Pour travailler et sécher la matière fabriquée, on avait besoin du beau temps ; et si un nuage devenait menaçant, c'était un appel général fait aux travailleurs, voisins et amis pour accourir et sauver cette argile confectionnée, se fondant à la moindre pluie.

Aujourd'hui, Messieurs, cette industrie a pris partout un développement plus grand, et de notables améliorations ont eu lieu chez tous les fabricants de tuiles et poteries en général.

En 1844, MM. Martin frères ont été les premiers à fabriquer des tuiles plates, il leur a été accordé un brevet d'invention.

Plus tard, un autre brevet leur a été concédé pour la fabrication des tuiles creuses.

Ces honorables industriels ont eu foi dans l'avenir de leur nouvelle industrie ; ils ont construit successivement de nombreux et vastes hangars, de grands et importants locaux, d'immenses séchoirs et étuves divisés dans les trois étages d'une construction très-aérée, où sont à sécher sur des rayons près de 150 mille tuiles avec leurs planchettes ; profitant encore de la chaleur de plusieurs fours, à dôme fermé, bâtis à leur entour.

Plusieurs mécaniques auxiliaires sont mises en mouvement par deux machines à vapeur de la force collective de 24 chevaux, dont la puissance peut être augmentée.

Des ateliers de menuiserie, modelage, forges, charpentier, sont en activité pour les besoins de l'exploitation, et situés dans l'usine.

Outre l'emploi des deux machines à vapeur, un personnel de 190 ouvriers, dont 12 femmes et 26 enfants, sont attachés à cette fabrication.

MM. Martin frères fabriquent annuellement près de 2 millions de tuiles plates et 2 millions et demi de briques creuses diverses, ensemble 4

millions et demi tuiles plates et briques creuses, sans mentionner les autres ouvrages en tuyaux, poteries de grès, etc., etc., dont le chiffre est évalué à 400,000 pièces diverses.

Ces immenses produits se consomment partie en France et dans notre département, mais l'exportation outre-mer s'élève environ de 4 à 5,000 tonneaux, fournissant un aliment productif à notre marine marchande, tandis qu'elle payait pour avoir du lest.

Cette exportation par mer est facilitée par une jetée en pierre, construite par ces Messieurs, s'étendant à 150 mètres environ du bord de la mer au large. Un chemin de fer et des wagons transportent les briques et tuiles depuis le rivage jusque sur le pont des plus grosses tartanes, à qui leur tirant d'eau ne permettrait point d'accoster la terre sans danger.

On comprend, Messieurs, toute l'importance pour notre pays d'une telle industrie ; nous vous dirons encore, Messieurs, que nous avons en main la copie d'un certificat signé par 22 fabricants, confrères et quelques-uns concurrents même de MM. Martin, constatant que ces Messieurs ont été les premiers à introduire les tuiles plates, briques creuses, la fabrication des grés et avoir amélioré tous ces produits.

Aux diverses Expositions qui ont eu lieu en France, MM. Martin frères ont reçu successivement des mentions honorables, des médailles d'argent de 2me classe, puis de 1re classe, enfin, à Marseille, dans leur ville natale, en 1861, c'était une médaille d'or.

La Société de Statistique ne pouvait tarder plus longtemps à venir joindre sa récompense à toutes celles accordées à la persévérance et à l'intelligence de ces courageux travailleurs.

Nous continuerons, Messieurs, à occuper votre attention, en la reportant sur un autre établissement ndustriel, aussi intéressant par ses résultats que par son emploi dans nos besoins journaliers,

L'industrie des allumettes en cire et en bois, fut introduite à Marseille en 1840; on se rappelle qu'elle était leur imperfection.

En 1845 et 1847 des améliorations eurent lieu; mais sur une place de commerce aussi active que la nôtre, les progrès dans cette industrie marchèrent très-rapidement.

Des hommes intelligents, actifs, laborieux, dont les noms vous sont bien connus, poursuivirent cet élan avec courage, et parmi eux s'est présenté M. Joseph Caussemille, chef de la maison Caussemille jeune et Cie de cette ville.

Ces Messieurs, possèdent aujourd'hui, au quartier de Belle-de-Mai, une usine d'une superficie d'environ 2,000 mètres carrés recouverts d'immenses constructions et hangars, où l'on emploie journellement 222 ouvriers, dont 190 femmes, 27 hommes et 5 enfants.

Leurs produits s'élèvent par jour à 2 millions d'allumettes en cire et 3 millions et demi d'allumettes en bois, ce qui établit en moyenne et annuellement, soit pour la consommation, comme pour l'exportation, près de 18 à 20 millions de boîtes d'allumettes en cire et en bois.

MM. Caussemille ont été à Marseille, les premiers importateurs de la machine à placer les allumettes dans les châssis; ils l'ont entièrement perfectionnée; de telle sorte que, par l'emploi de cette machine, 15 ouvriers font dans une journée le travail qui occupait précédemment 200 enfants, ce qui devenait coûteux et difficile.

Nous ne vous parlerons pas, Messieurs, de la

quantité énorme de toutes les matières servant à cette fabrication.

Parmi le nombre des ouvriers, nous n'avons rien dit de tous ces imprimeurs et photographes occupés à reproduire des dessins à deux et six couleurs, ou la copie de nos grands maîtres.

De telle sorte encore que MM. Caussemille jeune et Cie peuvent offrir à la vente au détail, pour un ou deux sous, 40 ou 80 allumettes en cire contenues dans une boîte revêtue des œuvres photographiées de Raphaël, Michel-Ange, Ingres et autres.

Voilà donc l'utile, l'agréable et le bon marché.

MM. Causemille jeune, ont obtenu, dans les diverses Expositions faites en France, d'abord des *Mentions honorables*, ensuite à Marseille en 1861, une médaille d'argent.

A Toulouse en 1865, une médaille d'argent de 1re classe.

MM. Causemille ont ambitionné le suffrage de notre Compagnie, et la Société de statistique, n'a pas voulu laisser sans récompense, l'industriel si remarquable par ses efforts, ses produits, et par les résultats si évidemment et heureusement obtenus.

Voilà ; Messieurs, l'exposé que la Société de Statistique vient de vous faire connaître, afin que vous puissiez apprécier, avec conviction, les motifs et les causes qui l'ont dirigée dans la distribution et la classification des récompenses décernées à l'industrie.

Mais avant de procéder à la remise de ces récompenses, la Société de Statistique est heureuse, Messieurs, de pouvoir vous rappeler que, par décision ministérielle, en date du 26 juin 1865, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a mis à sa disposition 2 médailles d'ar-

gent et 2 médailles de bronze pour encouragement et récompenses à l'Agriculture.

Un avis publié dans les journaux indiquait les divers coucours et les distinctions accordées.

On y lisait entre autres :

« Récompense à l'agriculteur qui aura défriché « un terrain inculte , reboisé une montagne, trans- « formé en prairie la plus grande étendue de terrain « dans la période de 1855 à 1865. »

Uu seul agronome , M. Adrien Sicard , dont les connaissances sérieuses et les goûts pour l'agriculture et l'horticulture sont bien connus dans notre cité, a répondu à cet appel.

En mars 1856, M. Sicard a acheté une partie de terre gaste d'une superficie d'environ 56 hectares, près la commune de Vitrolles , au prix total de 15,380 francs.

Il y avait à peine un hectare en diverses pièces de terre , séparées , complantées en amandiers, vignes, mais dans un état de dépérissement.

La 1re année récolte insignifiante; il a fallu fumer les terres , creuser un puits , construire divers logements , établir un barrage, faire des plantations, acheter des outils , dépenser enfin beaucoup d'argent pour l'exploitation de la propriété.

Puis sont venus les mécomptes , les déceptions , les pertes , les inondations , la malveillance de divers, et ce cortége de contrariétés que l'homme entreprenant rencontre toujours.

Mais ces contrariétés ont rencontré, à leur tour , la persistance et la persévérance, devenues compagnes inséparables de ce courage que leur a opposé notre agriculteur , veillant lui-même à la culture de son champ, dirigeant la charrue pour tracer le sillon.

Nous voici donc en 1865.

Permettez-nous , Messieurs, de vous rapporter

l'inventaire, que nous présente M. Sicard, donnant une certitude de plus à la justesse de cet axiome savant et si connu.

..... *Omnia vincit*
Labor improbus.

Un travail opiniâtre, etc., etc.

Voici : toute la propriété est sillonnée de routes, dans lesquelles peuvent passer les charrettes, un logement très modeste pour le propriétaire, un autre pour le fermier, écurie, bergerie, grenier a foin, fosse en bâtisse pour le fumier, un puits, un puisard contenant 300 hect. d'eau environ, un barrage en maçonnerie construit avec la mine dans le roc, afin d'établir une digue contre l'envahissement des eaux de pluie, contenant un réservoir de 3000 hectolitres d'eau douce.

Un matériel important nécessaire à l'exploitation de la ferme, tel que 2 charrettes, 3 charrues à divers systèmes, outils, bêches, etc., etc., chevaux, mulets, vaches, moutons, etc., etc.; enfin, cette propriété a coûté . . . . . F. 15,380

On y a dépensé environ	»	31,547
Ce qui donne un total de	»	46,927
Elle a produit jusqu'à ce jour . .	»	2,617
Qui, déduits, donnent net . . .	»	44,310

Aujourd'hui, Messieurs, par sa transformation, cette propriété est estimée de 50 à 60,000 fr.

M. Adrien Sicard, a donc parfaitement répondu, et rempli avec succès la seconde partie du concours détaillée par M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

La Société de Statistique, après cet exposé qu'elle vient de soumettre à votre propre et juste appréciation, pour vous rendre vous-mêmes, Messieurs, juge de ses travaux, s'empresse de laisser à M. le Président l'honneur de proclamer les lauréats

qui ont mérité les récompenses et encouragements décernés à l'industrie et à l'agriculture.

M. le Président proclame, ainsi qu'il suit, les noms des lauréats :

A M. Legoyt, médaille d'or pour son mémoire *sur le Morcellement du sol* ;
A M. Legoyt, médaille d'or pour son mémoire *sur les Agglomérations urbaines* ;
A M. Usquin, médaille d'argent ;
A M. V. de Baumefort, mention honorable ;
A M. Usquin, médaille de vermeil.
A M. le capitaine Magnan, médaille de bronze ;
A M. Jacquemin, mention honorable ;
A M. Martin d'Aussigny, mention honorable ;
A M. Léon Vidal, mention honorable ;
A MM. Martin frères, médaille d'or ;
A MM. Caussemille jeune et Compagnie, médaille de vermeil ;
A M. H. Augier, médaille d'argent ;
A M. Codde, médaille de bronze ;
A M. Saint-Loup, mention honorable.

M. le Président donne la parole à M. Blancard pour la lecture suivante :

Programme des Prix proposés pour 1867.

PREMIER CONCOURS.

Prix de 100 *à* 300 *fr.; médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze,* aux auteurs des meilleurs Mémoires sur :

La Statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.

Les concurrents sont libres de traiter ces questions de statistique locale à un point de vue spécial (histoire, géographie, médecine, commerce, etc.), ou de répondre à toutes les demandes du questionnaire qui leur sera délivré gratis au Secrétariat.

DEUXIÈME CONCOURS.

Prix de 300 *fr.; médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze*, aux auteurs des Mémoires les plus complets sur chacune de ces deux questions :

1° Statistique des cours d'eau naturels du département.
2° Statistique des cours d'eau artificiels du département.

La solution de ces questions comportera l'étude et la description des cours d'eau, leur historique, les travaux auxquels ils ont donné lieu, les dépenses qu'ils ont nécessitées, l'influence qu'ils ont exercée sur la santé publique, la fertilité du sol, la richesse des produits agricoles, le développement de l'industrie, l'augmentation des voies de communication et des relations commerciales. Enfin, les concurrents ne négligeront aucun des détails propres à faire connaître les résultats obtenus par les cours d'eau existant et ceux qu'offrirait la création d'autres cours d'eau artificiels qu'il conviendrait de demander à la science hydraulique.

La Société est décidée à récompenser même les travaux de cette nature ne portant que sur un canton ou sur une commune.

TROISIÈME CONCOURS.

Prix de 300 *fr.; médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze*, pour la solution de cette question :

Quels sont les moyens de transit les plus propres à conserver le commerce de la France? Quels sont ceux qui permettent à l'industrie de recevoir les matières premières à meilleur marché? Quels sont les modes de transport les plus économiques?

Les concurrents appliqueront leurs idées théoriques à la solution pratique de cette question secondaire :

Quel est l'avenir qui est réservé à Marseille par le percement de l'isthme de Suez?

QUATRIÈME CONCOURS.

Prix de 300 *fr.; médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze.* aux auteurs des Mémoires les plus complets sur :

Les Societés de secours mutuels considérées au point de vue moral et matériel.

Après avoir fait connaître l'histoire, les avantages, les abus de ces Sociétés et les améliorations dont elles sont susceptibles, les concurrents sont invités à dresser un état statistique des Sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône.

CINQUIÈME CONCOURS.

Il sera décerné, en outre, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires ou correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

SIXIÈME CONCOURS.

Il sera accordé des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes.

SEPTIÈME CONCOURS.

Médailles d'argent ou de bronze de S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce

A l'agriculteur qui aura réalisé, dans le département, l'amélioration agricole la plus importante, perfectionné une grande culture, inventé un instrument agricole d'une utilité éprouvée, acclimaté une espèce comestible nouvelle, desséché un marais, reboisé une montagne, transformé en prairie la plus grande étendue de terrain, etc.

Des tableaux statistiques relatifs à la plus-value de la propriété, à son rendement, au prix de culture, au bien-être qui est résulté de l'amélioration réalisée, seront joints à la demande, à titre de pièces justificatives.

CONDITIONS DES CONCOURS.

Tous les Mémoires pour les quatre premiers concours seront adressés, francs de port, à M. le docteur Sélim-Ernest Maurin, secrétaire général, rue Longue-des-Capucins, 39, avant le 1er *mars* 1867, *terme de rigueur*. Le manuscrit portera, en tête, une épigraphe qui sera répétée

sur un pli cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur. *Tout concurrent qui se fera connaître sera exclu du concours.*

Les livres que leurs auteurs destineront au cinquième concours seront accompagnés d'une lettre d'envoi à la Commission des récompenses. L'auteur y fera ressortir les points les plus saillants et les aperçus les plus nouveaux contenus dans l'ouvrage qu'il soumet à l'appréciation de la Société.

Les personnes qui désireront prendre part au sixième concours adresseront à M. le Secrétaire général une lettre par laquelle ils se déclareront prêts à fournir à la Société tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement. Cette lettre devra parvenir avant le 1er mars 1867.

Les agriculteurs qui entreront en lice pour le septième concours se feront inscrire chez le Secrétaire général jusqu'au 1er juillet 1867, terme de rigueur.

Toute lettre et tout paquet doivent être affranchis. Le secrétaire général délivrera, gratuitement, aux personnes qui en feront la demande, des brochures où sont tracés le système et la méthode adoptés par la Société pour les travaux de statistique.

Arrêté en séance particulière, le 26 octobre 1865.

Le Secrétaire général,

Dr S.-E. Maurin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e FASCICULE DU XXIXe VOLUME DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Actes de la Société.

Pages.

Rapport sur le 1er vol. du catalogue de la Bibllothèque de Marseille, M. Timon-David rapp..... 1— 5

Note sur le travail remis à la Société de Statistique, par M. Camoin, intitulé : *De la librairie à Marseille pendant cent ans*, M. Blancard rapp..... 6— 8

Lettre à S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique sur *Les livres les plus utiles pour les enfants des écoles gratuites*..... 9— 11

Rapport sur un traité de M. J. L. Vidal, touchant la *Législation pénale anglaise*, M. Ménard, rapp..... 12— 14

Extrait des séances de la Société de Statistique de Marseille pendant l'année 1865.

Séance du 5 janvier 1865. — Correspondance. — Installation de M. Natte à la présidence. — *De la nécessité d'établir à Marseille une chaire d'économie politique et de statistique*, par M. Usquin. — Réceptionde M. Boyé.— Moyen de rendre *les bouées lumineuses* par M. Verlaques. — Rapport par M. Albrand. — Des *Hachettes en silex*, par M. A. de Villeneuve.— MM. Ch. Expilly, J. Quicherat, de Longperier sont reçus membres correspondants... 15— 19

Séance du 2 février 1865. — Correspondance. — Rapport de M. Mortreuil, sur les *Conditions des terres et des personnes dans les domaines de l'étang de Berre* et sur les *Chartes impériales du Royaume d'Arles*. — Rapport de M. Ménard sur la question des *Secours temporaires*. — Rapport de M. Blancard, sur la *Librairie à Marseille de-*

Pages.

puis 1750.— Plans d'un nouveau véhicule, par M. Long. Election de MM. F. Blanc, L. Camoin, de Grasset, Touffet, au titre de membres actifs. — Présentation de candidats ..... 19— 24

Séance du 2 mars 1865. — Correspondance. — Réception de MM. F. Blanc, L. Camoin, de Grasset, Touffet. — Rapport sur un *Chemin de fer de ceinture*, par M. Bordes. — Election de M. Timon-David à la présidence et de M. Roussin à la charge de bibliothécaire. — Présentation de candidats ..... 24— 27

Séance du 30 mars 1865.— Correspondance.— Rapport sur la *Canalalisation et le fertilisation de la Camargue*, par M. Blancard. — Rapport sur le *Catalogue des médailles des papes et des légats d'Avignon*, par M. Blancard. — Rapport sur l'*Eclairage des côtes de l'empire Ottoman*, par M. Albrand.— Rapport sur la *Nécessité de raisonner les chiffres en statistique*, par M. Segond-Cresp. — Rapport sur l'*Hygiène de Bordeaux*, par M. Flavard. — Réponse de la Société à une circulaire de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique. — Rapport sur le *Fer hygiènique* par M. Ménécier.— Election de M. Jubiot à la vice-présidence. — MM, Marmisse, de Saulcy, Ch. Robert et Rapetti sont nommés membres correspondants. — Présentation d'un candidat ..... 27— 31

Séance du 4 mai 1865. — Correspondance. — Réception de MM. B. Poucel, Latil et Laugier. — Rapport sur les *Bibliothèques de Marseille*, par M. Laurent de Crozet. — Rapport sur une *Monographie du Théâtre d'Arles*, par M. Penon. — *Des centres commerciaux*, par M. le capitaine Magnan. — Election de M. Segond-Cresp à la charge d'annotateur. — Election de M Laurent de Crozet au titre de membre actif. — Délégation de M. le Dr Turchetti aux fêtes du Dante. — Proposition règlementaire par M. Segond-Cresp ..... 31— 36

Séance du 1er juin 1865. — Correspondance. — Réception de M. Mure de Pélanne et de M. Laurent de Crozet. — Détails sur les objets antiques trouvés au Lazaret. — Lecture sur les *Théâtres chez les anciens*, par M. Penon. — Rapport sur le 1er *Volume du catalogue de la bibliothèque de la Ville*, par M. Timon-David. — Rapport sur la fa-

Pages.

brique de feutre pour machines de M. Martin, par M. Flavard. — Election de M. Maurin à la charge de secrétaire-général. — Présentation d'un candidat..... 36— 39

Séance extraordinaire du 15 juin 1865.— Correspondance.— Ouverture d'un concours d'agriculture. — Don de médailles au cabinet de numismatique de la ville. — *Des crises commerciales*, par M. Usquin. — M. Albrand est élu vice-président. — Présentation de candidats..... 39— 42

Séance du 6 juillet 1865. — Correspondance.— Délibération de la Société sur la *Filtration des eaux du Canal.* — Rapport sur la *Législation anglaise pénale,* par M. L. Ménard. — Proposition de M. Segond-Cresp, touchant le *Prix de Beaujour.* — Discussion..... 42— 47

Séance extraordinaire du 20 juillet 1865 — Dissertation sur les *Catacombes de Rome,* par M. le chevalier de Rossi... 45— 51

Séance du 3 août 1865. — Correspondance. — Rapport sur la *Foire de la Saint-Jean*, par M. Roussin. — Rapport sur la *Poésie provençale et la poésie italienne,* par M. Latil. — L'*Esprit de Dieu*, par M. Latil. — M. Abeille de Perrin est élu membre actif et M. Siméon Luce, membre correspondant..... 51— 55

Séance du 5 octobre 1865. — Correspondance. — *Histoire du cabinet des médailles de Marseille.* par M. Laugier.— Présentation de candidats..... 55— 58

Séance du 27 octobre 1865. — Correspondance. — *Borghini ou Bordini,* rapport par M. Laugier. — Rapport sur la *Pixiciculture marine sur les côtes de la Méditerranée,* par M. Albrand. — Délibération relative à la *Fondation Félix de Beaujour* — Annotations par M. Segond-Cresp. 58— 63

Séance du 10 novembre 1865.— Correspondance. — Réception de M. Abeille de Perrin. — Lecture du discours de M. Timon-David. — Rapport de M. Penon sur les découvertes archéologiques faites à la rue Impériale. — Rapport de M. Roussin sur la fabrique d'allumettes de M. Caussemille. — Compte-rendu général de la situation et des travaux de la Société de 1863-65. par M. Maurin.— Rapport sur *Les Saintes*, par M. L. de Crozet. — MM. Vidal, Van Kothen, Magnan sont élus membres actifs; MM. Cam. Moirenc, Ch. de Ribbes, Raymond Poulle, Gariel, Devoulx, le chevalier de Berluc-Perrussis

Pages.

membres correspondants. — Election du bureau pour 1866. ..... 63— 65

Séance du 30 novembre 1865. — Correspondance.— Réception de MM. L. Vidal, Kothen et Magnan. — Rapport de M. Albrand sur l'*Observatoire méridien de M. Codde.* — Rapport de la commission des prix de statistique et d'économie publique. — Rapport de M. Mortreuil sur les modèles de M. Augier. — Programme du concours d'agriculture pour 1867. — Présentation de candidats.. 65— 72

Séance du 7 décembre 1865. — Correspondance. — Rapport de M. Gentet sur l'*Usine de produits céramiques de MM. Martin frères* et sur les *Carreaux hydrauliques mosaïques*, de M. Larmanjat.— Rapport général sur les *Concours d'industrie et d'agriculture*, par M. Albrand. — Délibération ..... 72— 74

Séance publique tenue dans la grande salle du Musée, le 17 décembre 1865 à 2 heures. — Présents..... 75— —

Développement des œuvres religieuses à Marseille depuis 1789, par M. Timon-David, président..... 75— 94

Compte-rendu général de la *Situation et des travaux de la Société, de* 1863 *à* 1865, par M. le Dr S. E. Maurin, secrétaire-général. .... 94—108

Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale, par M. C. Penon, conservateur des antiques. 109—119

Rapport *de la Commission chargée par la Société de Statistique de Marseille, d'examiner les mémoires adressés pour le Concours de* 1865, par M. Camoin, rapp..... 119—134

Rapport *sur les Concours d'industrie et d'agriculture,* par M. Albrand, rapp..... 134—141

Proclamation des *Noms des lauréats* ..... 141— —

Programme des *Prix proposés pour* 1867..... 141—144

AVIS

Le premier fascicule paraîtra incessamment.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00624 0432